

## Présentation

### Algérie 50 ans après l'indépendance (1962-2012) Permanences et changements

À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (le Crasc) a organisé, en 2012, un workshop<sup>1</sup> et un symposium sur les changements qu'a connus le pays. Cette édition de la revue *Insaniyat* reprend pour l'essentiel, et exceptionnellement pour l'évènement, des communications de ces deux manifestations<sup>2</sup>. Les contributions sélectionnées pour ce numéro, et qui couvrent les différents secteurs de la réalité nationale de 1962 à 2012, ont été remaniées par leurs auteurs pour qu'elles puissent répondre aux exigences d'articles scientifiques. Ces contributions mettent en exergue deux éléments interdépendants : permanences et changements sociaux en Algérie durant cette période.

Si, aujourd'hui, la revue *Insaniyat* consacre au thème de changement social cette publication, celui-ci a toujours constitué un objet privilégié des sciences sociales et humaines, et ce, depuis l'émergence de ces dernières.

En Algérie, ou ailleurs, trouver dans les faits un état social inchangé dans le temps, qui serait caractérisé par un conservatisme total, relève de l'absurde, en particulier lorsque l'on confond permanences, voire tradition, et conservatisme. La tradition serait-elle un frein au changement ? À ce propos, citons cette vision tranchante de Charles Mérioux : «...Trop souvent, les gens confondent tradition et conservatisme. En fait, cela n'a rien à voir. Rien n'a été plus moteur, pour moi, que la tradition que m'a transmise mon père et, à travers lui, Louis Pasteur. [...] Car on ne crée pas *ex nihilo*, et du rien, seul le rien peut naître »<sup>3</sup>. Peut-on parler

---

<sup>1</sup> Le workshop et le symposium, qui portaient le même titre « Algérie : penser le changement, quels apports des sciences sociales et humaines ? », Oran, Crasc, ont été organisés, respectivement les 4 et 5 janvier et les 2, 3 et 4 décembre 2012. Pour ce cinquantième, le Crasc a programmé d'autres activités, notamment le colloque international « 1962, un monde », les 14,15 et 16 octobre 2012.

<sup>2</sup> Les autres articles seront publiés ultérieurement dans les actes du workshop et du symposium.

<sup>3</sup> Mérioux, Ch. (1988), *Le virus de la découverte*, Paris, Laffont, p. 36, 136.

de changement social si l'on ne détermine pas un point, un moment à partir duquel l'on compare le point d'arrivée ?

A l'instar des permanences, le changement social avec ses différentes facettes (évolution, mutation, transformation, révolution,...) sera traité par les contributeurs comme un processus de déstructuration-restructuration, radical, global, rapide ou non, englobant des éléments, qu'ils soient observables et quantifiables ou non, et cela entre deux temporalités.

Ainsi, les contributions abordant cette thématique peuvent être regroupées en trois champs cognitifs : les questions épistémologiques (définitions et sciences sociales face aux changements), les structures sociétales (systèmes de savoir, et droit), et les acteurs (femmes, intervenants urbains, et électeurs).

« Comment rentrer chez Soi ? », telle est la préoccupation principale de Nadir **Boumaza**. Le changement « constitue une clé d'appréhension de l'ensemble des questions posées à une nation » qui refuse d'accepter ses contradictions. Selon l'auteur, « le mal de voir » a été fondé par l'histoire, une histoire violente, et par la « profondeur des traumas » qui façonnent encore, aujourd'hui, les rapports à Soi, aux Autres et aux Institutions. Afin de dépasser les difficultés du réel, les rapports conflictuels dans le vécu de notre propre modernité, l'auteur préconise « une découverte du chez Soi ».

Ce rapport à Soi et à l'Autre n'est-il pas le lien social qu'analyse Belahdar **Mezouar**, soulevant la question de la rupture du lien social ? L'auteur explore ce lien à partir des travaux réalisés ces dernières décennies dans les sciences sociales, et en particulier en sociologie, à travers le couple tradition/modernité.

Selon Omar **Bessaoud**, au Maghreb et en Egypte, le lien social est perturbé, en raison de la distribution inégale des richesses entre villes et campagnes. Cette inégalité est due aux facteurs internes et externes, et parmi ces derniers, la crise du système capitaliste mondial et la reconfiguration géo-politique de la région. Pour étayer son propos, le contributeur retient comme exemple la région de Sidi-Bouزيد, « un territoire oublié de Tunisie », selon lui, et qui a été à l'origine des récents bouleversements, alors que les révoltes des années 1980-1990 dans le Maghreb résultaient « des Programmes d'ajustements structurels et de libéralisation économique ».

Pour Madani **Safar Zitoun**, le discours sur la violence urbaine au Maghreb et, en particulier en Algérie, relève d'une conception « pathologisante », que ce discours soit de *sens commun* ou de *vulgate sociologique*. Les formes de la violence (occupation des espaces publics,

commerces informels, incivilités, atteintes aux biens matériels et aux personnes,...) seraient la conséquence d'une « rupture du lien sociétal ». En remettant en cause ce scénario, l'auteur met en exergue « le pacte patrimonial urbain qui s'est noué dans le pays à l'indépendance ». Il conclut sur la persistance étatique d'une gestion urbaine qualifiée de « patrimoniale ».

Par ailleurs, sur la situation de la femme, Belkacem **Benzenine** relativise les évolutions de la condition féminine durant les cinquante années d'indépendance, caractérisées, à la fois, par la présence et la marginalisation dans la société algérienne. Il met en évidence les écarts entre le discours officiel et les pratiques sociales et politiques. L'auteur évalue les performances des structures chargées de la promotion féminine, qu'elles soient gouvernementales ou non.

Dans le domaine juridique, Ahmed **Mahiou** établit un état des lieux allant de 1962 à 2012. Il distingue, durant cette période, trois séquences : la première de 1960 à 1973, la deuxième de 1970 au milieu des années 1980 et la troisième, prend effet à partir de la fin des années 1980. Pour ce contributeur, c'est l'ordonnance du 5 juillet 1973 qui, tout en abrogeant le droit colonial, resté en vigueur jusqu'à cette époque-là, symbolise le début de la décolonisation juridique et la fin de la première séquence. La nouvelle Constitution de 1989 « officialise la fin de la légalité révolutionnaire et envisage l'avènement d'un État de droit », conjecturant, ainsi, l'intégration progressive de l'Algérie dans l'économie de marché mondiale.

De son côté, Ahmed **Bouyacoub** investit, dans son article, deux concepts-clés : *croissance économique* et *développement*. Il analyse l'évolution de l'économie nationale de 1962 à 2012 et en conclut que tous les indicateurs font ressortir un taux relativement faible de croissance, durant la période étudiée. Cependant, le taux de développement humain ne cesse de croître même pendant les crises économiques ou politiques.

À son tour, Malik **Tahar-Chaouch** traite des crises, notamment politiques en faisant un parallèle entre l'Algérie et le Mexique. Il met en rapport des variables comparables entre les deux pays, bien que l'un ait eu son indépendance en 1821 et l'autre en 1962, en surcroît de la géographie. Les éléments de rapprochement, que l'auteur retient, convergent sur plusieurs similitudes ayant trait au déficit de légitimité politique, à la rente pétrolière, au poids du secteur économique informel, aux contraintes identitaires, au legs colonial...

Dans un autre registre, celui du savoir et de la connaissance, comme vecteur d'accumulation des richesses, la contribution de Hocine **Khelfaoui** porte sur *l'invention et l'innovation*. D'une manière générale,

l'auteur évoque la stérilité des organisations formelles dans la création, et l'usage qu'elles font des technologies « ne dépassent pas le stade d'une utilisation, au mieux conforme au mode d'emploi ». Bien qu'elles restent au stade expérimental, les pratiques informelles sont plus inventives sans qu'elles ne soient traduites en innovations *reproductibles et commercialisables*. Un ensemble de contraintes externes, sociétales et liées à l'entreprise, ainsi qu'au pouvoir politique sont à l'origine de ce blocage, selon l'auteur.

Les changements induits par la colonisation, et qui ont affecté les noms propres, les personnes et les lieux, sont examinés par Farid **Benramdane** dans le cadre de l'onomastique algérienne. Etant donné l'importance identitaire que revêt cette opération, les pouvoirs publics procèdent à des changements de noms de communes en promulguant des textes réglementaires dès 1963, suivis par trois textes, en 1981, sur « les noms de villages, villes et autres lieux ». L'auteur note des *dysfonctionnements structurels* dans la transcription des noms. A cet égard, la solution de la dénomination, conclut-il, relève plus du long terme que de la conjoncture.

En conclusion, la thématique de changements reste un chantier scientifique ouvert par sa complexité et la diversité des approches. D'ailleurs, ce numéro d'*Insaniyat* sera enrichi par les publications des actes du workshop et du symposium.

**Belkacem BENZENINE, Nadir BOUMAZA  
et Ahmed YALAOUI**

---

# Du changement, de sa nécessité et du cas de l'Algérie. Comment rentrer chez soi ?

Nadir BOUMAZA \*

---

*« Il faut que tout change pour  
que rien ne change »*

*De Lampedusa*

*« Le changement est dans  
la nature de l'univers »*

*Heraclite*

## **Le changement pour l'Algérie : une prise en compte du réel social rapporté à sa profondeur historique**

Constituée en république affirmant les droits des citoyens selon une philosophie politique importée du modèle républicain "populaire", l'Algérie n'en a pas moins continué à connaître dès après l'indépendance, la logique des systèmes tribaux qui s'étaient manifestés dans des insurrections paysannes dans les Aurès et en Kabylie mis au jour par Jeanne Favret Saada<sup>1</sup>, qui les interprétait comme un « traditionalisme par excès de modernité ». Plus récemment Mohamed Hachemaoui<sup>2</sup> a décortiqué la fonctionnalisation des relations tribales dans l'organisation des élections et dans le fonctionnement politique de l'Algérie contemporaine dans la région de Tébessa. Son observation des tensions et des conflits qui innervent les arènes locales de l'intérieur lui a permis de montrer comment opèrent le langage et les symboles dans une dialectique

---

\* Sociologue-géographe, Université de Grenoble, France.

<sup>1</sup> Favret Saada, J. (1966), « La segmentarité au Maghreb », in *L'Homme*, Vol. VI, p. 105-111.

Favret Saada, J. (2005), *Algérie 1962-1964 Essais d'anthropologie politique*, Paris, Bouchène.

<sup>2</sup> Hachemaoui, M. (2012), « Y a-t-il des tribus dans l'urne ? Sociologie d'une énigme électorale (Algérie) », in *Cahiers d'études africaines*, n° 205, p. 103-263.

entre les pratiques et les systèmes de signification des acteurs pour produire des effets politiques observables dans la distribution du pouvoir au sein de la société locale et dans des formes d'imbrication de l'État dans la politique locale quotidienne.

L'identification du réel algérien pose ainsi, et en effet, des questions importantes qui sont recouvertes par des lectures restrictives des situations et des fonctionnements d'un système opaque dont les « tireurs de ficelles » ou les milieux d'affaire sont identifiés, certes au sein de réseaux, de systèmes d'affaires ou par une origine régionale, sans pour autant être rapportés à quelque fonctionnement structurel de la société algérienne.

Ces faits renvoient à des structures fondamentales et ne sont enfin pas considérés dans les analyses ou dans le discours politique comme des faits sérieux dont la nature appelle une identification plutôt qu'une condamnation *a priori* et sans interrogation sur leur signification et sur la place qu'ils occupent dans les structures sociales et dans l'identité politique et culturelle algérienne.

Loin de vouloir traiter cette ample question relevant du chantier d'un programme de recherches, nous défendons dans ce texte l'existence d'une discordance anachronique au sein du système politique algérien. Cette discordance a été constituée à l'indépendance et quelque peu préfigurée dans le déroulement de la Guerre de libération nationale, ou encore dans la bataille qui a opposé avant le déclenchement de l'insurrection de 1954 qui allait devenir une Guerre de libération nationale, les "centralistes" aux leaders des partis nationalistes Messali Hadj et Ferhat Abbas. Cette discordance oppose un fonctionnement étatique centralisé à des structures anthropologiques profondément ancrées qui indiquent la force des affinités « tribales » constitutives d'une « République des cousins<sup>3</sup> » et propres au Maghreb. Cette anomalie matrimoniale, sinon pour le moins, maintient la force des rapports de cousinage et de parenté, malgré l'affaiblissement des structures tribales. La correction de cette discordance peut être considérée comme un moyen et un mode de modernisation et d'ajustement de l'organisation de l'État moderne aux structures sociales et aux cultures algériennes résultant de la longue histoire de la conquête, de la dépossession et de la destruction (1830-1871) qui a failli mener à l'extermination recherchée par certains acteurs de la colonisation. Cette histoire recouverte et non enseignée qui a généré le dénuement, la déstructuration sociale et le délabrement, a constitué un trauma collectif qui renvoie à l'expérience des populations amérindiennes

---

<sup>3</sup> Tillon, G. (1966), *La république des cousins*, Paris, Seuil.

que nous évoquerons plus loin. Elle pose la question du mal être et de la capacité de (re ?) construction du lien des Algériens à leur territoire que nous appelons le chez soi et qui pose la question de son identification. Le changement se situerait ainsi comme *une marche collective des Algériens depuis leur exil symbolique vers un chez soi* dont le manque peut être identifié en de nombreux symptômes appelant eux-mêmes *une quête de rétablissement*.

### **Les références : connaître la complexité d'un familial difficile à voir**

Le cas de l'Algérie est spécifié en premier lieu par la profondeur et la portée structurelle d'une colonisation de peuplement, longue de 132 ans, et ensuite par les incertitudes politiques tenant à la nature du régime ou du système politique qui en organise la gestion.

Ce pays singulier se distingue au sein du Maghreb, du Sahel et du Monde arabe par le poids et l'influence de la colonisation française, et par ce qu'elle a généré comme créolisation - refoulée - qui interroge les purismes décalés des arabistes et islamistes dont les jugements relèvent du complexe du colonisé<sup>4</sup>. Le fait colonial ainsi, inscrit dans une longue durée, n'y a pas empêché le maintien de référents et de traditions que les aléas de la colonisation ont réduit et déformé même si les mémoires tant interrogées par M. Lacheraf<sup>5</sup>, ont joué un rôle important.

Mais ce fait différenciateur permet aussi, de prendre la mesure du poids de la culture et de la relation entre structures (ici anthropologiques) et institutions de sorte que puissent être mis en relief :

- d'abord le poids de difficultés spécifiques - idéologiques, culturelles et nécessairement politiques et plus particulièrement de la perte de références dans un contexte long d'éclatement de la société - et, ensuite,
- la part des avantages et potentialités propres à ce pays qu'ont la familiarité avec la culture française et occidentale qui ont voisiné avec la part criminelle, destructrice et dominatrice de la colonisation et d'agents des institutions françaises. Il y a lieu ainsi de connaître et analyser la double face de la colonie algérienne dont la part indigène "musulmane" a vécu et connu tout à la fois le statut de dominé exploité et celui d'un administré ayant des obligations de service militaire, et une socialisation orientée par les lois et pratiques de l'administration française et par la proximité de la partie européenne de la population, voire des Français de

---

<sup>4</sup> Cf. Memmi, A. (1966), *Portrait du colonisé, précédé du portrait du colonisateur*, Paris, Éditions Buchet.

<sup>5</sup> Lacheraf, M. (2005), *Des noms et des lieux*, Alger, Casbah éditions.

France en France même ou en Algérie alors française.

L'on sait là notamment le travail de Mostefa Lacheraf<sup>6</sup>, sur la résistance exceptionnelle à la destruction coloniale par l'effort de maintien sous des formes, certes souvent lâches et disparates, de compétences, de gens de savoir qui ont assuré longtemps une continuité et ainsi retardé l'écroulement des institutions traditionnelles et des références ou encore de mémoires et d'acquisitions. De même, Fanny Colonna<sup>7</sup> a-t-elle montré la façon dont le réformisme badissien a constitué aussi une stratégie de conservation et de stabilité « de la sainteté d'ordre scripturaire savante des *zawaya* et par les vestiges de pratiques vernaculaires peut-être hétérodoxes mais dont les valeurs étaient largement partagées par tous les groupes sociaux » p. 301 (R. Lardinois, 1997).

De ce point de vue peut apparaître une spécificité du rapport des Algériens (pour le moins d'une partie d'entre eux) à la modernité qui est fait d'une capacité d'adaptation ou, dans d'autres cas, d'attitudes de refus et de réticence empêchant les individus de développer des stratégies payantes vis-à-vis de l'administration coloniale, le plus souvent hostile et discriminatoire. La familiarisation précoce avec les normes, les règles, la morale, les savoirs, les savoir-faire occidentaux et avec le système de domination par la discrimination, la ségrégation et plus rarement la connivence et l'échange mutuel, a ainsi pu distinguer une partie de la population qui aura su occuper des positions utiles au groupe.

Il en a résulté un double système de références et une culture du rapport à l'autre en situation d'inégalité mais aussi de découverte des sources de la puissance de l'autre, de ce que sont le développement et l'organisation sociale moderne des nations les plus riches et les plus avancées.

Cette expérience *in fine*, aussi éprouvante et disqualifiante, qu'enrichissante de l'histoire et de la décolonisation qui aurait pu être mobilisée à l'indépendance de l'Algérie, et plus tard encore, a malheureusement été « mise aux oubliettes » pour former aujourd'hui chez les générations d'avant 1962, un souvenir dont les deux faces sont définitivement séparées par une « faille spécifique » constitutive d'une forclusion de l'expérience et des savoirs sur « l'autre ».

La question des références algériennes en matière d'organisation, de culture, de droit et de modèle d'État et de contrat social est ainsi posée

---

<sup>6</sup> Lacheraf, *op.cit.*

<sup>7</sup> Colonna, F. (1995), *Les versets de l'invincibilité. Permanence et changements religieux dans l'Algérie contemporaine*, Paris, Presses de la FNSP.



aujourd'hui à propos des possibles retours et redécouvertes de références algériennes refoulées ou réinterprétées se rapportant au droit (foncier, de l'eau, etc. ), aux patrimoines culturels algériens, mais aussi aux compétences et rapport spécifiques de la quasi-totalité des Algériens à l'emprunt et l'appropriation d'éléments de culture, de techniques, accompagnée de transformations comme en témoigne le rapport à la langue.

L'identité algérienne, principalement plurielle, quoique soudée par le rapport au colonial, contient tout à la fois les traits de la berbéricité, elle-même très diverse (Kabyle, chaouie, targaie, zouaouis, berbéricité diffuse de l'ouest et du centre), d'une arabité pastorale et citadine et de métissages berbéro-arabe, semble recouverte par les marquages du temps colonial avec sa violence destructrice et déstructurante, son travail politique et institutionnel de structuration de la colonie par la dépossession et l'organisation d'un autre monde négateur de l'indigène, son installation constitutive du côtoiement, de la mise au travail et du classement social ségrégatif et intégrateur de l'échange progressif et différencié qui diffuse la culture française et constitue une nouvelle société hiérarchisée et discriminée .

La restructuration de la population algérienne indigène démantelée et redéployée n'a cessé de donner lieu à une socialisation segmentée dominée par la violence, mais aussi par l'emprunt, la captation qui devient dans le cadre de la mondialisation, une ressource composante de l'identité et de la culture algérienne.

L'expérience algérienne fait ainsi apparaître des décalages et discordances entre populations et institutions entre le temps colonial et celui de l'indépendance, pendant les années de terrorisme et certainement aujourd'hui encore sous d'autres formes, exprimant en même temps de façon imbriquée la continuation du fonctionnement segmentaire réactualisé et les effets du trauma profond refoulé, causé par la conquête de 1830 et ce qui en a suivi qui a été bien décrit par Olivier Lecour Grandmaison<sup>8</sup>.

## **L'histoire, ses effets traumatiques et la formation de la nation algérienne**

Mal connue par les victimes elles-mêmes, et de fait tue, simplifiée et confinée dans un discours nationaliste étroit, l'histoire de la colonisation de l'Algérie est celle d'un traumatisme collectif accumulé sur plusieurs

---

<sup>8</sup> Lecour Grandmaison, O. (2005), *Coloniser, exterminer : Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard.

génération et dont les effets sont à explorer dans les manières d'être, dans la personnalité collective, et par l'ensemble des dimensions psychiques de la population algérienne. Cette histoire refoulée est à rapporter aux traumatismes des guerres et de drames faite de visions horribles des cadavres, des blessés et des destructions, à l'immersion d'une population dans un monde cauchemardesque dont elle ne pouvait avoir de compréhension suffisante dans les conditions de l'époque. Simplifiés par les idéologies et la pensée courte du citoyen algérien ordinaire, la violence et les faits de colonisation ont été intégrés par la diffusion des idéologies islamistes populistes comme une agression et une domination de musulmans par des chrétiens et des juifs si bien que la ré-interrogation compréhensive de l'histoire est chassée des champs de préoccupations sociales. Analysé, à propos de l'état et des difficultés des autochtones d'Amérique, « le traumatisme historique » a été identifié comme « une perturbation en profondeur du fonctionnement social qui peut se prolonger durant de nombreuses années, des décennies, voire même des générations. Les grappes de symptômes associés aux troubles particuliers qui se manifestent eux-mêmes à la suite d'un traumatisme historique peuvent être transmises aux générations subséquentes sous la forme de modèles de comportement appris socialement. D'une certaine manière, les symptômes que présentent les parents (violence familiale, abus sexuel) agissent comme un traumatisme et perturbent les ajustements sociaux adaptés de leurs enfants. En retour, ces enfants intègrent ces symptômes et, sans vouloir minimiser le processus, ils attrapent un « virus traumatique » et tombent malades en développant l'un ou l'autre des troubles sociaux. Pour la génération suivante, le processus se perpétue et le traumatisme continue « comme un agent déterminant inlassable ».

Le rapport à la modernité et à la tradition peut être situé là et différencier les Algériens de leurs voisins mais également entre eux selon le degré de dislocation et de destruction vécu par les différentes catégories de populations et de générations. L'histoire de l'Algérie indépendante appelle une rupture avec le silence qui, depuis l'indépendance recouvert par un sentiment nationaliste réactionnel, a empêché l'analyse des continuums et des interactions nécessaires à la construction d'un récit libérateur tourné vers l'expression collective et la construction d'une nouvelle société pacifiée intérieurement et mobilisée dans la construction de soi et de la communauté nationale. Elle appelle la connaissance de l'histoire de la Guerre de « libération nationale » et de la constitution du premier État national algérien, totalement différent de l'État de la Régence et de la colonie française. Elle montre ensuite la

nécessaire écriture de l'histoire algérienne schématisée et amputée dans le discours officiel nationaliste diffusé par l'école et les médias lourds (Radio et TV) qui définissent l'identité par l'islam, l'arabité et la geste héroïsée de la libération nationale ; inspiré par la pensée nassérienne arabiste et islamique qui avait influencé les auteurs des « coups d'État » originels du mouvement national et de l'Algérie indépendante<sup>9</sup>.

Ces traits générateurs d'antagonismes restent à décrire et à analyser à l'aide de corpus anciens et classiques qui permettent d'interroger un réel actuel de plus en plus éclairé par des travaux récents pertinents, novateurs et appuyés sur les nouvelles disciplines (psychanalyse, sémiologie, ..) et les nouvelles approches ( post-colonialisme, analyse du discours). Ainsi par la vertu thérapeutique d'une ré-identification pourrait être réappropriée l'histoire plurielle, diverse, vécue par les Algériens pendant la colonisation. Cette histoire qui ne saurait masquer ou ignorer la réalité multiple et diverse du temps colonial rapportée aux relations sociales multiples, diverses opposées, bien ou mal vécues entre voisins, collègues, camarades de classe musulmans et européens (*nsara/gwar*).

La question du développement de l'Algérie peut intégrer ainsi (et ajouter) la dimension culturelle essentielle et problématique qui enrichirait et canaliserait loin des bavardages idéologiques, les questions majeures maltraitées de la langue, du modèle d'enseignement, de la place et de la part de l'enseignement religieux, et plus fondamentalement, de la définition des identités et des principes de structuration de la nation et de ses institutions.

### **La difficulté de voir et de réinterpréter positivement les structures anthropologiques.**

Le changement impose une bonne coordination entre les échelles des appareils administratifs et leur évolutivité. La décentralisation bien préparée le permettrait ; bien qu'elle n'ait jamais été évoquée, elle a cependant été esquissée, mais limitée au champ administratif à la faveur de l'attribution de prérogatives importantes aux walis (préfets). Le renforcement du pouvoir du Président de la République qui supprime le premier ministre sans avoir à défendre sa politique devant le parlement, est prolongée à travers la personne du Wali qui exerce comme un chef de gouvernement local pratiquant un pouvoir quasi total, ne référant qu'au Président de la République et pouvant défier les ministres et autres autorités que celles du Ministère de l'intérieur et des « services » (i.e.

---

<sup>9</sup> Voir Meynier, G. (2010), *L'Algérie au cœur du Maghreb classique*, Paris, la Découverte et Abbas, F. (1984), *L'indépendance confisquée*, Paris, Flammarion.

Direction du Renseignement et de la Sécurité) représentés par un officier attaché à toute administration d'État.

Ainsi sont éliminés les risques éventuels de débats sur la déconcentration des pouvoirs et sur la décentralisation, thèmes considérés comme dangereux ou comme devant rester réservés aux seules institutions officielles par les dirigeants et par la bureaucratie<sup>10</sup>, alors même qu'elles caractérisent les mutations sociopolitiques des États les plus modernes.

Les procédures, démarches et stratégies de développement, d'aménagement, de gouvernance et de gestion qui paraissent indispensables en premier lieu, sont quant à elles, objet de regret et de désappointement de la part des acteurs comme des populations qui savent que leur usage réglerait de nombreux problèmes et expliquent cela de deux façons associées ou opposées. Si elles ne sont pas utilisées, c'est que les décideurs et forces détentrices de pouvoir n'en veulent pas, préférant de fait le contrôle total et *a priori* de toute action collective et individuelle extérieure au système de pouvoir.

La décentralisation n'a cependant pas encore été adoptée en Algérie alors qu'elle fait partie précisément des recettes et produits de l'expertise française, particulièrement sollicitée dans le champ administratif. Les explications en sont simples et renvoient au fonctionnement centralisé de l'État. Les méthodes et principes de bonne gouvernance et de la gestion efficace, sont certes de plus en plus avancés au sein des institutions internationales qui essaient, vainement, de convaincre les États de leur mise en œuvre progressive et minimale. Mais elles rencontrent les réticences tandis que l'accroissement du nombre, aggrave les problèmes d'inefficacité, d'incompétence, de corruption, de bureaucratie et d'orientation générale des politiques. Ce qui aggrave les difficultés sociales et freine le développement<sup>11</sup>.

Le désir de changement ne saurait être cependant confondu avec le malaise, la frustration souvent accompagnée de colère et la critique des pouvoirs étendue à celle de l'ensemble de la société et de soi. Il permet en principe et en théorie, la construction de stratégies de mobilisation en vue d'ajouter des principes d'efficacité et d'équilibre, de modernisation et d'intégration à la mondialisation par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie moderne et appuyée sur la vérification des capacités de réalisation des projets définis.

---

<sup>10</sup> Crozier, M. (1963), *Le phénomène bureaucratique. Essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes*, Paris, Seuil.

<sup>11</sup> Aoudia, J. (2006), *Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens*, Paris, Agence Française de Développement.

La question du changement devient ainsi celle de la capacité d'une société à faire prévaloir l'intérêt commun sur les intérêts des particuliers et notamment des acteurs les plus puissants. De la sorte, l'idéal politique qui est celui de la fusion naturelle des pensées du prince et de son peuple peut être réglé plus rapidement grâce aux effets de réformes structurelles majeures sur la gestion ordinaire des espaces de la République et de la Cité, ce que la déconcentration et la décentralisation offrent comme possibilités.

La remise en cause des fonctionnements contreproductifs n'y est cependant pas suffisante pour imposer des réformes. Le mécontentement du grand nombre et de certains groupes sociaux n'empêche pas en effet un fonctionnement général "normal" lorsque la conjoncture pétrolière permet de compenser les coûts et surcoûts de la mauvaise gestion et de la corruption, de maintenir voire d'élever les prélèvements effectués par le groupe dominant dès lors que celui-ci détient réellement le pouvoir politique et militaire et qu'il dispose d'une large base sociale. On se demandera alors quelle est la nature du pouvoir politique et comment ce pouvoir s'emboîte, avec les idéologies dominantes et les stratégies des agents sociaux porteurs des structures fondamentales ?

## **Le problème de l'identification de soi**

Bien que l'ensemble des pays ayant subi la colonisation aient à dépasser l'externalisation de leur économie, voire de leur modernisation, l'enjeu du changement apparaît plus crucial dans des pays comme l'Algérie, Haïti, l'Angola ou l'Afrique du sud qui ont connu un degré et un type de colonisation particulièrement difficiles.

Cette histoire constitutive des nations appelle de ce fait, une orientation adéquate de la construction sociale qui ne peut réussir sans traitement de la question identitaire marquée par le métissage et par des rapports sociaux dont l'histoire toute fraîche est difficile à identifier et à comprendre pour des raisons spécifiques à chaque nation. La référence à l'islam et la construction mystificatrice d'une identité arabo-musulmane peut être considérée comme une fuite en avant permettant d'éviter l'interrogation de l'histoire subjective constituée dans les itinéraires concrets et divers des lignées familiales et collectives.

La domination occidentale qui n'a pu être remise en cause, y est associée à la constitution de régimes nationaux. Ceux-ci ont mis en place un nouveau régime économique et politique dans lequel les élites dominantes ont capté le contrôle des ressources pour effectuer des prélèvements à leur seul bénéfice et sans remise en cause de l'ordre

international. Il en découle que le changement ne peut se faire sans remise en cause de cette captation sur la ressource ni encore de l'orientation des institutions qui ne représentent pas les structures sociales.

La force de ce fonctionnement tiendrait à la délégitimation coloniale des compétences des sociétés dont les structures vernaculaires toujours actives par esprit de résistance comme du fait de leur adaptabilité, sont doublées par des institutions importées et régulièrement toilettées en fonction des besoins et non pas en vue d'une adaptation. C'est donc avec ces jeux multiples et ruses nécessitées par la cohabitation de référents différents que se sont maintenues les références segmentaires à l'époque coloniale. Cette rupture structurelle entre les cultures sociales anthropologiques et l'organisation institutionnelle des pays d'Afrique du nord et du Moyen Orient, au sein desquels l'Algérie constitue un cas exacerbé de discordance entre les institutions modernes définies à partir du modèle administratif et politique colonial réorganisé à l'indépendance. La société algérienne reste marquée par une culpabilité de devoir renoncer aux traditions dans le passage vers le modèle occidental et ses valeurs modernes avec ce que cela peut engendrer comme déséquilibres psychologiques (essentiellement des névroses d'angoisse ou obsessionnelles<sup>12</sup>. La question de l'ajustement des institutions modernes aux valeurs fondamentales vernaculaires se pose ainsi de façon symbolique, identitaire (comment rester soi-même ?), politique (comment se fait l'accord sur le pouvoir ?) et économique (de quel domaine dépend la production de la richesse ?).

La question et l'approche du changement renvoient là, à l'analyse historique nécessaire à la compréhension de périodes et de mouvements ou dynamiques de l'histoire ; il s'agit ici, d'établir les correspondances avec les singularités régionales ou sectorielles d'une région particulièrement agitée par les idéologies et rapports de force internationaux déterminés par le pétrole et le commerce. Il en découle la nécessaire analyse des temporalités du point de vue de leur variation entre « régions » ou entre « pays » auquel cas, il y a lieu de tirer les leçons des conjonctions et des disjonctions entre situations locales et mouvements régionaux ou historiques significatifs.

---

<sup>12</sup> Arezki, D. (2000), « Conséquences psychologiques de l'éducation sous l'emprise du phénomène d'acculturation dans la famille algérienne », in *Études Psychanalytiques*, n° 4, p. 131-144.

## **De l'interprétation et du repositionnement**

Comment passer de l'import – export (pétrole contre nourritures) à la connaissance et à la gestion « familiale » de la maison Algérie, ensemble de tribus gouvernées par un État qui rassemble les traits de l'État ottoman, colonial, de l'État idéal « islamique », de la pièce étatique.

Qu'en est-il ensuite du droit et de la règle ? Dans quelle mesure les problèmes et dysfonctionnements de l'Algérie posent-ils des questions fondamentales que ne saurait résoudre quelque révolution politique qui ne ferait que reformuler les mêmes contradictions du fait d'une rupture entre les modèles inscrivant l'Algérie dans l'environnement international sans pour autant offrir des solutions aux problèmes de justice, de rationalisation de l'exploitation des ressources, de réponse aux questions universelles de production et distribution de ressources, d'éducation, de santé, etc. ? Mais aussi de bureaucratie, d'autoritarisme et de libertés ?

Il y aurait donc à s'interroger d'une autre façon sur les usages de la réglementation destinée officiellement et « sur le papier » à surveiller, contrôler et organiser, utilisée de fait par les décideurs, administrations et commissions à interdire aux uns et affecter aux autres ou à soi, le droit de construire, d'exercer tel métier, etc., soit pratiquer le népotisme, la corruption ou le détournement dans un système où le fonctionnement des tribunaux est celui du Makhzen et non pas celui du groupe ou de la djemaa, etc. Comment donc penser la justice et son application selon les différents objets à gérer, biens du groupe et biens collectifs, communs aux groupes de la même tribu, biens de la confédération des tribus, biens de la province, de l'État, des étrangers etc. ? Quel droit moderne et quel système de gouvernance et de gouvernement construire, expérimenter et codifier ? Que penser de la législation et des réglementations constituées par continuation d'une « coutume » coloniale et en fait étrangère en bonne partie, mais pas complètement aux structures algériennes, universelles d'une part, cependant ségrégatives et discriminatoires par ailleurs ? Qu'en est-il de l'importation de règles et droits modernes touchant à la représentation, à l'entreprise, à l'urbanisme, à l'hygiène, etc. sans dispositif de réflexion, de construction et d'expérimentation, ni encore de culture autre que celle des apprentissages mimétiques des savoirs et techniques du droit, de l'économie, de l'éducation, dont « l'adaptation » se résume en fait, dans une illusion constituée par la traduction qui est en général plutôt une transcription littérale et par l'apprentissage « par cœur » à la façon de la récitation coranique du *kuttab* et non pas du *diwan*.

Ainsi, y a-t-il à ouvrir avec les chantiers du changement, ceux de la réflexion sur la définition d'un ou plusieurs modèles permettant de régler les grandes questions posées à la société algérienne, celles du rapport à la rente pétrolière, héritage ou butin ou celles de l'identité et de la culture qui renvoient aux champs identitaires fortement mobilisés dans le champ politique. Du rapport à la langue et aux langues et celles de l'islam, objet de mobilisations politiques, étatique et sociales et de tension entre les interprétations et les usages politiques, sociaux et culturels de l'islam. Organisé, contrôlé et approprié principalement par l'État qui en a fait la référence majeure de ses politiques éducatives et de son discours, l'islam oppose contradictoirement, la vision de celui-ci non seulement aux interprétations *salafistes* mais aussi aux héritages, ceux de la tradition locale, des « saints » mais également celui du réformisme *médersien*.

### **Rentrer chez soi pour se connaître et guérir ses blessures**

La question du changement constitue une clé d'appréhension de l'ensemble des questions posées à une nation souffrant certainement de ne pouvoir s'accepter avec ses contradictions identitaires, culturelles et sociales et de cultiver le déni de ses propres ressources humaines et sociales et ce au point d'avoir d'abord à se reconnaître.

Défendant l'existence d'un trauma national constitué par la violence de l'agression coloniale développée en guerre de conquête tenace et durable, accompagnée de la dépossession de la terre et du déni d'existence faute d'avoir pu l'exterminer, nous pensons la nécessité de prendre en compte l'exceptionnalité de la situation morale de l'Algérie en engageant un travail collectif de reconnaissance de la nature des problèmes politiques, culturels, sociaux et historiques de la société algérienne. Le changement apparaît alors comme devant être le passage du déni, de l'oubli et d'une sorte de schizophrénie à la reconnaissance progressive et constructrice des composantes de l'identité ou des identités algériennes.

Divers indicateurs majeurs en donnent des pistes de lectures intéressantes.

a- le rapport à la langue, constitué par la pratique d'une langue métisse et/ou d'un bilinguisme structurel auxquels les dispositifs institutionnels opposent des langues savantes de clercs et de pouvoirs extériorisées à la société ;

b- le rapport à la croyance et à la religion qui fait l'objet, depuis la Guerre de libération et notamment depuis l'indépendance, d'une instrumentalisation politique par le pouvoir politique et par des groupes qui lui sont liés par filiation, intérêt ou opposition. Il a découlé de cette



politique constante et renouvelée, un mouvement important et diffus de reviviscence religieuse qui reste mal connu dans son rapport à la modernité et aux troubles identitaires. Entièrement orientée par une interprétation littéraliste et appauvrie d'un islam réduit à des dogmes politico-religieux, la définition politique du religieux et de l'islam est constituée à partir d'indicateurs ou référents identitaires directement repris du statut du colonisé.

La quête de la pureté originelle constitue ainsi le pendant de la négation coloniale d'une quelconque valeur civilisationnelle locale. Elle se déploie dans la sacralisation de la langue arabe qui est opposée de façon négatrice aux langues vernaculaires (les langues amazighes, le dialectal avec ses parlers régionaux chargés de cultures locales). La place privilégiée accordée à l'arabité (elle-même confondue à une incarnation ou une sacralisation par son statut de langue coranique) indique une réinterprétation des assignations faites par la colonisation à travers les désignations coloniales des populations.

C'est dire l'importance d'une meilleure connaissance scientifique de l'Algérie, cette connaissance devant mettre en évidence le rapport entre l'existant analysé et interprété, et les modèles constitués, susceptibles d'éclairer les représentations sociales des changements désirés, des acceptabilités du réel historique et des projections réalisables.

L'Algérie, constituant une expérience dans laquelle l'État auquel l'ensemble des citoyens demande une quote-part sans contrepartie, est appelée à jouer d'autres rôles que ceux de la redistribution rentière clientélistrice et génératrice d'une bureaucratie et d'une corruption qui fonctionnalisent le lien segmentaire réel ou équivalent. Un État « faible » (au sens des courants faibles) prendrait ainsi le relais des fonctions régaliennes actuelles en glissant vers l'encadrement des ensembles territorialisés sur la base des affinités et du contrat moderne mobilisateur des savoirs anthropologiques. La relation segmentaire complexe et savante à l'autre, voisin et lointain et celle clientélaire à l'État, gagnerait par exemple à être valorisée en spécialisations de groupes régionalisés et localisés selon les niveaux contemporains de la territorialité, dans des fonctions et métiers spécialisés (le tourisme en est un bon exemple).

### **La situation et l'état moral de la société et le trauma collectif causé par une colonisation violente et dépossessive**

Pour conclure cette approche nécessairement brève et donc introductive de la question du changement politique posée à l'Algérie, il nous paraît heuristique de rapporter cette problématique à la question de

la construction d'une paix sociale garantie par la mise en œuvre d'une démocratie tout aussi adaptée que conforme aux principes et lois universelles de gouvernement.

Le changement peut ainsi être pensé prioritairement à travers l'impératif d'engagement d'un processus collectif de dépassement des effets de ce que nous nommons, le trauma collectif algérien, constitué historiquement à partir de la violence de l'agression coloniale. Ce fait qui constitue une exceptionnalité de la situation morale de l'Algérie, requiert l'engagement d'un travail social de reconnaissance de la nature des problèmes politiques, culturels, sociaux et historiques de la société algérienne du réel présent. Le changement apparaît alors comme devant être un passage du déni qui cache l'oubli, sorte de schizophrénie, à la reconnaissance progressive et constructrice des composantes de l'identité ou des identités algériennes. Ainsi pourraient être abordées les questions aussi essentielles que conflictuelles de la langue (des langues donc), de la culture (des cultures donc aussi) et des identités liées à des espérances, des idéaux, des manques et des projections refusées, ensemble de réalités recouvertes par le verbe, l'action et le quant à soi et dont l'expression peut être activée dans l'engagement d'un ensemble de chantiers mobilisateurs orientés vers la mise en œuvre du processus de développement durable.

Mais cette problématique culturelle renvoie d'abord à la question politique d'un pays singulier dont les difficultés présentes traduisent des problèmes graves d'un mode récurrent - constitué déjà dans les maquis de la guerre de libération nationale- de gouvernement autoritaire, redistributeur mais corrompible, volontaire mais inefficace et décalé par rapport au réel qu'il refuse de voir et qu'ainsi il recouvre par la velléité d'un don qui n'en est pas. Cette singularité politique tient à la constitution dès l'indépendance, d'un régime « plébéien » autoritaire originel qui a réussi à intégrer les différentes situations et évolutions des 50 années d'indépendance grâce à une clientélisation systématique servie par le fonctionnement bureaucratique et par la segmentation de la corruption.

De ce point de vue l'Algérie constitue une expérience originale d'État auquel l'ensemble des citoyens demande une quote-part sans contrepartie. Plutôt que de condamner cette orientation, il paraît utile d'en examiner l'originale redistribution rentière - associée au fonctionnement bureaucratique - dans laquelle l'État fonctionnalise le lien segmentaire réel ou équivalent et génère en même temps une corruption dont la justification sociale tient à une extériorité qui rappelle en somme celles de l'État de la Régence et de l'État colonial alors même qu'il dispose d'une légitimité nationale. Le changement s'imposerait ainsi comme modalité

d'organisation de l'État en fonction des réalités sociales constituées par la fonctionnalisation moderne des structures segmentaires. Celles-ci semblent appeler un modèle étatique décentralisé permettant une gestion directe de la ressource transférée par l'État au bénéfice d'un développement territorialisé dans lequel les populations peuvent assurer aussi bien le contrôle des ressources externes et locales et négocier avec l'État leur rapport à la communauté nationale. Une telle décentralisation entraînerait la mobilisation des populations locales et par là même la valorisation des ressources locales en même temps qu'une négociation des principes de solidarité entre régions par la gestion des redistributions du local vers le régional et le national et inversement. Il s'agirait ainsi d'évoluer vers un État «faible » (au sens des courants faibles) mobilisé dans la coordination et la diffusion de l'information vers des structures territoriales dont la modernisation résulterait de la responsabilisation collective. Cela impulserait une mobilisation des savoirs anthropologiques et des ressources locales de régulation comme celles identifiées par Yazid Ben Hounet<sup>13</sup> dans son étude du fonctionnement actuel du rapport à la tribu tant disqualifiée par l'idéologie coloniale et consécutivement par le complexe du colonisé.

N'ayant jamais pris le temps depuis l'indépendance, « de se retrouver » et de définir collectivement son identité, la nation algérienne semble divisée entre deux visions de la modernité, celle de France et de la mondialisation « occidentale » et celle des pays du Golfe arabe. Elle manque ainsi, aussi bien dans les dispositifs éducatifs et dans ses propres institutions, de définir la langue d'usage et les référents culturels identitaires, disqualifiant les arabes locaux dont la richesse est fort méconnue et qui manquent d'être répertoriés et valorisés à la différence de ce qui se fait dans des pays voisins ou plus éloignés. Confondant Coran et Charia, langue coranique et arabe fonctionnel, culture arabe et cultures nationales, histoire et réalités culturelles présentes et projections des représentations dans le futur, les médias et discours institutionnels (dont celui l'école publique tendent à disjoindre le réel algérien vécu et pratiqué et les modèles enseignés et donnés en référence) alimentant le désarroi culturel et linguistique au lieu de cultiver le réel et de l'organiser en fonction de la créativité sociale.

Le changement pourrait ainsi consister, en Algérie, en une découverte du "chez soi" où peut être tenu le "diwan" national et ses multiples versions locales, selon les principes contemporains les plus modernes de

---

<sup>13</sup> Ben Hounet, Y. (2007), « Des tribus en Algérie ? À propos de la déstructuration tribale durant la période coloniale », in *Cahiers de la Méditerranée*, n° 75, p. 150-171.

la créativité culturelle, sociale et politique.

## Bibliographie

- Abbas, F. (1984), *L'indépendance confisquée*, Paris, Flammarion.
- Arezki, D. (2000), « Conséquences psychologiques de l'éducation sous l'emprise du phénomène d'acculturation dans la famille algérienne », in *Études Psychanalytiques*, n° 4, p. 131-144
- Aoudia, J. (2006), *Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens*, Paris, Agence Française de Développement.
- Colonna, F. (1995), *Les versets de l'invincibilité. Permanence et changements religieux dans l'Algérie contemporaine*, Paris, Presses de la FNSP.
- Ben Hounet, Y. (2007), « Des tribus en Algérie ? À propos de la déstructuration tribale durant la période coloniale », in *Cahiers de la Méditerranée*, n° 75, p. 150-171.
- Crozier, M. (1963), *Le phénomène bureaucratique. Essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes*, Paris, Seuil.
- Favret Saada, J. (1966), « La segmentarité au Maghreb », in *L'Homme*, Vol. VI, p. 105-111.
- Favret Saada, J. (2005), *Algérie 1962-1964 Essais d'anthropologie politique*, Paris, Bouchène.
- Hachemaoui, M. (2012), « Y a-t-il des tribus dans l'urne ? Sociologie d'une énigme électorale (Algérie) », in *Cahiers d'études africaines*, n° 205, p. 103-263.
- Lacheraf, M. (2005), *Des noms et des lieux*, Alger, Casbah éditions.
- Lecour Grand Maison, O. (2005), *Coloniser, exterminer : Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard.
- Memmi, A. (1966), *Portrait du colonisé, précédé du portrait du colonisateur*, Paris, Éditions Buchet.
- Meynier, G. (2010), *L'Algérie au cœur du Maghreb classique*, Paris, La Découverte.
- Tillon, G. (1966), *La république des cousins*, Paris, Seuil.

---

## Les sciences sociales en Algérie face au changement

Belakhdar MEZOUAR\*

---

C'est un truisme de rappeler que dans les années 1970, les sciences sociales en Algérie étaient à l'écoute du politique. Aussi, se sont-elles livrées à une réflexion sans fin sur les questions économiques. Beaucoup de chercheurs se sont focalisés sur l'identification et la qualification du mode(le) de développement de l'Algérie : il était alors question de « Tâches d'édification nationale », de « Voie de développement non-capitaliste », de « Capitalisme d'État », etc. Moins nombreux, mais sans doute plus audacieux, sont ceux qui se sont penchés sur le politique, précisément sur la nature du pouvoir politique : il était alors question d'« État national », d'« État socialiste », de « Bourgeoisie d'État », etc.

Il a fallu attendre les années 1980, et au-delà, les années 1990 et 2000 pour voir les sciences sociales quitter le giron développementaliste dans lequel elles ont été (se sont) confinées, et s'engager dans le traitement de la problématique du lien social en Algérie ; autrement dit, dans l'exploration du vivre-ensemble. Il faut dire que les événements dramatiques qui se passaient en Algérie astreignaient les chercheurs à l'écoute de la société, de ses éruptions et convulsions. C'est donc en consonance avec l'air du temps que les sciences sociales se mettent à étudier le mode de socialité et à questionner les valeurs véhiculées et par la société et par l'individu algériens. Ce sont là, en fait, des questionnements éminemment sociologiques que les sciences sociales n'auraient jamais dû quitter, mais....

---

\* Sociologue, Université de Tlemcen, 13000, Algérie.  
Crasc, Associé, Oran, 31000, Algérie.

## 1. La dialectique tradition/modernité dans la société algérienne

Dans cette contribution, j'essaierai d'élaborer une synthèse des travaux de cette dichotomie, d'en présenter une typologie qui, sans doute comme toute autre, n'est pas exempte d'oppositions trop tranchées ; et elle est forcément réductrice de la diversité des écrits. Bref, à la lecture des essais sur le lien social, émerge un certain nombre de thèses (d'hypothèses ?) assez différenciées. La première d'entre elles estime que la société algérienne connaît un redéploiement des valeurs culturelles anciennes ; c'est la thèse de la traditionalité de la société. Pour la seconde thèse, les valeurs traditionnelles ne caractériseraient qu'une seule partie des Algériens, l'autre partie serait moderne ; c'est la thèse dualiste. La troisième, c'est celle de l'ambivalence culturelle qui affirme que la société algérienne est en même temps et à la fois traditionnelle et moderne. La quatrième et dernière thèse est incarnée par Abdelkader Djeghloul qui pense que bien que les Algériens s'inscrivent « inexorablement » dans la modernité, les traditions sont ménagées, voire préservées.

Avant de dérouler ces thèses pour en discuter le contenu, observons deux choses. D'abord qu'elles émanent non seulement de travaux académiques comme les thèses de doctorat<sup>1</sup> et les mémoires de magister, mais aussi de travaux extra-universitaires publiés dans des ouvrages, des périodiques et même dans les journaux. Ensuite, ces travaux (s') intéressent tous (à) la dynamique du changement social en Algérie, et c'est à ce titre qu'ils sont convoqués ici.

## 2. La traditionalité et la question du développement

S'agissant de la thèse de la traditionalité de la société, elle est défendue dans beaucoup de travaux, de valeur inégale du reste. Plus près de nous, en 2008, à l'université d'Oran, Ahmed Yalaoui y consacra sa thèse de doctorat en sociologie<sup>2</sup> ; et il n'est pas le seul. Toutefois, le travail le plus abouti sur la question, revient au psychosociologue algérois Slimane Medhar. Celui-ci en a fait son thème de prédilection en lui consacrant au moins trois ouvrages. Dès 1992, la traditionalité de la société algérienne est annoncée dans le titre même de son premier livre *Tradition contre développement*. Depuis, et toujours fidèle à un discours

---

<sup>1</sup> Voir par exemple la thèse de doctorat de Mohammedi, S. (2011), *les Hawz de Tlemcen – Anthropologie d'une identité locale*, thèse de doctorat en sociologie, Université d'Oran.

<sup>2</sup> Yalaoui, A. (2008), *La crise de la reproduction de la société traditionnelle*, thèse de doctorat d'Etat en Sociologie, Université d'Oran.

plutôt essayiste, Medhar ne cesse de réitérer la même position notamment dans une deuxième publication où il écrit « La culture traditionnelle régit la société. Son emprise sociale est évidente : il suffit de tendre l'oreille pour distinguer son bruissement et de se pencher par la fenêtre pour constater son influence. Aussi continuer à l'occulter et à ignorer son impact sur l'agencement, le fonctionnement et le devenir de la société, c'est opter pour un présent problématique et un avenir incertain »<sup>3</sup>. Se sentant sommé de définir ce qu'est cette culture traditionnelle qui présiderait à la destinée de la société algérienne, il précise « La structuration sociale traditionnelle est le corollaire de l'incapacité des individus à assurer leur survie et à subvenir à leurs besoins<sup>4</sup> ».

Cette thèse ne manque pas de susciter des questions à commencer par les indicateurs attribués au concept même de tradition par notre auteur. En effet, ailleurs, le sociologue Mohamed Boukhobza utilise quasiment les mêmes indicateurs, mais cette fois pour définir non pas la tradition mais le sous-développement. « Le propre du sous-développement, écrit-il, c'est précisément une situation chronique de non-satisfaction des besoins sociaux<sup>5</sup> ». Manifestement, il y a télescopage conceptuel entre la définition de la tradition chez Medhar et celle du sous-développement chez Boukhobza. D'où la question : Est-il légitime d'assimiler purement et simplement tradition et sous-développement ? Le lecteur des travaux de Medhar ne manque pas d'être interpellé par une autre confusion, celle qu'il commet entre incivilités et comportements traditionnels. Les incivilités urbaines, pratiques répréhensibles, trop fréquentes dans nos cités, déplaisantes à voir et surtout à subir. L'auteur les vilipende tout au long de ses écrits non sans les imputer toutes - indûment de notre point de vue - à l'emprise de la tradition sur les Algériens. Ne sont-elles pas au contraire la conséquence manifeste de l'abandon de la tradition en tant que régulateur social et de la défaillance des institutions de socialisation, étatiques et non étatiques ; le tout traduisant plutôt une anomie sociale ?

À ces premières questions succède une autre : Qu'en est-il du phénomène d'acculturation des Algériens dû à la colonisation et même à l'indépendance, relevé du reste par toute une littérature sociologique et assimilée. Parlant de sa ville natale, Constantine, Malek Bennabi déplorait déjà en son temps le phénomène en ces termes :

« ...On gardait l'apparence mais on perdait la substance. La colonisation de peuplement avait complètement perverti l'ancien mode de

---

<sup>3</sup> Medhar, S. (1999), *L'échec des systèmes politiques en Algérie*, Alger, Ed. Chihab, p. 240.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 43.

<sup>5</sup> Boukhobza, M. (1991), *Octobre 1988. Evolution ou rupture ?*, Alger, Bouchène, p. 32.

vie, les traditions, les usages de la vieille ville. Les structures sociales et mentales établies par la culture arabo-islamique depuis plus de mille ans commençaient à céder après un demi-siècle d'agression et de déculturation. Elles étaient méticuleusement démantelées par l'administration coloniale...<sup>6</sup> Bennabi en parle comme une « agression », tandis que le penseur tunisien Hamadi Redissi qualifie le phénomène de « contamination » dans son livre *L'exception islamique*<sup>7</sup>. Ne pouvant éluder totalement la question, Medhar en parle en faisant référence explicitement et nommément aux travaux de Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad relatifs à l'opération coloniale de *déracinement* et de *dépaysannisation* des Algériens lorsqu'il écrit « Des chercheurs ont postulé une déculturation en Algérie, terme dont nous récusons l'emploi comme concept<sup>8</sup> ». Inutile de dire que cette façon de réfuter le processus d'acculturation des Algériens tient plus d'une résolution verbale que d'une véritable démonstration. La troisième question est celle-ci : la traditionalité de la société algérienne ne serait-elle pas un « luxe » (si je peux m'exprimer ainsi) que n'autorisent plus ni l'espace, ni le temps, ni le nombre ? L'espace, c'est-à-dire, la proximité spatiale, voire la mitoyenneté avec une Europe envahissante, culturellement notamment. Le temps, c'est le 21<sup>ème</sup> siècle, l'époque de la modernité, et pour certains, celle de la postmodernité et même de la surmodernité. Le nombre, dans le dernier recensement les Algériens frôlent les 40 millions de personnes ; une population qui se compte en millions ne pourra jamais être intégrée dans des communautés traditionnelles tant celles-ci sont naturellement étroites, et restreintes par définition (anthropologique). Voilà pour ce qui est de la première thèse.

### 3. La dualité de la société algérienne

La deuxième thèse à examiner est celle de la dualité de la société algérienne défendue par le sociologue oranais Djamel Guerid. Le schéma dual de la société est un paradigme ancien auquel la sociologie a renoncé depuis longtemps en raison de son inadéquation aux réalités observées, et présentées invariablement comme fractionnées continûment en deux secteurs contigus mais étanches et sans rapport aucun. Toutefois, on le retrouve chez Bertrand Badie et Pierre Birnbaum qui, après avoir pris acte de l'« échec de la greffe étatique » dans les pays du tiers monde,

---

<sup>6</sup> Cité in Boukrouh, N. (2006), *L'islam sans l'islamisme. Vie et pensée de Malek Bennabi*, Alger, Ed. Samar., p. 38.

<sup>7</sup> Redissi, H. (2004), *L'Exception islamique*, Paris, Le Seuil.

<sup>8</sup> Medhar, *Ibid.*



soulignent que le développement politique qui en a résulté a été à l'origine d'un éclatement de la société en deux zones, l'une tirant sa légitimité d'une volonté de modernisation, l'autre s'appliquant, au contraire, à conserver sans adaptation ni réforme la tradition nationale. Ils ajoutent, que cette dualité fut très sensible dans l'Égypte du khédivé Ismaël, dans l'empire ottoman du 19<sup>ème</sup> siècle, comme dans le système politique de la Turquie kémaliste qui ne put fonctionner qu'en excluant les masses paysannes du processus de modernisation<sup>9</sup>.

Cela dit, la thèse avancée par Guerid convoque l'histoire passée et récente de la société algérienne et y projette un regard simultanément rétrospectif et actuel. Son ouvrage publié en 2007 porte le titre évocateur : *L'exception algérienne. La modernisation à l'épreuve de la société*. Si l'on s'en tient à la seule période de l'indépendance, et pour faire excessivement bref, on constate que l'auteur relève que dans les années 1970, l'État s'est lancé dans un programme de développement tout azimut avec comme fer de lance l'industrialisation du pays. Outre l'objectif de rattrapage économique des pays occidentaux, l'État tablait sur l'industrie pour acculturer les Algériens et faire ainsi accéder la société à la modernité. Les textes officiels dont la Charte Nationale ne cessaient d'appeler à la création de l'« homme nouveau » et à l'avènement de la « société nouvelle ».

L'échec de l'industrialisation du pays devenu désormais patent, il s'en est suivi, selon notre auteur, un changement à deux vitesses, créant un décalage sociétal majeur entre une étroite minorité privilégiée et une masse importante de laissés -pour- compte traditionaliste ou pour le moins rétive à toute modernisation. Bref, la société algérienne serait bipolaire, divisée en deux camps irréductiblement opposés, distincts et dont l'unité n'est ni envisagée ni envisageable. Un dédoublement de la société que l'auteur qualifie d'« Algérie des deux sociétés » et qu'il explicite en ces termes :

« La division la plus profonde et la plus lourde de conséquence reste, (...), celle qui ordonne les Algériens en deux ensembles culturellement homogènes ; le premier s'inscrit dans la culture arabo-islamique et récuse toute autre alternative ; le second fonctionne à l'intérieur du système occidental de normes et valeurs et, en dehors de lui, il n'imagine aucune autre vie individuelle ou collective<sup>10</sup> ».

Cette thèse, non plus, ne manque pas de soulever foule de questions dont celle-ci : l'échec de l'industrialisation du pays pour réel qu'il soit

---

<sup>9</sup> Badie, B. et Birnbaum, P. (1982), *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, p. 182-183.

<sup>10</sup> Guerid, D. (2007), *L'exception algérienne : La modernisation à l'épreuve de la société*. Alger, Editions Casbah, p. 21.

invalide-t-il vraiment l'acculturation des Algériens ? Le revers de l'industrialisation au niveau économique ne signifie pas nécessairement son échec au plan social et culturel à moins qu'on réduise indûment la diversité des formes d'acculturation à la seule prolétarisation du dix-neuvième siècle européen. S'ajoute à cette première réserve ce qui suit : bien qu'elle ait duré, la colonisation française de l'Algérie a finalement échoué. Toutefois, la société algérienne en est sortie profondément altérée et en reste marquée indélébilement. Évoquant au début de son ouvrage l'histoire contemporaine de l'Algérie et l'impact de l'occupation du pays, Guerid recommande, et à juste titre, de parler d'*un avant* et d'*un après* colonisation. Toutes proportions gardées, et s'agissant plus singulièrement des changements socioculturels dans l'Algérie indépendante, ne peut-on pas en faire de même et parler là aussi d'*un avant* et d'*un après* industrialisation, quand bien même celle-ci serait défailante ? Par ailleurs, plus globalement et sans doute plus radicalement, n'est-il pas grand temps d'abandonner définitivement le couple industrialisation/acculturation et lui substituer le couple – certainement plus fécond – de tertiairisation/acculturation tant les algériens ont (se sont) investi(s) dans les activités tertiaires de services et ont déserté l'industrie ? Le recensement économique réalisé en 2011 par l'Office National des Statistiques (ONS) vient confirmer la tendance observée depuis longtemps, à savoir la réduction drastique de la part de l'industrie dans l'économie algérienne au profit du commerce et des services dont les unités représentent quasiment 90 % du tissu économique national. En cela au moins, l'Algérie s'aligne sur le reste du monde moderne et il n'y a pas d'*exception algérienne*<sup>11</sup>. Et puis, après tout, si le secteur tertiaire connaît une si forte poussée, voire une croissance exponentielle et sans précédent, ne sommes-nous pas fondés légitimement à nous demander s'il ne s'agit pas là d'un phénomène acculturatif en soi et pour soi.

Une dernière remarque s'impose ; dans une perspective comparative ; si la thèse de la traditionalité de la société algérienne fait des traditions une entrave dirimante au développement économique et même politique, à l'inverse la thèse de la dualité fait de la tradition la conséquence, ou pour le moins l'effet pervers, du développement économique, précisément du projet industrialiste. C'est dire qu'ici derrière un langage fonctionnaliste transparait l'approche marxiste du lien social en Algérie.

---

<sup>11</sup> Désormais l'entreprise industrielle occupe, dans l'économie de tous les pays modernes, une place de moins en moins centrale avec un net recul de sa part dans l'emploi.

#### 4. L'ambivalence de la société algérienne

La troisième thèse est celle de l'ambivalence culturelle de la société algérienne. Alors là, il y a foule, et des noms célèbres à commencer par Mustapha Lacheraf qui estime que culturellement, les Algériens sont frappés d'une double impossibilité : « L'impossible retour au passé et l'impossible présence à ce temps vécu du progrès...<sup>12</sup> ». Dans son Portrait du colonisé, Albert Memmi parle lui de « douloureux décalage avec soi ». Le prix Nobel de littérature, l'Égyptien Naguib Mahfouz relève le « dédoublement de la personnalité » du Cairete dont « une moitié de son être est croyante, prie, jeune, et va en pèlerinage. L'autre moitié frappe ses valeurs de nullité dans les banques, devant les tribunaux et dans les rues, dans les cinémas et les théâtres, voire même chez lui, parmi les siens, devant la télévision<sup>13</sup> ». Malek Chebel parle de « schizophrénies algériennes<sup>14</sup> ». Le philosophe marocain, Abed Jabiri relève *el Inchtar* (fission ou implosion) de l'homme arabe.

Toutefois, celui qui a le mieux défendu cette thèse tout au long de ses recherches est incontestablement le psychosociologue algérois Nouredine Toulbi. Pratiquement, tous ses ouvrages portent directement sur l'ambivalence culturelle. Selon lui, la société algérienne est hybride, prise entre deux modèles : le traditionnel et le moderne. Ces modèles cohabitent, mais dans la douleur, puisqu'ils sont dans un affrontement, ou plutôt, dans une confrontation permanente. Dans ces conditions, les valeurs culturelles et sociales des Algériens tiennent à égalité de la tradition et de la modernité. Une posture d'« *entre-deux* » aussi instable qu'inconfortable, pesante même pour des Algériens condamnés à pratiquer continuellement le grand écart ayant en permanence un pied dedans et un pied dehors ; constamment engagés, mais toujours sur la réserve. Au changement social correspond quasi-automatiquement un regain de la tradition. C'est dire *in fine* que les Algériens adoptent les valeurs traditionnelles pour se déculpabiliser d'avoir (à) cédé(r) à la modernité. D'ailleurs Toulbi ne manque pas de le relever en ces termes « De même, et toujours en réaction au changement – et à ce qui est considéré comme étant ses méfaits - les exigences traditionalistes urbaines sont plus vindicatives que celles des ruraux... plus confiants en la solidité de leurs institutions<sup>15</sup> », précise-t-il.

---

<sup>12</sup> Lacheraf, M., (1968), *Algérie Nation et Société*, Alger, SNED, p. 318.

<sup>13</sup> Cité par Jalal Al-Azm, S. (1999), *Le monde diplomatique*, Septembre.

<sup>14</sup> *Peuples Méditerranéens*, n° 70-71, Janvier-Juin, 1995, p. 287-292.

<sup>15</sup> Toulbi, N. (1984), *Religion, rites et mutations. Psychologie du sacré en Algérie*, Alger ENAL, p. 249.

Dans ces conditions, la nature de la tradition dont il est question mérite qu'on s'y attarde : Il s'agit de toute évidence d'une tradition réactive et défensive, une tradition qui ne s'exerce qu'en situation, une espèce de *sens pratique* dans l'acception de Bourdieu. D'où la question suivante : ces velléités traditionalistes intermittentes et par certains aspects erratiques, activées à l'occasion de l'adversité le plus souvent, peut-on les considérer au même titre qu'une tradition établie, spontanée et allant de soi, structurée et structurante, revendiquée et au besoin défendue ? Autrement dit, une ambivalence culturelle dont l'ordre des termes est aussi variable qu'instable est-elle crédible ? La deuxième question qui complète la première est celle d'identifier le registre existentiel où les valeurs modernes sont activées et celui où se sont plutôt les valeurs traditionnelles qui sont convoquées. Formulée autrement, la question serait celle d'identifier les valeurs auxquelles l'Algérien recourt s'agissant de ses intérêts vitaux. Les travaux de Toulbi laissent penser que ce sont les valeurs modernes qui prévalent dans de telles situations ; impressions que confirment deux enquêtes de terrain : La première, datée de 2004<sup>16</sup> révèle que bien que voilées, les étudiantes algéroises adoptent dans leur quasi-totalité les valeurs modernes en souhaitant travailler et en refusant catégoriquement la polygamie. La seconde enquête, encore plus récente, de 2010, montre entre autres que les étudiantes tlemceniennes préfèrent toutes – une fois mariées – vivre loin de la famille élargie<sup>17</sup>.

Au vu de ce qui précède, il est clair que les Algériennes, et sans doute les Algériens, savent tenir à distance la tradition quand il le faut - quitte à recourir aux consonances cognitives toujours déculpabilisantes. Dans ces conditions ne faut-il pas plutôt parler de comportement stratégique et rationnel au lieu et place de l'ambivalence culturelle ? Voilà pour ce qui est de la troisième thèse.

## 5. Le changement social à l'épreuve de la modernité

Enfin on arrive à la thèse de la modernité de la société algérienne. Les porteurs de cette thèse sont beaucoup moins nombreux. Parlant du monde arabe, le politiste syrien Burhan Ghalioun se montre catégorique lorsqu'il écrit : « En dépit d'un discours trompeur, malgré les apparences, il n'y a pas plus 'séculières', matérialistes, individualistes et areligieuses que les sociétés orientales en général, arabes en particulier<sup>18</sup> » ; faisant d'elles des

---

<sup>16</sup> *Infra*.

<sup>17</sup> Benameur, K. (2010), *Sociologie du rite religieux en Algérie*, thèse de doctorat de sociologie, Université de Sidi BelAbbès.

<sup>18</sup> Ghalioun, B. (1997), *Islam et politique, la modernité trahie*, Paris, la Découverte, p. 155.

sociétés vivant dans une modernité bien particulière, précisément une « sous-modernité » ou une « lumpen modernité ». Mais l'auteur qui nous intéresse le plus, c'est bien le sociologue Abdelkader Djeghloul et qui arrive avec deux textes courts mais denses. Le premier, c'est une communication présentée en novembre 1997, publiée en 2000 dans la revue *Al Dafatir* du département de sociologie de l'Université d'Alger, et intitulée « Quand les algériennes inventent leur modernité ». Le second texte est publié en mai 2004 par *Le Quotidien d'Oran* sous le titre : « L'intellectuel Maghrébin face aux paradoxes de son espace socioculturel, à l'heure de la nouvelle modernité ». On aura remarqué l'emploi itératif du concept de modernité dans les intitulés des deux textes, pourtant distants de plus de six années. C'est dire tout l'intérêt que portait Djeghloul à la question de la nature du lien social en Algérie.

À la lecture des deux textes, on comprend assez rapidement que pour Djeghloul, la société occidentale n'a pas le monopole de la modernité et partant, on se rend compte - rétrospectivement - que les thèses évoquées précédemment pèchent par leur eurocentrisme. Elles n'arrivent pas à s'en départir du fait de l'omniprésence de la référence à la modernité européenne ; de manière implicite certes, très probablement à l'insu des auteurs eux-mêmes. Dans cet ordre d'idée, le changement social en Algérie y est évalué à l'aune occidentale. Djeghloul s'en démarque d'emblée en recommandant qu'« un découplage des notions de modernité et de rattrapage est indispensable » ; ce faisant il s'attèle à expurger la modernité de ses contingences historiques, européennes en l'occurrence. Aussi la modernité de la société algérienne se décline différente et différemment. Une modernité présente, déjà-là, mais aussi à-venir que l'auteur qualifie de « nouvelle modernité », et qui ne se compare qu'abusivement à la vieille modernité, celle de la vieille Europe bien évidemment et plus généralement celle de l'Occident. Voici donc, selon Djeghloul, les Algériennes et les Algériens embarqués dans une dynamique sociale inédite ; originale en ce sens qu'elle conjugue « socle anthropologique maghrébin » et « modernité » ; bref « un processus (qui) ne va pas dans le sens de ce qui se produit en Europe, celui de l'exacerbation du mythe de l'individu éternellement beau, jeune, financièrement aisé, libre de toute attache non consentie et presque asexué<sup>19</sup> ».

Djeghloul croit toucher du doigt les effets de cette modernité singulière, j'allais dire contingente, dans l'urbanisation, dans l'expansion du salariat, dans la promotion de la femme, précisément par la

---

<sup>19</sup> Djeghloul, A, « Quand les Algériennes inventent la modernité », in *Al Dafatir*. p. 29.

scolarisation. À propos des femmes algériennes justement, l'auteur récuse vigoureusement la représentation qui en est faite, celle les présentant comme clivées en deux groupes étanches et de surcroît opposés : les *Mutahajibate* (voilées) qui seraient conservatrices et les *Mutabarijate* (non voilées), qui elles, seraient elles progressistes. Faux ! clame Djeghloul, cette altérité culturelle entre les deux camps est factice, trompeuse. Et pour ne pas rester vague et étayer son affirmation, il puise dans une étude de 1994 menée par deux chercheuses femmes, Djedjiga Imache et Ines Nour, intitulée *Algériennes entre islam et islamisme*<sup>20</sup>. Il ressort des résultats de leur enquête de terrain, une quasi convergence des aspirations des étudiantes et une égale ouverture à la modernité, qu'elles soient voilées ou non<sup>21</sup>. Exit donc la bipolarité culturelle des Algérien(ne)s et par là même la dualité de la société. La société algérienne n'est pas non plus traditionnelle, ni d'ailleurs ambivalente ; elle est moderne d'une modernité aux couleurs locales. Et que la teneur de cette modernité ne soit pas prédéfinie et ne réponde pas en tous points aux canons de la définition occidentale, c'est naturel et en tout cas n'est pas pour la disqualifier encore moins l'invalider, pense Djeghloul. Cette façon bien inattendue d'aller chercher la modernité ne semble pas être l'apanage des seules Algériennes puisqu'on la retrouve ailleurs, en l'occurrence chez les musulmanes d'Europe, si l'on croit Nadine Weibel. Celle-ci les qualifie de femmes à la fois « libres et voilées », car écrit-elle : « Dénonçant de la même manière ce qui est perçu comme des abus dus à la modernité occidentale, ces musulmanes pratiquantes choisissent une voie médiane où elles entendent s'affranchir de l'autorité des hommes pour ne se soumettre qu'à celle de Dieu. Cette démarche qui signe l'ébauche d'une émancipation certaine, invente une modernité dont le sacré ne serait pas absent<sup>22</sup> ».

À l'instar des autres thèses, celle postulant la modernité de la société algérienne n'est pas à l'abri de critiques (critiques que nous aurons à développer dans un travail ultérieur). De toutes les façons, l'intérêt de cette contribution ne réside pas seulement dans les réserves et les commentaires qu'inspirent ces thèses ; critiques qui - faut-il le préciser - n'enlèvent rien à la valeur et à l'effort de formalisation entrepris dans ces recherches. L'intérêt réside également ailleurs :

---

<sup>20</sup> Djedjiga, I. et Inès, N. (1994), *Algériennes entre islam et islamisme*, Aix-en-Provence, Edisud, p. 45-50.

<sup>21</sup> Djeghloul omet de signaler les références de l'étude en question, il faut attendre son ouvrage, paru en 2001, *Lettres pour l'Algérie*, Alger, ANEP.

<sup>22</sup> Weibel, N. (2007), « La modernité de Dieu : Regard sur les musulmanes d'Europe libres et voilées », in *Socio-Anthropologie*, n° 17-18, Janvier (C'est moi qui souligne).

D'abord dans la tentative d'élaborer une typologie de ces travaux qui, en leur disparate, se laissent difficilement regrouper ; qui plus est, il n'existe pas de classification des approches du lien social en Algérie par les sciences sociales à même de faciliter leur lisibilité et *in fine* d'orienter les chercheurs.

Ensuite dans la tentative d'éclairer le point aveugle de ces recherches en rendant visible leur convergence thématique autour de la question du lien social : Objet de recherche qui bien que commun à ces travaux, reste complètement dérobé à la connaissance des lecteurs, mais plus préoccupant encore, à celle des porteurs des thèses eux-mêmes. Je n'en veux pour preuve que leur ignorance totale les uns les autres. En effet, sauf exception, aucun d'entre eux ne cite, ni ne fait référence aux travaux des autres<sup>23</sup>. Relever cela, n'est pas faire un procès d'intention, c'est appeler à l'établissement de passerelles en vue d'une communication et d'une complémentarité accrues entre chercheurs et à une mise en partage des savoirs afin de parvenir en fin de compte à la synergie des efforts indispensable à la renaissance de la recherche en sciences sociales en Algérie.

Enfin le troisième intérêt réside dans la valorisation de l'apport des sciences sociales dans l'analyse du changement en Algérie ainsi que l'insatisfaction qui en découle pour tout chercheur avide d'un examen de la réalité sociale plus approfondi, plus anthropologique à même de nous renseigner avec plus de certitude sur la nature du changement que connaît la société algérienne.

## **Bibliographie**

- Badie, B. et Birnbaum, P. (1982), *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset.
- Benameur, K. (2010), *Sociologie du rite religieux en Algérie*, thèse de doctorat de sociologie, Université de Sidi Bel Abbés.
- Boukhobza, M. (1991), *Octobre 1988. Évolution ou rupture ?*, Alger, Bouchène.
- Boukrouh, N. (2006), *L'islam sans l'islamisme. Vie et pensée de Malek Bennabi*, Alger, Éd. Samar.
- Djedjiga, I. et Inès, N. (1994), *Algériennes entre islam et islamisme*, Aix-en-Provence, Edisud.
- Djeghloul, A. (2001), *Lettres pour l'Algérie*, Alger, ANEP.
- Ghalioun, B. (1997), *Islam et politique, la modernité trahie*, Paris, la Découverte, 1997.

---

<sup>23</sup> Le sociologue algérois Rachid Hammadouche, auteur en 2009 d'un livre, *La question du lien social en Algérie*, augmenté d'une bibliographie bien fournie, cite du bout de la plume, un seul article de N. Toualbi- qui plus est- vieux de plus de 20 années.

- Guerid, D. (2007), *L'exception algérienne : La modernisation à l'épreuve de la société*. Alger, Éditions Casbah.
- Jalal Al-Azm, S. (Septembre 1999), *Le Monde Diplomatique*.
- Lacheraf, M. (1968), *Algérie Nation et Société*, Alger, SNED.
- Medhar, S. (1999), *L'échec des systèmes politiques en Algérie*, Alger, Éd. Chihab.
- Mohammedi, S. (2011), *les Hawz de Tlemcen – Anthropologie d'une identité locale*, thèse de doctorat en sociologie, Université d'Oran.
- Peuples Méditerranéens*, n° 70-71, Janvier-Juin, 1995.
- Redissi, H. (2004), *L'Exception islamique*, Paris, Le Seuil.
- Toualbi, N. (1984), *Religion, rites et mutations. Psychologie du sacré en Algérie*, Alger ENAL.
- Weibel, N. (2007), « La modernité de Dieu: Regard sur les musulmans d'Europe libres et voilées », in *Socio-Anthropologie*, n° 17-18, Janvier.
- Yalaoui, A. (2008), *La crise de la reproduction de la société traditionnelle*, thèse de doctorat d'Etat en sociologie, Université d'Oran 2008.



---

## **Penser le changement ou comment interpréter les « révolutions arabes » un an après ?**

**Omar BESSAOUD\***

---

Penser les changements en cours au Maghreb ou en Égypte à un moment où l'histoire des sociétés s'accélère est un exercice périlleux. Il faut, dans le même temps ; d'une part, analyser des facteurs internes, et intégrer au-delà des similitudes qui les caractérisent, la complexité des situations singulières, propres à chacun des pays ; et d'autre part, apprécier un contexte international actif marqué par une crise du système capitaliste mondial et des reconfigurations géo-politiques qui affectent toute la région.

On ne peut évoquer les bouleversements de la région sans revenir à Sidi Bouzid, c'est-à-dire à un lieu d'abord, un territoire « oublié » de Tunisie, où tout a démarré, et à un geste, celui du jeune Bouazizi, qui, à travers l'immolation, vieux rite méditerranéen, appelait par le sacrifice de son corps, à la renaissance et/ou au droit à une vie nouvelle d'une société, quand tous les recours pour un changement pacifique ont été épuisés. Mais si la Tunisie a été le point de départ des bouleversements politiques de la région, elle a « réveillé » le potentiel de révoltes sociales d'un vieux pays -l'Égypte- qui bouleversera l'ordre politique de la région.

Des facteurs communs liés aux mouvements longs de l'histoire sont à l'origine des crises, notamment démographiques. D'autres plus proches de nous, sont le résultat des politiques économiques d'ajustement structurel avec les conséquences (pauvreté, chômage, inégalité dans la répartition des revenus) qui alimenteront une grave crise sociale.

---

\* Economiste, Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes-IAM-Montpellier, France.  
Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie, Associé, Alger, 16000, Algérie.

La crise économique, financière et alimentaire mondiale de 2007-2008 exercera des effets différenciés dans chacun des pays. Elle viendra ébranler des modèles de croissance économique qui ne seront toutefois pas remis en question par les nouvelles coalitions politiques portées au pouvoir en 2012. Les ferments de la crise qui affectent la région restent intacts et persistent en l'absence d'une perspective de changement social fondamental.

## **1. Comprendre le changement : un nécessaire retour en arrière**

L'acte hautement symbolique d'immolation de Bouazizi fut le point d'aboutissement de conflits exacerbés et de résistances sociales lourdement réprimées dans les années 2000. Ces résistances, qui exprimaient celles de toute une société civile, ont été celles des ouvriers de la zone de Gafsa ou des jeunes de Ben Guerdane revendiquant le respect d'une dignité par le travail, des libertés démocratiques longtemps ignorées, une amélioration de leurs conditions de vie et une répartition plus équitable des richesses.

Les contradictions socio-économiques et les inégalités villes-campagnes qui caractérisent aujourd'hui les sociétés d'Afrique du Nord (Égypte et Maghreb), conjuguées aux effets de la crise économique et alimentaire mondiale des années 2007-2008 qui a affecté tous ces pays, ont été analysés par de nombreux auteurs.

Hafedh Sithom, mettait en évidence tout au début des années 1990, en conclusion de son ouvrage *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie*, les inégalités entre le monde urbain et le monde rural, le chômage et les inégalités sociales. Il invitait les décideurs à « repenser les priorités, en fonction d'une nouvelle stratégie globale qui tient compte de l'intérêt bien compris de toute la société, citadine et rurale... [car] si l'on n'y prend garde, de nouveaux soubresauts, comparables à ceux de la révolte du pain de janvier 1984, risquent d'éclater<sup>1</sup> ». Mustapha Jouili analysait quant à lui avec finesse les indicateurs d'épuisement d'un modèle économique de croissance et la crise de la société tunisienne – en particulier de la société rurale- en lien avec les premiers effets de la crise mondiale de 2007-2008<sup>2</sup>. On sait aujourd'hui quelles ont été les conséquences des inégalités socio-territoriales issues des politiques d'aménagement, qui furent si

---

<sup>1</sup> Emeutes du pain de janvier 1984.

<sup>2</sup> Jouili, M. (2008), *Ajustement structurel, mondialisation et agriculture familiale en Tunisie*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Montpellier 1.

actives dans les processus de contestation du régime de Benali en janvier 2011<sup>3</sup>.

Ces mouvements sociaux renouaient, est-il nécessaire de le rappeler, avec un passé et une tradition historique de lutte de ces régions intérieures et une opposition récurrente ; d'une part, aux pouvoirs politiques concentrées par les élites de Tunis et de grandes villes du Sahel ou du littoral (Sfax, Sousse, Bizerte...) ; et d'autre part, aux inégalités sociales. Ils traduisaient de façon plus générale, les contradictions d'une société ayant connu de profondes mutations au cours des dernières décennies marquées par l'émergence de nouvelles forces sociales - bourgeoisie et « élites » d'origine rurale en concurrence avec les vieilles élites de tradition citadines, ou celles qui se sont formées dans les grands pôles urbains à la faveur des politiques économiques libérales qui se sont succédées depuis les années 1970.

La crise économique, sociale, morale et culturelle d'une société qui a enregistré de si profonds bouleversements depuis les années 1970-80 était arrivée à maturité à la fin de la décennie 2010. L'histoire intérieure de la Tunisie s'accéléra dès lors, et l'irruption de la société civile tunisienne dans l'espace public inaugura, avec la « Révolution » du 14 janvier 2011, une nouvelle étape de son développement historique.

Au terme d'une analyse de l'agriculture marocaine et avant même que ne soit adopté le Plan Maroc Vert (2008), l'économiste marocain N. Akesbi attirait pour sa part, l'attention sur « les risques d'une libéralisation irréfléchie » issue d'une stratégie « qui [a] généré des mécanismes d'accumulation et de distribution qui ont accentué les inégalités, favorisé les rentes de situation et en fin de compte un immobilisme dévastateur<sup>4</sup> ». Le fellah marocain, « défenseur du trône », selon l'expression de R. Leveau, tente timidement dans les années 2000 de briser cet immobilisme des campagnes issu du pacte scellant l'alliance du Makhzen aux élites rurales et citadines du pays<sup>5</sup> ; les campagnes marocaines, relayaient les révoltes de grands centres urbains qui font suite à la crise alimentaire mondiale de 2008. Les écarts de revenus,

---

<sup>3</sup> Belhedi A. (1999), « Les disparités spatiales en Tunisie : état des lieux et enjeux », in *Méditerranée* (Revue Géographique des Pays Méditerranéens), n° 91, Vol. 1-2, p. 63-72, et Gana, A. (2011), « Inégalités socio-territoriales aux origines de la révolution tunisienne : défis du développement, enjeux pour la recherche », in *Lettre de l'IRMC*, Avril-Août 2011, n° 6, p. 19-20.

<sup>4</sup> Akesbi N. (2006), « Evolution et perspectives de l'agriculture marocaine », in *50 ans de développement humain au Maroc, perspectives 2025 : rapports thématiques*, Rabat, p. 85-198. (50 ans de Développement Humain au Maroc & Perspectives 2025).

<sup>5</sup> Leveau R. (1985), *Le fellah marocain défenseur du trône*, 2<sup>ème</sup> éd. Paris, Presses de Sciences Po, 318 p. (Références, n° 12).

combinés à la hausse du prix du pain, avaient alimenté des mouvements sociaux paysans localisés dans des bourgs ou villages ruraux- à Sefrou, Ben Smim, Tamassint, dans le Rif, à Tata, Bouarfa ou à Sidi Ifni en 2008<sup>6</sup>.

Si la Tunisie a été le point de départ des bouleversements politiques de la région, elle a « réveillé » un vieux pays- précurseur depuis le XIXème siècle de réformes ou de révolutions, dont celle de 1952 initiée par Nasser, ou de contre-révolutions réactionnaires qui exerceront des effets d'entraînement dans toutes les régions arabes (Sadate-Moubarak). L'explosion politique en Tunisie allait en effet révéler, sinon libérer, le potentiel de résistance politique de la société égyptienne au régime autoritaire en place. L'occupation de la place Tahrir, au cours de l'hiver 2010-2011, avait été précédée par des mouvements sociaux dans les campagnes reculées d'Égypte<sup>7</sup>. La petite paysannerie égyptienne durement affectée par les réformes du fermage et du métayage mises en œuvre entre 1992 et 1997 avait développé une résistance, et quelques villages avaient été le théâtre de confrontations parfois sanglantes. Le village de Sarando, dans le delta du Nil, en était devenu le symbole<sup>8</sup>. Aux mouvements paysans succèdent en 2007 les grèves ouvrières dans les grands complexes industriels égyptiens. De nombreux acteurs ou leaders de la société civile égyptienne (mouvements de droits de l'homme, les mouvements Kefaya et du 6 avril...), organisateurs de ces puissants mouvements de protestation sociale et politique de janvier 2011, feront ainsi leur apprentissage au cours de ces périodes de résistance.

En Algérie, les révoltes sociales avaient précédé de plus de 20 ans (octobre 1988) les ruptures et les crises de légitimité politique qui bouleverseront la région au printemps 2011. La crise de la dette extérieure survenue à la fin des années 1980, et accentuée par la chute brutale des prix des hydrocarbures de 1986, avait remis en question les actions de redistribution de la rente assurées par l'État et dont la société algérienne avait été en partie bénéficiaire. Elle finira par provoquer une crise de légitimité politique de l'État, ce dernier ne pouvant plus exercer

---

<sup>6</sup> Amar, A. (2012), *Maroc - Le temps des révoltes paysannes*. SlateAfrique.com, 26/06/2012 et Raimbeau, C. (2009), « Grands barrages et agro-exportation : colère des paysannes de l'Atlas marocain », in *Le Monde diplomatique*, n° 661, p. 18-19.

<sup>7</sup> Ayeb, H. (2010), *La crise de la société rurale en Égypte : la fin du Fellah ?* Paris, Karthala (Coll. Hommes et Sociétés), 197 p.

Ireton, F. (2007), La petite paysannerie dans la tourmente néolibérale, in, Klaus E. et Hassabo, C. (dir.). *Chroniques égyptiennes/Egyptian Chronicles 2006*, Le Caire, CEDEJ, (Chroniques égyptiennes). p. 29-58.

<sup>8</sup> Sakr, B. et Tarcir, P. (2007), « La lutte toujours recommencée des paysans égyptiens », in *Le Monde Diplomatique*, n° 691, p. 10-11.

le rôle d'acteur économique majeur, à la fois pourvoyeur d'emplois (le taux de chômage atteint 22% en 1988), support des progrès de la consommation (les prix des produits alimentaires sont multipliés par 2 entre 1982 et 1988) et le garant de la sécurité alimentaire du pays (« crise des approvisionnements » des villes). Les émeutes d'octobre 1988, les plus importantes enregistrées depuis l'indépendance, avaient ainsi conduit à l'adoption d'une nouvelle constitution (1989) qui formalisera les principes d'une libéralisation de l'espace public (multipartisme et liberté d'association) et de l'économie nationale (promotion de l'entreprise privée et du capitalisme). L'embellie des cours du pétrole et l'accroissement des recettes budgétaires autorisèrent toutefois dès le début des années 2000, un retour de l'État comme acteur économique essentiel. De fortes interventions publiques sont enregistrées dans le secteur économique et social avec l'adoption du premier « Programme de Soutien à la Relance Économique » (PSRE de 2001/2004, suivi du « Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance » (PCSC) de 2004-2009 et des programmes spéciaux de développement des régions du « Sud » et des « Hauts plateaux ». L'État initia – via la constitution de multiples fonds- des mesures de soutien à l'investissement privé, de recrutement de fonctionnaires, de hausse des salaires et des pensions, de subventions des produits alimentaires de base qui finissent par atteindre également les ménages paupérisés atténuant ainsi les contradictions sociales liées à l'émergence (et sur une courte période marquée par une violence politique inédite et un terrorisme dévastateur) d'une classe d'entrepreneurs, de commerçants et de dirigeants politiques fortunés.

Ces révoltes des sociétés arabes et maghrébines contre l'ordre politique établi ont cependant des origines plus lointaines. Elles ont été alimentées par des facteurs objectifs sur lesquelles il convient à présent de revenir.

## **2. De la genèse des processus de bouleversements au Maghreb et en l'Égypte**

Toutes les révoltes ainsi que tous les bouleversements socio-politiques ont une origine commune, de nature socio-démographique et économique.

### ***2.1 Les facteurs communs à l'origine des crises***

Ils résultent en premier lieu, des programmes d'ajustement structurels et de processus de libéralisation économique mis en œuvre au cours des décennies 1980-90. Ces révoltes expriment fondamentalement les contradictions issues de modèles de croissance économique favorables à

l'insertion de ces pays dans les processus de mondialisation. Ces modèles économiques d'orientation libérale ont concrètement accentué dans tous ces pays le développement des inégalités sociales et territoriales, favorisé l'extension de la pauvreté dans les villes et les campagnes, du taux de chômage et de l'inflation. Ces modèles économiques ont été accompagnés de régimes autoritaires et de modes de gestion des économies, où les forces de l'argent et les pouvoirs politiques se sont confondues interdisant ainsi toute action de redistribution des richesses au profit de la société.

Le bouleversement historique le plus spectaculaire commun également à toutes ces sociétés a trait à l'évolution de la démographie.

S'appuyant sur des études portant sur la démographie des pays arabes et musulmans Y. Courbage écrit que « eu égard à la démographie, les révoltes arabes apparaissent comme inéluctables [et que] le processus que l'Europe a connu à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle s'est propagé dans le monde entier ; il ne pouvait épargner le sud de la Méditerranée, qui vit depuis quatre décennies les mêmes transformations démographiques, culturelles et anthropologiques<sup>9</sup> ».

Les pays du Maghreb et l'Égypte réunis ne comptaient en 1820 que 10,3 millions d'habitants, soit approximativement l'équivalent de la population tunisienne de l'année 2011 (OCDE, 2003). Elle a été multipliée par 6,5 lors de ce « court XX<sup>e</sup> siècle » (Hobsbawm, 1994), puisque l'on passe de 24,9 millions d'habitants en 1913 à 162,4 millions d'habitants en 2010 comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 1 : Évolution de la population (1820-2010)**

	1820	1913	1950	2001	2010
<b>Égypte</b>	<b>4,1</b>	<b>12,1</b>	<b>21,2</b>	<b>71,9</b>	<b>80,0</b>
<b>Maroc</b>	<b>2,7</b>	<b>5,1</b>	<b>9,3</b>	<b>30,6</b>	<b>35,0</b>
<b>Algérie</b>	<b>2,7</b>	<b>5,9</b>	<b>8,8</b>	<b>31,7</b>	<b>36,0</b>
<b>Tunisie</b>	<b>0,8</b>	<b>1,8</b>	<b>3,5</b>	<b>9,7</b>	<b>11,4</b>
<b>Total</b>	<b>10,3</b>	<b>24,9</b>	<b>42,8</b>	<b>143,9</b>	<b>162,4</b>

Source : Statistiques historiques OCDE (2003). Statistiques nationales

Cette population est caractérisée par une montée en croissance de la jeunesse et une forte urbanisation qui bouleversèrent l'ordre social. *Changements démographiques, généralisation de l'économie monétaire dans les villages, insertion des villes dans les flux d'échanges marchands*

<sup>9</sup> Courbage, Y. (2011), « Le temps de la jeunesse arabe », in *Le Monde diplomatique*, n° 687, p. 16-17.

Courbage, Y. et Todd, E. (2007), *Le rendez-vous des civilisations*, Paris, Seuil, (Coll. La République des Idées).

*locaux et internationaux contribuèrent directement en moins d'un siècle à l'effondrement des sociétés traditionnelles et des valeurs héritées du passé.*

Les transitions démographiques qui s'opèrent tardivement (années 1980) mais avec des rythmes différents selon les pays...constituent l'une des expressions des processus de modernisation des sociétés maghrébines.

Elles se traduisent, avec plus d'un siècle de retard parfois sur les pays développés, par un déclin du poids relatif du monde rural et des disparités sociales et régionales – villes/campagnes -accéléérées au cours des dernières décennies. Les différents recensements au Maghreb indiquent ainsi que les basculements historiques qui se sont opérés dans chacun des pays au profit du monde urbain ont lieu dans les années 1960 en Tunisie, et plus tardivement au Maroc (1990) ou en Égypte (2000). En Algérie la population rurale qui représentait encore en 1966 plus des 2/3 de la population (68,6%) ne représente au début du millénaire qu'un peu plus du tiers de la population algérienne (39% en 2005).

L'on a dorénavant affaire dans l'ensemble de ces pays, non seulement à une population jeune, mais aussi de plus en plus instruite aspirant comme toutes les jeunesse du monde, à un mode de vie digne par l'accès au travail, à la consommation, aux loisirs et aux voyages.

Pour l'ensemble de ces pays, les sociétés nouvelles qui émergent sur les décombres des sociétés traditionnelles, deviennent en moins d'une décennie (années 2000), consommatrices d'informations, de normes et de valeurs issues de sociétés où la modernité s'est construite dans la longue durée et dans des contextes historiques ou économiques différents. C'est ainsi que les difficultés d'accès aux produits matériels et aux symboles de la modernité, conjuguées aux formes de domination politique et idéologique et économique exercées par les pays développés, nourriront des attitudes de replis identitaires. La ressource religieuse et l'islam politique seront fortement mobilisés par des forces sociales conservatrices ou religieuses des pays du Maghreb ou de l'Égypte contre les courants ou influences modernistes agissant au sein de ces sociétés.

La forte expansion démographique n'a toutefois pas toujours été suivie d'un développement économique durable, d'un aménagement des espaces ruraux et urbains assurant les services de base, les équipements collectifs et individuels (infrastructures, logements) aux populations ou couvrant leurs besoins notamment dans les domaines de l'emploi.

## ***2.2 Des modèles économiques inadaptés aux besoins des sociétés***

Pauvreté, exclusion des populations des facteurs de progrès et flux migratoires ont été les indicateurs les plus visibles d'une crise des économies locales impuissantes à procurer emplois et revenus suffisants aux ménages et à une population active en plein essor.

Les villes du Maghreb et d'Égypte sont alimentées par de puissants flux migratoires et accueillent des populations aux conditions de plus en plus précaires et avec des perspectives d'emploi et de revenu faibles.

Pauvreté urbaine et rurale se développent dans les années 1990 dans l'ensemble de ces pays. En Égypte, l'on estime en 1997, le taux de pauvreté à 26.5% de la population totale soit 15.7 millions d'habitants (IFPRI, 1997). Selon le Haut-Commissariat au Plan, le taux de pauvreté au Maroc atteint en 2001 plus de 15% de la population, mais plus du quart de la population rurale. Entre 3 et 4 millions de personnes - soit près de 10% de la population- vit en dessous du seuil de pauvreté en Algérie, et en Tunisie, 25% de la population est classée comme pauvre. Les inégalités sociales s'accroissent et à l'exemple de l'Algérie, où les revenus du capital représentaient à la fin des années 2000, 2/3 des revenus de la Nation contre 1/3 pour les revenus du travail et de transfert. Cette structure de répartition des revenus de la Nation est à l'inverse de celle qui s'était construite dans les années 1970. Elle exprimait le déclin relatif des groupes sociaux ouvriers dans la société ainsi que celui du secteur industriel.

La désindustrialisation engagée dans le cadre des plans d'ajustement structurel s'est généralement opérée en faveur de modèles de croissance rentiers ou alors fondés sur une exploitation extensive de leurs ressources naturelles (gaz et pétrole pour l'Algérie, phosphates, eau et terres agricoles pour le Maroc, tourisme et agriculture en Tunisie, pétrole, canal de Suez et aides américaines pour l'Égypte).

Les économies locales sont de fait peu diversifiées : agriculture, tourisme, ou revenus issus d'entreprises étrangères délocalisées à basses qualifications, bas salaires et à faible contenu technologique constituent les principales sources d'activités ou de richesses économiques créées. Ces modèles économiques seront ainsi en profond décalage avec les évolutions de sociétés caractérisées par l'émergence de nouvelles élites, de nouvelles compétences et cadres techniques issues des systèmes nationaux de formation.

La population des pays du Maghreb est jeune (près des 2/3 a moins de 30 ans), ce qui a conduit à des configurations spécifiques du marché du travail (300 à 400 000 nouveaux actifs sur le marché du travail au Maroc



ou en Algérie, 30 à 40 000 en Tunisie dans les années 2010). Le taux de chômage supérieur à 10 %. Il affectait en particulier les jeunes diplômés avec des taux de chômage estimés à 23,6 % en Algérie, près de 20% en Tunisie (800 000 chômeurs) et 30% au Maroc<sup>10</sup>.

La dernière crise alimentaire suivie de la crise économique et financière (2007-2008) a révélé une forte vulnérabilité de ces modèles économiques rentiers, aux structures peu diversifiées, sous-industrialisées et essentiellement tournées sur les marchés extérieurs. Elle a provoqué, sinon aggravé, l'effondrement des économies fortement insérées dans la division mondiale du travail. La Tunisie suivie de l'Égypte, et dans une moindre mesure du Maroc, qui avaient assuré les conditions d'intégration dans le système mondial capitaliste, ont été les pays qui ont été le plus exposé aux effets directs et indirects de la crise mondiale.

### **3. De la crise de 2007-2008 et de ses effets sur les économies**

Avant de rappeler les effets de la crise de 2007-2008, auxquels s'ajoutent en 2010 et 2011, celle de la dette souveraine et de la zone euro, il convient de rappeler sommairement les caractéristiques des modèles de croissance en place au cours de ces quatre dernières décennies.

Deux périodes sont à distinguer.

- *Celle des années 1960-1970* où dans la majorité de ces pays, ont été engagé des programmes de modernisation de leurs structures économiques par des investissements (industriels et agricoles), la création d'infrastructures et de réseaux de desserte administrative et commerciale. Au cours de cette période, le rôle de l'État a été décisif dans les processus de croissance économique. Les modèles d'accumulation ont été fondés sur l'industrialisation en Algérie et/ou l'import-substitution en Égypte, en Tunisie ou au Maroc. Les politiques publiques énoncées dans le cadre de ces modèles de croissance sont fortes et ambitieuses : réformes agraires, programmes industriels, réformes des systèmes éducatifs, politique de l'emploi et de redistribution des revenus, création d'un secteur public économique ...

Toutefois, dans les années 1970 des options libérales s'affichent en Tunisie, au Maroc et en Égypte (politique de « l'infithah »), options qui s'affirmèrent plus vigoureusement dans les années 1980, à la faveur de la crise de l'endettement extérieur qui se manifeste dans tous les pays..

---

<sup>10</sup> Banque Mondiale (2012), *Royaume du Maroc. Promouvoir les opportunités et la participation des jeunes*, Washington, Banque mondiale (Documents de la Banque Mondiale).

- *S'ouvre au milieu des années 1980 une période d'ajustement structurel et de réformes économiques néo-libérales* – sous contrôle du FMI et de la Banque mondiale-. Ces réformes - avec des nuances selon les pays - réduisent de façon drastique le rôle de l'État. Au cours des années 1990-2000, ces pays donnent la priorité à l'ouverture commerciale, à une législation favorable aux investissements directs étrangers et accordent une place majeure au secteur privé et aux importations étrangères. Désarmement commercial et industriel dans le cadre d'accords internationaux (OMC) ou régionaux (Accords d'association avec l'Union Européenne, Accords de libre-échange), faveurs et privilèges accordés aux capitaux étrangers figurent parmi les principales mesures de politiques publiques adoptées dans ces pays au cours des années 1990-2000. Les restructurations ou « mise à niveau » des entreprises économiques, la dissolution des entreprises publiques locales conjuguées à la baisse des investissements finissent par contracter l'activité économique, détruire le tissu économique national et amplifier le chômage. -

La crise économique et financière remettra en cause ou ébranlera les fondements économiques des modèles économiques tournés vers le commerce extérieur qui fut le moteur le plus actif de la mondialisation ces dernières décennies.

La croissance des échanges qui porte la mondialisation marque en effet le pas et s'essouffle, la Chine et d'autres pays émergents prenant le relais de pays industrialisés (Europe et États-Unis). Le commerce international va enregistrer une baisse de 9% en 2009, la plus importante depuis 60 ans<sup>11</sup>. L'on observera également une chute de moitié des Investissements Directs Étrangers (IDE), une baisse des transferts et des flux touristiques de 5 à 8% /an depuis le déclenchement de la crise (Hugon, 2010).

Quels ont été les effets de la crise dans chacun des pays de la région ?

### **3.1 La Tunisie**

Dans un contexte de crise mondiale, l'économie tunisienne sera marquée entre 2008 et 2009, par une baisse de la production des industries manufacturières (-5,9%), des industries mécaniques et électriques (-8,9%) et la production du secteur textile-habillement (-

---

<sup>11</sup> Benhammouda, H., Oulmane, N., et Sadni Jallab, M. (2009), « D'une diversification spontanée à une diversification organisée. Quelles politiques pour diversifier les économies d'Afrique du Nord ? », in *Revue Économique*, Vol. 60, n° 1, 2009-01, p. 133-155.

15,2%). Les investissements extérieurs ne seront que de 1,2 milliards d'euros en 2009 contre 1,9 milliard euros en 2008 et les exportations tunisiennes vont régresser de 21.5% en 2008 et de 17.6% en 2009. Le ralentissement est dû essentiellement à l'activité dans la zone Euro, le plus grand partenaire commercial de la Tunisie<sup>12</sup>.

Toujours pour la Tunisie, la crise a eu pour effet de supprimer en 2008, près de 40.000 emplois au niveau des industries manufacturières et si le taux de chômage se stabilise au cours des années 2007-2008 autour de 15%, il marque une légère augmentation en 2009 : celui-ci concernera principalement les chômeurs diplômés (dont le taux de chômage atteint 30%). Le secteur touristique est aussi affecté par une diminution de nombre des touristes entre 2007 et 2008 et les saisons des années qui suivent (2009-2010) ont limité la chute grâce à l'afflux de touristes algériens (1,5 millions sur environ 4 millions). Tous ces indicateurs économiques expliquent la tendance à la baisse du taux de croissance de PIB qui passe de 6,3% en 2007 à 4,6 % en 2008 et 3,5 % en 2009.

### **3.2. Le Maroc**

Au plan économique, *le Maroc* enregistre également une nette diminution des transferts des travailleurs expatriés et du niveau des investissements directs étrangers (IDE). Selon la Banque mondiale, les transferts ont diminué de près de 20% en 2009 par rapport à l'exercice précédent. La production agricole avait réussi à maintenir un taux de croissance particulièrement élevé en 2009 (+5%), grâce à une année exceptionnellement favorable sur le plan climatique. Ce taux chute en 2010 (3,5%) sous l'impact d'une réduction de la valeur marchande des phosphates, d'une faible évolution des recettes touristiques et des transferts des travailleurs à l'étranger.

Compte tenu de ces évolutions, le compte courant de la balance des paiements a enregistré la même année un déficit de 5,2% du PIB.

L'année 2009 est marquée aussi par la poursuite de la détérioration des indicateurs liés au secteur extérieur. Le Maroc note en effet, une baisse ses exportations (hors phosphates) de 17%, des recettes du tourisme et des transferts des travailleurs à l'étranger de près de 10%. Dès l'année 2009, les investissements directs étrangers chutent quant à eux de plus de 30%. La balance des moyens de paiements accuse un déficit (4,1 Milliards de dirhams) et en 2010 (plus de 2 Milliards de dirhams). L'endettement du Trésor représente 50,3% du PIB en 2010. Il s'est aggravé en 2011 en raison du déficit de la balance commerciale qui s'est

---

<sup>12</sup> Toutes les données proviennent de l'article de Benhammouda, H., Oulmane, N., et Sadni Jallab, M. (2009), *op.cit.*

élevé à 185 milliards de DH (soit 23% du PIB). Le déficit commercial du Maroc qui a plus que doublé au cours de ces vingt dernières années résulte essentiellement de l'explosion de la facture alimentaire et énergétique dont les prix ont connu de fortes hausses depuis 2007-2008. Il faut également noter par ailleurs, le déficit du compte courant estimé à plus de 50 milliards de DH, déficit qui double en 2011 pour se hisser à plus de 8% du PIB. Les réserves de change du pays se dégradent, conséquence inéluctable d'un modèle de croissance fondé des importations visant à satisfaire une demande interne. Ces réserves de change qui étaient au plus bas depuis 10 ans enregistrent une diminution de -18,6% en seulement quatre ans, dont - 12,4% pour la seule année 2011.

La crise économique et financière mondiale a réduit les marges de manœuvre des pouvoirs publics dans la poursuite de l'effort d'investissement induit par la réalisation des différents plans sectoriels (Plan Vert, Émergence industrielle...). Les déséquilibres qui affectent les comptes de la nation interrogent en définitive le modèle de croissance marocain en crise. Ce modèle fondé sur l'ouverture commerciale et la libéralisation des échanges a eu pour conséquence de disqualifier un secteur industriel jugé aujourd'hui peu compétitif. Faute d'une productivité élevée, le déficit de compétitivité du secteur industriel national affecte de nombreuses filières (textile, agroalimentaire...). Le faible développement des activités industrielles a eu pour conséquence directe une crise de l'emploi. Le Pacte national pour l'émergence industrielle qui avait pour ambition de créer 400 000 emplois nouveaux à l'horizon 2015 a été ainsi été révisé à la baisse (210 000 emplois) par rapport au Plan Émergence initial.

### **3.3. L'Algérie**

L'Algérie avait achevé son plan d'ajustement structurel lorsqu'intervient, en avril 1994, la signature de l'accord « *stand-by* » avec le FMI. La hausse des prix des biens alimentaires de base, la dissolution des entreprises publiques locales pourvoyeuses d'emplois et la réduction drastique des dépenses sociales avaient conduit à un effondrement des niveaux de vie des populations<sup>13</sup>.

---

3. Une enquête de l'Office national des statistiques réalisée en 1996 indiquait que le revenu des ménages algériens avaient chuté de 6502 DA en 1985 à 4675 DA/an et par ménage. Aux rigueurs des restrictions budgétaires, s'ajoutaient les effets du terrorisme islamiste qui sévissait dans les années 1990 dans les campagnes algériennes. L'insécurité a alimenté un fort courant d'exode vers les villes. Un million à un million et demi de ménages ruraux furent contraints de quitter les zones rurales affectées par le terrorisme.

Au niveau national, on enregistre dans les années 1990 un accroissement du chômage de la population active qui atteint un taux de 30%, une baisse des revenus (de l'ordre de 27%), une hausse de l'inflation (de 30% en moyenne par an) et une extension des phénomènes de pauvreté qui affecte particulièrement de larges fractions des communautés rurales (Méditerranée, 2009).

La transition du modèle économique autocentrée promue en 1970 à un modèle fondé sur l'exportation se réalise dans une conjoncture économique mondiale marquée dans les années 2000 par une embellie des prix des hydrocarbures.

Le redressement des « fondamentaux » de l'économie algérienne se réalisera à la faveur du retournement de conjoncture des marchés des hydrocarbures et les contraintes issues du programme d'ajustement structurel sont progressivement levées.

C'est ainsi, que même si *l'économie algérienne* reste peu diversifiée (les hydrocarbures représentent plus de 90% des exportations et la fiscalité pétrolière 40% des recettes budgétaires de l'État), et à faible contenu d'emplois (le taux de chômage est de 10%), ce pays a été moins affecté par la crise financière. Elle a amorti les effets de la crise grâce aux dépenses publiques réalisées dans le cadre des différents plans dits de « relance économique ».

L'action publique et les programmes économiques mobiliseront d'importantes ressources financières et budgétaires. Outre les ressources financières affectées pour assurer les importations alimentaires et la sécurité alimentaire du pays (qui passent de 2,5 milliards à près de 10 milliards de dollars en 2012), les principales mesures prises dans le cadre des plans de soutien à la croissance (voir, *supra*) portent sur les dispositifs financiers pour financer la dette des entreprises privées et rééchelonner leurs dettes fiscales<sup>14</sup>, et la création de multiples fonds qui appuient le développement des infrastructures, du logement, de l'agriculture, de la régulation des produits agricoles et alimentaires, et enfin le soutien au développement social (indemnités aux chômeurs, emploi-jeunes...)<sup>15</sup>. Le monde rural va bénéficier d'un programme dès

---

<sup>14</sup> Le conseil des ministres de février 2011 décide le rééchelonnement de la dette de 3000 entreprises (80 milliards de DA d'agios sont ainsi pris en charge par le Trésor public et 92 milliards de DA sont rééchelonnés).

<sup>15</sup> Parmi ces fonds, il y a lieu de citer le Fonds national d'aide au logement (FONAL), le Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ) qui soutient les micro-entreprises des jeunes agriculteurs, la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), les fonds du micro crédit financés par l'Agence nationale du micro-crédit (ANGEM), le Fonds de promotion des activités de l'artisanat traditionnel (FNPAAT), du développement social (FDS), ainsi que le Fonds spécial de développement du Sud et de soutien des

l'année 2003 qui vise les ménages des petites agglomérations rurales ainsi que les populations les plus vulnérables (soit une population rurale de près de 10 millions de personnes).

*Les prix du pétrole qui se redressent sur le marché mondial ont été le facteur déterminant de la relance économique et des fonctions redistributives de l'État.* Les prix du pétrole passent en effet, d'une moyenne 17,5 dollars le baril sur la période 1990-99 à 47,6 dollars le baril dans la décennie 2000<sup>16</sup>. Cette embellie génère des recettes en croissance continue comme le montre le tableau suivant.

**Tableau 2 : Évolution des recettes des hydrocarbures**

Année	US \$ 106
1994	8,6
1995	9,8
1996	12,6
1997	13,1
1998	9,7
1999	12,0
2000	21,2
2001	18,5
2002	18,1
2003	24,1
2004	38,0
2005	55,0
2006	66,0
2007	59,0
2008	76,0
2009	44,3
2010	56,0
2011	72,0

*Source* : Rebah (2012). Complété par nos soins

Les recettes d'exportation des hydrocarbures sont multipliées par quatre (4) entre la décennie 1990 et la décennie 2000. Elles passent d'une moyenne de 10 milliards de dollars en moyenne annuelle dans les années 1994-1999 à 42 milliards de dollars/an dans les années 2000-2009. *Au*

---

activités des hauts plateaux. L'agriculture va bénéficier du Fonds national de développement de l'agriculture, du Fonds de développement rural, du Fonds de mise en valeur des terres par la concession, du Fonds de développement de l'investissement agricole... Le fonds de soutien aux produits alimentaires de base s'est élevé en 2011 à 200 milliards DA par an de soutien à la production et aux prix des céréales et du lait.

<sup>16</sup> Rebah, A. (2012), *Le développement national contrarié*, Alger, Anis Éditions.

cours de l'année 2011, elles atteignent plus de 72 milliards de dollars. Cette progression spectaculaire de la rente pétrolière alimente le budget de l'État (40% des recettes budgétaires de l'État) et autorise ces actions de redistribution évoquées plus haut. Il apparaît assez clairement que les transferts de ressources financières et les politiques publiques adoptées dans les années 2000 favorisent l'émergence d'une classe de citoyens fortunés et atténuent également la pauvreté héritée du PAS contrebalançant les tendances aux déséquilibres ville-campagne observés dans les autres pays du Maghreb. C'est cette capacité financière qui sera mobilisée en janvier 2011 lorsque surgissent les émeutes sociales de décembre 2010-janvier 2011 qui ont fait suite à la hausse du prix du sucre et des huiles alimentaires<sup>17</sup>.

Le paradoxe de l'histoire qui explique « l'exception algérienne », à l'écart des « printemps arabes », tient essentiellement de la rente tirée des hydrocarbures qui passera de 54,5 milliards de dollars US sur la période 2004-2007 à une moyenne de plus de 62 milliards de dollars US sur la période 2008-2011, et ceci au moment où les économies du Maroc, de la Tunisie ou de l'Égypte entrent en récession. L'aisance financière en Algérie, crée ainsi les conditions d'un renouvellement d'un « consensus social » rompu dans les années 1980 suite à la crise de la dette extérieure.

### **3.3 En Égypte**

L'économie égyptienne, en récession dès le début de la crise économique et financière mondiale, va connaître un effondrement de ses principaux indicateurs économiques. Dans un pays où le tourisme représente 45% des ressources d'exportation et 15% de la richesse nationale, le nombre de touristes baisse de plus de plus de 20% entre 2009 et 2011<sup>18</sup>. Les recettes tirées du Canal de Suez<sup>19</sup> et les transferts financiers de la diaspora égyptienne diminuent alors que dans le même temps s'accroissent les importations alimentaires et énergétiques. Le déficit commercial aggrave le déficit de la balance des moyens de paiements qui atteindra -10 milliards de dollars en 2011. Le déficit public s'est également accentué pour atteindre 10% du PIB en 2011. Dès lors, l'endettement extérieur (plus de 40 milliards de dollars US) s'est mécaniquement creusé pour représenter près de 80% du PIB. Ces déséquilibres des « fondamentaux » se conjuguent avec la dévaluation de la monnaie nationale (moins 10% de

---

<sup>17</sup> Le Trésor public algérien mobilisera 23 milliards de DA pour réduire les tensions sociales.

<sup>18</sup> Amin, S. (2011), « 2001 : le printemps arabe ? Réflexions égyptiennes », in *Europe solidaire sans frontières*.

<sup>19</sup> Toutes les données renvoient à la même source (Amin, 2011).

sa valeur) avec des effets directs sur le niveau des prix intérieurs (inflation de plus de 9%) qui contribuent à la dégradation du pouvoir d'achat de la population dont 25% vit sous le seuil de pauvreté. L'instabilité politique et les incertitudes finissent par dégrader passablement le « climat des affaires » et un environnement économique peu favorable aux investissements directs étrangers.

## Conclusion

Si la crise mondiale de 2008 a eu des effets négatifs sur les économies de pays d'Afrique du Nord (Tunisie et Égypte en particulier) cités dans le passé comme exemple d'une intégration réussie à l'économie mondiale, le modèle de croissance algérien fondé sur l'exportation d'hydrocarbures continue de bénéficier d'une conjoncture favorable aux marchés des hydrocarbures. À la différence des autres États de la région, L'État algérien va poursuivre sinon renforcer des modes d'allocation de ressources au secteur social qui assurent provisoirement une cohésion sociale. Les « plans de croissance » mis en œuvre privilégient toutefois des secteurs économiques d'emploi à très faibles qualifications et à faible impact sur le secteur productif. Le tissu productif industriel hors hydrocarbures reste marginal et les défis du développement et de l'emploi des jeunes restent entiers. Près de 1,5 million d'étudiants sortiront des universités en 2015 et plus de 2 millions à l'horizon 2020. Quelles perspectives d'emploi leur offrir à l'avenir ? Si l'exception algérienne d'aujourd'hui tient de l'existence de départements essentiels à l'État algérien, que sont celui du pétrole et des finances, qu'advient-il si la crise les affectait ? L'État pourra-t-il alors soutenir les dépenses publiques d'importation qui entretiennent l'activité commerciale, assurer le soutien des prix à la consommation et entretenir un modèle économique où l'industrie et l'innovation technique occupent si peu de place ?

En Tunisie, au Maroc comme en Égypte, l'environnement politique est tout aussi instable depuis le déclenchement des révoltes du « printemps » 2011.

Il y a eu les élections et partout se sont installés des régimes islamiques qui cohabitent provisoirement avec des libéraux- L'instabilité politique et l'insécurité économique sont aujourd'hui sources d'incertitudes car ces régimes sont confrontés à une contradiction interne inhérente au modèle économique d'inspiration libérale retenu.

Les « révolutions » avaient exprimé à la fois une demande de dignité et de démocratie *mais aussi d'amélioration des conditions de vie et de*



*travail, mais force est de constater qu'un écart croissant subsiste entre les revendications socio-économiques et les politiques à l'œuvre. Partout, la tension s'accroît entre, d'une part, de fortes attentes exprimées pour résoudre les problèmes d'emploi, de pouvoir d'achat, de meilleure répartition des richesses ; et d'autre part, des options libérales affichées par les coalitions politiques en place (où libéraux et courants islamistes se retrouvent).*

En Tunisie, convoquant l'idéologie islamiste fondée sur la défense de la propriété privée et de la libre entreprise, le régime en place reconduit le modèle économique libéral de l'ancien système qui ne peut, comme on le sait, tenir toutes les promesses qui furent celles de la révolution de janvier 2011.

Au Maroc, l'actuelle coalition politique reconduit les plans sectoriels et les stratégies du roi Mohammed VI : Plan national de l'Émergence industrielle, la Vision 2020 pour le tourisme et le Plan Maroc Vert. Elle est loin d'abandonner le modèle exportateur et toutes les mesures préconisées aujourd'hui vont dans ce sens (encouragements au secteur du tourisme, préférence donnée au secteur agro-exportateur, subventions massives au secteur privé, accords de libre-échange...).

En définitive, la période inaugurée par les bouleversements politiques de l'année 2011-2012, conjuguée à la crise économique mondiale est faite d'incertitudes qui n'augurent pas de possibles changements sociaux radicaux dans les court et moyen termes ni de rupture politique ou économique avec les systèmes hérités du passé.

## **Bibliographie**

Akesbi, N. (2006), « Évolution et perspectives de l'agriculture marocaine », in *50 ans de développement humain au Maroc, perspectives 2025*, Rabat, *Rapports thématiques*, p. 85-198 (50 ans de Développement Humain au Maroc & Perspectives 2025). "<http://www.rdh50.ma/fr/pdf/contributions/GT3-3.pdf>"

Amar, A. (2012), « Maroc - Le temps des révoltes paysannes », *SlateAfrique.com*, 26/06/2012.

Amin S. (2011), « 2001 : le printemps arabe ? Réflexions égyptiennes », in *Europe solidaire sans frontières*.

Ayeb, H. (2010), *La crise de la société rurale en Égypte : la fin du Fellah ?* Paris, Karthala, (Hommes et Sociétés), 197 p.

Banque Mondiale (2012), *Royaume du Maroc. Promouvoir les opportunités et la participation des jeunes*. Washington : Banque mondiale. 197 p. (Documents de la Banque Mondiale)

- Belhedi, A. (1999), « Les disparités spatiales en Tunisie : état des lieux et enjeux », in *Méditerranée* (Revue Géographique des Pays Méditerranéens), n° 91, Vol. 1-n° 2, p. 63-72.
- Benhammouda, H., Oulmane, N., et Sadni Jallab. M. (2009), « D'une diversification spontanée à une diversification organisée. Quelles politiques pour diversifier les économies d'Afrique du Nord ? », in *Revue Économique*, Vol. 60, n° 1, 2009-01, p 133-155.
- Courbage, Y (2011), « Le temps de la jeunesse arabe », in *Le Monde diplomatique*, n° 687, p. 16-17.
- Courbage, Y. et Todd, E. (2007), *Le rendez-vous des civilisations*. Paris, Seuil, (La République des Idées).
- Gana, A. (2011), « Inégalités socio-territoriales aux origines de la révolution tunisienne : défis du développement, enjeux pour la recherche », in *Lettre de l'IRMC*, n° 6, p. 19-20.
- Hervieu, B. (dir.), Thibault H.-L. (dir.), et Abis, S. (coord.). (2009), *Mediterra 2009 : repenser le développement rural en Méditerranée*, Paris, Presses de Sciences Po, 387 p. (Mediterra, n° 11).
- Hobsbawn, E.-J. (1994), *L'âge des extrêmes. Le court vingtième siècle 1914-1991*, Bruxelles, Ed. Complexes.
- Hugon, P. (2010), La crise va-t-elle conduire à un nouveau paradigme du développement ? in *Mondes en développement*, 2010-04-01, n° 150, p. 53-67.
- IFPRI (Etats-Unis). (1997), *Annual Report*. Washington.
- Ireton, F. (2007), « La petite paysannerie dans la tourmente néolibérale », in Klaus, E. et Hassabo, C. (dir.). *Chroniques égyptiennes/Egyptian Chronicles 2006*, Le Caire, CEDEJ, (Chroniques égyptiennes), p. 29-58.
- Jouili, M. (2008), *Ajustement structurel, mondialisation et agriculture familiale en Tunisie*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Montpellier 1, 557 p.
- Leveau, R. (1985), *Le fellah marocain défenseur du trône*, 2 éd. Paris, Presses de Sciences Po., (Références, n° 12).
- Manceron, G. (dir.), et al. (1996), *Algérie : comprendre la crise*, Bruxelles, Ed. Complexes, (Interventions), 232 p.
- Raimbeau, C. (2009), « Grands barrages et agro-exportation : colère des paysannes de l'Atlas marocain », in *Le Monde diplomatique*, 2009-04, n° 661, p. 18-19.
- Maddison, A. (2003), *L'économie mondiale : statistiques historiques*, Paris, OCDE, (Études du Centre de Développement).
- Rebah, A. (2012), *Le développement national contrarié*, Alger, Anis Éditions.
- Sakr, B. et Tarcir, P. (2007), « La lutte toujours recommencée des paysans égyptiens », in *Le Monde Diplomatique*, 2007-10, n° 691, p. 10-11.
- Sithom, H. (1992), *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie : qui sème le vent récolte la tempête*, Tunis, Éd. CERES.

---

# **Violence et rente urbaines : quelques réflexions critiques sur la ville algérienne d'aujourd'hui**

**Madani SAFAR ZITOUN\***

---

## **Introduction**

Le problème conceptuel principal qui se pose à propos de l'analyse des diverses formes de violence urbaine, dans toutes leurs formes et modalités d'expression, est sans conteste celui relatif à la portée « subversive » de ces mouvements pour l'ordre social, dans le sens où ces derniers seraient porteurs de demandes, revendications et aspirations au changement social. Si l'on part, en effet, d'un certain nombre de conceptions normatives procédant d'une vision utopique et lisse du fonctionnement social et de la « paix » civile, on aurait tendance à verser tout ce qui procède de la dynamique, du mouvement, du conflit comme étant des facteurs de désordre et de malaise social profonds. Ces conceptions pathologisantes du social se retrouvent hélas, non seulement, dans les discours du « sens commun » où tout écart de conduite par rapport à ce qui est considéré comme normal est taxé de tous les « mots » qualifiant les « maux » sociaux (*Al afate al ijtimai'ya*), mais aussi dans une réinterprétation caricaturale d'une vulgate sociologique légitimant « scientifiquement » ces stéréotypes et clichés.

Chacun y va de son antienne : quand ce ne sont pas les théories de l'anomie empruntées à Durkheim qui sont convoquées pour expliquer la rupture du lien sociétal, ce sont des discours encore plus savants ressuscitant on ne sait quelle forme de solidarités « primaires » parsoniennes (familiales, parentales) perdues, en passant par la ré-exhumation de schémas explicatifs urbanisant la lutte des classes.

---

\* Sociologue-urbaniste, Université Alger 2, 16000, Algérie.  
CREAD, Associé, Alger, 16000, Algérie.

Dans le contexte des travaux dédiés à la réflexion sur les évolutions qu'a connues et que connaît toujours notre société depuis l'indépendance du pays, il s'agit donc pour la communauté des analystes du social, je ne dirai pas la communauté des « producteurs de discours sur le social », de faire preuve d'une certaine modestie théorique. Cette dernière passe nécessairement par la réalisation une sorte d'état rétrospectif critique de l'ensemble des approches du sociétal qui ont occupé la scène scientifique, notamment en ce qui concerne l'approche des phénomènes urbains qui à notre humble avis, s'est avérée fortement encombrée de théorisations approximatives.

Nous invitons, dans cet esprit, les lecteurs à revisiter avec nous, de la manière la plus empirique et documentée par des recherches de terrain récentes, certaines vérités et interprétations définitives et péremptoires.

## **1. Les mouvements sociaux urbains : des approches contrastées**

### ***L'urbanisation prolétaire" et ses avatars conceptuels***

Dans le texte de synthèse rédigé dans le cadre du programme FSP « Faire la ville en périphérie<sup>1</sup> », nous relevions un fait souligné par plusieurs auteurs selon lequel le « répertoire des actions collectives » dans les pays du Maghreb s'était diversifié et élargi à des objets de revendication plus proprement urbains que dans le passé, c'est-à-dire s'inscrivant dans ce que Castells<sup>2</sup> appelait les « mouvements sociaux urbains », interpellant le politique à propos de revendications de droits urbains stricto sensu. Nous soulignons à ce propos « le manque d'autorité des États du Maghreb » qui se faisait « dans l'esprit d'éviter l'affrontement qui comporte de gros risques de mettre à nu le caractère illégitime dont souffrent ces Etats » reprenant en cela les analyses faites par Signoles et Miossec dans les années 1980<sup>3</sup>. Ces développements ainsi que les analyses rapportées dans les travaux de terrain du programme ne permettent toutefois pas que l'on accorde à Gallissot le bénéfice de la généralisation des émeutes comme phénomène traduisant « le déplacement [...] de la question sociale » au niveau de ce qu'il appelle

---

<sup>1</sup> Programme de recherche Franco-Maghrébin financé par le MAE français et piloté par la MSH de Paris (2005/2008) sur le thème « Faire la ville en périphérie ».

<sup>2</sup> Castells, M. (1972), *La question urbaine*, Paris, François Maspero, 452 p.

<sup>3</sup> Signoles, P., El Kadi, G., et Sidi Boumedine, R. (coord.) 1999, *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, Ed. CNRS, 373 p.

« l'urbanisation prolétaire<sup>4</sup> », à moins de vouloir à tous prix, au risque d'une déformation de la réalité des faits historiques, acclimater la théorie de la lutte des classes à la sauce urbaine. Un certain nombre de nuances doivent être en effet introduites. Les premières portent sur les objets que les populations incluent dans les "répertoires des actions collectives" qui ne sont pas les mêmes selon les contextes maghrébins, caractérisés par des évolutions socio politiques divergentes. Les secondes portent sur la complexification et les divergences apparues ces dernières années dans les modalités d'intervention des Etats maghrébins dans et sur l'urbain.

### ***Les apories de cette approche***

Par delà la prise en compte de l'émeute comme l'un des moyens de revendication les plus récurrents observés dans la rue maghrébine par cet auteur, il nous semble bien, à la lecture et à l'analyse des études et travaux réalisés par les chercheurs spécialistes de l'urbain ces dix dernières années<sup>5</sup> qu'il semble bien qu'il faudrait mettre un certain nombre de bémols à cette généralisation.

1°) Le premier a trait à la notion même de l'urbain défendue par cette thèse : Les villes maghrébines modernes ont été construites certes autour du modèle de ville industrielle « fordiste », compactes et fonctionnelles, mais elles n'ont eu d'industriel que les référents doctrinaux. Vouloir lire dans les villes du Maghreb le passage de modes de revendications « prolétaires » observés dans les villes réellement industrielles du Nord à des modèles plus "urbains" comme révélateurs des transformations des structures sociales dans le Sud, c'est peut être aller un peu trop vite en besogne.

2°) La seconde objection tient à l'amalgame fait entre urbanisation marginale, non réglementaire et urbanisation « prolétaire » comme si les quartiers « sous intégrés » et les bidonvilles d'Algérie accueillaient exclusivement ou majoritairement des populations sinon ouvrières, du moins situées en bas de l'échelle sociale, mais surtout, des populations socialement déstructurées et marginalisées. Les nombreuses enquêtes réalisées dans différentes villes d'Algérie, notamment à Alger (Urbanis/Banque Mondiale 2004, CREAD/Ministère de l'habitat 2009,

---

<sup>4</sup> Gallissot, R. (1999), « Émeutes : ordre étatique et désordre social » in Le Saout, D. et Rollinde, M. (dir.), *Emeutes et mouvements sociaux au Maghreb. Perspectives comparées*, Paris, Karthala, p. 20-21.

<sup>4</sup> Qui sont devenues le mode d'expression par excellence du malaise de l'urbanisation difforme algérienne

<sup>5</sup> Voir en particulier, les travaux de Signoles, Legros, Cattedra, Aziz Iraki, Abouhani, Safar Zitoun, etc.

RGPH 2008, etc...), et des travaux plus fins comme ceux réalisés dans le cadre du programme PRUD 2005 à Alger et Annaba présentent des situations plus contrastées et moins caricaturales : entre 60% et 70% des ménages habitant les bidonvilles de la zone de Bouzaréah et des Eucalyptus /Baraki avaient des chefs de ménages natifs d'Alger et la proportion des ménages dont les revenus étaient en dessous du SNMG ne dépassait pas les 10%. Ces bidonvilles hébergeaient des groupes sociaux fortement structurés qui développaient des « stratégies collectives » bien rodées et efficaces du point de vue de leur portée finale et ultime : le relogement aux frais de l'Etat.

3°) Enfin et troisième bémol : les catégories sociales initiatrices des émeutes urbaines observées ces dernières années ne sont pas originaires des bidonvilles, du moins exclusivement et en « bloc », comme catégories vivant une spécificité résidentielle que l'émeute contribue à visibiliser et à médiatiser. Dans tous les cas de figure documentés, les choses se passent toujours après coup, c'est-à-dire à dire dans la foulée des opérations de relogement ou de distribution de logements initiées par l'Etat, qui drainent dans leur sillage des retombées complexes en terme de dynamiques de revendication. Que cela soit dans les opérations initiées à Oued Koriche et Diar El Kef (Bab El Oued, à Sidi Salem et Sidi Harb (Annaba), à Diar El Schems (Alger), etc.), ce sont essentiellement les populations qui s'estiment mal logées et en attente de relogement environnant qui empruntent la voie de la contestation. Et ce ne sont pas souvent les catégories les plus démunies, les plus « prolétaires » dans le sens strict du terme qui les animent. Les interviews recueillis à Djenan El Hassan (Oued Koriche) montrent et décrivent avec un luxe de détails comment les rejetons des familles de tout le quartier (souvent « bien logées » au regard de critères de confort basiques) ont construit des tentes et autres baraques pour bénéficier de la manne étatique.

### ***Les troubles urbains comme phénomène pathologique : l'héritage encombrant de la sociologie urbaine française.***

L'autre approche dominante dans l'explication des « désordres urbains », dans leurs expressions individuelles, mais surtout collectives, qu'elles soient organisées ou non, découle d'une tradition sociologique héritée de la sociologie urbaine française des années 1960, accommodée à la sauce algérienne. Dans son livre *La révolution urbaine*, Henri Lefebvre considérait déjà, dans la foulée des travaux de P.-H. Chombart de Lauwe, lui-même légataire du patrimoine conceptuel élaboré par Durkheim et Halbwachs, que le phénomène urbain s'il relevait des méthodes descriptives empiriques et analytiques telles que celles que mettent en

œuvre la géographie, la démographie, l'histoire, la psychologie, et la sociologie, gagnerait à ne pas « laisser de côté les apports du biologiste, du médecin, du psychiatre<sup>6</sup> ». Le médecin et le psychiatre sont en effet confrontés quotidiennement aux troubles dus aux effets de l'urbanisation sur la santé mentale et physique de la population. C'est ce que Joseph Isaac dit quand il relève « l'existence d'une pensée de l'urbain qui le définit par ses troubles : troubles individuels dus à l'intensification de la vie nerveuse et troubles collectifs liés au déracinement et aux proximités contagieuses et séditeuses »<sup>7</sup>. Dans le cas précis de l'Algérie, ces conceptions ont trouvé dans les travaux de Pierre Bourdieu<sup>8</sup> Abdelmalek Sayad et Michel Cornaton (et même Frantz Fanon) des illustrations empiriques nombreuses qui montrent avec force détails comment les Algériens ont découvert certaines maladies suite à leur déracinement.

Cette approche de l'urbain par les pathologies qu'il génère a trouvé en Algérie, comme en France d'ailleurs, des prolongements conceptuels articulant les problématiques spatialisées à des débats plus généraux sur l'intégration sociale, et accessoirement citadine.

Mais dans tous les cas de figures, ce sont d'autres espaces « pathogènes » que les espaces de ce que Gallissot appelle « d'urbanisation prolétaire », à savoir les quartiers marginaux et les bidonvilles, qui sont désormais inclus dans l'analyse. Quand ce n'est pas la ville dans sa globalité qui exclut les nouveaux arrivants, notamment les « ruraux » taxés de comportements « déviants », ce sont les grands ensembles qui offrent un terrain favorable à l'observation de toutes les « pathologies » sociales, par une reprise pas très souvent heureuse du mythe des grands ensembles « criminogènes » d'une certaine littérature édifiancée française.

Et là aussi, on retrouve des glissements conceptuels qui ne sont fondés sur aucune étude sérieuse et documentée des processus de peuplement de ces grands ensembles algériens<sup>9</sup>, qui présentent, au contraire de leurs homologues français, des situations de mixité sociale qui génèrent

---

<sup>6</sup> Lefebvre, H. (1970), *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, p. 69.

<sup>7</sup> Joseph, I. (1984), « Urbanité et ethnicité », in *Terrain*, n° 3, p. 20-31.

<sup>8</sup> Pour Bourdieu, P. et Sayad, A. (1964), *Le déracinement – La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Ed. de Minuit, Sayad, A. (1980), son article cité plus haut « Le rapport au logement moderne », in revue *Panorama des sciences Sociales*, n° spécial, Alger, et Cornaton, M. (1967), *Les regroupements de la décolonisation en Algérie*, Paris, Éditions Économie et Humanisme/Les éditions ouvrières.

<sup>9</sup> À l'exception des travaux cités dans notre ouvrage « Stratégies patrimoniales et urbanisation : Alger 1962/1992 », Paris, l'Harmattan, 1997, Mémoire de Magister de Msilta, L. sur Draria et ceux consignés dans le rapport PRUD (en cours de publication).

d'autres configurations de rapports plus complexes. Rien de moins évident que « l'anomie » de ces grands ensembles très hétérogènes du point de vue de leur peuplement et des trajectoires urbaines des ménages qui les occupent.

À *contrario* même, dans une étude que nous avons réalisée sur un ensemble d'habitat construit dans les années 1980 à Alger, les champions de la transgression des normes du « bien habiter », des pratiques de transformation du cadre bâti s'avèrent être, non pas les ruraux « débarqués en ville » mais paradoxalement les citoyens de souche appartenant à la « bonne société » algéroise.

S'il est vrai qu'il faut souligner avec Nora Semmoud à la lumière de travaux de terrain récents, que les processus d'urbanisation observés dans les périphéries sont éminemment porteurs de troubles, ils traduisent néanmoins des processus de reconstruction complexes de soi, de son être social : « Cette recomposition territoriale complexe, comme le choix du périurbain, reflète spatialement la présence de dispositions dissonantes au sein d'individualités en construction. La réorganisation des cadres de la quotidienneté résulte d'un itinéraire d'individuation et est le fruit de l'arrangement silencieux des contradictions de cet être éminemment pluriel<sup>10</sup> ».

Ce qu'il faut retenir cependant de toutes ces approches à partir des observations empiriques collectées ces dernières années dans le cadre de nombreuses recherches de terrain, c'est bien les constats critiques suivants :

1°) Au contraire de la thèse de « l'urbanisation prolétaire » qui développe une lecture bi polaire et binaire du social, les approches par l'entrée d'analyse de la pathologie urbaine contribuent à complexifier les modèles explicatifs, mais sans toutefois se départir du syndrome de la stigmatisation de classes urbaines dangereuses (les couches populaires et rurales porteuses de valeurs et de comportements de subversion de l'urbanité), même quand ce discours est empreint d'empathie vers elles.

2°) Dans tous les modèles d'analyse, l'essentiel des recherches et de l'attention est porté exclusivement sur les catégories et couches sociales « populaires » qui sont censées plus que les autres couches sociales plus aisées, développer les formes de violence et de subversion les plus violentes.

Or, ce que nous révèle la situation algérienne, que cela soit en terme d'analyse micro locales, dans les quartiers périphériques d'Alger, comme

---

<sup>10</sup> Axe 1. « Mobilités résidentielles, pratiques de mobilités et constructions territoriales en périphérie (s) », juin 2008, *op.cit.*



dans les travaux réalisés à un niveau plus macro sociologique (essentiellement nos travaux), ce sont des configurations de rapports sociaux spécifiques à la situation urbaine algérienne, qui découlent d'une histoire, mais surtout de référents symboliques et de structures de rapports sociaux objectives dont on ne trouve pas l'équivalent dans les autres pays du Maghreb.

## **2. La spécificité algérienne : l'histoire de la mise en place de mécanismes particuliers d'appropriation des rentes urbaines.**

### *La situation à l'échelle micro : des configurations nuancées et contrastées*

La récurrence des émeutes urbaines en Algérie ces cinq dernières années, leur dimension très ciblée au Maroc, leur réduction à la portion la plus congrue en Tunisie dépendent en effet du degré d'autoritarisme des Etats en question, mais aussi du développement de techniques sophistiquées de médiation sociale et d'intervention sociale qui contribuent à émettre les objets de revendication et à en faire des objets « techniques ». Les méthodologies d'ingénierie sociale, les injonctions à la bonne gouvernance, relayées par la mise en place de dispositifs d'encadrement social et politiques aux échelles des quartiers ont puissamment contribué à diluer la portée subversive des revendications populaires au niveau du Maroc.

Dans le contexte algérien, les analyses disponibles soulignent le maintien des situations d'opposition frontale entre populations en déficit d'urbanités (qui ne sont pas des populations démunies, peu s'en faut) et un État encore très monolithique, mais qui a montré des signes de faiblesse dans la réduction de la dissidence politique dans les années 1990. Nous soulignons à cet égard en 2007 : « Il reste que des éléments nouveaux semblent s'inscrire dans ce contexte référentiel commun qui dicte les attitudes et les représentations : la conscience d'une plus large marge de manœuvre revendicative vis-à-vis de l'État. L'expérimentation de la fragilité intrinsèque de ce dernier depuis les événements de 1992 a semble-t-il forgé des attitudes beaucoup plus offensives et moins timorées vis-à-vis des autorités<sup>11</sup> ».

---

<sup>11</sup> Safar Zitoun, M. et Hafiane, A., « Les effets sociaux du relogement », Rapport de recherche de l'équipe algérienne, programme PRUD « L'entre-deux des politiques institutionnelles et des pratiques sociales », dirigé par Navez-Bouchanine, F. (en cours de publication).

Cette analyse restant d'autant plus recevable de nos jours qu'elle correspond au retour en force de l'Etat constructeur et distributeur de logements ces cinq dernières années.

Toutefois, même dans ce contexte particulier, les situations apparaissent moins tranchées et dogmatiques. Dans ses travaux sur les quartiers « illicites » d'auto-constructeurs de la périphérie est d'Alger, Nora Semmoud décrit également des processus plus nuancés :

« Aujourd'hui, les revendications des ménages sont de plus en plus larges et précises et témoignent d'une accumulation de compétences. Elles font l'objet d'un tri et d'une hiérarchie qui sont autant de stratégies dans la négociation avec les pouvoirs publics. La confrontation de l'organisation collective avec les pouvoirs publics dévoile des formes de compromis et d'arrangements ; un mode de « négociation » d'autant plus justifié face à l'inertie des pouvoirs locaux et à l'absence des municipalités ; des situations qui laissent souvent la place aux pratiques de détournement et au clientélisme<sup>12</sup> ».

Elle souligne entre autres aspects importants, le fait que ces actions revendicatives violentes et spectaculaires ne sont pas exclusives et totales, mais s'inscrivent dans un large mouvement de restructuration des solidarités locales dans lesquelles les femmes, mais aussi les leaders associatifs jouent des rôles prépondérants.

Cette configuration tranche par rapport à celle observée par exemple en Tunisie, dans laquelle l'offre d'urbanité publique est fortement encadrée par un Etat-Parti au pouvoir tentaculaire et omniprésent, ne laissant que peu d'interstices à la manifestation d'une urbanité autre que celle qu'il régent et impose. Les analyses de Lamine Redha sur la ville de Sousse montrent la subtilité des conduites déviantes, de « désobéissance civique » essayant d'introduire un élément de subversion à l'ordre urbain (dépôt des déchets en dehors des places qui leur sont assignées, etc.)<sup>13</sup>.

Elle tranche également par rapport à ce qui a été observé au Maroc enfin, où la foisonnante complexification des dispositifs d'intervention sociale dans les bidonvilles, (dispositifs de « maîtrise d'ouvrage sociale » et « d'accompagnement social », micro-crédits, etc...), la multiplication des acteurs « techniques » intervenant dans la ville (ADS, ENDA, etc...)

---

<sup>12</sup> Semmoud, N. (2008), « Nouvelles significations du quartier, nouvelles formes d'urbanité. Périphérie de l'Est d'Alger », communication donnée à la journée d'étude FSP du 21 et 22 février à Alger.

<sup>13</sup> Lamine, R. (2008), « Déficits de citoyenneté et mal-gouvernance urbaine dans les nouvelles périphéries de Sousse, communication donnée à la journée d'étude FSP du 21 et 22 février à Alger.

qui se sont rajoutés aux différents paliers de gouvernement makhzénien local (moqqadem, caïds, etc..) ont contribué à casser les dynamiques d'organisation collectives autour d'objets revendicatifs globaux. Les demandes d'urbanité sont encadrées, formatées, médiatisées et traitées dans des cadres institutionnels formels qui les émiettent en projets individuels d'amélioration des conditions de vie, leur enlevant toute portée collective subversive, et par la même attentatoire à l'ordre urbain.

Il est patent dans ces conditions qu'il faut relativiser le rôle des émeutes comme forme privilégiée, comme moyen par excellence de mise en situation de transaction sociale à propos d'objets urbains dans les pays du Maghreb, mais qu'il faut surtout interroger les origines paradigmatiques des comportements sociaux en milieu urbain algérien.

Et à ce propos, nous émettons une hypothèse que nous avons développée dans plusieurs articles consistant à dire que le principe central qui ordonne et rend compréhensible des stratégies et des comportements sociaux en milieu urbain algérien est à rechercher dans la situation fondatrice du pacte patrimonial urbain qui s'est noué dans le pays à l'indépendance.

### ***La reproduction du pacte patrimonial : le relais de la rente pétrolière***

Il est peut être fastidieux et trop lourd en terme de déploiement de l'argumentaire de revenir aux péripéties, événements et mutations qui ont jalonné la mise en place de ce que nous avons appelé dans des travaux précédents le « système urbain patrimonial algérien<sup>14</sup> » et de ses différentes variantes qui se sont déployées de l'indépendance du pays à nos jours. S'il est sans conteste établi que l'épisode exceptionnel de la décolonisation a contribué à fonder ce système construit autour de l'appropriation du « butin de guerre » immobilier et foncier colonial, ce qui est sans doute plus difficile à concevoir, c'est le secret de sa reproduction, voire de son renforcement alors que les conditions objectives semblent avoir évolué dans le sens contraire, à savoir sa remise en cause.

Sans aller trop loin dans les détails, l'analyse sur la longue durée permet de dire que ce système originel a trouvé dans les modalités de développement d'une économie nationale sur la base de cette ressource extra sociale que constitue la rente pétrolière, les conditions de son

---

<sup>14</sup> Voir Safar Zitoun, M. (1997), *Stratégies patrimoniales et urbanisation. Alger 1962-1992*, Paris, l'Harmattan.

redéploiement, après quelques velléités et frémissements réformistes. Ce qui, exprimé autrement, signifie tout simplement que l'existence de cette rente a permis, par des mécanismes de distribution particuliers, de faire de la distribution des rentes urbaines, le moyen par excellence de fonctionnement et de régulation politique du social.

Quelques chiffres permettent de saisir la profondeur des transformations accomplies en l'espace de 30 années, entre 1966, quelques années après l'indépendance du pays et 2008, en passant par 1987 et 1998, dates de recensements de population qui délimitent la période charnière de transition du pays dans « l'économie de marché ». Le taux d'Algériens locataires de leurs logements passe de 70 % en 1966 à 22 % en 1987, à 13,8% en 1998<sup>15</sup> et 14,8 % en 2008<sup>16</sup> faisant passer l'Algérie d'un pays de locataires à la sortie de la période coloniale à un pays de propriétaires (ou de copropriétaires) aujourd'hui. Cette transition, démarrée (formellement<sup>17</sup>) à partir de 1981, avec la Loi de Cession des Biens de l'État montre un certain nombre de choses. Retenons les plus essentielles :

1°) L'importance considérable du patrimoine immobilier qui était détenu par l'État. Les 70 % de locataires au niveau national en 1966 l'étaient à 95% auprès des organismes étatiques et para étatiques qui avaient hérité du parc abandonné par les Européens<sup>18</sup>. Cette proportion de locataires du parc public baisse à 80% en 2008, mais elle reste tout de même considérable.

2°) Le processus de passation du statut de locataire des biens publics à celui de propriétaire s'est réalisé à partir de 1981 sur la base de prix administrés très en dessous des prix du marché. Dans des enquêtes réalisées entre 1981 et 1989, les différentiels entre prix administrés de

---

<sup>15</sup> Selon les chiffres de l'ONS (recensements de 1966 et de 1987). Au recensement de 1998, la tendance s'accélère : 13,8% seulement des Algériens étaient locataires de leurs logements. En 2008, le taux de « locataires » s'élève, étant boosté par la livraison des grands programmes du quinquennat 2004-2009.

<sup>16</sup> Chiffre estimé tenant compte des livraisons de logements sociaux locatifs.

<sup>17</sup> Les passations de propriétés immobilières entre Européens et Algériens, de même que les « cessions » des biens de l'État aux membres du personnel dirigeant avaient en effet démarré avant l'indépendance et dans les années immédiates après celle-ci.

<sup>18</sup> En 1966, la structure juridique du parc immobilier algérois, telle que la rapporte Sgroï-Dufresnes se présentait dans les mêmes proportions : 73 % appartenait au secteur public et le reste à des particuliers ou à des sociétés immobilières privées. Voir Sgroï-Dufresnes Maria, « Alger 1830-1984 : Stratégies et enjeux urbains », Paris, Ed. Recherches sur les Civilisations, 1986.

cession et prix de revente sur le marché oscillaient entre 7 et 30 fois la mise initiale<sup>19</sup>.

3°) Les plus values engrangées lors de la réalisation de ces biens sur le marché, c'est à dire leur vente sur le marché libre, ont constitué le principal moyen de financement des acquisitions de terrains pour autoconstruction en périphérie des agglomérations du pays.

4°) A la veille de la réforme des lois foncières et des politiques d'aménagement et d'urbanisme de 1990, le taux d'évasion locative, c'est-à-dire de non paiement des loyers parmi les ménages qui étaient restés locataires des logements appartenant à l'Etat était de 75%, malgré le bas niveau des régimes des loyers administrés fixés en fonction de critères « sociaux »

5°) Ce taux d'évasion locative (ou de non paiement des loyers) affiche des niveaux oscillant entre 90 et 45 % (avec une moyenne de 68 % pour tout le pays en 2007 et de 65% en 2008 [Ministère de l'habitat, 2009])

6°) Les taux d'habitat "illicite"(qui regroupent toutes les formes d'habitat non autorisés) recensés par l'administration, presque inexistant à l'indépendance, ont connu entre 1991 et 2000 une explosion extraordinaire, notamment au niveau de la capitale où, selon des sources autorisées du Ministère de l'habitat, des communes et daïras algéroises affichaient plus de 52 % de leurs constructions individuelles sous formes de constructions non-autorisées (Dar El Beïda, Bordj El Kiffan, Bordj El Bahri, etc...). À cet égard, et selon les mêmes sources, plus de 90% de ces constructions "illicites" avaient été le fait de procédures de distribution administrée par les APC FIS et ensuite par les DEC.

6°) Qu'après une interruption de quelques années (2007/2009) justifiée par la lutte contre la spéculation portant sur les logements socio locatifs publics, la procédure de cession aux particuliers a été reconduite, presque dans les mêmes termes et conditions ;

7°) Qu'après avoir accordé à des commissions présidées par les élus (APC) les prérogatives de distribution des biens résidentiels, l'administration publique recentralise cette fonction distributive en les remontant au palier des Daïras, instance non élue ;

8°) Enfin et pour terminer cette énumération non exhaustive, la distribution du foncier « butin de guerre », c'est-à-dire du foncier public aux fins de lotissement et d'installation résidentielle, est restée toujours aussi verrouillée et opaque, captive de réseaux de captation à la source des biens résidentiels tapis dans les rouages de l'administration.

---

<sup>19</sup> Safar Zitour, M. (2007), *op.cit.*

Que faut-il retenir de cette évolution que nous avons résumée dans ces grands traits essentiels ?

On constate ainsi qu'après 50 années de fonctionnement et d'évolution apparemment chaotique, on retrouve, certes sous des formes plus complexes et « améliorées », avec une redistribution partielle des cartes et des avantages, les mêmes grands principes de structuration et de fonctionnement du système patrimonial fondé à l'indépendance du pays :

- Une dominance sans partage de l'Etat dans la production et la distribution des biens résidentiels et du foncier ;

- Une même situation de partage des avantages du système entre les populations bénéficiaires et usufruitières à titre presque gratuit de la manne résidentielle étatique d'un côté et les réseaux de captation « à la source » de ces biens fonctionnant à l'intérieur des rouages de l'administration ;

- Les mêmes mécanismes de réalisation sur le marché des rentes urbaines incorporées dans ces biens, qui constituent du fait du différentiel entre prix de cession et prix de vente sur le marché, la voie royale de la promotion sociale et de l'enrichissement des catégories bénéficiaires de ces biens ;

Tout semble s'être passé comme si l'involution du système que l'on croyait proche de sa dissolution, de sa disparition après le tarissement des ressources extra-sociales de l'Etat dans les années 1990 (la rente pétrolière) a retrouvé dans l'embellie financière retrouvée après 2002, les conditions de son redéploiement à grande échelle. Certes, dans cette période 1990/2002 troublée, les pratiques de production à grande échelle de l'illicéité par le biais des collectivités locales ont correspondu à ce qu'on pourrait appeler des stratégies « prophylactiques » de clientélisation politique, mais elle s'inscrivait toujours dans le cadre des paradigmes fondateurs du pacte patrimonial.

Mais ce qu'il faut souligner surtout, c'est que, par delà ces structures objectives de fonctionnement que nous venons de décrire de manière succincte, ce sont les retombées et les effets en terme d'inscription de référentiels de l'action sociale que cela a impliqué dans les populations algériennes elles mêmes, à tous les niveaux et échelles du social.

Les entretiens collectés auprès des bénéficiaires des logements évolutifs dans la cadre de l'opération RHP de la Banque Mondiale entre 1988 et 2004, ceux enregistrés dans les nombreuses enquêtes effectuées dans l'algérois entre 2005 et 2009, les pratiques et stratégies de ces acteurs sont complètement formatées par la représentation que les gens ont de ce pacte patrimonial.

- Ainsi en est-il par exemple du constat établi à mi parcours dans le cadre du programme RHP de la Banque Mondiale, où l'on relève combien la boucle vertueuses ascendante du paiement de la participation financière de 30 % des ménages au frais de construction des maisons évolutives qui est subitement « cassée » et arrêtée du jour au lendemain après que les attributaires aient vu à la télévision une opération de relogement « gratuite » des habitants d'un bidonville voisin,

- Les pratiques et stratégies de précarisation des rejetons des habitants de Bâb El Oued venant construire des baraques, comme « tickets d'accès au relogement », en contrebas d'une cité en cours de rénovation<sup>20</sup>

- Les propos et discours égalitaires développés par les populations en attente de relogement dans les cités de transit algéroises, et même les projets de revente, avant même le relogement, qui sont développés par certains chefs de ménages, déjà relogés à plusieurs reprises, etc...

- Enfin, le fort taux de revente de « pas de portes » dans les opérations de relogement initiées ça et là dans différentes régions du pays, avant même l'obtention de titres d'occupation et de location des logements.

## **Conclusion**

Toutes ces observations et analyses nous amènent peut être à reconsidérer le regard condescendant et « politiquement correct » que les sociologues algériens ont entretenu vis-à-vis des questions portant sur l'approche des stratégies et des pratiques de ce qui est communément admis comme populations « démunies » dans notre pays.

L'aveuglement misérabiliste et populiste des analystes du social, qui a pour pendant un autre aveuglement : celui entretenu à propos de l'analyse des pratiques et comportements des « élites » sociales urbaines, mal connues et mal étudiées, conduisent à des apories et à des impasses explicatives lourdes de retombées scientifiques et méthodologiques

C'est aussi et peut être aussi par la faute de la dominance de certaines analyses du social qui ont eu tendance à mettre tous les pays maghrébins dans les mêmes sacs et valises conceptuelles.

---

<sup>20</sup> Cette pratique continue à l'heure actuelle. Le prix du « ticket de relogement » que constitue la baraque de bidonville, dans le cadre de la multiplication à grande échelle (35 000 familles concernées) des opérations de relogement à titre quasi gratuit depuis 2008 s'élève au niveau d'Alger en juillet 2013 à 900 000 DA, soit 50 fois le Salaire National Minimum Garanti (SNMG) !

On aura compris en effet, à travers cette contribution, combien la situation algérienne est particulière est irréductible par rapport aux situations marocaine et tunisienne, et combien peut être faudra-t-il beaucoup plus que dans ces pays, faire un effort supplémentaire d'introspection intellectuelle, sur tous les plans : sur celui des paradigmes explicatifs "savants" que les analystes du social utilisent, mais aussi sur le plan de certains référents idéologiques non complètement évacués et qui continuent à obscurcir notre vision des choses et des vrais enjeux du développement.

L'analyse par l'entrée sur les émeutes urbaines nous aura permis de montrer combien la situation créée par le système patrimonial est porteuse d'un « face à face » entre pouvoir et populations civiles beaucoup plus délétère et dangereux à moyen et long terme. L'Algérie, dans l'ensemble de ses composantes : classe politique et société civile n'a pas voulu et réussi la transition vers un modèle de fonctionnement laissant aux mécanismes « objectifs » du marché, mécanismes d'individualisation et d'émiettement des stratégies et des pratiques sociales, le soin de réguler le sociétal.

Dans ces conditions, et pour rester dans le ton général de ces journées d'études dédiées non seulement aux analyses des changements sociaux observés depuis l'indépendance, mais à un exercice de prospective concernant les évolutions futures que ces changements portent en germe, nous concluons cette brève contribution par une remarque générale sur les possibilités de sortie de crise et du cercle vicieux des émeutes récurrentes que le pays vit depuis quelques années. Il s'agit tout simplement de trouver les moyens politiques de remettre la politique sociale et urbaine du pays sur ses pieds. C'est-à-dire de la moderniser, dans le sens de son inscription dans la durabilité, qui passe nécessairement par sa déconnexion par rapport au pacte patrimonial de la décolonisation qui n'a que trop perduré, et de sa sortie du paradigme rentier qui parasite complètement l'ensemble des processus sociaux porteurs de progrès et de changements démocratiques dans notre société.



## Bibliographie

- Bourdieu, P. et Sayad, A. (1964), *Le déracinement – La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie* », Paris, Ed. de Minuit.
- Cornaton, M. (1967), *Les regroupements de la décolonisation en Algérie*, Paris, Éditions Économie et Humanisme/Les éditions ouvrières.
- Gallissot, R. (1999), « Émeutes : ordre étatique et désordre social » in Le Saout, D. et Rollinde, M. (dir.), *Emeutes et mouvements sociaux au Maghreb. Perspectives comparées*, Paris, Karthala.
- Isaac, J. (1984), « Urbanité et ethnicité », in *Terrain*, n° 3, p. 20-31.
- Lamine, R. (2008), « Déficit de citoyenneté et mal-gouvernance urbaine dans les nouvelles périphéries de Sousse », communication donnée à la journée d'étude FSP du 21 et 22 février à Alger.
- Lefebvre, H. (1970), *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard
- Safar Zitoun, M. (1997), *Stratégies patrimoniales et urbanisation. Alger 1962-1992*, Paris, l'Harmattan.
- Safar Zitoun, M. (2009) a, « Les stratégies résidentielles des acteurs sociaux dans un contexte de modernisation bloquée, Alger 1962-1998 », in. Baduel, P.-R. (dir.), *La ville et l'urbain dans le Monde Arabe. Acteurs, organisations et territoires*, Tunis & Paris, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain & Maisonneuve et Larose, p. 109-135.
- Safar Zitoun, M. (2009) b, « L'ingénierie participative dans les programmes publics de logement social. Contenu et limites de l'expérience algérienne », in Le Tellier, J. et Iraki, A. (dir.), *Habitat social au Maghreb et au Sénégal*, Paris, l'Harmattan, p. 171-193.
- Safar Zitoun, M. (2011), « Les quartiers marginaux à l'épreuve du développement durable : quelques leçons sur l'expérimentation de projets dits « participatifs » dans les villes algériennes » in Barthel, P.-A. et Zaki, L. (dir.), *Expérimenter la ville durable au sud de la Méditerranée. Chercheurs et professionnels en dialogue*, Éditions de l'Aube, coll. Villes et Territoires, p. 255-281.
- Safar Zitoun, M. (2012) b, « Le logement en Algérie : programmes, enjeux et tensions », in *Confluences Méditerranée*, Paris, n° 81, p. 135-154.
- Safar Zitoun, M. (2012) c, « État Providence et question du logement en Algérie. Le poids encombrant de la gestion politique des rentes urbaines », in revue *Tiers Monde*, n° 210, avril-juin 2012, Paris, IEDES, p. 89-106.
- Safar Zitoun, M. et Hafiane, A. (2012) a. « L'entre-deux dans les opérations de relogement en Algérie. L'émergence problématique d'un tiers acteur urbain » in Navez-Bouchanine, F. (dir.), *Effets sociaux des politiques urbaines*, Paris, Ed. CJB/Karthala/EMAM, p. 219-256.

Sayad, A. (1980), « Le rapport au logement moderne », in revue *Panorama des sciences Sociales*, n° spécial, Alger.

Semmoud, N. (2008), « Nouvelles significations du quartier, nouvelles formes d'urbanité. Périphérie de l'Est d'Alger », communication donnée à la journée d'étude FSP du 21 et 22 février à Alger.

Sgroï-Dufresnes, M. (1986), *Alger 1830-1984. Stratégie et enjeux urbains*, Paris, Ed. Recherches sur les Civilisations.

Signoles, P. (dir), Cattedra, R., Iraki, A., Legros, O., et Barthel, P.-A. (2011), « Territoire(s) et politique(s) dans les grandes villes du Maghreb », t. 2 de : « Faire la ville en périphérie(s) ? Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb », Rennes, Presses universitaires, (à paraître en 2013).

Signoles, P., El Kadi, G., et Sidi Boumedine, R. (coord.), (1999), *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs* », Paris, Ed. CNRS.

## المرأة الجزائرية و التغيير: دراسة حول دور وأداء السياسات العمومية

بلقاسم بن زنين\*

ليس ثمة شك في أن الوجود المتزايد للمرأة الجزائرية في الحياة العامة يمثل أحد ركائز التغيير الاجتماعي والاقتصادي الذي تعيشه الجزائر منذ خمسين سنة من استقلالها. تمثل مواكبة المرأة الجزائرية لمسار التغيير الحاصل انعكاسا لدورها وفعاليتها في مختلف الميادين. سواء تعلق الأمر بالمدرسة أو الأسرة أو العمل أو الحياة السياسية، إن أداء المرأة وتأثيرها في عملية التغيير وكذلك تأثرها به إنما يقاس بالدور المنوط بالسياسات العمومية و بمستوى أدائها و فعاليتها. تركّز هذه المحاولة على الميكانيزمات التشريعية و المؤسّساتية المعتمدة من قبل الدولة الجزائرية أولا، ثم على العوائق التي تحول دون تجسيد السياسات العامة في الشأن النسوي من جهة، و ضدّ توسيعها إلى سبل أخرى كما تؤكّد عليه الاتفاقيات الدولية، من جهة ثانية. و في مسعى ثالث، يحاول هذا المقال فتح أفق للتفكير يرتبط بإدماج بُعد "الجندر" في السياسات العمومية.

تركز العناصر التي نتناولها في هذه المحاولة على التمثّلات الاجتماعية والسياسية والاقتصادية التي يعكسها حضور المرأة في الحياة العامة خلال الخمسين سنة التي أعقبت الاستقلال. هذا الحضور يتركز على مسيرة المرأة للتحوّلات من جهة، وعلى موقف الحكومات الجزائرية و سياساتها إزاء المرأة بشكل خاص، أي إزاء الروابط الاجتماعية والسياسية والاقتصادية التي تعكسها

\* مختص في العلوم السياسية، مركز البحث في الأنثروبولوجيا الاجتماعية و الثقافية، وهران، 31000، الجزائر

المشاركة النسوية و الروابط الاجتماعية بين الجنسين بشكل خاص ولا سيما فيما يتعلق بمسألة المساواة. كيف تتدخل السياسات العمومية المتبعة في الجزائر في "تفعيل" دور المرأة اجتماعيا و اقتصاديا و سياسيا؟ كيف تتجلى مسيرة المرأة الجزائرية للتغيرات الحاصلة في الجزائر بعد الاستقلال؟ هل يمكن لمقاربة الجندر المعتمدة في إحداث توازن بين وجود المرأة ديمغرافيا و من حيث التكوين و بين حضورها كفاعل في مسار التغيير؟

لا بد من الملاحظة أولا أن الدراسات و الأبحاث المتعلقة بمسألة وضعية المرأة في الجزائر قد اقترنت أولا و لفترة طويلة بوضعيتها القانونية. لقد خيم قانون الأسرة لمدة عشرينين من الزمن على مسألة حقوقها ومكانتها داخل الأسرة والمجتمع من جهة و في الشأن العام من جهة أخرى. ومن ثم ارتكزت أغلب الدراسات على الجانب الحقوقي. ثانيا، عُني كثير من الدراسات بالجانب الاجتماعي فقد و اكبت كثير من الأبحاث التي اهتمت التي ميزت مختلف التغيرات والأحداث الاجتماعية والاقتصادية التي عرفتها الجزائر والتي ارتبطت بشكل مباشر بالخيارات الإيديولوجية للنظام السياسي. ويمكن أخيرا، كان لتزايد الاهتمام بدراسات الجندر (التي تولي اهتماما للجانب الثقافي في دراسة الخصائص والروابط الاجتماعية بين الجنسين) في العالم ولا سيما في المحيط الأكاديمي الأثر الكبير في مواكبة عدد من الباحثين والباحثات في الجزائر لهذا الموضوع.

وتهتم كثير من الدراسات والأبحاث المنجزة في السنين الأخيرة في الجزائر بمقاربات الجندر، ومن المواضيع التي يتم تداولها "المشاركة" من حيث أشكالها ومستوياتها وذلك في كل ما يرتبط بها من إدماج مهني واجتماعي واقتصادي وسياسي. وقد لعبت التقارير والخبرات التي تعدّها الهيئات التابعة لمنظمات الأمم المتحدة مثل برنامج الأمم المتحدة للتنمية وصندوق الأمم المتحدة للمرأة إضافة إلى التقارير العربية للتنمية البشرية دورا مهما في توجيه الاهتمام بمسألة إدماج المرأة<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> من هذه التقارير نذكر خاصة: برنامج الأمم المتحدة الإنمائي، تقرير التنمية الإنسانية العربية للعام 2005، نحو نهوض المرأة في الوطن العربي، عمان، المطبعة الوطنية، 2006. و برنامج الأمم المتحدة الإنمائي، تقرير التنمية الإنسانية العربية للعام 2009، بيروت، شركة كركي للنشر.

## 1. المرأة الجزائرية في الحياة العامة: 50 سنة بين الحضور والتهميش

أدى الحضور القوي للمرأة الجزائرية في المجلس الشعبي الوطني بعد انتخابات 10 ماي 2012 إلى فتح النقاش من جديد حول دور المرأة في الحياة العامة والمعوقات التي تحول دون تكريس هذا الوجود في كافة المجالات. ويدفع هذا النقاش إلى أبداء اهتمام أكبر بالتناقضات التي تميّز واقع المرأة الجزائرية. ولعلّ أبرز هذه التناقضات تكمن في أن القطاع الأهم الذي عرف فيه الوجود النسوي تطوّرا كبيرا هو قطاع التربية والتعليم العالي، لكن ذلك لم يؤدّ إلى تحقيق نموّ مماثل في ميدان العمل و في مراكز صنع القرار وفي تبوأ مناصب قيادية حتى في مؤسسات التعليم العالي التي يعدّ الحضور النسوي فيها ملفتا للانتباه.<sup>2</sup>

تجلّى اهتمام النخبة السياسية بدور المرأة وتسليمه في الخطاب حول حتمية إشراكها في بناء الجزائر المستقلة من خلال وثيقة برنامج طرابلس التي نصّت صراحة على أن "تحقيق المهام الاقتصادية والاجتماعية للثورة الديمقراطية والشعبية" يتوقف على تبني سياسة اجتماعية لصالح الجماهير لرفع مستوى المعيشة. و يكون "تحرير المرأة" أحد مقاصدها. وفي هذا المنحى نصّ البرنامج على "إشراك المرأة بطريقة تامّة وكاملة في تسيير الشؤون العامة وفي تنمية البلد"، وقد تبني البرنامج سياسة تدعو إلى إنهاء كل المعوقات التي تحول دون تطوّر المرأة، ولا سيما "الذهنيات البالية" التي تكرّست لدى النساء أيضا. ومن جهة أخرى كان ميثاق الجزائر (1964) قد مثّل نداء صريحا للمرأة الجزائرية من أجل "المشاركة فعلياً في العمل السياسي" وأن "تجعل طاقتها في خدمة بلدها من خلال المشاركة في الحياة الاقتصادية بحيث يكون العمل، هو السبيل الحقيقي لتفقيتها"<sup>3</sup>.

يبدو هذا التذكير ضروريا من أجل فهم النهج الذي اتبعه الحزب الحاكم (جبهة التحرير الوطني) في الفترة الحاسمة التي تمّ فيها تكريس الخيار الايديولوجي، ومما يدعو إلى الغرابة أن الخطاب نفسه تقريبا، مع بعض الفوارق

<sup>2</sup> ينظر في هذا الشأن الأرقام المقدمة من طرف الوزارة المنتدبة المكلفة بشؤون المرأة والعائلة، المرأة الجزائرية، أرقام وحقائق، 2011. و أيضا إحصاءات مركز الإعلام و التوثيق حول حقوق الطفل و المرأة.

<sup>3</sup> وثيقة برنامج طرابلس، منشورات جبهة التحرير الوطني، الجزائر، 1962.

المتعلقة بطبيعة نظام الحكم لا يزال سائدا إلى اليوم، فإشراك المرأة في مسار التنمية وإدماجها في الحياة الاقتصادية ما يزال تقريبا هو الشعار نفسه منذ خمسين سنة.

وبغض النظر عما ورد في أول دستور للجزائر المستقلة (1963) والذي أقرّ مبدأ المساواة بين الجنسين في الحقوق والواجبات، فإنّ التغيير المهم الذي مسّ شؤون المرأة غداة الاستقلال قد اهتم وبشكل يبدو معبّرا عن حركية التغيير التي سعى إليها النظام السياسي، الجانب التقليدي في الحياة الأسرية والاجتماعية بشكل خاص، ولكن ذلك لم يتم إلا في مجالات محدودة جدا. والقانون الذي صادق عليه المجلس التأسيسي في 29 جوان 1963، والمعروف بقانون خميستي<sup>4</sup>، مثل واحدة من أهم المراحل التي أولت لمكانة المرأة اهتماما يتجه نحو إشراكها في الحياة العامة وإعطائها فرصة للتعليم، فبإقرار القانون المذكور عدم أهلية الفتاة للزواج قبل سنة 16 عشر، اتجه اهتمام الحكومة إلى تعليم الفتيات. ارتفعت نسبة التعليم من 37% سنة 1966 إلى 92% سنة 2008. وكان لهذا الارتفاع الملحوظ أثره الإيجابي في زيادة نسبة اليد العاملة التي تضاعفت أكثر من ثلاث مرّات في أقل من أربعين سنة (5,2% سنة 1977 إلى 17,7% سنة 2011).

ورغم هذا الارتفاع تبقى هذه النسبة ضعيفة مقارنة بدول مجاورة حيث تبلغ هذه النسب 26% في المغرب و 25% في تونس<sup>5</sup>. و لكن أهم التغييرات التي حصلت، و التي يجوز وصفها بالتطور الكمي بشأن مشاركة المرأة الجزائرية تتمثل في قطاع التعليم. ارتفعت نسبة تـمدرس الفتيات ما بين 6 إلى 15 سنة من 36,90% سنة 1966 إلى 92% سنة 2008. وبينما لم يكن عدد الطالبات الجزائريات سنة 1963 يتجاوز 420 طالبة من مجموع 2750 طالب، أي بنسبة 15% فقط<sup>6</sup>، فإن نسبة الطالبات في التعليم العالي قد ارتفعت إلى 59% في قسم التدرج مقارنة ب 38% لدى الطلبة من الذكور، لكن هذه النسبة تقل في قسم ما بعد التدرج لتبلغ 48%، بينما تصل نسبة الذكور إلى 52%. يبيّن هذا التفاوت في

<sup>4</sup> نسبة إلى السيدة خميستي أرملة وزير الخارجية الجزائرية التي قدمت مقترحا إلى النواب من أجل المصادقة عليه.

أنظر:

Khodja, S. (1985), *Les Algériennes du quotidien*, Alger, ENAL, p. 43.

<sup>5</sup> إحصاءات البنك العالمي، 2012.

<sup>6</sup> الديوان الوطني للإحصاءات نشرة رقم 173، 2011.

نسبة تسجيل الطالبات بين القسمين (التدرج وما بعد التدرج) أنّ هناك اتجاها أكبر لدى الفتيات المتخرجات من الجامعة نحو الحياة العملية أو الحياة الأسرية، ولكن إذا ما أخذنا بعين الاعتبار ضعف الوجود النسوي في الحياة المهنية، أمكن الاستنتاج أيضا أن نسبة النساء حاملات الشهادات الجامعية تمثلن نسبة هامة من البطالين. يعكس هذا التناقض جانبا من التغيرات الاجتماعية "غير المتوازنة" من حيث عاملين مهمين هما: نسبة التمدرس و التعليم من جهة، والمشاركة في الحياة المهنية من جهة أخرى، فالتطور الكمي إذن لا يمثل فقط جانبا إيجابيا ومهماً عند الأخذ بعين الاعتبار مكانة المرأة الجزائرية اليوم، كما يرد ذلك غالبا في الإحصائيات المقدّمة، ولا سيما في المناسبات السنوية للعيد العالمي للمرأة، و لذلك ينبغي مراعاة هذا التناقض. إنه يمثل في حد ذاته أحد أكبر عناصر التفاوت في المساواة بين الجنسين. يطرح عمل المرأة الجزائرية أيضا مشكل تقلص المجالات المتاحة أمامها في هذا الشأن، فسنة تلوى الأخرى يتجه نشاط النساء المهني إلى القطاع الإداري، ولا سيما التعليم والصحة حيث تصل نسبة تواجد النساء إلى 63%<sup>7</sup>. وتتقلص نسبة النساء العاملات في التجارة و النقل و الزراعة بشكل كبير أيضا. يبرز هذا التفاوت أيضا مدى تكريس الفئوية المهنية لدى النساء العاملات بما يؤكد غياب استراتيجية إدماج فعال للنساء حاملات الشهادات الجامعية و كذلك شهادات التكوين المهني. و من المفارقات المسجلة بشأن عمل المرأة مقارنة بالرجل، يمكن الإشارة خاصة إلى أن نسبة كبيرة من النساء العاملات هن عازبات وذلك بنسبة 53%، بينما نسبة الرجال العاملين غير المتزوجين تبلغ فقط 29%. تعكس هذه الملاحظة جانبا من الدينامية التي تميّز نشاط المرأة غير المتزوجة و تبيّن في الوقت ذاته أن الزواج يلعب دورا مؤثرا في النشاط المهني للمرأة بحيث يضعف نشاط النساء المتزوجات ليصل إلى 39% بينما يقارب الـ 60% عند الرجال المتزوجين<sup>8</sup>. يطرح هذا الجانب مسألة استقلالية المرأة في حياتها الزوجية من جهة، و كذا السلطة الذكورية التي يمارسها الزوج أو أم الزوج داخل الأسرة بما يصنع قيودا على المرأة العاملة سواء تعلق الأمر بالعمل أم لا، أو بطبيعة العمل أو بمكان العمل أو أحيانا بفرض لبس

<sup>7</sup> إحصاءات مركز الإعلام و التوثيق حول حقوق الطفل و المرأة.

<sup>8</sup> الأرقام المذكورة مستخلصة من دراسات مركز الإعلام و التوثيق حول حقوق الطفل و المرأة

«الحجاب»، و مع ذلك فثمة نوعا من التوافق يبرز في الحياة الاجتماعية والعائلية من خلال اعتماد شروط تجعل من الممكن التوفيق بين العلاقات الأسرية والعمل من أجل تفادي الصراع داخل الأسرة. وهذا الحال لا يخص فقط بالمجتمع الجزائري، بل هو مرتبط في كثير من الأحيان بكل العلاقات التي تتعلق بالصراع والاندماج بين الأسرة والعائلة عندما تكون المرأة هي الفاعل، وهو مجال يستدعي البحث أكثر في الظروف التي من خلالها يتم تحديد الآثار الإيجابية والسلبية على كل امرأة فيما يتعلق بالعمل و بالأسرة.<sup>9</sup>

إن طرح مثل هذا الإشكال في موضوع المرأة والتغيير الاجتماعي والاقتصادي في الجزائر يحيلنا إلى البحث في أهمية الروابط الاجتماعية والعلاقات الأسرية في تحديد مدى إدماج المرأة في الحياة الاجتماعية والاقتصادية ومدى نجاعة مشاركتها. وقد أشارت دراسة لفريق من الباحثين في المركز الوطني للبحث في الأنثروبولوجيا الاجتماعية والثقافية<sup>10</sup> إلى أنّ النساء الجزائريات يتأقلمن مع مختلف التغييرات الحاصلة في المجتمع، و في مختلف المستويات الاقتصادية، الاجتماعية والعائلية. ولكن ثمة مجموعة من المشاكل تعترض المرأة الجزائرية، فحسب ذات الدراسة فإن العديد من الصعوبات تمسّ بحياتهن وتثير شعورا من القلق لديهنّ، و يمكن حصر أهم هذه الصعوبات في الوسط المهني كالنقل و التحرش وعدم المساواة في الأجر والترقية، ونقص دور الحضانة إضافة إلى تلك المشاكل المرتبطة بالوسط العائلي أيضا بسبب ما تتعرض إليه كثير من النساء من مختلف مظاهر العنف الزوجي<sup>11</sup>.

ولكن هذا التغيير ما فتىء يصطدم مع مشاكل ترتبط بالتقليد الذي يهيمن

<sup>9</sup> Wharton Amy, S. (2004), « Femmes, travail et émotions : concilier emploi et vie de famille », in *Travailler*, n° 12, p. 157.

<sup>10</sup> Benghabrit-Remaoun, N. (dir), (2006), *Femmes et intégration socioéconomique*, étude réalisée par le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle pour le compte du ministère délégué chargé de la famille et de la condition féminine.

<sup>11</sup> ينظر لمزيد من المعلومات بهذا الشأن :

Collectif. (2010) *Violence envers les femmes*, Enquête réalisée par le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Algérie), (Crasc) pour le compte du ministère de Famille et des Affaires féminines, éditions de l'UNICEF.

Boutheina, C. (2009), « Le genre et la citoyenneté comme « troc » dans l'Algérie postcoloniale », in *Diogenès*, n° 225.

Collectif (1995), *Femmes et développement*, Oran, Éditions du Crasc.

Remaoun, M. (1999), « Les associations féminines pour les droits des femmes », in *Insaniyat*, n° 9, p. 129-143.



(بشكل أو بآخر) في المجتمع الجزائري ولا سيما مع تزايد المدّ الإسلامي في التسعينيات من القرن الماضي مما أدى إلى تقليص حضور المرأة في الفضاء العمومي وذلك على الرغم من تزايد عدد النساء المتدرسات والطالبات والعاملات. فمثلا كان الاحتفال بالعيد العالمي للمرأة في سنة 1964 يجمع أكثر من 6000 امرأة في مواكب تجمع كل شرائح المجتمع النسوي، و هي مظاهر ما كان يمكنها أن تتجدد بعد خمسة عقود بسبب الذهنيات التي ترسّبت، والتي تقف حجر عثرة في طريق إدماج حقيقي ومتكافئ للمرأة في التنمية الاجتماعية والاقتصادية. ومما يستدعي الانتباه في مثل هذا الشأن هو أن السلطات العمومية الجزائرية تعترف من بداية الستينات إلى اليوم بحاجز الذهنيات و تدعو في الوقت نفسه المرأة الجزائرية لأن تواكب مسيرة التغيير والبناء. لقد كانت المرأة المنشودة في بداية الاستقلال هي تلك التي تمارس الرياضة وتشارك في السياسة وترأس المؤسسة، حتى أن الرئيس بن بلة لم يتردد في القول أنه من خلال ممارسة الرياضة، مثلا كان يريد أن يرى "امرأة جديدة" قوية مندمجة في الحياة الاجتماعية<sup>12</sup>. ولكن الخطاب السياسي نفسه خضع لردود فعل من الأوساط الإسلامية والمحافظات التي كانت ممثلة في جمعية القيم بما أدخل صيغة جديدة على الخطاب السياسي نفسه. اعتبر الرئيس بومدين مثلا أن تحرر المرأة لا يتم إلا وفق الاحترام التام للأخلاق الإسلامية. وفي الوقت الذي كانت تستعمل فيه المرأة كأداة من أجل التمكين للخيار الأيديولوجي سياسيا واقتصاديا (الاشتراكية) وذلك بالتأكيد على فكرة الإدماج والمساواة، كان الخطاب النقيض الذي رفعته بعض النساء الجزائرات في الستينيات والسبعينيات يؤكد حدود هذا الخطاب ولا سيما التقليص من حرية المرأة ومن التضييق بأشكال شتى على النساء اللواتي من انتقدن سياسة النظام الحاكم في هذا الشأن<sup>13</sup>.

وأيا كان الأمر، فإن عاملا مهماً فرض نفسه في مسار إدماج المرأة في الحياة

<sup>12</sup> أنظر:

André, A. (1965), « Chronique sociale et culturelle Algérie », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Centre national de la recherche scientifique; Centre de recherches sur l'Afrique méditerranéenne (éds.), Paris, Editions du CNRS, p. 165-193, Vol. 3

<sup>13</sup> هذا ما حدث مثلا مع المناضلة فضيلة مرابط التي تمّ ابعادها عن منصبها كأستاذة في إحدى ثانويات الجزائر بسبب مواقفها المنتقدة لوضع المرأة.

للاطلاع أكثر حول مواقف فضيلة مرابط أنظر:

M'Rabet, M. (1964), *La Femme algérienne*, et *Les Algériennes* (1965), Paris, Maspero.

الاقتصادية والاجتماعية، هو العامل الديمغرافي الذي أدى بدوره إلى ارتفاع عدد المتدرسات بشكل متزايد في كل أطوار التعليم والتعليم العالي والتكوين المهني ثم في ميدان العمل. وكان العامل الديمغرافي "مرهقا" و "مكلفا" لميزانية التسيير لا سيما في قطاع التربية والتعليم والصحة التي ظلت مجانية، ومن المهم الإشارة إلى الرقم القياسي العالمي الذي سجلته الجزائر سنة 1970، حيث تم تسجيل معدل 8,1 طفل لكل امرأة وقد انخفض إلى معدل 2,87 طفل أسرة سنة 2011<sup>14</sup>.

## 2. السياسات العمومية بشأن تمكين المرأة في الجزائر

لقد أشرنا آنفا أن من التدابير الأولى التي اتخذت من أجل حماية وضع المرأة هي القانون الذي تبناه المشرع الجزائري بمبادرة من السيدة خمبستي وذلك بتحديد سن زواج المرأة بـ 16 سنة. ومن المهم هنا الإشارة إلى أن هذا القانون الذي مضى عليه خمسون سنة كان من القوانين القليلة جدا التي بادرت بها النواب الجزائريون لمصلحة المرأة. وحتى وإن كان هذا القانون غير مُحترم بسبب هيمنة التقليد من خلال الزواج بالفاتحة وعدم الأخذ بالزواج المدني دائما، إلا أنه جعل الجزائر من أولى البلدان العربية والإسلامية التي تولي جانبا من الاهتمام إلى سن الزواج. لكن وطيلة أربعة عقود من الزمن لم يحدث من قبل السلطات العمومية ما من شأنه أن يبدي اهتماما بإشراك المرأة في مسار التغيير الاجتماعي والاقتصادي الذي كان ينشده النظام السياسي. لقد اقتصر التفكير في هذا الشأن على الخطاب السياسي (بالمعنى الحرفي للعبارة). نذكر في هذا الصدد ما قاله الرئيس بومدين في خطابه أمام المؤتمر الثالث للاتحاد الوطني للنساء: "إن النظام الثوري يعمل على مساعدتكم من خلال إعداد تشريع يفتح أمامكم كل الأبواب نحو المستقبل، ولكنه يتوجب عليكم تجسيد هذه القوانين وتطبيقها. لا تنتظرن أن نفرض تغيير بعض الذهنيات المتحجرة بالقوة..." (2 أبريل 1974). ويمثل هذا الخطاب تعبيرا عن توجه النظام الحاكم آنذاك نحو سياسة تقوم على نمط أبوي يعترف بحقوق المرأة ويجسدها في نصوصه الدستورية، ولكنه في الوقت ذاته يقف في ممارسة سلطته عند الحدود التي تفرضها "قيم" المجتمع بل وحتى الذهنيات المتسلطة التي

<sup>14</sup> حول هذه المسألة أنظر:

Kateb, K. (1965), *École, population et société en Algérie*, Paris, l'Harmattan, (Coll. Perspectives méditerranéennes), p. 195 et suiv.

يبدو إزاءها النظام السياسي عاجزا عن أي حراك، حتى أنه ينظر إليها أنها أصبحت أمرا مقضيا.

ومن المهم التأكيد مرّة أخرى أنّه على المستوى التشريعي، ولا سيما فيما يتعلق بالدستور والانتخاب والترشح فإنّ المساواة كانت مكرّسة رسميا منذ الاستقلال، بل غالبا ما يتمّ التأكيد على هذا الجانب في الخطاب السياسي الرسمي من أجل إبراز احترام حقوق المرأة و كذلك المساواة بين الجنسين. ومع ذلك، فإنّ التأكيد على البعد الديني ورمزية التقليد، بل وسلطته، إلى جانب الأخلاق، غالبا ما كان يُشار إليها من أجل تبيان التوجه الذي تنهجه السياسات العامّة الحكومية في مجال المرأة. وسواء تعلق الأمر بإعداد السياسات العمومية، أو بمضمونها وتطبيقها أو بأثرها على المجتمع، وعلى النساء بشكل خاص، فإنها إنما تروم في الواقع التماشي مع التغيير الاجتماعي والثقافي والاقتصادي الحاصل من جهة، ومع مطالب الفئات النسائية من جهة أخرى. وبشكل عام فإن موضوعا مثل هذا لم تتداوله الأبحاث الاجتماعية والسياسية إلاّ بدءاً من منتصف السبعينيات. كان المؤتمر الدولي حول وضع النساء الذي انعقد في مكسيكو سنة 1975 بداية لعمل كبير الشأن في هذا المجال، ومثلت رعاية الأمم المتحدة لهذا المؤتمر تأكيدا على البعد الدولي لحقوق المرأة، من هنا بدأ جدّيا الاهتمام ببعد "الجندر" في السياسات العمومية، من خلال الأخذ في الحسبان بالفوارق بين حقوق الرجل والمرأة على كافة المستويات. ويغلب على السياسات العمومية في هذا الشأن اتجاهان: ينحو الأول إلى تبنيّ سياسات خاصة من أجل تدارك الفوارق وأبعاد اللامساواة الموجودة، والتي تعدّ النساء ضحيّة لها، أو تبنيّ سياسات عامّة تدمج إشكالية المساواة في كل جوانب الحياة<sup>15</sup>. بالنسبة للجزائر فإن أهم جانب اهتم به المشرّع الجزائري فيما يتعلق بوضع المرأة كان هو قانون الأسرة. ومن المهم أن نلاحظ أولا أن الأمر يتعلّق بإدارة الجانب الخاص في التنظيم العائلي وإعطائه بعدا مؤسساتيا وعمامًا في الوقت نفسه لا سيما فيما يخص الزواج مثلا. وربما كان هذا العامل قد لعب دورا رئيسيا أولا في تأخر تبنيّ قانون الأسرة الجزائري سنة 1984، ثمّ تأخر تعديله فيما بعد لأكثر من

<sup>15</sup> أنظر بشأن هذا الموضوع :

Dandurand, R.-B., Jenson, J., et Junter, A. (dir.) (2002), « Le genre des politiques publiques : des constats et des actions », in *Lien social et Politiques*, n° 47.

عشرين سنة، وثانيا في الاهتمام الذي حظي به من طرف الباحثين من جهة والحركات النسائية والنسوية من جهة أخرى.

لقد فشل النظام الجزائري خلال ثلاث فترات 1964، 1972، 1980 (أي في عهد ثلاثة رؤساء: بن بلة، بومدين وبن جديد)<sup>16</sup> في تبني قانون منصف للمرأة إلى ترك فراغ قانوني فيما يخص القانون المدني الذي صدر سنة 1975. لم يكن عدم إشراك المرأة في إعداد هذا القانون وحده الدافع إلى نمو حركة نسوية معارضة، ولكن تجاهله للواقع وعدم الأخذ في الحسبان بالتغيرات التي حصلت في الحياة الاجتماعية والاقتصادية أيضا، وربما بشكل خاص، بدور المرأة في هذه الجوانب، جعل نجاح إدماج المرأة في الحياة العامة مسألة مرهونة بتقدم مكانتها في النصوص القانونية. يدفعا هذا إلى القول أن النظام السياسي قد كرس المرجعية التقليدية وسمى بالمعايير التي فرضتها الأعراف والقيم التي دافعت عنها بعض المرجعيات الإسلامية. وقد أدى ذلك إلى بروز نضال نسوي خارج الأطر الرسمية للحزب الحاكم (جبهة التحرير الوطني) وللمنظمة الجماهيرية التي كانت تنشط تحت لوائه (الاتحاد الوطني للنساء الجزائريات)، بحيث اتجه نشاط النساء النضالي إلى الحركة النقابية، التي ورغم التمثيل النسبي الضعيف للنساء فيها إلا أنها كانت ملاذا للتعبير عن مطالبهن المهنية<sup>17</sup>.

لقد غابت إذن وفي مرحلة حاسمة من تاريخ الجزائر السياسي والاجتماعي السياسات الحكومية المتعلقة بالمرأة، بشكل يوضح أن اهتمام الحكومات بعد الاستقلال قد انصب على ما سمي في الأدبيات السياسية والصحفية بـ"البناء والتشييد". ولم يكن الرهان منصبا على المرأة في ذلك. وذلك على الرغم من أن أول دستور جزائري (1963) قد أكد في ديباجته على أن نجاح الثورة يتحقق من خلال عوامل عدة، منها اتباع سياسة اجتماعية تُعنى بـ"الإسراع من انبعاث المرأة من أجل إشراكها في تسيير الشؤون العامة وتنمية البلاد". وحتى عندما أصبح اهتمام النظام السياسي منصبا حول إنجاز مشروع "الثورة الثقافية" التي كانت تهدف إلى تكوين "إنسان جديد" في "مجتمع جديد" لم تكن للمرأة مكانة

<sup>16</sup> كان مرسوم 1959 هو المرجع فيما يتعلق بأغلب المسائل التي تخص تنظيم الأسرة في الجزائر و ذلك إلى غاية صدور قانون الأسرة سنة 1984.

<sup>17</sup> أنظر:

Lalami, F. (2012), *Les Algériennes contre le code de la famille. La lutte pour l'égalité*, Paris, Presses de Sciences Po.

تُذكر، بشكل بدا وكأنها تحت وصاية ذلك الإنسان الجديد الذي ما هو إلا الرجل الجزائري "المهيمن".

إن عدم إدراك المشرع الجزائري للتلازم الموجود بين التغيير الاجتماعي الحاصل منذ الاستقلال وحرية المرأة وانبعائها واستقلاليتها التي تمّ تقييدها في قانون الأسرة، لم يحرم المرأة الجزائرية من أداء دورها، ولكنه في المقابل، وهذا ما يهّمنا بشكل أكبر، قد أثر سلبا على إعداد السياسات العامة الكفيلة بإشراك المرأة في الحياة العامة. إن مجرد اعتبار المرأة كقاصر أو غير مؤهلة كالرجل في قانون الأسرة قد أعاق بشكل أو بآخر الاندماج الكامل للمرأة في الحياة الاجتماعية والاقتصادية من حيث أنه أعطى اهتماما أكبر للجانب الخاص في العلاقات بين الزوجين ولدور المرأة داخل الأسرة بشكل كاد يحصر مكانتها في البيت. وكان انتظار عشرين سنة من أجل تعديل قانون الأسرة مؤشرا على حساسية الموضوع من جهة، وعلى عدم إيلاء الاهتمام الكافي لدعوة النساء الجزائريات إلى إلغاء هذا القانون المسمى مجازا من طرف الحركات النسوية "قانون العار" (Code de l'infamie). وقد عبّر الرئيس بوتفليقة عن موقف السلطة في هذا الشأن عندما اعتبر أن التعديل الذي دعا إليه إنما يروم إعادة النظر في "القوانين والأعراف التي يكون قد تجاوزها الزمن و التي تتعارض مع طموحاتنا وتطلعاتنا في ترقية المرأة"<sup>18</sup>. ولكن إلى أي مدى يمكن اعتبار قانون الأسرة ضمن السياسات العمومية؟ الواقع أن هذا القانون يكرّس نزعة مقصدها الرئيس هو تنظيم الروابط الأسرية تحت ضمانة السلطة العمومية بما يضمن حقوق وواجبات أفراد الأسرة، و لكنّه أبعد ما يكون عن تحقيق المساواة بين الرجل والمرأة. ومن ثمّ فإن كل القوانين الأخرى، وكذلك السياسات المتّعبة من قبل الحكومات المتعاقبة فيما يخصّ قضايا المرأة، كانت تراعي احترام قانون الأسرة بما يقتضيه من مراعاة للقيم والثقافة الإسلامية، أكثر من مراعاتها للتغيرات الحاصلة.

ولم يحصل توجهٌ جدّي وفَعّال نحو اهتمام السياسات العمومية بالمرأة من حيث المقاربة الجندرية أو بدرجة أقل "البعد الجندري" إلاّ بشكل محتشم، وحتى ذلك ما كان ليتمّ إلاّ تحت تأثير الموجة العالمية التي ظهرت بدءاً من

<sup>18</sup> خطاب الرئيس بوتفليقة بمناسبة العيد العالمي للمرأة، 7 مارس 2005، منشور في موقع رئاسة الجمهورية

الثمانينيات من خلال تبني مشروع الاستراتيجيات المستقبلية لترقية المرأة (مؤتمر نيروبي) وتكرست ميدانيا في مناحي مختلفة ومستويات متباينة بين الدول بعد المؤتمر العالمي الرابع للمرأة المنعقد في بكين 1995. وكان برنامج العمل الذي شاركت فيه الجزائر وصادقت عليه قد أكد على الأهداف الاستراتيجية والتدابير الواجب اتخاذها في المسائل المرتبطة بمعاناة المرأة والتمييز الحاصل في حقها في مجالات التعليم و الصحة و الاقتصاد و اتخاذ القرار وكذلك في شؤون الإعلام و البيئة. ولئن لم يشر تصريح برنامج عمل بكين إلى عبارة السياسة العمومية إلا أنه حمل الكثير من العبارات من قبيل البرامج العامة، الاستراتيجيات الخاصة و سياسات التنمية.

وبعدما اقتضت مسألة اقتراح البرامج الخاصة بترقية حقوق المرأة على الاتحاد الوطني للنساء الجزائريات<sup>19</sup>، ولفترة طويلة، اتجه اهتمام الحكومة بعد مؤتمر بكين إلى اعتماد سياسات تستجيب لمتطلبات برنامج العمل الذي تم تبنيه وكذلك لما تقتضيه واجبات الدولة الجزائرية والتزاماتها من خلال مصادقتها، بتحفظ على اتفاقية إقصاء على كل أشكال التمييز ضد المرأة (CEDAW) سنة 1996.

وقد كان لإنشاء الوزارة المنتدبة المكلفة بالأسرة (تحت تسميات مختلفة) بدءاً من 1996 والذي تحقق تنفيذه لتوصيات برنامج بكين الأممي للمرأة سنة 1995- دوراً لا يستهان في إبداء الاهتمام بمسائل كانت مغفلة من قبل محاربة العنف ضد المرأة والتحرش و الاهتمام بالنساء اللواتي يعشن في معزل عن أسرهن... ولئن كانت الإجراءات المتخذة في أمور مثل هذه ضعيفة وغير ذات اهتمام كما سنبيّن لاحقاً إلا أنها أبانت أهمية تدخل الدولة من أجل تكريس حقوق المرأة في مجال العمل والتكفل بالنساء اللواتي هن في وضعية صعبة. ورويدا رويدا تكرر خيار مقاربات الجندر في إعداد بعض البرامج الحكومية.

وفي تقاريرها الدورية المقدمة أمام اللجنة الأممية المكلفة بمحاربة التمييز ضد المرأة، اعترفت الجزائر بأنها تنتهج سياسات وبرامج تبتغي إدماج بعد

<sup>19</sup> أنظر في هذا الشأن:

Khodja, S. (2002), *Nous les algériennes la grande solitude*, Alger, Éditions Casbah.  
Lazreg, M. (2002), *The Eloquence of Silence: Algerian Women in Question*, New York, Routledge, p. 166 et suiv.

”الجندر“. ويمكن الإشارة هنا إيجازا إلى ثلاثة برامج حكومية كان الهدف منها إدماج المرأة في الحياة العامة من خلال الأخذ بالحسبان وضعية المرأة وخصوصيتها، وذلك مراعاة لتوصيات الهيئات الأممية في هذا الشأن:

### **أ. الإستراتيجية الوطنية لترقية و إدماج النساء: 2010-2014**

كان من أهداف هذه الاستراتيجية التي تمّ تبنيها من طرف الحكومة في مارس 2010 إلى السماح للرجال و النساء من الاستفادة من سياسات وبرامج التنمية، (مع الاعتراف بالاختلافات الموجودة) من خلال التأكيد على ضرورة تأهيل المرأة، و تهيئة المناخ الملائم من أجل التعاون بين المرأة و الرجل في اتخاذهم للقرارات التي تهمهم جميعا.

### **ب. برامج دعم قيادة المرأة و تجسيد مشاركتها في الحياة السياسية و في الحياة العامة**

ويهدف حسب التقرير المقدم إلى لجنة CEDAW<sup>20</sup> إلى تأهيل المرأة في المجال السياسي وفي الشأن العام، والعمل على إيجاد استراتيجية ترمي إلى تكريس مكانة المرأة ومشاركتها سياسيا على المستوى الوطني والمحلي.

### **ج. البرنامج المشترك من أجل مساواة الجندر واستقلالية المرأة**

انطلق هذا البرنامج في سبتمبر 2010 من أجل دعم ”الجهود الحكومية بشأن المساواة“ و تحسين شروط ولوج المرأة لعالم الشغل وتمكينها من الاستفادة من الفرص المتاحة من خلال برامج التكوين والتعليم المخصصة للنساء وذلك في إطار التعاون الدولي.

الواقع أن الاستراتيجية والبرنامجين اللذان تمّ اعتمادهما، بإشراف من الوزارة المنتدبة المكلفة بالأسرة وقضايا المرأة، هم بمثابة استجابة لمقتضيات مرحلة أصبحت فيها قضايا المرأة من انشغالات ”العولة“. كان لا بد من حراك يأخذ بتوصيات، بل والزامات الهيئات الأممية المخول لها باسم القانون الدولي الإشراف على مسائل ترقية حقوق المرأة. ونجد ذلك واضحا حتّى في النصوص التي تمّ اعتمادها والتي تكرّس، طوعا أو كرها، خطط العمل المعدّة في هذا الإطار. ولما كانت السياسات العمومية كما عرّفها بعض المختصّين ليست إلّا ما تختار

<sup>20</sup> انظر: <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw>

الحكومات أن تفعله أو لا تفعله، أو بمعنى آخر انجازات السلطات العمومية في المجتمع<sup>21</sup>، فإنها تُعبّر بجدّ عن كيفية تعامل هذه السلطات مع مسألة بعينها. وهكذا تعاملت الحكومات الجزائرية في سياساتها العمومية مع مسألة حقوق المرأة وفق ما تفتضيه العولمة ومقرّرات الندوات والبرامج والاستراتيجيات الدولية، وأيضاً، وخاصة مع ما تقتضيه الاتفاقيات الدولية التي وقّعت عليها الجزائر، ولا سيما CEDAW. ولكن السياسات العمومية في مسعاها ذلك لم تطرح بعد "الجندر" إلا كآلية أو تقنية تستعمل من أجل إدراك الفروقات الموجودة بين الجنسين في مجالات شتى. ولئن كان هذا الإجراء في حدّ ذاته مهماً للسلطات أولاً من أجل استكمال ما ينبغي تبنيه من برامج وإجراءات، وللباحثين ثانياً من أجل الوقوف عند المتغيرات الحاصلة ودراستها، فإنه أخذ في أغلب الأحيان شكل معاينة الحال (constat). في المقابل غلب على البرامج، وكذلك التقارير المقدمة في شتى المناسبات، ولا سيما عيد المرأة العالمي، ولمختلف الجهات، الدولية منها خاصة، الجانب الكمي. هكذا يظهر التركيز على ما يعتبر ايجابياً ويُنسب إلى جهود الحكومة كعدد المتدرسات، والمعلمات والعاملات في قطاع الصحة والقضاء والإدارة، وهي حقاً قطاعات سجّلت إدماج عدد كبير من النساء، ولكن هذا العدد الكبير الذي ارتكز في عدد محدّد من القطاعات يطرح بنفسه إشكالات أخرى تقتضي أن يتوجّه إليها اهتمام السياسات العامة. إن افتقار قطاعات السياحة والتصنيع والصناعات التقليدية للعنصر النسوي يُعبّر عن قصور السياسات العامة في عملية إدماج المرأة في القطاع الاقتصادي.

وبمعنى آخر فإن طرح مسألة "الجندر" في السياسات العمومية لا يكون ذا جدوى، ولا يمكنه أن يحمل انعكاساً ايجابياً إلا إذا دفع الحكومات وكل المؤسسات المعنية بالمشاركة في الكشف عن أشكال التمييز من جهة، وأيضاً وتعبير المختصين، عن الهيمنة الموجودة الممارسة داخل المجتمع (من طرف الرجال أو المؤسسات الدينية أو الاجتماعية أو حتى الحكومية في بعض الأحيان).

وينبغي من أجل فهم أوسع لهذا الموضوع، الإحاطة ببعض الجوانب السياسية والاجتماعية والاقتصادية التي ارتبطت في السنوات الأخيرة بالسياسات العامة والتي قصدت بشكل مباشر ترقية حقوق المرأة وإدماجها:

<sup>21</sup> Lemieux, V. (1995), *L'étude des politiques publiques. Les acteurs et leur pouvoir*, Saint-Foy, Presses de l'Université de Laval.



في المجال السياسي: طيلة خمسين سنة من الاستقلال كان وجود المرأة في الحياة السياسية هامشيا، سواء تعلق الأمر بوجودها في المجالس المنتخبة أو في هيئات اتخاذ القرار. ولكن العام 2012 مثل أهم مرحلة في هذا الشأن، فقد كان لصدور القانون العضوي 02-2012 الذي يحدّد كفاءات توسيع تمثيل المرأة في المجالس المنتخبة، الأثر الكبير في الرفع من نسبة تمثيل المرأة في المجلس الشعبي الوطني إلى نسبة 31%، حيث يبلغ عدد النائبات بعد انتخابات 10 ماي 2012، 146 امرأة بما يجعل الجزائر تحتل المرتبة الأولى عربيا والثمانية والعشرين عالميا. ومن دون الخوض في الجوانب التي أدت إلى تبني هذا القانون الذي يكرّس باسم القانون مبدأ نسب تمثيل المرأة (أو ما يعرف بالكوتا)<sup>22</sup> فإنه من المهم أن نشير إلى أن هذا التغيير الذي حصل (بشكل ملفت للانتباه حيث كانت نسبة المرأة لا تتعدّى 7% في عهدة المجلس السابق) قد أدرج من طرف السلطات العمومية ممثلة في شخص رئيس الجمهورية ضمن سلسلة "الإصلاحات السياسية التي بادر بها النظام السياسي من أجل تلافي أحداث ما عرف "بالربيع العربي" في الجزائر. وثمة ملاحظة لا بدّ من الإشارة إليها في هذا الجانب، وهي أن تمثيل المرأة الجزائرية في أول مجلس منتخب (المجلس التأسيسي سبتمبر 1962 قد بلغ عشر نساء) وهو عدد رغم قلّته لا بأس به مقارنة بعدد مقاعد المجلس و بحدّ ذاته التجربة الانتخابية و بالأوضاع السياسية التي جرت فيها الانتخابات. يمثل التمثيل النسبي على الأقل اهتماما، أو لنقل التفاتة، من المسؤولين الجزائريين الذين أداروا هذه المرحلة إلى دور المرأة الجزائرية، وحتى الأوروبية الأصل، التي تم تزكيتهما ضمن القوائم المقدّمة. ولكن هذا العدد تقلص ليصبح تمثيل المرأة مقتصرًا على مقعدين فقط في انتخابات المجلس الوطني سنة 1963. وأما بالنسبة لإدماج المرأة في أعلى مؤسسات القرار، فقد سارت الأمور، وما تزال تسير ببطء شديد. دخلت أول امرأة الحكومة الجزائرية سنة 1984، ولم يرتفع هذا العدد في أحسن الأحوال إلى خمس نساء في حكومة بن فليس (أربع منهن برتبة وزيرات منتدبات). و لأجل ذلك فقد كانت ردّة فعل

<sup>22</sup> أنظر حول هذا الموضوع:

بورغدة وحيدة، (2012)، " المشاركة السياسية و التمكين السياسي للمرأة العربية: حالة الجزائر"، *المجلة العربية للعلوم السياسية*، العدد 36، ص. 132-150.  
Benzenine, B. (2012), « Les femmes algériennes au parlement : La question des quotas à l'épreuve des réformes politiques », in *Revue Égypte Monde Arabe*, n° 10.

بعض البرلمانين صارمة تجاه الحكومة لتي سعت إلى فرض قانون الأحزاب السياسية بغية رفع تمثيل المرأة من دون أن تضرب في ذلك مثلاً يقتدى به. والأمر سيان في التعيينات التي تمسّ سلك الولاة و رؤساء الدوائر والسفراء ورؤساء الجامعات والمدراء المركزيين.

**في المجال الاجتماعي:** قد يبدو من المثير أن نذكر أن كثيرا من الدراسات حول المرأة الجزائرية قد ركزت على مسألة تنظيم الولادات ومنع الحمل كجانب من أبرز الإشكالات التي أثرت في التغيرات الاجتماعية والديمقراطية وحتى الاقتصادية التي مرّت بها الجزائر، فهي مسألة ترتبط بتحسين مستوى الصحة والتعليم، وولوج المرأة عالم الشغل<sup>23</sup>. ويعبر جيلالي صاري<sup>24</sup> في رؤية ناقدة لغياب سياسة عامّة للسكان في الجزائر أنها تعكس إغفال الحكومة لدور ومكانة المرأة في المجتمع، وهي بذلك تنحو إلى تبني خطاب يغلب عليه اللبس والغموض. ويؤكد صاري على أن البرامج الحكومية لم تراعى مسألة وضع المرأة إلا من خلال مخططات شاملة كانت تهدف إلى الحدّ من النمو الديمغرافي، وكان مردّ ذلك مساهمة السياسات التي استخدمت في مجالات ديمقراطية التعليم ومجانية العلاج لجميع فئات المجتمع مثل البرنامج الوطني لتباعد الولادات (1974) ثم البرنامج الوطني للتحكم في النمو الديمغرافي سنة 1983 تحدّيا للسلطات العمومية من أجل تبني استراتيجية لم تكن لتتوافق مع القيم والأعراف السائدة اجتماعيا وثقافيا. كان هذان البرنامجان بمثابة استمرار لمأسسة النظام الأسري في الجزائر، ولم يؤخذ فيها في الحسبان بتقسيم الأدوار جنسيا، بل اعتمدت على المرأة كعامل رئيسي، بل ووحيد، في إنجاح الخطة العامة التي وضعت من أجل الحدّ من النمو الديمغرافي، والتي لم تتبلور بشكل جدّي إلا بدءاً من نهايات 1980 حيث تمّ إدراج مادة صنع الحمل في تكوين القابلات إضافة إلى تخصيص دورات تكوينية لهن<sup>25</sup>. ولئن بدا الموضوع اليوم تافها، وجب أن نذكر أن تدخل المؤسسة

<sup>23</sup> أنظر:

Ouadah-Bedidi, Z. et Vallin, J. (2006), *Étude sur les déterminants de la fécondité en Algérie*, Paris, Éditions INED.

<sup>24</sup> Sari, D. (2002), « L'évaluation de l'efficacité des mesures prises pour maîtriser la croissance démographique en Algérie », in Gendreau, F. et Nzita Kikhela, D. (dir.), *L'évaluation des politiques et programmes de population*, Paris, John LibbeyEurotext. Locoh T., p. 237-248.

<sup>25</sup> Ouadah-Bedidi, Z. et Vallin, J., *op.cit.*

الدينية من خلال إصدار فتوى في هذا الشأن كان ضروريا من أجل إقرار سياسة تنظيم الولادات. وكانت حماية الأمومة والطفولة التي تمّ إنشاؤها بدءا من السبعينات قد وسعت من خطط الحكومة في شأن آخر من خلال إدماج برامج تعنى بالصحة الجنسية، موجهة بشكل خاص إلى الفتيات. نذكر في هذا الشأن أنّ انتقال الأداء الحكومي إلى أمور مثل هذه يعتبر جديدا مقارنة بممارسات سابقة.

في منحى آخر يهدف إلى الحد من ظاهرة العنف ضد المرأة، تبنت السلطات العمومية إجراءات غلب عليها تعديل قانون العقوبات من دون أن يتم تبني قانون خاص بمحاربة العنف ضد المرأة. وفي المقابل وتحت إشراف الوزارة المنتدبة المكلفة بالمرأة والطفولة تمّ تبني الاستراتيجية الوطنية لمحاربة العنف ضد المرأة. تكاد تأخذ الاستراتيجية بُعد "المرافعة" واتخاذ موقف من مسألة العنف. واعترافا بضرورة "تغيير السياسات" و"الإصلاح الاجتماعي"، أقرت الاستراتيجية بأهمية تغيير الذهنيات والأفكار السائدة. الأمر الذي يطرح التساؤل بشأن جدوى الخطط الحكومية في إنجاح مقاصدها. إن مجرد طرح مثل هذا السؤال يقودها إلى استفهام آخر، ليس بالبسيط على ما نعتقد، وهو يتعلق بمدى قدرة البرامج المتبعة في تغيير المجتمع، أو على الأقل في تغيير سلوكيات أفرادها بما يتلاءم وطموحات الحكومة وأيضا، بل وخاصة، مُراد المرأة الجزائرية في أن تسهم في الحياة الاجتماعية والحياة العامة كفرد كامل الحقوق وكعنصر فاعل.

ومن مناحي التغيير أيضا تزايد عدد الأمهات العازبات، ومن ثمّ عدد الأطفال المولودين خارج علاقة الزواج<sup>26</sup>. تكاد تغيب في هذا الشأن تقريبا الخطط الحكومية، حتى فيما يتعلق بالمساعدة التي من شأنها المساهمة في صون علاقة الأمهات بأطفالهن، ويؤدي بالضرر على الأم والطفل في آن واحد بحيث تسوء معاملتهما، ويحدث أن يتزايد خطر المعاناة والتهيه بالنسبة للنساء<sup>27</sup>، بل ويهدّد الاستقرار الأسري والتماسك الاجتماعي<sup>28</sup>. أدى غياب خطط جدية إلى إهمال

<sup>26</sup> أنظر :

Rahou, Y. (2006), « Les mères célibataires : une réalité occultée », in *NAQD Revue d'études et de critique sociale*, n° 22-23, p. 47-60.

<sup>27</sup> Moutassem-Mimouni, B. (2001), *Naissances et abandons en Algérie*, Paris, Karthala, p.

34.

<sup>28</sup> Merdaci, M. (2007), *Une clinique des origines*, Paris, l'Harmattan, p. 24.

جانب لا يستهان به في مسار التغيير الاجتماعي، حتى أنه يظهر كأمر يُحظر الخوض فيه من قبل الحكومة. واقتصر كل ما قدم في هذا الشأن على مجرد مبادرات وزارية لم تجد مجالا للتنفيذ. ومما يدل على غياب هذه الخطط الحكومية هو أن النساء من دون مأوى يعاملن تماما مثل كل الأشخاص المشردين حتى ولو كانت هؤلاء النساء أمهات لديهن أطفال و يعشن معهم في الشارع. يعبر عدد المراكز المخصصة لاستقبال النساء من دون مأوى والنساء ضحايا العنف والذي يبلغ اثنين فقط عن ضعف السياسات الحكومية لحماية المرأة، كما يشير إلى ضمور في خطط الدمج الاجتماعي والمهني (32 امرأة من مجموع 152 موجودة في مراكز الاستقبال) والعائلي (48 امرأة) وإلى أن مصير هؤلاء النساء لا يحظى بالاهتمام اللازم، وحتى وإن ركزت الهيئات المختصة على المنحة الجزائرية للتضامن والتعويض عن النشاط ذي المصلحة العامة، فإن الاستفادة منها على هزالتها، ليست في متناول كل النساء.

ومع ذلك، فإن أهم شيء ينبغي الإشارة إليه فيما يتعلق بالحقوق الاجتماعية للمرأة في الجزائر هو التأمين الاجتماعي الذي يعتبر إسهاما حكوميا يجسد بحق الحماية الاجتماعية للمرأة. إن إدماج السياسة الحكومية للبعد العائلي في أوسع معانيه، يؤكد حسب ما تقول غنية غرابة، على أن تأمين الحماية الاجتماعية للمرأة غير العاملة سواء أكانت زوجة أم أختا أم بنتا، فهو "سخي" و يجسد مبدأ المساواة بين الجنسين<sup>29</sup>.

تبقى حالة النساء الجزائريات اللواتي تمّ اغتصابهن من طرف الجماعات المسلحة في سنوات التسعينات من المسائل التي لم تسترع انتباه المؤسسات الحكومية إلا باللاح من الجمعيات النسوية، حيث بدأ الحديث بشكل فاتر عن هذا الموضوع وعن ضرورة التكفل نفسيا واجتماعيا بهؤلاء النساء، وحسب الحالة بالأطفال الذين أنجبوا بعد عملية الاغتصاب.

ويحيلنا هذا الموضوع إلى التفكير في سياق اجتماعي متميز أبدت فيه النساء الجزائريات إصرارا على أداء دورهن كعاملات وموظفات. أغلب النساء اللواتي تمّ اغتصابهن واختطافهن كنّ يعملن شرطيات، معلمات، عاملات في مصانع،

<sup>29</sup> Graba, G. (2012), « Genre et droit social : éléments pour un débat », in Benghabrit-Remaoun, N. et Benzenine B. (coord.), *Les femmes africaines à l'épreuve du développement*, Oran, Éditions du Crasc.

حلاقات، بل وحتى طالبات جامعيات وتلميذات ثانويات، وقد بلغ عددهن حسب إحصائية رسمية لوزارة الصحة 2084 حالة. والواقع أن هذه الحالات وكذلك أيضا حالات كل النساء الجزائريات ضحايا الإرهاب تعكس محنة فئة من النساء وصدمتهم النفسية في فترة عصبية من تاريخ الجزائر، وهي تعبر عن أدائهن لدورهن كفاعلات في التغيير الاجتماعي، بحيث لم يمنعهن العنف الممارس من التواجد في الفضاءات العمومية<sup>30</sup>.

وبشكل عام تبقى حالات اغتصاب النساء بعيدة عن التداول في الاهتمامات الحكومية، بل وحتى قانون العقوبات لا يعطيها تعريفا. كشف التعدي على النساء في مدينة حاسي مسعود سنة 2001 عن نوع من التعقيم من لدن المؤسسات الحكومية وغياب أي تكفل بالنساء اللواتي يعملن في وسط ذكوري وبعيدا عن أسرهن عن رغبتهم في حياة مهنية<sup>31</sup> مقارنة بظروف العمل) ولكنها تعبر في الوقت نفسه على أنهن يسايرن التغيير وأن العمل في الجنوب ليس حكرا على الرجال و أن العمل ليس دعارة، بل إن التغيير الاجتماعي والاقتصادي تساهم فيه النساء من خلال تحررهن من تقاليد أسرية وأيضا من اعتبارات اجتماعية وثقافية سلمت الحكومة بدرجة سيطرتها إلى درجة أن أداء السلطات الحكومية عجز عن توفير الحماية لنساء هن في حالة من الانثلام والحاجة. وعلى الرغم من وجود كثير من مظاهر التحرر من سيطرة التقاليد كخروج المرأة للعمل بشكل متزايد واشتغالها ببعض المهن التي كانت حكرا على الرجال ومنافستها للرجل في الانتخابات ومناصب صنع القرار، فإن التغيير الذي طرأ على العادات و التقاليد يبقى شكليا. إنه كما هو الحال في كثير من البلاد العربية و على حد تعبير أحد علماء الاجتماع العرب « فقير المضمون مقارنة باستمرار قوة الممانعة » و ذلك بسبب الفجوة بين نسقي القيم التقليدية و الغربية<sup>32</sup>.

<sup>30</sup> أنظر حول هذا الموضوع:

Salhi, S. (2010), « The Algerian Feminist Movement between Nationalism, Patriarchy and Islamism », *Women's Studies International Forum*, 33, p. 113-124.

<sup>31</sup> طرحت هذه القضية جدلا حقيقيا يتعلق بمجال وظروف عمل المرأة الجزائرية، حيث أن حياة عمل النساء بعيدا عن ديارهن جعلتهن عرضة للشبهات، وكان لغياب السياسات العمومية في هذا الشأن أثر في تأجيج حالة من سوء الفهم والغضب على المستوى الشعبي، من جهة ومن جهة المنظمات النسوية من جهة أخرى.

<sup>32</sup> عرابي، عبد القادر (1999)، *المرأة العربية بين التقليد و التجديد*، في المرأة العربية بين ثقل

في المجال الاقتصادي: كما أوضحنا أعلاه، فإن مشاركة المرأة في الحياة الاقتصادية عن طريق العمل قد تزايدت في السنوات الأخيرة، لكنها تبقى ضعيفة مقارنة بالدول المجاورة. ولم تتجه السياسات العامة إلا في السنوات الأخيرة إلى إيلاء بعض الاهتمام إلى مسألة إدماج المرأة في الحياة الاقتصادية، حيث أن النساء الجزائريات واكبن بأنفسهم التغيرات التي عايشتها الجزائر، خاصة بعد الثمانينيات و دخولها عالم اقتصاد السوق. بذلك بدأ الإدماج الاقتصادي للمرأة و كأنه اتجاه طبيعي بسبب الظروف الاقتصادية و ظروف المعيشة و متطلباتها.

ولم تستفد النساء من برامج خاصة للإدماج المهني، إلا في حالات قليلة، وكانت استفادة النساء من مبادرات من قبيل العمل المأجور للمبادرات المحلية التي تقدم فرصا للشباب من عديمي الشهادات مجالا متاحا للإدماج المهني على مستوى الجماعات المحلية. وبلغت استفادة النساء من هذه المبادرات 50% (إحصائية 2005)، كما أن استفادة النساء من برنامج المؤسسات المصغرة لم يتعد في السنة نفسها 17%، بينما كانت الاستفادة الأكبر النساء هي تلك المتعلقة ببرنامج القرض المصغر حيث مثلت نسبة الاستفادة 60% من مجموع القروض الممنوحة سنة 2012، بينما لم تتعد نسبة استفادة النساء من برامج الوكالة الوطنية لدعم الشباب 21%، ومن أسباب ذلك عدم معرفة النساء (60%) بوجود مثل أشكال الدعم هذه المقدمة من طرف الدولة<sup>33</sup>، وهو ما يعبر عن غياب الاهتمام بالخصوصيات التي ينبغي أن تراعى في هذا الشأن من أجل تحقيق نوع من التوازن بين الجنسين في مسار الإدماج المهني والاقتصادي. كان من نتائج ذلك تزايد نسبة النساء العاملات في القطاع غير الرسمي (18,5%) مع كل ما ينتج عن ذلك من آثار على المرأة و لا يستثنى في ذلك حتى النساء المتعلقات وحاملات الشهادات.

الواقع و تطلعات التحرر، بيروت، مركز دراسات الوحدة العربية.

<sup>33</sup> Benghabrit-Remaoun, N. (dir), (2006), *Femmes et intégration socioéconomique, op.cit.*

### 3. في سبيل " استثمار اجتماعي " للتغيير

مما تقدّم يمكننا القول أن السياسات العمومية اتجهت المرأة قد اقتصر على تبيان حال المرأة مع إعداد تصوّرات ترمي إلى تحسين وضعيتها. ظلت هذه السياسات حبيسة تقارير وتوجيهات المنظمات الأممية وغير الحكومية. ظل التركيز منصباً عند الحديث عن وضعية المرأة على أرقام اقتصر على المتدرسات والعاملات في قطاع التعليم والصحة. ولئن كانت المساواة على المستوى القانوني تعبّر بشكل عام عن توجه حكومي يرمي إلى إزالة كل أشكال التمييز بين الجنسين، فإن ذلك لم يدفع إلى تبني سياسات قطاعية (politiques sectorielles) تتدارك النقص الحاصل في مسار إدماج المرأة في الحياة الاجتماعية والاقتصادية. يبدو الأمر اليوم وكأن أداء ودور المرأة الجزائرية في التقييم الاجتماعي والسياسي أيضا أصبح تابعا كلية إلى الدولة، وهي تبعية يمكن مقارنتها، مع مراعاة الفروقات الموجودة مع بعض الدول الإسكندنافية، ويمكن اختصار أوجه التبعية في ثلاث مجالات: أن أغلب النساء يعملن اليوم في القطاع العمومي، أنهنّ مستفيدات من الحماية الاجتماعية وهنّ يُعتبرن بمثابة "زبنات" للدولة<sup>34</sup> من خلال الاستفادة من المنح المخصّصة لفئة من النساء (أرامل الشهداء، بنات الشهداء...).

ومن دون أن يدعي هذا المقال أنه يبحث في سبل ترقية حقوق المرأة لتتماشى مع مسارات التغيير المختلفة التي تعيشها الجزائر منذ الاستقلال، يمكننا القول أن الظروف الحالية تتطلب اليوم أن يكون ثمة وعي لدى الحكومة بأهمية بعد الجندر في تحقيق التوازن المطلوب بين الجنسين في مختلف المجالات بما يجعل النساء والرجال مرتبطين بالمجتمع الذي يعيشون فيه ارتباطا يرتقي بمصالحهم جميعا ولا ينقص من حقوق أي طرف سواء تعلق الأمر بالاستفادة من خدمات الدولة أو بالمشاركة السياسية والوصول إلى مناصب صنع القرار على كافة. إن المتنبّع لما أقرته البرامج الجزائرية فيما يخص ترقية حقوق المرأة يلمس أن بعد الجندر قد تمّ تبنيه كأداة أو "تقنية" يفترض أن تستعمل في كافة

<sup>34</sup> أنظر:

Dauphin, S. (dir.), (2006), « Genre et action publique en Europe », in *Politique européenne*. n° 20, p. 268.

المجالات: التخطيط، التنفيذ، متابعة السياسات وتقييمها، إعداد برامج ومشاريع التنمية...<sup>35</sup> ولكن الواقع أن مقارنة الجندر اقتضت على العمل الإحصائي في مختلف القطاعات. ولم تكن هذه المقاربة عاملا معتمدا لا في فهم التغيير الحاصل ولا في تحقيق التغيير المنشود. إن دينامية التغيير الحاصل، والذي لعبت فيه المرأة الجزائرية دورا هاما على المستوى الأسري والمهني والتربوي، تبقى رهينة تدخل الدولة وحبسية الذهنيات الأبوية التي ما تزال تمارس سلطانها على المرأة الجزائرية. وكما تؤكد على ذلك إحدى الدراسات<sup>36</sup>، فإن مرافقة مؤسسات الدولة لتكوين النساء من خلال الاعتماد على مقارنة الجندر من شأنه أن يساهم في إدماج أكبر للمرأة الجزائرية في مسار التنمية بما يساعدها على تجاوز حالة الفقر، وتحقيق استقلاليتها المهنية، ومن ثم المالية.

لقد غاب في المؤسسات العمومية مثلا ميثاق الجندر الذي يؤكد ويكرّس المساواة بين الجنسين في تولي المناصب وفي الأجور والترقية والحضور في الهيئات المسيرة. وبشكل عام، هيمن الاتجاه نحو «إنصاف المرأة» أكثر من المساواة بين الرجل والمرأة على اعتبار أن في الإنصاف مفاهيم قيمية ودينية يسهل تبنيها وتبريرها أمام الرأي العام و الاتجاه المحافظ في الطبقة السياسية و المجتمع المدني وحتى لدى كبار المسؤولين في الدولة. أما اعتماد مقارنة الجندر من أجل تكريس المساواة فغالبا ما قوبل في الجزائر كما في العديد من البلدان العربية والإسلامية بمعارضة شديدة من التيارات الدينية والمحافظه التي لا يعدو ذلك في نظرها أن يكون فرضا للسيطرة الغربية وهيمنة للقيم الخارجية التي لا تتفق وخصوصيات المجتمعات العربية والإسلامية والتحذير من الوقوع في «فخ الرؤية الاستشراقية للمرأة»<sup>37</sup>.

ويبقى عمل المؤسسات الحكومية وغير الحكومية عاملا مهما في الدفع بدينامية التغيير الذي تشارك فيه المرأة كعامل. ومن أهم هذه المؤسسات الحكومية الوزارة المعنية بشؤون المرأة. يلاحظ على هذه الهيئة أنها غير مستقرة من حيث

<sup>35</sup> الوزارة المنتدبة المكلفة بالعائلة وشؤون المرأة، استراتيجية ترقية و إدماج المرأة، جويلية 2008.

<sup>36</sup> Boufenik, F. (2009), « Les activités génératrices de revenu : l'accès des femmes aux ressources économiques en Algérie » in Benghabrit Remaoun, N. et Benzenine, B., *Les femmes africaines à l'épreuve du développement*, op.cit., p. 291-306.

<sup>37</sup> أنظر أميمة أبو بكر و شيرين شكري (2002)، المرأة و الجندر إلغاء التمييز الثقافي والاجتماعي بين الجنسين، دمشق، دار الفكر المعاصر.



الأداء والأدوار والصلاحيات، بل وحتى التسمية، فبين وصاية الوزارة الأولى ووزارة الصحة ووزارة التضامن فقدت هذه المؤسسة جانبا من أهم ما كان ينبغي أن تضطلع به من دور، فإعداد عدد مهم من القوانين لم يكن من صلاحيتها كقانون توسيع مشاركة المرأة في المجالس المنتخبة مثلا رغم أن الوزارة قد لعبت دورا تحسيسيا مهما من أجل بلوغ هذا الهدف. كما أن المجلس الوطني للأسرة والمرأة الذي تمّ إنشاؤه سنة 2006 والذي يضطلع بمهام البحث وإعداد التوصيات بشأن ترقية حقوق المرأة لا يكاد يُرى له أثر. إن كثيرا من البرامج التي تمّ إعدادها في إطار ترقية المرأة تمّت بالتعاون مع مؤسسات تابعة لمنظمة المتحدة وقد شملت خاصة: 1- تقوية تأثير وقيادة ومشاركة المرأة، 2- محاربة العنف ضد المرأة، 3- تقوية الاستقلال الاقتصادي للمرأة، 4- اعتمادا مبدأ المساواة في إعداد البرامج والميزانيات والإحصائيات، 5- محاربة داء السيدا.

ولئن كانت مثل هذه البرامج مهمة في النهوض بوضعية المرأة إلا أنّها، حتّى وإن أخذت بالاعتبار عينه بالجانب العالمي لمسألة المساواة بين الجنسين وحقوق المرأة فإنها لا تهتم بالشكل الكافي بالتمثيلات التي يفرضها التغيير وديناميته على المستويات السياسية والاجتماعية والاقتصادية والثقافية والمؤسسية، وحتى الدينية وذلك من خلال تهمين الوجود النسوي و"استثماره" في كافة المجالات التي يمكن للمرأة الجزائرية أن تسهم فيها إيجابا من أجل تحقيق التنمية تكون فيها الروابط الاجتماعية نفسها بين الجنسين تعبيرا عن مشاركة متكافئة للنساء والرجال في مسار التغيير.

وبشكل عام، فقد ارتبط أهم عائق عطلّ أو أخرّ مسار الإدماج النسوي في الحياة العامة بتكريس تبعية النساء للدولة من حيث هي الضامن لحماية المرأة خاصة من حيث أنها الأكثر توظيفا في المؤسسات الحكومية، وكذلك الأكثر استفادة من مسعدات الدولة سواء بصفتها زوجة أو غير متزوجة، أو أرملة أو حتى عاملة<sup>38</sup>. والواقع أنّ الأمر يقتضي أن تتجه السياسات العمومية إلى تحقيق استقلالية المرأة بغض النظر عن حالتها العائلية وجعلها قادرة على أن تخوض بنفسها و لنفسها "عمار" الاندماج في الحياة العامة. ومع ذلك فليس هناك بد من

<sup>38</sup> أنظر:

Dauphin, S. (2010), « Action publique et rapports de genre », in *Revue de l'OFCE*, 3, n° 114, p. 265-289.

التذكير بالعوائق الاجتماعية والثقافية التي تحول دون تبني سياسيات عمومية فعالة يكون هدفها الأول هو تحقيق المساواة بين الجنسين وترسيخ انخراط المرأة كلية في مسار التنمية والبناء السياسي والاجتماعي والاقتصادي. ولاشك أن نجاح ذلك يبقى مرهونا من جهة بإسهام كل القائمين على الشأن العام وكذلك الفاعلين في الشؤون السياسية والاجتماعية والاقتصادية والثقافية والدينية وبمستوى التفاعل بين الديناميات التي تكون الدولة والحركات النسوية والمجتمع المدني أطرافا فاعلة فيها. ومن جهة أخرى، فإن مكانة المرأة الجزائرية في مسار التغيير الاجتماعي والاقتصادي موصولة بشكل العلاقات القائمة بين الجنسين وبالتحولات التي تطرأ على التغييرات في نوع الأدوار وأدائها. فحتى وإن بدأ الباب يُفتح للمرأة من أجل ولوج مؤسسات كانت حكرا على الرجل مثل الشرطة و الدرك الوطني والجيش وحتى الحقل الديني الذي يوظف منذ 2005 مرشدات دينيات، فإن ذلك كله لم يواكبه تغيير في النمط الثقافي والاجتماعي بشكل يكون معبرا عن اتجاه تكريس المساواة ورفع المعوقات التي تحول دون قبول المرأة في كافة القطاعات وعلى مختلف مراتب المسؤولية في مؤسسات الدولة.

## المراجع

- وثيقة برنامج طرابلس، منشورات جبهة التحرير الوطني، الجزائر، 1962.
- أميمة أبو بكر و شيرين شكري (2002)، المرأة والجنود إلغاء التمييز الثقافي والاجتماعي بين الجنسين، دمشق.
- بورغدة وحيدة. (2012)، "المشاركة السياسية و التمكين السياسي للمرأة العربية: حالة الجزائر"، المجلة العربية للعلوم السياسية، العدد 36، ص 132-150.
- الوزارة المنتدبة المكلفة بالعائلة وشؤون المرأة، إستراتيجية ترقية و إدماج المرأة، جويلية 2008.
- عرايبي عبد القادر. (1999)، "المرأة العربية بين التقليد و التجديد". في المرأة العربية بين ثقل الواقع و تطلعات التحرر، بيروت، مركز دراسات الوحدة العربية.

- André, A. (1965), « Chronique sociale et culturelle Algérie », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Centre national de la recherche scientifique ; Centre de recherches sur l'Afrique méditerranéenne (éds.), Paris, Éditions du CNRS, p. 165-193, Vol. 3
- Benghabrit-Remaoun, N. (dir), 2006, *Femmes et intégration socioéconomique*, étude réalisée par le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle pour le compte du Ministère délégué chargé de la famille et d la condition féminine.
- Benzenine, B. (2012), « Les femmes algériennes au parlement : La question des quotas à l'épreuve des réformes politiques », in *Revue Égypte Monde Arabe*, n° 10.
- Dandurand, R.-B., Jenson, J, et Junter, A. (dir), (2002), « Le genre des politiques publiques : des constats et des actions », in *Lien social et Politiques*, n° 47.
- Dauphin, S. (2010), « Action publique et rapports de genre », in *Revue de l'OFCE*, 3, n°114, p. 265-289.
- Dauphin, S. (dir.) (2006), « Genre et action publique en Europe », in *Politique européenne*. n° 20, p. 268.
- Graba, G. (2012), « Genre et droit social : éléments pour un débat », in Benghabrit-Remaoun, N. et Benzenine, B. (coord.), (2012), *Les femmes africaines à l'épreuve du développement*, Oran, Éditions du Crasc.
- Kateb, K. (1965), *École, population et société en Algérie*, Paris, l'Harmattan (Coll. Perspectives méditerranéennes).
- Khodja, S. (2002), *Nous les Algériennes la grande solitude*, Alger, Éditions Casbah.
- Khodja, S., (1985), *Les Algériennes du quotidien*, Alger, ENAL.
- Lalami, F. (2012), *Les Algériennes contre le code de la famille. La lutte pour l'égalité*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Lazreg, M. (2002), *The Eloquence of Silence: Algerian Women in Question*, New York, Routledge.
- Lemieux, V. (1995), *L'étude des politiques publiques. Les acteurs et leur pouvoir*, Saint-Foy, Presses de l'Université de Laval.
- Merdaci, M. (2007), *Une clinique des origines*, Paris, l'Harmattan.
- Moutassem-Mimouni, B. (2001), *Naissances et abandons en Algérie*, Paris, Karthala.
- M'rabet, F. (1964), *La Femme algérienne*, Paris, Maspero.
- M'rabet, F. (1965), *Les Algériennes*, Paris, Maspero.
- Ouah-Bedidi, Z. et Vallin, J. (2006), *Étude sur les déterminants de la fécondité en Algérie*, Paris, INED.
- Rahou, Y. (2006), « Les mères célibataires : une réalité occultée », in *NAQD Revue d'études et de critique sociale*, n° 22-23, p. 47-60.

Salhi Smail, Z. (2010), « The Algerian Feminist Movement between Nationalism, Patriarchy and Islamism », Women's Studies International Forum, 33, p. 113-124.

Sari, D. (2002), « L'évaluation de l'efficacité des mesures prises pour maîtriser la croissance démographique en Algérie », in Gendreau, F. et Nzita Kikhela, D. (dir.), *L'évaluation des politiques et programmes de population*, Paris, John Libley Eurotext. Locoh T., p. 237-248.

Wharton Amy, S. (2004), « Femmes, travail et émotions : concilier emploi et vie de famille », in *Travailler*, n° 12, p. 157.

---

## Les séquences du changement juridique en Algérie. Cinquante ans de droit (1962-2012)\*

Ahmed MAHIOU\*\*

---

Dès qu'un nouvel État apparaît, le problème se pose de savoir quelle est la conséquence sur le plan du droit. Cela se pose d'abord en matière de droit international. Il est important pour les autres États de savoir dans quelle mesure le nouvel État assume ou non l'héritage des engagements antérieurs et d'identifier ainsi le contenu des relations avec lui. C'est le problème classique de la succession d'États qui trouve sa solution dans les règles du droit international, qu'il soit conventionnel<sup>1</sup> ou coutumier. La succession se pose, également, pour le droit interne, et il appartient normalement à chaque État de déterminer son système juridique, ce qui est d'ailleurs une manifestation de sa nouvelle souveraineté. Toutefois, lorsqu'il y a eu une domination coloniale, le système va porter inévitablement la marque de la colonisation puis de la décolonisation, avec des réactions contrastées entre le souci de la continuité et celui du changement voire de la rupture.

Dans le cadre de la décolonisation, la puissance coloniale veille généralement à assurer la continuité ou la survie du système juridique mis en place par divers moyens comme les accords organisant l'accès à l'indépendance, les constitutions, les actes unilatéraux internes ou encore

---

\* Cet article reprend en partie, mais en le complétant et en l'actualisant, le contenu d'un précédent article, paru pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de l'Algérie (*Revue algérienne des sciences juridiques et politiques*, 1982, numéro spécial).

\*\* Juriste, Université Aix-Marseille et CNRS, Aix en Provence, France.

IREMAM, Aix en Provence, France.

<sup>1</sup> La convention du 23 août 1978 concerne la succession en matière de traités (entrée en vigueur en 1996), et celle du 8 avril 1983 concerne la succession en matière de biens, archives et dettes d'État (non encore entrée en vigueur).

la jurisprudence (droit prétorien)<sup>2</sup>. Outre cette large reconduction des structures, règles et procédures, la plupart des États restent dans la continuité, même lorsqu'ils prétendent élaborer du droit nouveau. En effet, dans cette élaboration, ils empruntent beaucoup à l'ancienne puissance coloniale, au point que l'on a pu parler de mimétisme juridique ou de décalcomanie<sup>3</sup>.

A cet égard, le cas de l'Algérie est particulièrement intéressant et même exemplaire en raison de la particularité aussi bien de la colonisation qu'elle a subie que de son processus de décolonisation à la suite d'une longue lutte de libération (près de huit années de guerre) et de son projet de construction du nouvel État, d'une nouvelle société et donc d'un nouveau système juridique. En effet, l'Algérie n'a pas été une colonie comme les autres, car si la colonisation a commencé de la même façon qu'ailleurs, elle a pris une autre forme à partir du moment où elle a été soumise à un statut qui va l'intégrer progressivement à la France, pour en faire finalement, des départements français d'Algérie. De ce fait, son statut colonial s'est effiloché pour aboutir à la disparition des particularités établies par les statuts successifs de l'Algérie<sup>4</sup>. Finalement, c'est tout le droit français avec toute sa codification qui va s'y appliquer, à l'exception du statut familial des musulmans qui reste soumis aux règles de la *shari'a*. Le couronnement de cette évolution s'est réalisé en 1958, avec la politique d'intégration proclamée en plein milieu de la guerre de libération, puisque celle-ci a commencé en novembre 1954 pour s'achever en juillet 1962.

Avec l'indépendance de l'Algérie, en théorie deux voies s'ouvraient à elle : soit faire table rase de l'héritage colonial, soit accepter cet héritage pour le compléter ou le transformer progressivement. La première voie serait plus conforme au projet annoncé pendant la lutte de libération et consacré par le Programme de Tripoli adopté à la veille de l'indépendance

---

<sup>2</sup> Bedjaoui, M. (1970), « Problèmes récents de la succession d'États dans les États nouveaux », in *Recueil des cours de l'Académie de droit international*, Vol. 2, t. 130, p. 105.

<sup>3</sup> Bugnicourt, J. (1973), « Le mimétisme administratif en Afrique, obstacle au développement », in *RFSP*, n° 6, p. 1239 ; Langrod, G. (1973), « Genèse et conséquence du mimétisme administratif en Afrique », in *Revue internationale des sciences administratives*, n° 2, p. 119.

<sup>4</sup> Sur l'évolution du statut de l'Algérie, voir Luchaire, F. (1949), *Manuel du droit d'Outre-mer : Union française, Afrique du Nord, Territoires d'Outre-Mer, Indochine*, Paris, Sirey, ainsi que Gonidec, P.-F. (1959 et 1960), *Droit d'Outre-mer*, t. 1, *De l'empire colonial de la France à la Communauté*, t. 2, *Les rapports actuels de la France métropolitaine et des pays d'Outre-mer*, Paris, Monchrestien.

par les instances de la Révolution algérienne<sup>5</sup>; ce programme annonçait le choix d'une option socialiste impliquant une véritable rupture avec le système colonial. La seconde voie serait plus conforme aux accords d'Evian par lesquels la France reconnaissait l'indépendance de l'Algérie, mais en obtenant des garanties pour ses intérêts économiques, notamment dans le domaine pétrolier, et pour les droits de la minorité française qui représentait alors un dixième de la population de l'Algérie (environ 1 million de personnes sur 10 millions). En souscrivant à ces garanties, impliquant le maintien d'une partie de l'ancien droit, tout en annonçant des réformes importantes, l'Algérie s'est engagée dans un débat récurrent sur les voies et moyens de trouver un compromis entre ces deux options ; le débat commencé d'abord à Tripoli s'est poursuivi après l'indépendance avec une succession de textes comme la Charte d'Alger de 1964<sup>6</sup>, la Charte nationale de 1976<sup>7</sup> et celle de 1986<sup>8</sup>.

En s'en tenant seulement aux textes, il semble que l'on soit en présence d'une évolution dialectique du droit et de sa codification avec la thèse, l'antithèse et la synthèse. Dans un premier moment (1960-1973), il semble que l'on consacre la continuité en reconduisant le droit de la période coloniale. Dans un second moment, au cours des années 1970 et jusqu'au milieu des années 1980, s'ouvre une seconde phase, qui prend une position opposée, en annonçant la rupture, apparemment complète, avec l'héritage juridique colonial et l'avènement d'un droit socialiste spécifique. Enfin, depuis la fin des années 1980, succède un troisième moment qui dure encore et qui opère, à bien des égards, un retour à la première phase. On peut donc dire que le cycle du droit algérien a fait sa révolution complète en ce sens qu'il est revenu au point de départ. Naturellement, il ne s'agit pas d'un retour au droit colonial, mais d'une tentative encore inachevée et parfois contradictoire de libéralisation du système juridique et d'insertion dans la mondialisation. Ce sont donc ces moments qu'il convient de présenter, même si la succession entre les trois phases n'est pas aussi tranchée et qu'il y a eu des recoupements ou enchevêtrements, car les réalités sont plus nuancées et plus complexes en révélant une interaction assez singulière et des paradoxes inattendus.

---

<sup>5</sup> Le Programme a été adopté lors d'une cession du Conseil National de la Révolution Algérienne, en juin 1962 (le texte est reproduit dans *L'Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1962, p. 683-704).

<sup>6</sup> La Charte est adoptée en avril 1964 (cf. *Charte d'Alger. Ensemble de textes adoptés par le Congrès du FLN*, FLN, Alger, 1964).

<sup>7</sup> La Charte nationale a été adoptée par référendum le 27 juin 1976 (*JORA*, 30 juillet 1976).

<sup>8</sup> Elle a également été adoptée par référendum le 16 janvier 1986 (*JORA*, 16 février 1986).

En effet, la période de continuité est largement une apparence ou une fiction, car des changements ou des bouleversements se sont opérés pendant cette période ; la période dite de rupture et de rejet n'empêche pas le droit ancien de survivre ou de revenir de façon détournée ; quant à la troisième période qui prétend faire la synthèse des deux expériences antérieures, elle est plutôt incertaine car, si le mouvement de réforme s'est poursuivi, il est malaisé d'en discerner la signification.

## 1. Le legs libéral décolonisé (1962-1973)

La particularité de l'Algérie par rapport aux autres États issus de la domination française, notamment ceux d'Afrique, est d'avoir pris formellement position sur le droit, dès le lendemain de son indépendance, par le biais de la nouvelle Assemblée constituante fraîchement élue. Plus précisément, au moment où prenait fin l'année 1962, celle-ci a estimé nécessaire de voter, le dernier jour, une loi dont le préambule indique le sens et la portée avec deux alinéas qui méritent d'être cités :

« La première session de l'Assemblée nationale constituante prend fin. Les circonstances n'ont pas permis de doter le pays d'une législation conforme à ses besoins et à ses aspirations. Mais, il n'est pas possible de laisser le pays sans loi.

C'est pourquoi, il y a lieu de reconduire la législation en vigueur au 31 décembre 1962, sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale algérienne, jusqu'à ce que l'assemblée nationale puisse donner au pays une législation nouvelle<sup>9</sup> ».

Ce préambule se suffit à lui-même et ne nécessite pas de plus amples commentaires, sauf pour noter la cohérence et la rigueur du raisonnement en forme de syllogisme : tout pays doit avoir sa propre législation ; l'Algérie n'a pas encore la sienne ; donc il faut reconduire l'ancienne législation. Apparemment, c'est une position de bon sens car on ne peut pas, du jour au lendemain, remplacer le droit colonial et il faut un certain temps pour mener à bien une opération de cette ampleur. Par ailleurs, le pays connaît un désordre important lié aux exactions de l'Organisation de l'armée secrète (OAS) des ultras de l'Algérie française, aux querelles pour le pouvoir entre les dirigeants du FLN, à l'exode des européens d'Algérie, et à une administration en déroute. Néanmoins, on peut être surpris de voir ainsi un pays sortant d'une guerre longue et meurtrière

---

<sup>9</sup> À cet égard, on peut invoquer la solution qui a prévalu en Union soviétique, lorsque le décret du 24 novembre 1917 avait permis le maintien des lois antérieures, sous réserve que ces lois n'aient pas été abrogées par le gouvernement révolutionnaire ou qu'elles ne soient pas contraires à la conscience révolutionnaire de la justice.



chausser en quelque sorte les bottes juridiques de la puissance coloniale, se tourner vers les codes, les lois et les règlements français pour leur donner effet, surtout que ces instruments ont constitué un arsenal du droit de la répression qui a sévi en Algérie, notamment pendant la période de la guerre de libération. Mais, cette idée n'est pas absente des préoccupations de l'Assemblée constituante, car, le dispositif de la loi prend plus que des distances à l'égard des règles proprement coloniales qui ont cristallisé le mouvement de résistance et suscité la lutte de libération nationale. La loi du 31 décembre 1962 est très brève et elle comporte en substance deux articles : le premier reconduit la législation en vigueur et le second non seulement rejette les dispositions contraires à la souveraineté nationale et celles qui sont d'inspiration colonialiste ou discriminatoire ou portant atteinte aux libertés démocratiques, mais il les considère comme nulles et non avenues<sup>10</sup>. C'est donc une sentence radicale puisque c'est la théorie de l'inexistence qui leur est appliquée. En somme, il s'agit de trier le bon grain de l'ivraie pour donner effet aux lois normales françaises dont ont été frustrés les citoyens algériens et en revanche d'éliminer tout ce qui était discriminatoires<sup>11</sup>. Tel est donc le schéma général de la stratégie adoptée dans cette politique de reconduction du droit français.

Dans la pratique, que s'est-il passé pendant cette période ? L'observation montre trois attitudes. La première est qu'une bonne partie du droit hérité s'est appliqué sans soulever réellement de difficultés, parce qu'il était à dominante technique et ne soulevait pas de problème politique ou idéologique particulier. Il n'est guère besoin de s'appesantir outre mesure sur ce point.

La seconde observation est qu'un certain nombre de règles et de procédures vont être utilisées mais dans un contexte politique, économique et social qui leur fait subir de telles inflexions ou distorsions que l'on aboutit à des résultats forts différents voire à l'opposé de ceux originellement escomptés. Quelques exemples permettent d'illustrer cette utilisation singulière du droit français qui pourrait s'apparenter à une forme de détournement ou de subversion des règles et procédures reçues en héritage.

---

<sup>10</sup> Le droit colonial a reposé effectivement sur la discrimination entre les Indigènes et les Européens d'Algérie. Le texte le plus représentatif est le Code de l'indigénat qui a prévalu de 1881 à 1947, et qui a servi de base à tous les abus de la période coloniale (Guignard, D. (2008), *L'abus de pouvoir en Algérie coloniale, 1881-1914. Visibilité et singularité*, thèse d'histoire, Université de Provence).

<sup>11</sup> Blévis, L. (2001), « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », in *Droit et société*, n° 48, p. 557.

Le premier exemple est celui du régime des biens vacants tel qu'il est prévu dans le code civil français selon lequel (articles. 539 et 713) il est dit que tous les biens vacants et sans maître appartiennent à l'État. Cela veut dire que lorsqu'un bien n'a pas de propriétaire ou de successeur connu, il va devenir propriété de l'État. Or, c'est en se basant sur ce régime que les autorités algériennes vont récupérer tous les biens abandonnés par leurs propriétaires européens qui avaient massivement rejoint la France. Au départ, il s'agissait d'une mesure de protection pour éviter leur pillage ou des transactions douteuses en attendant le retour des propriétaires. Puis peu à peu et profitant de leur non retour, la mesure de protection est devenu un transfert de propriété au profit de l'État et donc une mesure de nationalisation, puisque les propriétaires étaient connus mais ils étaient absents.

La nationalisation elle-même part du droit français mais en la subvertissant. La nationalisation obéit normalement à des conditions de forme et de fond : c'est une mesure législative prise dans un but d'intérêt général moyennant une indemnité juste et préalable. Or, en Algérie, la plupart des nationalisations sont intervenues par voie réglementaire (décret ou arrêté), sans indemnisation et parfois de façon discriminatoire.

Le statut des transactions commerciales prévoit la possibilité de réglementation par l'État, avec le contingentement, la création de groupements ou d'ordres professionnels, l'établissement de monopoles pour certaines activités ou produits, la prohibition d'autres. Toutes ces mesures vont être mises en œuvre, mais dans un contexte qui les détourne de leurs buts pour en faire des mesures de nationalisation déguisées.

L'État ayant décidé d'intervenir dans la constitution d'un secteur public industriel et commercial, il va se référer à la notion d'entreprise publique, mais à partir d'une nouvelle approche qui se détourne et s'éloigne du modèle français. Le principal changement réside dans le fait que, d'une part, l'organe collégial qui définit la politique de l'entreprise, le conseil d'administration, disparaît pour laisser toute liberté au directeur désigné par l'État et, d'autre part, ce directeur est soumis à une tutelle si étroite de l'État qu'elle devient une sorte de contrôle hiérarchique qui pèse sur toute décision de l'entreprise.

La liberté prise dans l'interprétation et l'application des textes hérités ira même plus loin. Les autorités n'ont pas hésité à recourir aux dispositions qu'elle avait déclarées nulles et non avenues, notamment celles portant atteinte aux libertés démocratiques, y compris l'arsenal des mesures de répression spécialement élaborées pour faire face à la lutte de libération. Ce faisant, elles ont été au-delà du détournement des règles et procédures pour violer expressément le contenu de la loi de reconduction.

La codification des mesures de répression va même aller au-delà de ces règles en ajoutant de nouvelles pour l'instauration d'un régime de parti unique et d'une société socialiste révolutionnaire, ce qui entraîne l'interdiction de toute forme d'opposition.

La troisième observation est que la période de reconduction a été aussi celle où la plupart des grandes mesures de rupture sont intervenues pour engager le pays dans un processus de construction d'une société socialiste. Il est intéressant de relever que, après avoir reconduit l'ancien droit de nature libérale, dès l'année suivante, en 1963, un nouveau droit apparaît avec l'instauration de l'autogestion dont l'inspiration est d'origine yougoslave. Les entreprises agricoles, ainsi qu'une partie des entreprises industrielles et commerciales, échappent désormais aux règles du code civil et du code du commerce pour être soumises à ce régime nouveau dont l'objectif était de remettre directement aux travailleurs la gestion de chaque entreprise. Ce changement vient ainsi s'insérer dans le droit ancien avec lequel il a plus que des difficultés à coexister et, selon la remarque pertinente faite à l'époque par un syndicaliste, « il y a en Algérie deux lois : la loi française qu'on n'a pas eu le temps de changer, la loi socialiste que l'on n'a pas eu le temps d'écrire. Toute l'Administration est à cheval, pour toute une époque, entre ces deux lois »<sup>12</sup>. L'autogestion est ainsi appelée à se déployer dans un environnement administratif, économique et social dont les règles ne parviennent pas à répondre à ses besoins. Si l'on ajoute à cela le fait que les collectifs autogérés n'avaient pas les compétences techniques suffisantes pour développer les outils adéquats, on comprend que le système ait échoué. Le secteur va donc être restructuré dans un autre mouvement de codification qui se veut plus cohérent dans le cadre de la révolution agraire. C'est une ordonnance du 8 novembre 1971 qui décide d'élargir le mouvement de nationalisation aux terres appartenant à des Algériens, en ayant comme fil directeur de remettre les terres à ceux qui les travaillent, de lancer le programme des coopératives devant les aider dans la mise en valeur des terres et d'accompagner cela de la construction de mille villages socialistes afin de mieux encadrer politiquement et socialement les paysans.

Le secteur de l'éducation et de la culture est l'objet d'une politique intense d'algérienisation et d'arabisation. En effet, l'enseignement à tous les niveaux se faisait en langue française avec l'aide d'une importante coopération étrangère, notamment française, qui faisait que les enseignants algériens étaient minoritaires dans le corps enseignant. La langue arabe, considérée comme langue étrangère pendant la période

---

<sup>12</sup> Déclaration au Congrès de l'UGTA de 1965.

coloniale, doit non seulement retrouver sa place, mais elle doit évincer la langue française qui doit redevenir à son tour une langue étrangère. Le contenu de l'enseignement est également concerné avec notamment la remise en cause de la principale orientation du système français, celui de la neutralité. Désormais, les établissements d'enseignement doivent tenir compte de deux orientations : l'enseignement religieux et plus précisément de l'islam qui est, en vertu de la constitution, la religion de l'État et l'option socialiste qui caractérise désormais le choix de société à construire. La première orientation entraîne la création et la gestion par l'État d'instituts d'études religieuses et d'une université islamique pour former les enseignants destinés à dispenser l'éducation islamique ; elle entraîne également une conséquence pour les facultés de droit qui doivent introduire ou renforcer l'enseignement du droit musulman. La seconde option met en valeur l'apport socialiste dans le fonctionnement de l'université, avec sa double dimension concernant la participation des collectifs enseignants et étudiants à la gestion des établissements et le contenu des disciplines des sciences humaines et sociales. Cela affecte directement les programmes d'enseignement du droit qui doivent accorder la priorité aux nouvelles structures, règles et procédures mises en œuvre pour construire une société socialiste.

Du fait de l'intrusion de l'État dans tous les rouages de l'économie et de la société, il y a un développement considérable du droit économique qui remet en cause la division classique entre le droit public et le droit privé. C'est l'époque où le juriste se retrouve dans l'expectative, voire la perturbation, devant des évolutions et des transformations qui touchent aux catégories et notions habituelles les mieux établies du droit. Il suffit de prendre un exemple pour comprendre cette perplexité, celui du contrat. On sait que le droit français repose sur la distinction entre le contrat administratif et le contrat de droit privé ; cette distinction pose souvent des difficultés dans certaines situations mixtes et qui amène parfois le Tribunal des conflits à délimiter le domaine de chacun.

En Algérie, avec la révolution agraire, c'est tout le secteur de l'agriculture et une partie du secteur industriel et commercial qui posent des problèmes de qualification et donc de compétence contentieuse<sup>13</sup>. Avec la révolution agraire, le paysan est titulaire d'un contrat d'attribution de la terre qu'il reçoit pour la cultiver et le juriste se demande si ce contrat obéit aux règles du droit public ou de droit privé et s'il relève du contentieux administratif ou du contentieux ordinaire. S'agissant de la

---

<sup>13</sup>.Mahiou, A. (1972), « Le contentieux administratif en Algérie », in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques* (ci-après *Revue algérienne*), n° 3.

compétence juridictionnelle, le Code de procédure civile pose un critère simple, le critère organique : tout contrat où l'une des parties est une personne publique relève du contentieux administratif, sauf exception légale. En l'espèce, dans le souci louable de rapprocher la justice du justiciable, la compétence du juge ordinaire est prévue par un décret relatif au statut de ce contrat ; par ailleurs le juge n'a pas à appliquer les règles du code civil, mais celles découlant du décret portant statut dudit contrat<sup>14</sup>. Si l'on se tourne vers les contrats des entreprises publiques, on retrouve la même difficulté de qualification. Normalement, ces contrats sont de nature industrielle et commerciale et, à ce titre, ils sont soumis au code civil et au code de commerce. Toutefois, si le contrat est passé avec une personne publique il devient administratif. Mais cette situation, assez simple au départ, subit un changement important car les entreprises publiques sont chargées d'exécuter le plan national de développement et de socialiser l'économie ; leur mission n'est pas vraiment différente de celle des autres administrations de l'État et l'on décide donc de soumettre leurs contrats au code des marchés publics.

On aboutit alors à une grande complexité du régime des contrats pour le droit applicable et surtout pour la compétence contentieuse. Cette dernière va éclater pour relever de quatre procédures distinctes en fonction du partenaire des entreprises publiques : si le partenaire est une personne publique algérienne, c'est le contentieux administratif qui prévaut ; s'il est une personne privée algérienne, c'est la procédure ordinaire qui joue ; s'il est une autre entreprise publique, c'est l'arbitrage de droit interne ; enfin, s'il est une entreprise étrangère, c'est l'arbitrage international qui s'applique. On voit donc les complications qui naissent de ces situations de transition et de coexistence de deux systèmes juridiques qui se chevauchent en obéissant chacun à sa logique, créant parfois des situations d'imbroglio où la cohérence et la clarté sont battues en brèche. Il a semblé que la seconde phase qui s'ouvre au début des années 1970 allait apporter la cohérence et la clarté voulue en abrogeant formellement le droit hérité de la période coloniale et en consolidant les « acquis de la Révolution » par une codification d'inspiration totalement socialiste. Cependant, derrière le mot d'ordre de l'abrogation et de l'émergence d'un droit socialiste, cela n'empêche pas la persistance de l'ancien droit.

---

<sup>14</sup> Notons la légalité douteuse de cette dérogation par décret, alors qu'il aurait fallu une loi pour respecter la hiérarchie des normes.

## 2. La tentative de la table rase (1973-7988)

L'abrogation de l'ancien droit est décidée par une ordonnance du 5 juillet 1973, et il est tout à fait intéressant de l'examiner sur la forme et le fond. Notons auparavant le caractère symbolique de la date de l'ordonnance qui est du 5 juillet, par référence au jour de l'indépendance (5 juillet 1962) qui est normalement un jour férié. La présentation de l'ordonnance s'apparente à un jugement avec les trois parties habituelles se référant successivement aux visas, aux considérants et au dispositif. L'intention est clairement manifeste de juger le droit reçu en héritage, qui tombe sous le coup de deux chefs d'inculpation :

- d'une part, « cette législation porte la marque indélébile de l'inspiration et de l'esprit colonialistes ainsi que de la discrimination raciale et sociale » ;

- d'autre part, elle « est incompatible avec l'option socialiste » et elle « n'a cessé de constituer une entrave à une bonne et rapide marche vers la codification d'une société socialiste ».

Avec ce double pêché, la sentence est inéluctable et définitive : l'abrogation « est une nécessité absolue et constitue un devoir impérieux et sacré » et elle est proclamée dans le dispositif avec un rigoureux respect du parallélisme des formes ; en effet, c'est l'art. 1 de l'ordonnance de 1973 qui abroge ce que l'art. 1 de la loi du 31 décembre 1962 avait reconduit.

Les articles suivants tirent les conséquences de l'abrogation en apportant un certain nombre de précisions. L'une est relative au champ d'application; il s'agit de « tous les textes » sans exception, alors que l'ordonnance aurait pu être sélective comme l'avait été la loi de 1962 en visant les dispositions contraires à la souveraineté nationale, d'inspiration discriminatoire ou colonialiste ou contraires aux libertés démocratiques. Ce caractère global est excessif et discutable pour deux raisons :

- d'une part, la quantité de textes à remplacer était d'une telle ampleur qu'il fallait étaler la tâche dans le temps ;

- d'autre part, certaines dispositions anciennes avaient un caractère technique et étaient neutres sur le plan idéologique et elles auraient pu être maintenues.

Elles le seront d'ailleurs à titre provisoire ainsi que toutes les autres, et c'est la seconde précision, puisque l'ordonnance ne produit pas tous ses effets immédiatement ; elle donne un délai de grâce de deux années en fixant au 5 juillet 1975 la date où tout l'ancien droit devrait disparaître. Compte tenu de la tâche à accomplir, ce délai s'est vite révélé trop présomptueux. En fait, à la dite date, la plupart des textes n'ont pas été

remplacés, malgré le forcing pour respecter l'échéance et ils ne le seront qu'avec des retards variables allant de quelques mois à quelques années<sup>15</sup>.

En tout cas, pendant la période allant de 1971 à 1977, l'Algérie est saisie par la frénésie de la codification qui rappelle la période napoléonienne entre 1800 et 1810 qui a vu naître la plupart des codes français. Des codes aussi importants que le code civil, le code de commerce, le code des impôts, le code des douanes, le code des domaines et bien d'autres voient le jour. En raison de ce retard, on aurait pu se trouver devant un vide législatif et un blocage de l'administration ou de la justice. Pour éviter un tel écueil, on a tout simplement fermé les yeux sur la prolongation des anciens textes et, pour couvrir cela d'un semblant de légalité, beaucoup de codes ont inclus une disposition leur donnant un effet rétroactif à la date du 5 juillet 1975.

Qu'en est-il maintenant du contenu de cette nouvelle codification ? A-t-elle notamment complètement rompu avec l'ancienne ? En apparence, l'Algérie est entrée dans une phase de radicalisation de la révolution socialiste dont l'apogée est représentée par l'adoption, en 1976, de la fameuse Charte nationale puis de la constitution qui consacrent le socialisme algérien basé sur les trois révolutions : la révolution agraire, la révolution industrielle et la révolution culturelle et sociale. Effectivement, dans de multiples domaines, une codification socialiste, déjà amorcée pendant la période précédente, a pris de l'ampleur pour édicter un grand nombre de textes et remplacer le droit en vigueur jusque là, en introduisant une incontestable rupture. Cela affecte plus particulièrement le régime de la propriété, le statut des travailleurs agricoles, la participation des travailleurs à la gestion des entreprises socialistes et même le statut de la fonction publique qui va être intégré dans un statut général des travailleurs établissant un régime unique pour l'ensemble des salariés (secteur privé, secteur public industriel et commercial, agents publics et fonctionnaires)<sup>16</sup>. Les structures et le fonctionnement de l'administration sont également touchés par ces bouleversements à la suite notamment des textes codifiant la révolution agraire<sup>17</sup>.

Mais, les textes les plus nombreux et notamment la plupart des grands codes ne sont, pour une large part, que la continuation de ceux qui ont été abrogés. Cette parenté se retrouve aussi bien dans la structure ou la forme des textes, mais aussi dans l'approche et l'inspiration. L'explication est

---

<sup>15</sup> Deux codes seulement ont été élaborés dans les délais.

<sup>16</sup> Mahiou, A. (1981), « Le statut général des travailleurs », in *Revue juridique et politique. Indépendance et coopération*, n° 4.

<sup>17</sup> Mahiou A. et Autin, J.-L. (1976), « L'impact de la Révolution agraire sur les institutions administratives », in *Revue algérienne*, n° 1.

simple parce qu'il est évident que la codification doit partir de l'acquis, des règles déjà existantes, ayant fait leurs preuves et atteint une certaine maturité. La table rase est une illusion et quelle que soit la volonté de changement ou de bouleversement, on ne peut pas se lancer dans le travail législatif et réglementaire sans avoir des bases de départ et des repères pour ne pas sombrer dans l'improvisation ou l'invention d'un droit sans prise sur la réalité.

Cela ne veut pas dire que les nouveaux codes ont cédé complètement au mimétisme en se limitant à reprendre le corpus abrogé. Tout d'abord, il y a une mise à jour à opérer, surtout lorsque la législation remonte à une période trop ancienne. Ensuite, il y a une algérianisation pour tenir compte de certaines spécificité, qu'elles soient politiques, culturelles ou sociales. Enfin, les domaines les plus classiques de la codification doivent coexister dans un climat d'inspiration socialiste, ce qui leur donne une autre orientation et une autre interprétation. Il en résulte que la part de continuité et d'innovation est variable d'un texte à l'autre. Il en résulte également que la cohérence ou l'harmonie du système juridique n'est pas au rendez-vous. Cela vient du fait que la plus grande partie des projets à caractère industriel conclus pendant la décennie 1970 furent des projets en étroite collaboration avec le marché financier international et les sociétés multinationales; en insérant ainsi le secteur économique public dans le marché international, l'État n'a pas pu supprimer, comme il le proclamait dans ses textes de base (les différentes chartes), le caractère capitaliste des rapports de production. Entre le choix politico-idéologique et sa réalisation, il existe toute la distance qui sépare le discours de l'action tant les enjeux et les intérêts étaient importants, surtout qu'il y avait une confusion fréquente entre formes juridiques de propriété et rapports de production. En fait, cela traduit la réalité algérienne de l'époque qui est ambivalente et les textes politiques ou juridiques ont beau proclamé l'instauration du socialisme, la société comme l'économie ne s'y plient pas entièrement et on a toujours un amalgame de règles d'inspiration libérale et de règles d'inspiration socialiste et une confrontation qui se poursuit pour l'hégémonie de l'une ou l'autre.

Il reste que cette confrontation est limitée pour une raison simple : elle est plus idéologique que réelle. En effet, l'option socialiste s'est traduite concrètement par une étatisation des différentes activités du pays et l'excroissance d'une bureaucratie omnipotente et incompétente qui se manifeste jusque dans les secteurs de la production. Quant à l'inspiration libérale, elle ne se départit pas de la présence de l'État dont elle estime qu'il a toujours un rôle de premier plan, mais elle veut seulement que ce soit un rôle d'autorité et de direction et non celui d'entrepreneur ou de



producteur. Finalement, si l'on dépasse la querelle idéologique, les deux options se rejoignent dans l'étatisme et c'est effectivement cette option qui a prédominé pendant toute cette période. Cette jonction n'empêche pas une divergence sur la nature et l'ampleur de l'implication de l'État et c'est cette dialectique qui va infléchir, dans un sens ou un autre, le gigantesque chantier de codification étatique de cette période.

Notons qu'un secteur est toujours resté à l'écart de cette dialectique de la codification socialiste ou libérale, c'est celui du statut de la famille. En élaborant le nouveau code civil, le législateur algérien n'a pas inclus, comme son homologue français, les dispositions relatives à la famille. Plusieurs tentatives d'élaboration d'un tel statut ont tourné court en raison d'oppositions très fortes au sein du régime sur le sort qu'il convenait de réserver à l'héritage venant du droit musulman<sup>18</sup>. Il a fallu attendre 1984, soit plus de deux décennies, pour qu'un code de la famille soit enfin élaboré pour consacrer un statut rétrograde vis-à-vis des droits de femmes. On a alors le paradoxe d'une Algérie qui prétendait introduire partout la révolution et le socialisme, mais sans oser reconnaître à la femme la place qui doit lui revenir dans la société révolutionnaire pour en faire l'égale des hommes.

À la fin des années 1980 s'ouvre la troisième phase, qui est toujours en cours, et qui apparaît comme une tentative pour passer de l'étatisme à l'État de droit dont il convient d'essayer de voir les conséquences au regard de l'évolution du droit algérien.

### **3. Une adhésion mal assumée au libéralisme mondialisé (depuis 1989)**

La troisième phase a été longue à se dessiner en raison de la difficulté du système politique à reconnaître l'échec de ses projets de transformation de l'économie et de la société algériennes, de l'immobilisme du système institutionnel et de la perte de contact avec le peuple. Quelques indices ont constitué des alertes que les autorités ont négligées ; ainsi des révoltes populaires sont apparues ici ou là pour signifier l'impatience ou le désenchantement de certaines couches de la population affectées par la dégradation de la situation économique et sociale et la crise de confiance à l'égard de la politique mise en œuvre. La baisse du prix du pétrole au milieu des années 1980 va être l'élément déclencheur d'un mécontentement plus vaste et plus radical, parce que l'État n'avait plus les ressources suffisantes pour soutenir les prix et

---

<sup>18</sup> Hamdan, L. (1985), « Les difficultés de la codification du droit de la famille algérien », in *RIDC*, vol. 37, n° 4, p. 1001-1015.

répondre aux revendications liées à la baisse du niveau de vie. Cela se traduit par les émeutes d'octobre 1988 qui se produisent dans les grandes villes et surtout dans la capitale en visant non seulement les symboles de l'autorité étatique (ministères, préfectures, mairies, locaux du parti unique), mais aussi les symboles économiques (entreprises nationales, magasins d'État, etc.). L'ordre public n'a été rétabli qu'au prix d'une répression violente suivie, ensuite, de violations graves et massives des droits de l'homme. Le régime a survécu mais il a tiré les leçons de la crise en annonçant, non sans hésitations et atermoiements, l'ouverture politique et économique avec la fin du parti unique, le projet d'une nouvelle constitution plus démocratique, la liberté du mouvement associatif et une plus grande participation des citoyens aux efforts de développement par un désengagement progressif de l'État.

C'est évidemment la nouvelle constitution de 1989 qui fixe la nouvelle orientation, officialise la fin de la légalité révolutionnaire et envisage l'avènement d'un État de droit<sup>19</sup>. La voie est ainsi ouverte pour une remise en cause de l'option socialiste et des « acquis de la révolution » ; il s'agit pratiquement de défaire en tout ou en partie ce qui a été codifié précédemment pour s'engager dans l'économie de marché. Pour les grands codes (notamment codes civil et du commerce), il ne s'agit pas de refaire entièrement les codes déjà adoptés ; comme ils n'ont été affectés que marginalement par la codification socialiste, il s'agit simplement de réviser leurs dispositions afin de desserrer l'étreinte de l'État, en privilégiant la voie contractuelle, avec l'introduction de nouveaux types de contrats, en vue de faciliter le déploiement des initiatives individuelles<sup>20</sup>. C'est ainsi que le code civil et le code du commerce ont été amendés dans ce sens. En revanche, pour un certain nombre de codes spécifiques, il y a l'élaboration de nouveaux textes qui les remplacent pour marquer la libéralisation des activités (code des investissements, code des marchés publics, réglementation du commerce extérieur, arbitrage commercial national ou international, etc.) et aussi l'ouverture du champ politique avec l'instauration du pluralisme (code électoral, statut des partis politiques, statut des associations, etc.).

Dans le domaine du secteur public, il est mis fin à la gestion socialiste des entreprises qui redeviennent des entreprises publiques, avec un statut

---

<sup>19</sup> Ben Achour, Y., Henry, J.-R., et Rostane M. (2009), *Le débat juridique au Maghreb. De l'étatisme à l'État de droit. Études en l'honneur de Ahmed Mahiou*, (textes réunis par) Publisud-IREMAM, Paris.

<sup>20</sup> Pour une vue d'ensemble du droit algérien actuel, voir Bencheneb, A. (2012), *Introduction générale à la règle de droit en Algérie*, (avant-propos de A. Mahiou), Dijon, Éditions universitaires de Dijon.

plus autonome qui leur permet de s'émanciper ainsi du contrôle hiérarchique administratif et financier de l'État, avec un retour au contrôle de tutelle. Les monopoles de l'État sur le commerce extérieur et sur un grand nombre d'activités économiques internes sont peu à peu démantelés pour répondre aux revendications des opérateurs économiques nationaux et internationaux. L'investissement privé qui était l'objet de suspicions, de restrictions et de contrôles sévères depuis l'indépendance bénéficie d'un régime libéral à partir du nouveau code des investissements adopté le 20 août 2001. Il est mis fin au système de la révolution agraire<sup>21</sup>, bien que l'État continue d'être propriétaire des terres qu'il concède aux personnes privées pour en assurer l'exploitation.

L'entreprise de dénationalisation est lancée par soit la privatisation des entreprises publiques<sup>22</sup>, soit la liquidation d'autres, notamment celles relevant des autorités locales. Toutefois, dans les faits, la privatisation proprement dite des entreprises publiques est loin d'atteindre les résultats escomptés puisque, plus de dix années après le lancement de l'opération, un peu plus de dix pour cent d'entre elles seulement l'ont été<sup>23</sup>. Il reste que sur le plan des principes, même le domaine sacré de la rente pétrolière, qui finance plus de 90% des recettes d'exportation du pays, est affecté par ce mouvement puisque le monopole de la SONATRACH, instauré lors des nationalisations de 1971, est battu en brèche par le nouveau code des hydrocarbures qui permet aux entreprises étrangères d'investir avec seulement une participation minoritaire de l'entreprise nationale<sup>24</sup>. Notons, toutefois, que le code a été amendé en 2006 pour revenir en arrière et redonner la majorité à la Sonatrach qui détiendra une part de 51% minimum dans tout contrat de recherche, de développement de gisements de pétrole ou de gaz et dans tout projet de réalisation d'infrastructures de transport.

D'un point de vue quantitatif, la plupart des textes ont été progressivement amendés pour répondre à la fois aux besoins d'une économie de marché et aux exigences de l'Organisation mondiale du

---

<sup>21</sup> Notons des survivances dans certains textes qui apparaissent comme des curiosités qu'un jeune juriste risque de ne pas comprendre. A titre d'exemple, l'article 692 du code civil dispose que « la terre appartient à ceux qui la travaillent » et ajoute « les modalités d'application de cet article sont déterminées par les textes afférents à la révolution agraire », alors qu'il a été mis fin à la dite révolution agraire.

<sup>22</sup> Terki, N. (2007), « Les aspects juridiques de la privatisation des entreprises publiques économiques », in *Revue Idara*, École nationale d'administration d'Alger, n° 2, p. 7-35.

<sup>23</sup> Selon le bilan établi par le ministère chargé de l'opération, en 2008, 150 entreprises sur 1200 ont été privatisées.

<sup>24</sup> Benchikh, M. (2005-2006), « La nouvelle loi pétrolière algérienne, direction publique et économie de marché », in *Année du Maghreb*, p. 201-222.

commerce, puisque l'Algérie négocie depuis plus de quinze ans son adhésion à cette institution pour s'insérer dans le marché international. L'Algérie est sans doute, après la France, le pays qui s'est doté du plus grand nombre de codes (plus d'une cinquantaine) sans compter les autres lois et règlements qui ont ainsi établi un réseau très dense ou une véritable toile d'araignée de dispositions touchant à tous les domaines<sup>25</sup>. Sur le plan qualitatif, l'appréciation est moins positive, car la plupart des opérateurs économiques estime que si l'État a fait des efforts pour se désengager, il est encore loin de réellement libéraliser l'économie ; malgré les intentions affichées, la multiplicité et la complexité des codes et autres textes ont maintenu un encadrement excessif et tatillon sur toutes les activités. En maintenant les interventions et les contrôles de différentes autorités publiques nationales ou locales, on a multiplié les verrous, surtout que l'interprétation et l'application de toutes ces dispositions est toujours envisagée sous un aspect strictement bureaucratique qui décourage les initiatives, retarde ou bloque les projets. Ce qui incite à les contourner par d'autres voies, notamment par le recours à la corruption qui ne cesse de prendre de l'ampleur<sup>26</sup>. On peut dire que l'importance de la corruption est proportionnelle à l'ampleur des contrôles bureaucratiques qui offrent autant d'occasions pour la « chipa » - terme algérien désignant le « bakchich » - qu'un arsenal législatif et réglementaire tente vainement d'éradiquer<sup>27</sup>.

---

<sup>25</sup> Ce qui n'empêche pas la doctrine de relever l'insuffisance ou les lacunes de la codification (Bennadji, C. (2000), « Les rapports entre l'administration et les administrés : l'impérative codification », in *Idara*, vol. 10, p. 23-45).

<sup>26</sup> Selon un rapport rendu public le 9 juillet 2013 par la Commission nationale consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme, une organisation gouvernementale, la corruption dans l'économie algérienne a atteint des proportions insupportables qui gangrènent le secteur public et ternissent gravement l'image de l'Algérie.

<sup>27</sup> Notons que l'Algérie a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption (2003) et la Convention de l'union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (2003) et elle a adopté des textes pour leur donner effet. Mais, selon le classement de Transparency International de décembre 2012, l'Algérie se classe à la 105<sup>ème</sup> place sur 176 pays ; dans le groupe des pays arabes, elle occupe la 10<sup>ème</sup> place sur 18 pays et, en Afrique, elle est à la 21<sup>ème</sup> place sur 50 pays.

## Bibliographie

- Bedjaoui, M. (1970), « Problèmes récents de la succession d'États dans les États nouveaux », in *Recueil des cours de l'Académie de droit international*, Vol. 2, t. 130, p. 453-585.
- Bugnicourt, J. (1973), « Le mimétisme administratif en Afrique, obstacle au développement », in *RFSP*, n° 6, p. 1239 ; Langrod, G. (1973), « Genèse et conséquence du mimétisme administratif en Afrique », in *Revue internationale des sciences administratives*, n° 2, p. 119-131.
- Luchaire, F. (1949), *Manuel du droit d'Outre-mer : Union française, Afrique du Nord, Territoires d'Outre-Mer, Indochine*, Paris, Sirey.
- Blévis, L. (2001), « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », in *Droit et société*, n° 48, p. 557-581.
- Guignard, D. (2008), *L'abus de pouvoir en Algérie coloniale, 1881-1914. Visibilité et singularité*, thèse d'histoire, Université de Provence.
- Mahiou, A. (1972), « Le contentieux administratif en Algérie », in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, Vol. 9, n° 3, p. 571-632.
- Mahiou, A. (1981), « Le statut général des travailleurs », in *Revue juridique et politique. Indépendance et coopération*, n° 4.
- Mahiou A. et Autin, J.-L. (1976), « L'impact de la Révolution agraire sur les institutions administratives », in *Revue algérienne*, n° 1.
- Hamdan, L. (1985), « Les difficultés de la codification du droit de la famille algérien », in *RIDC*, vol. 37, n° 4, p. 1001-1015.
- Ben Achour, Y. Henry, J.-R., et Rostane M. (2009), *Le débat juridique au Maghreb. De l'étatisme à l'État de droit. Études en l'honneur de Ahmed Mahiou*, (textes réunis par) Publisud-IREMAM, Paris.
- Bencheneb, A. (2012), *Introduction générale à la règle de droit en Algérie*, (avant-propos de A. Mahiou), Dijon, Éditions universitaires de Dijon.
- Benchikh, M. (2005-2006), « La nouvelle loi pétrolière algérienne, direction publique et économie de marché », in *Année du Maghreb*, p. 201-222.
- Bennadji, C. (2000), « Les rapports entre l'administration et les administrés : l'impérative codification », in *Idara*, Vol. 10, p. 23-45.

---

# Croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ?

Ahmed BOUYACOUB\*

---

## Introduction

Les concepts de croissance et de développement sont au cœur de la science économique. Ils en ont constitué pendant longtemps les thématiques principales dans la recherche scientifique. Il en a découlé, à la fois, des modèles différents de la croissance et ceux du développement, plus orientés vers les pays en développement, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, avec des controverses célèbres au cours des années 1960 et 1970<sup>1</sup>.

La croissance économique reste une préoccupation principale de toutes les économies et les chemins qui y mènent ne sont ni similaires ni transposables d'une économie à une autre<sup>2</sup>. Les modèles de croissance sont nombreux et reposent sur des présupposés de l'économie néo-classique<sup>3</sup>. Les différences entre les modèles proposés tiennent le plus souvent à une variation de l'importance à accorder à l'un des facteurs de la croissance économique. La théorie économique recense plusieurs types

---

\* Economiste, Université d'Oran, 31000, Algérie.

CREAD, Associé, Alger, 16000, Algérie.

<sup>1</sup> Comme le soulignait fortement Philippe Hugon (2002), « Les années d'après-guerre ont conduit à la construction de l'économie du développement. La pensée économique dominante anglo-saxonne était alors keynésienne ou classico-keynésienne (synthèse entre la macroéconomie keynésienne et la microéconomie néoclassique de Hicks, Hansen, Samuelson...) », in « La crise va-t-elle conduire à un nouveau paradigme du développement ? », *Mondes en développement*, n° 150, p. 53-67.

<sup>2</sup> Asselain J.-Ch et Morisson. Ch. (2005), « Les origines de la croissance économique moderne : éducation et démographie en Angleterre (1650-1750) », *Histoire, économie & société*, n° 2, 24<sup>ème</sup> année, p. 195-220.

<sup>3</sup> Eggoh Jude, C. (2011), « Récents développements de la littérature sur la finance et la croissance économique », in *Mondes en développement*, n° 155, p. 141-150.

de déterminants de la croissance<sup>4</sup> comme : l'investissement, la population, l'innovation, les ressources naturelles, la connaissance, l'environnement, etc.

D'une manière générale, la croissance économique est mesurée par la variation du produit intérieur brut (PIB), en volume, entre deux années successives. Pour mieux tenir compte de l'importance démographique d'un pays, et afin de faciliter des comparaisons internationales, c'est la croissance du PIB par habitant qui est le plus souvent retenue comme principal indicateur de croissance<sup>5</sup>.

Quant au développement<sup>6</sup>, dès le départ, ses théoriciens l'ont considéré comme une transformation qualitative des structures économiques, sociales, mentales et politiques qui permet une amélioration du niveau de vie des citoyens<sup>7</sup>. Mais comment y arriver et par quoi commencer dans un pays sous-développé ? Telle était la question centrale qui se posait au début des années 1960. Tous les modèles proposés insistaient sur la nécessité d'opérer de lourds investissements, dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la santé, du logement, et dans les infrastructures (accès à l'eau et à l'énergie, routes etc...). Le « cercle vicieux » du sous-développement<sup>8</sup>, mis en évidence par les économistes, à cette époque, signifiait que les besoins sont toujours immenses et les ressources rares. Comment, en effet, opérer des choix ? Qui doit le faire et au bénéfice de qui le faire ? De nombreuses controverses sur les modèles de développement ont alimenté revues et colloques spécialisés<sup>9</sup>.

Dans cette contribution, il ne s'agit pas d'interroger ces deux concepts à la lumière de l'expérience algérienne qui s'est étendue sur cinquante ans (1962-2012). En effet, dès l'indépendance du pays, c'est le concept de développement qui a prédominé dans les modèles retenus et les politiques économiques préconisées. La croissance économique était mise

---

<sup>4</sup> Maillat, P., *La Croissance économique*, Paris, PUF, 1976.

<sup>5</sup> Barro, R. (2000), *Les facteurs de la croissance économique*, Paris, Economica, 128 p. (Traduction de « Determinants of Economic Growth: A Cross-Country Empirical Study »).

<sup>6</sup> Dunford, M. (2004), « Le développement économique en Europe depuis 1950 », in *L'Information géographique*, n° 4, Vol. 71, p. 68-99.

<sup>7</sup> Perroux, F. (1966), « Les blocages de la croissance et du développement. La croissance, le développement, les progrès, le progrès (définitions) », in *Revue Tiers-Monde*, Vol. 7, n° 26, p. 239-250.

<sup>8</sup> Nurkse, R. (1968), *Les problèmes de la formation du capital dans les pays sous-développés*, Paris, Cujas.

<sup>9</sup> Hugon, P. (2010), « La crise va-t-elle conduire à un nouveau paradigme du développement ? », in *Mondes en développement*, n° 150, p. 53-67.

entre parenthèses et n'a retrouvé ses lettres de noblesse que très tardivement après l'application du programme d'ajustement structurel (1994-1997). Ce qui était mis en valeur, au cours de la première période, c'est la réalisation physique des investissements menés dans les différents domaines et principalement l'industrie, l'agriculture, la santé, les routes, les villages, les écoles, l'eau, l'électricité, etc... Dans tous les discours officiels, il y avait toujours une liste renouvelée de réalisations dans ces domaines sans toutefois citer la croissance et encore moins son taux que même les économistes ne citaient pas, dans leurs analyses.

Notre recherche essaie de porter l'attention sur les caractéristiques de la croissance économique et ses limites (premier point) et celles du développement et sa portée (deuxième point) à partir de quelques indicateurs quantitatifs, de la période 1962-2012. Cette approche reposera, en outre, sur une démarche comparative qui permettra de mieux appréhender l'expérience algérienne de développement par rapport aux expériences d'autres pays comparables.

Ce travail a été mené à partir de calculs effectués sur des séries statistiques de l'ONS (1963-2012), de celles de la Banque d'Algérie (1963-2011), des séries de la Banque mondiale (1960-2011) et celles des Nations Unies (PNUD notamment 1970-2011). Les calculs et les analyses effectués nous ont permis de tirer un certain nombre de conclusions intéressantes et parfois contradictoires sur la croissance et le développement<sup>10</sup>.

## **1. Les principales caractéristiques de la croissance enregistrée**

Nous retenons, comme nous l'avons souligné, la croissance du PIB par habitant comme indicateur principal de la croissance économique.

L'indicateur lui-même a fait l'objet d'un débat important<sup>11</sup>, notamment en France, en 2009, et un rapport piloté par deux Prix Nobel d'économie relativise son importance et propose d'améliorer l'indicateur

---

<sup>10</sup> Office National des Statistiques (ONS) (Annuaire statistiques annuels et Enquêtes publiées), les données de la Banque d'Algérie (Rapports annuels, Bulletins semestriels et Notes de conjonctures), les données de la Banque mondiale, WDI (1960-2012), les données relatives aux *Agrégats et Comptes Nationaux* de l'ONU 1970-2011 et, enfin, les *Rapports annuels* portant sur le Développement humain élaborés par le PNUD et principalement les Rapports 2010 et 2011.

<sup>11</sup> Clark, A.-E. et Senik, C. (2011), « La croissance du PIB rendra-t-elle les habitants des pays en développement plus heureux ? », in *Revue d'économie du développement*, 2, Vol. 25, p. 113-190.



représentatif de la production de la richesse d'un pays<sup>12</sup>. Mais malgré ses limites, le PIB par habitant reste un indicateur significatif de la croissance économique et surtout très pratique, du fait de sa disponibilité. La mise en place de nouveaux indicateurs nécessite une véritable adaptation de l'appareil statistique des nations.

Sur cette base, quelles sont alors les caractéristiques de la croissance économique enregistrée sur toute la période étudiée (1962-2012) ?

On peut en identifier six principales :

- 1- une croissance relativement faible
- 2- une croissance modeste du PIB/habitant
- 3- une croissance très irrégulière (volatile) en trois périodes différentes
  - 4- une croissance très faible en comparaison internationale
  - 5- une croissance très insuffisante par rapport aux efforts fournis (investissement)
  - 6- sur les cinquante dernières années, une croissance très élevée par rapport à la période coloniale

### ***1.1 À long terme, l'Algérie a enregistré un taux de croissance relativement faible***

En effet, de 1964 à 2010, le PIB par habitant a connu un taux de croissance annuel moyen de :

- Algérie : + 1,40 %
- Tunisie : + 3,25 %
- Maroc : + 2,21 %
- Corée : + 5,63 %

Sur 46 ans, le taux annuel moyen enregistré par l'Algérie est relativement faible, si on le compare à ceux des pays voisins et à celui de la Corée du Sud, par exemple. Les calculs ont été menés à partir de 1964 pour éviter les années 1962 et 1963 marquées par un effondrement du PIB par habitant, dû, en partie, au départ précipité d'une bonne partie de la population européenne et l'arrêt d'un grand nombre d'activités économiques. En 1962, le PIB/habitant avait chuté de 33,15 % par rapport à celui de 1960. Pour retrouver le niveau de l'année 1960, il a fallu attendre l'année 1968.

---

<sup>12</sup> Stiglitz, J.-E., (Prix Nobel d'économie), (2010), « Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », Paris, La Documentation française. Site : [www.stiglitz-sen-fitoussi.fr](http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr).

## 1.2 À long terme, une croissance du PIB/habitant relativement modeste

De 1964 à 2011, le PIB /habitant a été multiplié par 1,93 en Algérie. Comparée à celles des autres pays, cette croissance peut être considérée comme relativement modeste. Le taux de croissance par habitant intègre, bien entendu, outre la croissance économique, la croissance démographique qui a été très importante. Même si le PIB global a été multiplié par presque six entre 1964 et 2011, cette croissance reste relativement plus faible que celles des pays voisins et encore davantage par rapport aux champions mondiaux de la croissance comme la Chine et la Corée du sud. La seule particularité de l'Algérie est que son taux de croissance démographique a été parmi les plus élevés au monde. Dans quelle mesure cette croissance exceptionnelle de la démographie a-t-elle eu un impact négatif sur la croissance économique ? Cette recherche reste à faire.

**Tableau 1. Paramètres de 2011 par rapport à l'année 1964 (en nombre de fois).**

	Algérie	Maroc	Tunisie	Egypte	Corée du sud	Chine
<b>PIB/habitant</b>	1,93	2,83	3,79	3,87	12,67	29,95
<b>PIB global</b>	5,95	7,13	8,94	10,33	22,67	57,65
<b>Population</b>	3,09	2,49	2,36	2,67	1,79	1,92

*Source* : calculs effectués par l'auteur à partir des *Données WDI, Banque mondiale 2013*.

## 1.3 Une croissance très irrégulière, voire volatile

Mais, si le taux de croissance à long terme a été relativement faible, il y a lieu de noter que l'analyse détaillée identifie trois grandes périodes différentes en matière de croissance.

- Une première période de forte croissance (1963-1985). Cette période se caractérise par un taux moyen élevé de croissance du PIB/habitant sur 22 années avec un taux de croissance annuel moyen de +2,68 %. On constatera que cette période économique de forte croissance regroupe plusieurs « périodes politiques ».

Une deuxième période de forte crise économique (1986-1994). Cette deuxième période a duré neuf ans et correspond à une véritable crise économique avec un taux négatif annuel moyen de -2.35 %. Cette crise a débuté avec la chute du prix du pétrole en 1986 entraînant une chute des revenus d'exportations, de presque 40% par rapport à l'année 1985.

Les exportations de marchandises ont évolué comme suit entre 1985 et 1990, en milliards de dollars.

1985	1986	1987	1988	1989	1990
12,84	7,83	8,23	7,81	9,57	12,93

WDI, Banque mondiale, 2013.

Au cours de cette période, marquée par les événements d’octobre 1988 et des réformes institutionnelles et économiques lancées en 1989 et 1990, la réduction des ressources en devises de l’Etat a entraîné une difficulté majeure concernant le paiement annuel des échéances de la dette extérieure à partir de 1986. Toute la politique économique en a été fortement marquée et les réformes économiques se sont trouvées bloquées, car, à cette époque, le rééchelonnement de la dette extérieure et le passage par le Fonds monétaire international avaient été, par principe, rejetés par le pouvoir politique.

- Une troisième période de croissance molle (1995-2012) marquée par un taux de croissance annuel moyen du PIB/habitant de + 1,95 %, malgré un volume important d’investissements injectés dans l’économie au cours de cette période.

**Graphique 1 : Évolution du PIB par habitant (indice 100 en 1964)**

(Élaboré par l’auteur à partir des données WDI, Banque mondiale, 2012).



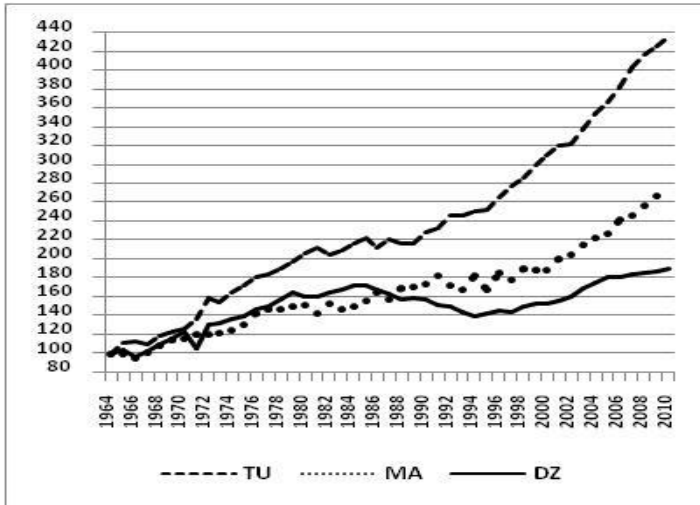
Nous constatons que la courbe d’évolution du PIB/habitant entre 1963 et 2012 ressemble à un grand N. Par ailleurs, cet indicateur semble présenter une forte sensibilité aux grands événements qui ont marqué le

pays. Pour ne caractériser que la première grande période, le premier retournement de la courbe s'est effectué en 1966, au lendemain du coup d'Etat effectué par le président Boumediene le 19 juin 1965, puisque l'année 1966 a été marquée par un taux négatif de croissance de -7,20 % du PIB/habitant. Le deuxième retournement important s'est effectué en 1971, année de la nationalisation des hydrocarbures, avec un taux négatif très élevé de -13.95 %. Le troisième retournement de la courbe s'est effectué en 1980, une année après le décès du président Boumediene, année marquée par un taux de croissance négatif de -2.45 % et ce malgré des recettes d'exportations exceptionnelles au cours de cette année, en augmentation de plus de 40 % par rapport à celles de 1979.

#### 1.4 Une comparaison significative entre les pays du Maghreb

Nous avons déjà vu que la croissance enregistrée en Algérie sur la longue période étudiée est plus faible que celle qui a été enregistrée dans les pays voisins du Maghreb. Les courbes du PIB sont assez significatives de cette évolution différenciée. Il reste à en déterminer les causes.

**Graphique 2 : Évolution de l'indice du PIB/habitant dans les pays du Maghreb**

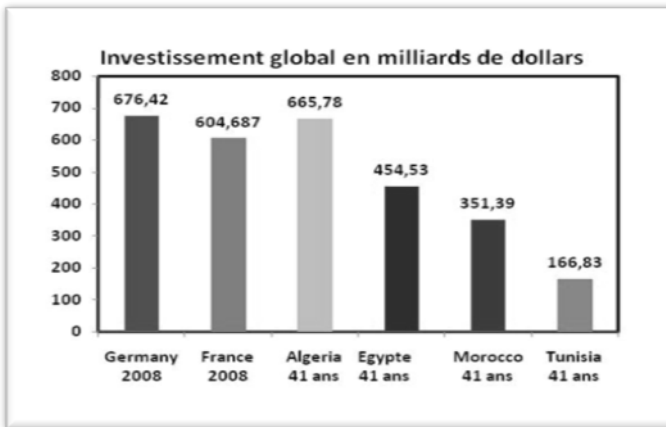


Elaboré par l'auteur à partir des données WDI, Banque mondiale, 2012.

### 1.5 Une croissance insuffisante par rapport aux investissements réalisés

La théorie économique admet que les investissements constituent le moteur principal de la croissance économique<sup>13</sup>. Les investissements sont entendus ici dans le sens de la comptabilité nationale. Il s'agit de l'accumulation brute des fonds fixes de la nation. Les investissements réalisés, au cours d'une année, recouvrent donc tous les investissements réalisés par l'ensemble des agents économiques à commencer par l'Etat, les entreprises publiques, les entreprises privées, les PME, les ménages et enfin, les entreprises étrangères (les investissements directs étrangers).

**Graphique 3 : Volume des investissements entre 1970-2011**



Construit à partir d'*United Nations National Accounts Statistics, 2012*.

Au cours de la période 1970-2011, l'Algérie a investi 665,78 milliards de dollars, alors que la Tunisie n'a investi que 166.83 milliards et le Maroc 351.39 milliards. L'Algérie a donc investi presque quatre fois plus que la Tunisie et 90 % de plus que le Maroc. Or, ces pays et les autres aussi, ont enregistré des taux de croissance nettement plus élevés que ceux de l'Algérie. On en déduit facilement que les efforts d'investissements assez particuliers de l'Algérie n'ont pas été accompagnés d'une croissance conséquente.

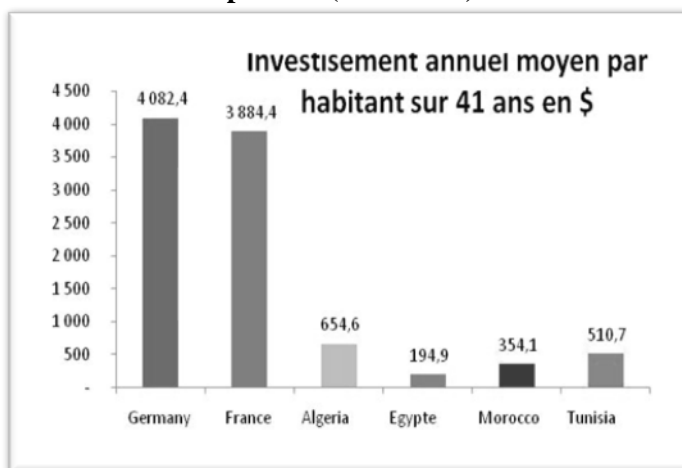
Ces données permettent aussi de relativiser les possibilités d'investissement d'un pays comme l'Algérie, toujours considéré comme un pays très riche. Les données indiquent que le volume investi par l'Algérie en 41 ans est bien inférieur à ce qu'un pays comme l'Allemagne

<sup>13</sup> Villieu, P. (2007), *Macroéconomie : L'investissement*, Paris, La Découverte (2ème éd.).

a investi en 2008 (avant la crise économique) en une seule année, et il est à peine supérieur à ce que la France a également investi en 2008.

Pour une présentation rigoureuse de l'effort d'investissement, nous avons calculé le montant par tête d'habitant, sur toute la période 1970-2011. Il en ressort que l'Algérie a investi, par habitant, « seulement » 28 % de plus que la Tunisie et 85% de plus que le Maroc. L'Allemagne a investi 6,2 fois plus que l'Algérie par habitant pendant 41 ans pour un taux de croissance annuel moyen du PIB/habitant de + 1,93 % « seulement ». De ce point de vue, et compte tenu des caractéristiques de l'Algérie (grand territoire sous-équipé, besoins colossaux de la population), il est possible d'avancer l'hypothèse que la forte croissance n'était pas au rendez vous, parce qu'il fallait peut être un investissement plus élevé que ce qui a été réalisé ? Il s'agit là d'une hypothèse qui mérite une étude détaillée.

**Graphique 4 : Investissement moyen par habitant au cours de la période (1970-2011)**



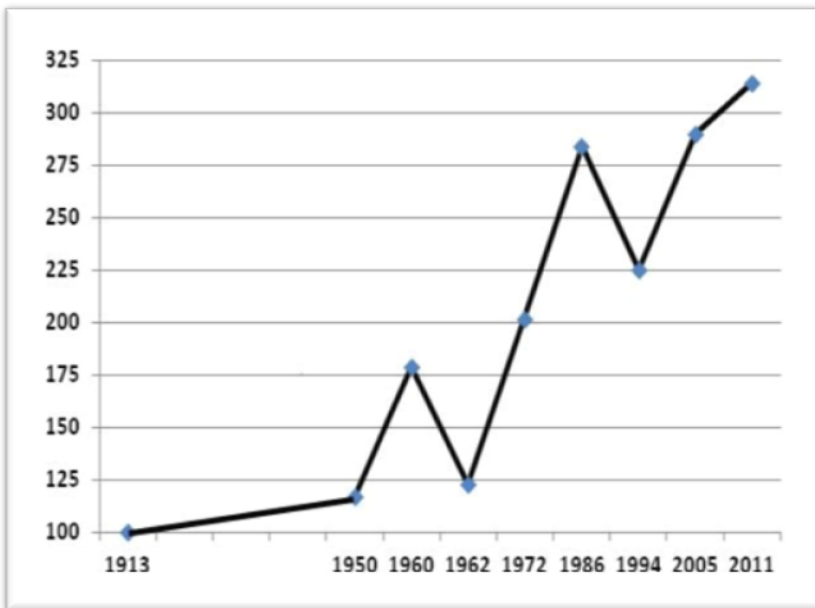
Construit à partir d'*United Nations National Accounts Statistics, 2012*.

### ***1.6 Une croissance très élevée par rapport à celle de la période coloniale***

Quand on examine la croissance au cours des cinquante dernières années et qu'on qualifie le taux annuel moyen de modeste voire de faible, il est important de se poser la question de savoir s'il en avait toujours été ainsi même au cours de la période coloniale. Nous savons qu'en Algérie, « le capitalisme triomphe de 1880 à 1930 » mais « après 1930 et jusqu'en 1954, la situation économique d'ensemble s'aggrave. L'accumulation du

capital stagne dans l'agriculture comme dans l'industrie malgré les plans de relance adoptés par l'Administration »<sup>14</sup>. Cette stagnation n'a pas permis d'enregistrer des taux de croissance élevés du PIB/habitant. Sur les cinquante années précédant l'indépendance de l'Algérie, soit de 1913 à 1962, la croissance du PIB/habitant, calculée à partir des séries Angus Maddison n'aura été que de 25 %, soit un taux de croissance annuel moyen de + 0.44 %. Les mêmes calculs permettent de voir que le PIB/habitant de la France a connu un taux de croissance annuel moyen de +1,69 entre 1913 et 1962, soit un taux presque quatre fois supérieur à celui de l'Algérie, malgré les dégâts des deux guerres mondiales.

**Graphique 5 : Évolution du PIB/habitant entre 1913 et 2011**



Construit par A. Bouyacoub d'après les séries, 2011.

---

<sup>14</sup> Benachenhou, A. (1978), *Formation du sous-développement en Algérie. Essai sur les limites du développement du capitalisme en Algérie 1830-1962*, Alger, OPU.

## ***1.7 Quels facteurs explicatifs de cette faible croissance économique ?***

Cette question, à elle seule mérite un colloque, car les explications sont nombreuses et n'abordent en général qu'un aspect considéré comme déterminant dans la croissance économique. Un petit tour d'horizon rapide permet de classer les explications en six catégories.

### *1-l'inadéquation de la « matrice institutionnelle »*

Les institutions internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international, et différents centres d'études) mettent l'accent dans l'analyse de la situation économique en Algérie sur l'insuffisance des institutions<sup>15</sup>, leur inadéquation ou tout simplement le manque de visibilité et l'instabilité juridique, partant de l'hypothèse chère aux courants institutionnalistes que la croissance économique ne peut se réaliser sans institutions adéquates<sup>16</sup> ou, peut-être, sans une culture adéquate<sup>17</sup>.

### *2- l'effet de la rente et ses conséquences*

La rente et l'économie de rente ont fait couler beaucoup d'encre à propos de l'Algérie<sup>18</sup>. On leur attribue les obstacles et les difficultés d'un véritable décollage économique en Algérie<sup>19</sup>. Mais les travaux ne mettent pas toujours en liaison « l'effet de rente » difficile à isoler et les obstacles identifiés de la croissance. On admet, presque par hypothèse, que la rente est une « malédiction » et ne saurait être le moteur idéal de la croissance

---

<sup>15</sup> Bouyacoub, A., « Investissements massifs et faiblesse de la croissance : une affaire d'institutions ? », Colloque international « Croissance et Institutions », CREAD et Université d'Oran, 12-13 mars 2006.

<sup>16</sup> North, D. (2004), *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton University Press, traduit en français sous le titre, *Le processus du développement économique*, éditions d'organisation, Paris, 2005.

<sup>17</sup> Dargent, C. (2002), « Les explications culturelles du développement économique : pertinence et faiblesses », in *Revue internationale de politique comparée*, n° 3, Vol. 9, p. 343-369.

<sup>18</sup> Martinez, L. (2010), *Violence de la rente pétrolière. Algérie - Libye - Irak*, Paris, Presses de Sciences Po (Nouveaux Débats).

Aknin, A. et Serfati, C. (2008), « Guerres pour les ressources, rente et mondialisation », in *Mondes en développement*, n° 143, p. 27- 42.

Talahite, F. (2012), « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui ? », in

*Revue Tiers-Monde*, n° 210, p. 143-160.

Malti, H. (2012), « Le gaspillage de l'or noir », in *Confluences Méditerranée*, n° 81, p. 103-116.

<sup>19</sup> Ainas, Y., Ouarem, N. et Souam, S. (2012), « Les hydrocarbures : atout ou frein pour le développement de l'Algérie ? », in *Revue Tiers-Monde*, n° 210, p. 69-88.



économique comme elle ne peut permettre l'émergence d'une catégorie d'entrepreneurs dynamiques dans le pays<sup>20</sup>.

### 3- le démantèlement tarifaire trop rapide

L'économie algérienne est passée d'un système administré centralement à l'économie de marché de manière timide, au départ, au moment du lancement des réformes, entre 1989 et 1993, puis à la faveur de l'application du programme d'ajustement structurel (PAS), dès 1994, de manière brutale. Un grand nombre d'entreprises publiques et privées a dû fermer ses portes ou, affronter la concurrence de produits d'importation de manière irréversible. Les droits de douane ont été rapidement abaissés sur des produits manufacturés entraînant des fermetures nombreuses d'entreprises industrielles<sup>21</sup>. Ce démantèlement tarifaire a été décrié également par les opérateurs économiques et leurs associations.

### 4- l'importance du secteur informel

Le secteur informel est important dans toutes les activités économiques et revêt plusieurs formes. Les données du recensement économique permettent de l'évaluer à presque 50% d'entreprises<sup>22</sup>. Les données de l'enquête sur l'emploi des ménages montrent que 43.2 % des employeurs et indépendants travaillent dans l'informel comme ambulants, sur les trottoirs et à domicile<sup>23</sup>. Quant à l'emploi global, la part de l'informel est estimée à 25,4 % de l'emploi global<sup>24</sup>. L'importance de l'informel ne permet pas aux activités de se développer au-delà d'une certaine taille et constitue une concurrence déloyale pour les entreprises établies légalement et supportant les charges normales liées aux salaires, aux impôts, aux droits de douane etc...

---

<sup>20</sup> Aglietta, M. (2011), « Croissance durable : mesurons-nous bien le défi ? », *Revue d'économie du développement*, Vol. 25, p. 199-250.

<sup>21</sup> Voir à ce sujet le numéro spécial de la revue *Les Cahiers du CREAD* (2006), intitulé « Monnaie, croissance et ouverture », n° 75, Alger et Abbas, M. (2009), « L'accession à l'OMC » Quelles stratégies pour quelle intégration à la mondialisation ?, *Confluences Méditerranée*, n° 71, p. 101-118.

<sup>22</sup> Bouyacoub, A., « Recensement économique, performances et informel », in *Le Quotidien d'Oran* du 08 mars 2012

<sup>23</sup> ONS, *Enquête Emploi auprès des Ménages 2011* Alger, 2011, Coll. Statistiques, n° 173 : Série S

<sup>24</sup> Bellache, Y., *L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages- le cas de Bejaïa*, thèse de Doctorat en sciences de l'Université de Bejaïa (Algérie) et de l'Université Paris -Est Créteil (France), 2010, 242 p.

### 5- l'importance de la corruption

En général, les analyses considèrent que la corruption est un frein au développement<sup>25</sup>. En Algérie, elle aurait atteint selon des classements institutionnels un niveau important<sup>26</sup>. Par ses effets sur l'activité économique, il est admis que la corruption est un phénomène qui réduit l'attractivité des investisseurs nationaux et étrangers. Mais « la corruption n'explique pas tout » comme l'écrit l'ancien gouverneur de la Banque d'Algérie<sup>27</sup> qui précise « qu'elle ne saurait être la seule responsable du non décollage économique ».

### 6- les limites du modèle de croissance hors hydrocarbures

Le modèle de développement fondé principalement sur les hydrocarbures est fortement critiqué<sup>28</sup>, même si l'on peut se demander ce que l'Algérie aurait investi sans la rente énergétique<sup>29</sup>.

L'ancien ministère de la prospective et de la statistique critique aussi, cette orientation, pour une autre raison, dans son *Rapport sur l'état économique de la Nation d'avril 2011* et insiste sur « la forte dépendance de l'économie algérienne vis-à-vis des marchés extérieurs, qu'elle n'a pas réussi à remettre en cause, et qui ne favorise pas la croissance parce que, conclut le Rapport, « la décision de croissance n'appartient pas en dernier

---

<sup>25</sup> Hachemaoui, M. (2011), « la corruption politique : l'envers de l'autoritarisme en Algérie », in *Esprit*, juin.

Hachemaoui, M. (2012), « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? » Réexamen critique des théories de « l'État rentier » et de la « malédiction des ressources », in *Revue française de science politique*, Vol. 62, p. 207-230.

<sup>26</sup> Transparency International 2011, « *Rapport mondial sur la corruption 2011* » classe l'Algérie, dans la perception de la corruption par ses hommes d'affaires, à la 112<sup>ème</sup> place en 2011 sur 183 pays.

<sup>27</sup> Comme le notait Abderrahmane Hadj-Nacer « En fait, la corruption n'explique pas tout et il n'est pas inutile de rappeler qu'elle existe partout... la corruption est détestable et doit être combattue. Mais elle n'est pas toujours responsable du non décollage économique » p. 30. Hadj-Nacer, A. (2011), *La martingale algérienne Réflexions sur une crise*, Alger, Barzakh.

<sup>28</sup> Benabdallah, Y. (2009), « Rente et désindustrialisation », *Confluences Méditerranée*, n° 71, p. 85-100.

<sup>29</sup> Mekideche, M. (2009), « Le secteur des hydrocarbures en Algérie » Piège structurel ou opportunité encore ouverte pour une croissance durable ?, *Confluences Méditerranée*, n° 71, p. 153-166.

ressort à l'Algérie<sup>30</sup> ». Quant aux chefs d'entreprise, ils ne cessent de demander une alternative au secteur des hydrocarbures<sup>31</sup>.

## 2. Quelles conséquences sur le développement ?

Malgré des évolutions différentes entre les trois pays du Maghreb, aux différents plans institutionnels, politiques, organisationnels et économiques, pendant une longue période 1966-1994, et des volumes d'investissement très différents, on constate que les écarts et similitudes existants en 1970 sont restés pratiquement les mêmes en 2011, principalement entre l'Algérie et la Tunisie d'une part, et l'Algérie et le Maroc d'autre part.

Une conclusion s'impose : les *mauvaises performances du PIB/habitant de l'Algérie n'ont pas eu un effet de rupture dans l'évolution de l'Indicateur du Développement Humain par rapport aux autres pays*. De la même manière et inversement, pour certains pays émergents, des auteurs s'interrogent pourquoi la croissance économique, même forte, n'entraîne pas de changement au plan politique<sup>32</sup>.

### 2.1 L'indicateur de développement humain (l'IDH)

Si la croissance économique est une variation quantitative d'un paramètre économique (le PIB), mesuré et calculé pour chaque pays, depuis plusieurs décennies, par contre, le développement étant une amélioration qualitative des conditions de vie de la population, est resté pendant longtemps difficile à quantifier ou à évaluer, sauf à recourir à une batterie d'indicateurs, jusqu'à l'adoption de l'indicateur du développement humain.

L'indicateur de développement humain (IDH) est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1990, pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH est une combinaison

---

<sup>30</sup> Ministère de la Prospective et de la Statistique, « *Rapport sur l'état économique de la Nation* », avril 2011. Le rapport insiste sur la forte dépendance de l'économie algérienne vis-à-vis des marchés extérieurs, qu'elle n'a pas réussi à remettre en cause, et qui ne favorise pas la croissance parce que, conclut le *Rapport* « la décision de croissance n'appartient pas en dernier ressort à l'Algérie », p. 37.

<sup>31</sup> À l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, le Forum des Chefs d'Entreprise FCE (organisation patronale) vient d'organiser un grand symposium, les 14 et 15 mars 2012 à Alger avec un slogan révélateur de cet état d'esprit « *De l'urgence d'une nouvelle économie moins dépendante des hydrocarbures* ».

<sup>32</sup> Thiebault, J.-L. (2011), « Des économies émergentes ou des marchés émergents : le développement économique avec ou sans la démocratie », in *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 18, p. 9-52.

de trois critères majeurs : l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie. Il a été développé en 1990 par l'économiste d'origine indienne Amartya Sen et l'économiste pakistanais Mahbub ul Haq.

Pour le prix Nobel d'économie A. Sen comme pour le PNUD, le développement est plutôt, en dernière analyse, « *un processus d'élargissement du choix des gens qu'une simple augmentation du revenu national* ». Le PNUD publie annuellement un rapport sur le développement humain concernant tous les pays du monde et opère un classement de ces pays sur cette base. Il permet d'évaluer les progrès réalisés pour chaque pays dans les trois domaines fondamentaux (éducation, santé, revenu), mais aussi dans un grand nombre d'autres domaines comme le genre, l'environnement et l'accès aux ressources.

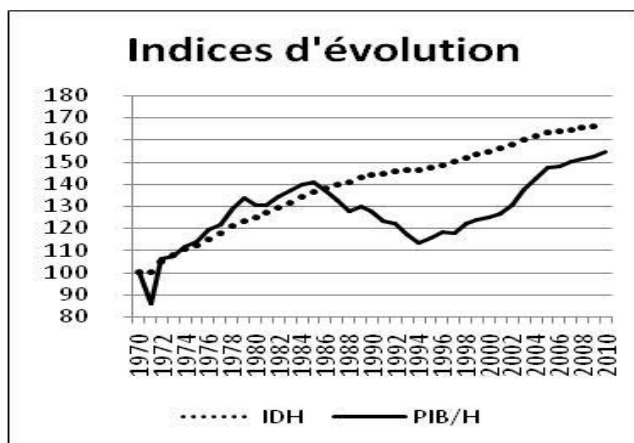
## ***2.2 Un contraste entre l'Indicateur de développement humain (IDH) et la croissance du PIB/habitant***

L'examen des deux courbes de la croissance économique (PIB/habitant) et celle de l'indicateur du développement humain (IDH) montre une différence importante. Malgré la crise profonde qui a frappé le pays, au plan économique d'abord dès 1986, et au plan politique dès 1992, et une chute remarquable du PIB/habitant qui a duré neuf ans (1986-1994), la courbe de l'IDH a connu un faible infléchissement, au cours de cette période. Mais l'IDH n'a jamais cessé de croître. Nombre d'enseignements peuvent être tirés de ces évolutions, confirmant que le développement, ne saurait se réduire, à long terme, à la simple croissance économique<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup> Bouyacoub, A. (2012), « Quel développement économique depuis 50 ans ? », in *Confluences Méditerranée*, n° 81, p. 83-102.

**Graphique 6 : Évolution de l'indicateur du développement humain de l'Algérie et du PIB/habitant**



Construit à partir des données de l'IDH, *Rapport sur le développement humain, 2011*, PNUD.

### 2.3 Une évolution positive de l'IDH

Les éléments constitutifs du développement humain (éducation, santé, revenu) ont fait l'objet d'investissements intensifs de la part de l'Etat et les résultats sont très visibles au bout de quarante ans sur la période 1970-2012<sup>34</sup>. Tous les paramètres ont connu, comme le montre le tableau 2, des progrès spectaculaires, à l'exception du PIB par habitant qui n'a augmenté que de 60% entre 1970 et 2012.

**Tableau 2 : Évolution des éléments constitutifs du développement humain**

Quelques paramètres importants e l'IDH	1970	2012
Espérance de vie à la naissance (en années)	52,9	73,4
Taux d'alphabétisation des adultes (en % d'âges de 15 ans et plus)	22,2	74,9
Taux brut de scolarisation combiné (primaire au secondaire) en %	37,5	78,0
Taux de scolarisation dans le supérieur en %	1,50	32,1
PIB par habitant (en dollars constants de 2000)	1436,13	2300

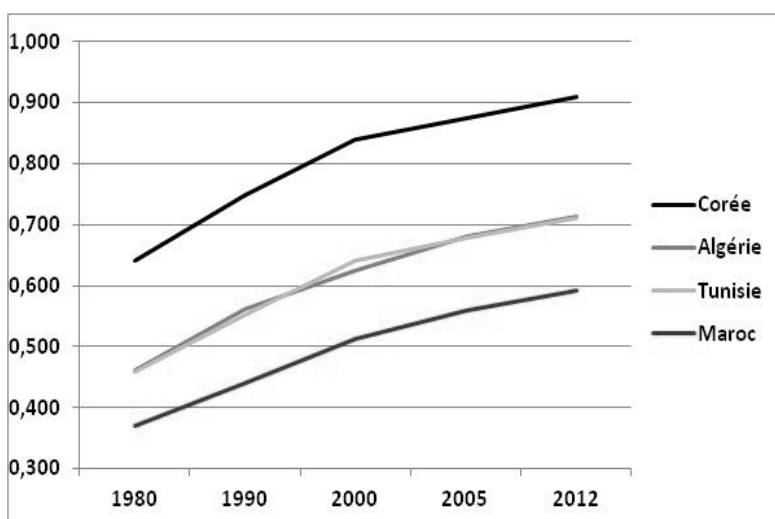
Construit à partir des données *Rapport sur le développement humain, 2011*, PNUD et Unesco, 2012.

<sup>34</sup> Le dernier Rapport sur le développement humain 2013 montre bien qu'« il existe une corrélation positive entre les valeurs de l'IDH actuel et les dépenses publiques antérieures », p. 76, in *Rapport sur le développement humain 2013*, PNUD, mars 2013.

Par ailleurs, l'indicateur du développement humain de l'Algérie a évolué, à long terme, de manière similaire à celle des autres pays du Maghreb. Les mauvaises performances du PIB/habitant de l'Algérie n'ont pas eu un effet de rupture sur l'évolution de l'IDH par rapport aux autres pays.

Enfin, il est à noter que l'écart du développement humain entre l'Algérie et la Corée du sud, toujours citée comme référence de comparaison, était déjà très important en 1970, même si leurs PIB/habitant étaient similaires, et cet écart n'a pas tellement changé en 2012.

**Graphique 7 : Évolution de l'IDH de plusieurs pays**



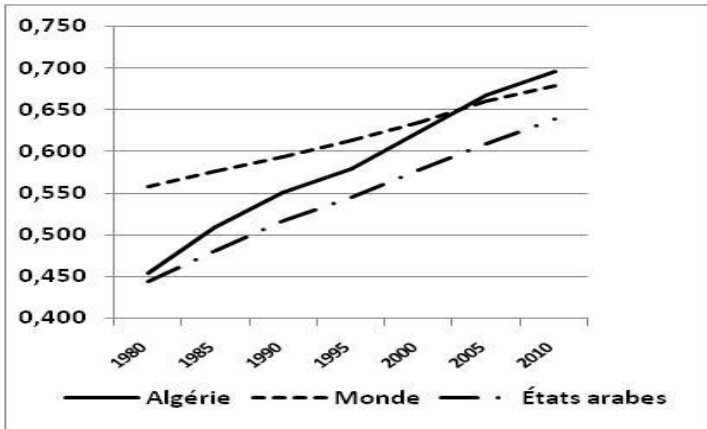
Construit à partir des données de l'IDH, *Rapport sur le développement humain, 2010*, PNUD.

## **2.4 Une comparaison internationale plus large**

Enfin, pour une comparaison plus large, le Graphique 8, construit à partir des données du dernier rapport du PNUD<sup>35</sup>, montre aussi que le niveau de l'Algérie, en 1980, était inférieur à la moyenne mondiale de presque dix points et similaire à la moyenne des pays arabes. En 2011, le niveau de l'IDH de l'Algérie a largement dépassé la moyenne mondiale et, bien entendu, la moyenne des pays arabes. Pourtant, comme on l'a bien noté, l'Algérie a connu une crise économique et politique aigue dès 1986.

<sup>35</sup> PNUD 2011, *Rapport sur le développement humain 2011*.

**Graphique 8 : Évolution de l'IDH de l'Algérie par rapport au monde**



Construit à partir des données de l'IDH, *Rapport sur le développement humain, 2010*, PNUD.

### 2.5 Une sortie possible de ce paradoxe ?

Enfin, la question qui se pose est de savoir comment rendre durable le développement humain en le fondant sur une croissance économique soutenue et diversifiée ? Autrement dit, comment sortir de ce paradoxe d'un développement humain réalisé au cours la période 1962-2012 malgré une croissance économique molle ? Cet aspect de la question mérite à lui seul une longue analyse. Ici, on se contentera d'évoquer quelques pistes.

Ce développement a été rendu possible grâce aux investissements colossaux<sup>36</sup> réalisés dans le pays par l'Etat, les grandes entreprises, les PME et les ménages. Le secteur des hydrocarbures a été déterminant dans le financement de ces investissements. Mais, certains investisseurs ont été peu mobilisés comme les investisseurs étrangers dont la part n'atteint pas les 3 % de la masse des investissements réalisés dans le pays entre 1970 et 2010, alors qu'elle atteint les 12 % au Maroc et presque 19 % en Tunisie pour la même période. L'attractivité du pays reste très faible comme le montrent toutes les études sur la compétitivité des nations<sup>37</sup>. La deuxième catégorie d'investisseurs peu mobilisée également (les ménages et les entreprises individuelles) participe également de manière

<sup>36</sup> Bouyacoub, A, « Investissements massifs pendant cinquante ans pour quelle croissance 1962-2012 », Colloque international : « 50 ans après l'indépendance, quel destin pour quelle Algérie ? », organisé par *El Watan* les 5, 6 et 7 juillet 2012 à Alger, publié dans *Les Cahiers du Cread* n° 100, 2012, p. 36-72.

<sup>37</sup> Banque Mondiale, *Doing business Rapport annuel*, de 2002 à 2012.

relativement faible aux investissements. En 2011, leur part dans l'investissement réalisé dans le pays n'a pas dépassé les 12,1 % (d'un total de 61.4 milliards de dollars). Sur un revenu disponible brut de presque 100 milliards de dollars en 2011, les ménages et entreprises individuelles, après avoir consommé et investi presque 70 milliards de dollars, ont épargné une somme colossale nette de l'équivalent de 30 milliards de dollars restés oisifs<sup>38</sup>. Une partie importante de cette somme alimente l'économie informelle.

Par ailleurs, c'est la levée des facteurs de blocage de la croissance économique que nous avons identifiés précédemment qui permet de rendre durable le développement humain. Ce qui suppose la définition d'une stratégie économique adéquate. Des mécanismes ont été conçus par les pouvoirs publics pour lever ces facteurs de blocage, mais leur efficacité s'est avérée réduite. La plus grande difficulté concerne la faiblesse de coordination entre les différentes institutions chargées de gérer l'économie nationale, comme l'a fortement noté une étude de la Banque mondiale en 2005<sup>39</sup>. Elle concerne aussi la conception et la mise en œuvre de mécanismes de régulation adéquats, dans différents domaines. Ces deux difficultés, mal diagnostiquées, réduisent la performance des investissements réalisés et hypothèquent le fonctionnement de l'économie et l'équilibre social. C'est aussi la panne du secteur des industries manufacturières dont le poids est anormalement bas dans la production de la richesse nationale (à peine 4,10% du PIB en 2011) qui explique en grande partie la faiblesse de la croissance économique. Cette panne dure depuis une vingtaine d'années et repose la question de savoir si un développement peut être soutenu sans une véritable industrie manufacturière diversifiée, sachant que la rente pétrolière a des horizons limités

Enfin, il y a lieu de noter que la croissance réelle, enregistrée depuis 2006 jusqu'à présent, apparaît faible en raison de la baisse continue de la production des hydrocarbures sous toutes ses formes. Autrement dit, la croissance du PIB hors hydrocarbures a été très importante puisqu'elle est de l'ordre de +47.4% entre 2005 et 2011, alors que le secteur des

---

<sup>38</sup> Calculs effectués à partir des données de l'ONS, *Doing business Rapport annuel* », depuis 2002 jusqu'à 2012.

<sup>38</sup> Calculs effectués à partir des données de l'ONS *Tableau économique d'ensemble année 2011*.

<sup>39</sup> Banque mondiale, *Le droit des affaires et le développement du secteur privé en Algérie*, 46 pages, avril 2005. Ce rapport notait notamment « l'absence d'un véritable leadership pour la planification stratégique et la coordination du travail juridique en droit des affaires » p. 34.



hydrocarbures a connu une chute de plus de 19 % au cours de cette période. Paradoxalement, au cours de la dernière période, le pétrole et le gaz, ressources essentielles du pays, ont été un véritable frein pour la croissance économique. C'est dire que ce secteur est peu intégré à l'économie nationale.

Ces éléments montrent que le développement humain, pour être durable, doit être fondé sur la croissance économique qui nécessite une véritable relance et une diversification du secteur industriel. Celles-ci passent par une refonte profonde de son environnement institutionnel et économique, condition susceptible de limiter la dépendance de l'économie envers la rente pétrolière.

## Conclusion

1. Malgré un niveau d'investissement relativement élevé, l'Algérie a enregistré une croissance économique modeste sur toute la période étudiée. Elle est souvent qualifiée de faible dans les analyses. Plusieurs explications peuvent être avancées, mais une recherche des vrais facteurs de blocage reste à faire, notamment dans certains secteurs.

2. Cette « contreperformance » économique, à long terme, n'a pas empêché le développement humain de connaître une évolution très positive, et la courbe de l'indicateur de développement humain le montre assez bien.

3. Le dernier Rapport sur le développement humain précise que « *comme l'ont montré les Rapports sur le développement humain 1993 et 1996, la croissance et le développement humain ne sont pas automatiquement liés* »<sup>40</sup>. De ce point de vue, l'Algérie ne constitue donc pas une exception.

4. Par ailleurs, l'évolution de la valeur de l'IDH est telle, que le dernier Rapport sur le développement humain<sup>41</sup> vient de classer l'Algérie, pour l'année 2012, dans le groupe des pays à développement humain élevé, et se classe en tête des pays du Maghreb, devant la Tunisie. Il y a lieu également de préciser que l'IDH de 2012 de l'Algérie est bien supérieur à celui de tous les pays qui avaient le même niveau d'IDH en 1970 que le sien. Comment expliquer ce paradoxe dont parlent rarement les analystes ?

5. Enfin, les analyses en termes de croissance et de développement à long terme doivent être relativisées et approfondies. Si la question de l'efficacité des investissements se pose de manière cruciale, le

---

<sup>40</sup> PNUD, *Rapport sur le développement humain 2013*, p. 69.

<sup>41</sup> *Idem.*

développement humain ne peut être durable sans une croissance économique soutenue et une véritable diversification de l'économie, dans le cadre d'une véritable stratégie de réduction de sa dépendance à l'égard de la rente énergétique.

## Bibliographie

- Abbas, M. (2009), « L'accession à l'OMC » Quelles stratégies pour quelle intégration à la mondialisation ?, in *Confluences Méditerranée*, 4, n° 71, p. 101-118.
- Aglietta, M. (2011), « Croissance durable : mesurons-nous bien le défi ? », in *Revue d'économie du développement*, Vol. 25, p. 199-250.
- Ainas, Y., Ouarem N., et Souam S. (2012), « Les hydrocarbures : atout ou frein pour le développement de l'Algérie ? », in *Revue Tiers-Monde*, n° 210, p. 69-88.
- Aknin, A. et Serfati, C. (2008), « Guerres pour les ressources, rente et mondialisation », in *Mondes en développement*, 3 n° 143, p. 27-42.
- Asselain, J.-C. et Morrisson, Ch. (2005), « Les origines de la croissance économique moderne : éducation et démographie en Angleterre (1650-1750) », in *Histoire, économie & société*, n° 2, 24<sup>ème</sup> année, p. 195-220.
- Banque d'Algérie, (*Rapports annuels, Bulletins semestriels et Notes de conjonctures*), de 2000 à 2012.
- Banque mondiale, *World Development Indicators*, (1960-2012).
- Banque mondiale, *Doing business Rapport annuel* de 2002 à 2012.
- Banque mondiale, *Le droit des affaires et le développement du secteur privé en Algérie*, avril 2005, 46 p.
- Barro, R. (2000), *Les facteurs de la croissance économique*, Paris, Economica, 128 p. (Traduction de « Determinants of Economic Growth: A Cross-Country Empirical Study »)
- Bellache, Y. (2010), *L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages- le cas de Bejaia*, thèse de Doctorat en sciences de l'Université de Bejaia (Algérie) et de l'Université Paris -Est Créteil (France), 2010.
- Benabdallah, Y. (2009), « Rente et désindustrialisation », in *Confluences Méditerranée*, n° 71, p. 85-100.
- Benabdallah, Y. (2006), (dir.), « Monnaie, croissance et ouverture », in *Les Cahiers du CREAD*, n° 75.
- Benachou, A. (1978), *Formation du sous-développement en Algérie. Essai sur les limites du développement du capitalisme en Algérie 1830-1962*, Alger, OPU.

Bouyacoub, A, « Investissements massifs et faiblesse de la croissance : une affaire d'institutions ? », Colloque international « Croissance et Institutions », CREAD et Université d'Oran, 12-13 mars 2006.

Bouyacoub, A. (2012), « Quel développement économique depuis 50 ans ? », in *Confluences Méditerranée*, n° 81, p. 83-102.

Bouyacoub, A. (2012), « Investissements massifs pendant cinquante ans 1962-2012 pour quelle croissance ? », Colloque international « 50 ans après l'indépendance, quel destin pour quelle Algérie ? », organisé par *El Watan* les 5, 6 et 7 juillet 2012 à Alger, in *Les Cahiers du CREAD* n° 100, p. 36-72.

Bouyacoub, A, « Recensement économique, performances et informel », in *Le Quotidien d'Oran*, 08 mars 2012.

Clark, A.-E., et Senik, C. (2011), « La croissance du PIB rendra-t-elle les habitants des pays en développement plus heureux ? », in *Revue d'économie du développement*, Vol. 25, p. 113-190.

Dargent, C. (2002), « Les explications culturelles du développement économique : pertinence et faiblesses », in *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 9, p. 343-369.

Dunford, M. (2007), « Le développement économique en Europe depuis 1950 », in *L'Information géographique*, Vol. 71, p. 68-99.

Eggoh Jude, C., (2011), « Récents développements de la littérature sur la finance et la croissance économique », in *Mondes en développement*, n° 155, p. 141-150.

Forum des Chefs d'Entreprise FCE, Documents du symposium organisé les 14 et 15 mars 2012 à Alger, « *De l'urgence d'une nouvelle économie moins dépendante des hydrocarbures* ».

Hachemaoui, M. (2011), « la corruption politique : l'envers de l'autoritarisme en Algérie », in *Esprit*, juin.

Hachemaoui, M. (2012), « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? » Réexamen critique des théories de « l'État rentier » et de la « malédiction des ressources », in *Revue française de science politique*, Vol. 62, p. 207-230.

Hadj-Nacer, A. (2011), *La Martingale algérienne, Réflexions sur une crise*, Alger, Barzakh.

Hugon, Ph. (2010), « La crise va-t-elle conduire à un nouveau paradigme du développement ? », in *Mondes en développement*, n° 150, p. 53-67.

Maillet, P. (1976), *La Croissance économique*, Paris, PUF.

Malti, H. (2012), « Le gaspillage de l'or noir », in *Confluences Méditerranée*, n° 81, p. 103-116.

Martinez, L. (2010), *Violence de la rente pétrolière. Algérie - Libye - Irak*, Paris, Presses de Sciences Po (Nouveaux Débats).

Mekideche, M. (2009), « Le secteur des hydrocarbures en Algérie » Piège structurel ou opportunité encore ouverte pour une croissance durable ? », in *Confluences Méditerranée*, n° 71, p. 153-166

- Ministère de la Prospective et de la Statistique, *Rapport sur l'état économique de la Nation*, Alger, avril 2011.
- North, D. (2005), *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton University Press, (traduit en français sous le titre, *Le processus du développement économique*, Paris, éditions d'organisation.
- Nurkse, R. (1968), *Les problèmes de la formation du capital dans les pays sous-développés*, Paris, Cujas.
- ONU, *National Accounts Main Aggregates Database*, 2012.
- Office National des Statistiques (ONS), *Annuaire statistiques annuels et Enquêtes publiées* (de 1990 à 2012).
- ONS, *Enquête Emploi auprès des Ménages 2011*, Alger, Coll. Statistiques, n° 173 : Série S.
- Perroux, F. (1966), « Les blocages de la croissance et du développement. La croissance, le développement, les progrès, le progrès (définitions) », in *Revue Tiers-Monde*, Vol. 7, n° 26, p. 239-250.
- PNUD, *Rapport sur le développement humain 2013*, mars 2013.
- Stiglitz, J.-E., Sen, A., et Fitoussi, J.-P. (2010), « Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », Paris, La Documentation française. Site : [www.stiglitz-sen-fitoussi.fr](http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr)
- Talahite, F. (2012), « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui ? », in *Revue Tiers Monde*, n° 210, p. 143-160.
- Thiebault, J.-L (2011), « Des économies émergentes ou des marchés émergents : le développement économique avec ou sans la démocratie », in *Revue internationale de politique comparée*, n° 1, Vol. 18, p. 9-52.
- Transparency International, *Annual Report 2012* [www.transparency.org/annualreport/2012](http://www.transparency.org/annualreport/2012).
- Villieu, P. (2007), *Macroéconomie : L'investissement*, Paris, la Découverte (2ème éd.).

---

# Si loin, si proches : pour une approche comparative entre l'Algérie et le Mexique

Malik TAHAR CHAOUCH\*

---

## Introduction

L'éloignement entre des régions comme le Monde arabe et l'Amérique latine est tel que l'idée d'une comparaison et même du simple dialogue scientifique et intellectuel semble incongrue<sup>1</sup>. La dissemblance des réalités culturelles et sociopolitiques et leur faible incidence les unes sur les autres, jointe à la pauvreté des rapports et des flux économiques, culturels et humains, constitue un argument de poids contre la pertinence de la comparaison et du dialogue. On y encourage plutôt les échanges avec les pays voisins, à la pertinence bien plus évidente, et avec les puissances coloniales ou les États-Unis pour des raisons historiques, géostratégiques et de prestige intellectuel.

Pourtant, les réalités de ces régions du monde sont bien plus proches qu'elles ne le sont des réalités européennes et états-uniennes, ne serait-ce qu'à cause de leur histoire coloniale et des caractéristiques communes du Tiers-monde<sup>2</sup>, auquel elles appartiennent. Leurs similitudes et leurs

---

\* Sociologue politique, Instituto de Investigaciones Histórico-Sociales de la Universidad Veracruzana, Xalapa, Mexique.

<sup>1</sup> Un dialogue a été initié, lors du colloque international « Protestas y sublevaciones en el mundo. Los Grandes Retos Contemporáneos » à Xalapa, Mexique, les 22 et 23 novembre 2012, où a été abordé le thème des mouvements sociaux et processus politiques actuels dans le monde arabe et en Amérique latine, ainsi qu'en Europe. Un livre est en préparation, afin de rendre compte de cette rencontre.

<sup>2</sup> Nous n'entrerons pas ici dans une discussion conceptuelle sur la plus ou moins grande pertinence des termes « Tiers-monde », « périphérie » ou « sud », mais considérons qu'il existe en effet des régions du monde qui, au-delà de leurs différences sociopolitiques et culturelles, engagent des problématiques communes qui rendent nécessaire la recherche d'un concept pour les englober autant qu'elles interdisent de les aborder de façon homogène. « Tiers-monde » n'est peut-être pas le plus (ni le moins) satisfaisant de ces concepts.

différences sont riches d'implications analytiques, non seulement afin de se penser elles-mêmes mais aussi pour penser le monde. En creuser les pistes permettrait d'y positionner la recherche et la pensée par-delà leur enclavement régional et les modèles dominants. De ce point de vue, il existe de véritables enjeux scientifiques, intellectuels et politiques, voire éthiques, à ouvrir des ponts entre des pays placés en position périphérique dans le système mondial et dans le champ des sciences sociales et de la production intellectuelle.

Dans la mesure où ces réalités régionales sont hétérogènes et qu'aborder la comparaison entre des ensembles aussi vastes et problématiques supposerait un degré majeur de complexité, cet article propose d'en explorer la pertinence pour les cas de l'Algérie et du Mexique. Malgré les similitudes sociopolitiques frappantes entre l'un et l'autre, et ceci sans en réduire les profondes disparités historiques et culturelles, la comparaison entre eux est presque inexistante. Il existe certes un travail pionnier d'André Corten et Marie-Blanche Tahon qui se base sur les données de ces deux pays, afin de soutenir leurs thèses sur l'État nourricier et la prolétarisation dans le Tiers-monde<sup>3</sup>. Toutefois, il reste beaucoup à faire en la matière.

Ce plaidoyer pour la comparaison scientifique et le dialogue intellectuel entre les univers régionaux auxquels ils appartiennent s'appuiera sur ces deux cas nationaux, afin d'introduire, sur différents plans articulés (problématiques identitaires, États nationaux et systèmes politiques), l'observation des convergences et des différences qui rendent pertinente leur comparaison et permet d'en ouvrir les perspectives.

Du point de vue de la problématique du changement politique, les dynamiques latino-américaines et mexicaines sont particulièrement riches d'enseignements pour l'Algérie et le monde arabe. En effet, dans les années 1980 et après avoir connu une vague de mouvements révolutionnaires et guérillas, l'Amérique latine a été la première région du Tiers-monde à s'engager sur la voie des transitions à la démocratie, avant les pays de l'Europe de l'Est et à la suite des pays du sud de l'Europe (Portugal, Espagne, Grèce). Dans la mesure où le « printemps

---

<sup>3</sup> Corten, A. et Tahon, M.-B. (1988), *L'État nourricier : prolétariat et population, Mexique/Algérie*, Paris, l'Harmattan. Le concept d'État nourricier peut être rapproché du concept d'État démiurge (Gautier Devillers) ou des approches du populisme, foisonnantes et centrales dans la littérature sur l'Amérique latine (Alain Touraine et Ernesto Laclau notamment) et sur le monde arabe (Lahouari Addi, notamment). On le distinguera, en revanche, de celui d'État-providence qui a été très contesté pour l'analyse des États du Tiers-monde, où celui d'État social, à la fois plus large et plus adapté à ses spécificités, a été préféré.

arabe » contient des enjeux de démocratisation, la comparaison devient intéressante. En ce sens, le Mexique a expérimenté un long processus de transition à la démocratie qui s'est initié dans les années 1970 et a culminé avec la victoire de l'opposition dans l'élection présidentielle de 2000, après des mobilisations et négociations successives. Pour des pays où les tentatives de changement donnent lieu à des coups d'État et des scénarios de guerre civile, le cas mexicain pourrait faire figure d'exemple. Pourtant, le passage à l'ère démocratique y a suscité des désenchantements, dus aux continuités du système politique, notamment de l'autoritarisme, du clientélisme et de la corruption, jointes aux propres effets du tournant libéral du pays. S'il faut refuser l'essentialisation du destin supposé autoritaire des pays du Tiers-monde, même dans des contextes non-occidentaux<sup>4</sup>, et par là-même la réduction des aspirations démocratiques qui s'y affirment, cela montre aussi les limites des approches réductionnistes du changement politique, notamment celles situées dans la perspective de l'orthodoxie libérale et de son modèle ethnocentrique de démocratie (l'autre face de la même monnaie).

### **Contextes postcoloniaux et action collective**

L'Algérie et le Mexique partagent, en premier lieu, un passé colonial sous l'égide d'une puissance européenne latine (la France et l'Espagne) et un présent postcolonial, résultant de l'indépendance nationale. La colonisation du territoire mexicain actuel par l'Espagne a commencé au début du XVI<sup>ème</sup> siècle avec l'arrivée du *conquistador* Hernan Cortés. Déjà successivement colonisée par d'autres empires, l'Algérie contemporaine a été fortement marquée par la colonisation française, engagée en 1830. L'indépendance mexicaine a aussi été antérieure, puisqu'elle a été entérinée en 1821, avant la colonisation française de l'Algérie, après la guerre d'indépendance commencée en 1810. L'Algérie est un État national beaucoup plus récent, puisqu'elle n'a acquis l'indépendance qu'en 1962, après une guerre de huit ans.

Ni le Mexique, ni l'Algérie n'étaient délimités et unifiés comme États nationaux dans leurs frontières actuelles avant la colonisation européenne. En ce qui concerne le Mexique, les tentatives antérieures d'unification liées aux empires préhispaniques s'inscrivaient dans une

---

<sup>4</sup> Un discours orientaliste distinguera le caractère « occidental » de l'Amérique latine à celui « non-occidental » du Monde arabe, afin d'expliquer la prospérité supposée majeure de la démocratie en Amérique latine (où l'attribut "occidental" ou "non-occidental" pose d'ailleurs de sérieux problèmes). Une approche plus sociopolitique intègre les différences culturelles ; elle ne les essentialise pas.

temporalité historique et une réalité territoriale radicalement distinctes. L'Algérie a bien connu des expériences étatiques singulières avant la colonisation française, mais elle s'est constituée telle qu'elle est au travers du mouvement de décolonisation. Cela a deux implications : il y existait des matrices singulières avant la colonisation ; ces États nationaux ont aussi été largement façonnés par le colonialisme, contre lequel ils ont surgi.

De ce point de vue, il est important de situer les différences fondamentales entre deux processus coloniaux qui continuent à avoir un impact dans les réalités nationales. La principale différence réside dans le dualisme entre la société coloniale et la société indigène, dans le cas algérien, et le métissage qui a accompagné la colonisation espagnole, au Mexique. Cela s'est bien entendu accompagné d'une forte stratification de la société coloniale, mais le métissage a introduit une donnée différente dans la réalité mexicaine. En revanche, même s'il ne s'agissait pas non plus de deux blocs complètement séparés, la distinction entre colons et indigènes était beaucoup plus stricte, en Algérie.

Cette différence a évidemment eu un impact dans les indépendances nationales. Au Mexique, comme ailleurs en Amérique latine, l'indépendance n'a pas signifié l'abolition de la domination sociale des descendants d'espagnols, les *Criollos*, même si elle a mobilisé des secteurs amples de la population de la Nouvelle Espagne, en particulier parmi les métis issus des croisements entre les populations espagnole, indigène et afro-descendante (comme conséquence de la traite des noirs)<sup>5</sup>. Les indigènes, catégorie juridique et anthropologique hautement problématique (aussi à cause de la violence sociale et des droits territoriaux qu'elle a supposés), n'en ont aucunement constitué la base, pouvant même s'opposer à elle. En contraste, l'indépendance algérienne est née de l'unification de l'agent endogène – « indigène », « autochtone » - autour du nationalisme anticolonial contre l'occupation française et les colons européens, nationalisés français, associés à elle. En dehors du cas des juifs d'Algérie, qui avaient accédé à la citoyenneté française au travers du décret de Crémieux (1870), la différenciation entre les autochtones, définis comme « musulmans » et sujets de la France, et les « français européens », citoyens à part entière, était nette.

Dans la mesure où la « troisième racine », afro-descendante, est assez marginalisée dans l'imaginaire mexicain contemporain (officiellement

---

<sup>5</sup> La littérature et les débats historiographiques sur l'indépendance mexicaine, en particulier, et les indépendances latino-américaines, en général, sont très riches. Pour un lecteur francophone, l'ouvrage de synthèse de François Chevalier (1993) s'impose et constitue une bonne introduction.



reconnue depuis 1992 et, néanmoins, invisibilisée), cela a conduit à une conception tripartite de la société mexicaine : *Criollos*, métis et indigènes. La révolution mexicaine (1910-1917) a opéré le déplacement de l'accent du projet national depuis l'hégémonie des oligarchies *Criollos*, qui avait déjà usé du mythe de la « nation métisse », vers sa matrice et ses élites métissées qui ont accentué le mythe, tout en déplaçant et reproduisant les hégémonies et classifications sociales qu'il contient et occulte.

Or, cela pose trois problèmes : la stratification sociale y reste imprégnée de forts legs raciaux, déniés par le discours officiel ; les communautés indigènes, même si on leur reconnaît des droits et spécificités et malgré leur exclusion sociale, sont abordées sur le mode réducteur de l'assimilation ; et surtout la distinction entre populations indigène et métisse est trop schématique pour rendre compte de la réalité sociale et anthropologique du pays. D'une part, loin des essentialisations, les frontières entre les populations indigène et métisse sont parfois poreuses, aucunement fixées pour toujours et, d'autre part, la population métisse elle-même ne correspond aucunement à l'image homogène qu'on projette d'elle. S'il est vrai qu'il existe des différences linguistiques et culturelles indéniables entre les populations classées métisses et indigènes, il tout aussi vrai qu'il existe une généalogie commune entre elles, impliquée dans les hiérarchisations internes de la population métisse, dont l'homogénéité supposée bénéficie à un secteur de cette population. La stratification et la perception sociales y ont une dimension raciale, propre à une situation postcoloniale, au-delà du seul cas des communautés indigènes.

On voit donc bien qu'aux marges du discours étatique qui s'est imposé sur l'indifférenciation de la « nation métisse » et ses racines indigènes assimilées, il existe une réalité beaucoup plus complexe, au potentiel contre-hégémonique. Cette réalité n'est pas non plus univoque, puisqu'elle recoupe asymétriquement la domination sociale et s'inscrit dans la trajectoire du métissage irréductible de la société, auquel les communautés indigènes ne sont pas imperméables. Son appréciation ne permet de dissoudre, ni d'essentialiser la portée identitaire et politique de la présence des cultures indigènes. Elle implique surtout des différenciations au sein-même du métissage, rétive aux catégorisations binaires (indigène / métis), et donc une révision de la définition indifférenciée et hégémoniste de la « majorité métisse ».

En Algérie, tout semble apparemment plus simple. La « société nationale » aurait été « reconstituée » contre le colonialisme, dont les agents ont été chassés du pays ou (pour ceux qui y sont restés) intégrés à

la nouvelle donne de l'État postcolonial. Pourtant, l'Algérie postcoloniale n'a pas échappé aux conflits identitaires. La définition arabo-musulmane de l'État national contre le colonialisme français a été contestée par des revendications régionales, comme notamment en Kabylie. La matrice arabo-berbère du pays a été la source de controverses qui débordent les approches essentialistes et hégémonistes de la réalité anthropologique du pays, où l'élément religieux a aussi été pris dans des usages politiques variés et contradictoires. Ces controverses n'ont pas forcément vocation à s'enfermer dans des antagonismes identitaires et sociétaux partiels : la contestation citoyenne et politique répond au monopole étatique du projet national, dont les enjeux, irréductibles aux approches culturalistes, sont précisément nationaux.

Cela est largement la conséquence des difficultés originelles à définir et unifier la collectivité nationale en lutte pour son indépendance autour d'un projet étatique, malgré la matrice antérieure à la colonisation et les dualités coloniales qui ont présidé au développement de la conscience nationale contre le colonialisme français et qui étaient, en même temps, conditionnées par lui<sup>6</sup>. Forcément, la décolonisation n'a pas absous d'un seul coup l'impact du passé colonial et celui-ci continue à avoir une influence dans la structuration des rapports internes et externes de l'Algérie contemporaine, ainsi certainement que des dans les pratiques du pouvoir qui s'est substitué au pouvoir colonial. A ceci, se joignent les réductionnismes nationalistes opérés par le pouvoir lui-même et que défient et adaptent des mouvements identitaires, régionalistes ou islamistes. La simplicité de la sortie nationale d'une situation dualiste de colonialisme est donc apparente. L'unité nationale proclamée dans la trajectoire de l'anticolonialisme n'est pas moins mythologique et problématique que l'unité intégratrice de la « nation métisse » affichée au Mexique. Même et surtout face aux menaces de fragmentation et de polarisations communautaires, elle ne peut soumettre le pluralisme de la

---

<sup>6</sup> Jean-Claude a écrit une synthèse sur l'histoire politique de l'Algérie basée sur la lecture des sources et associée à une analyse critique des thèses et ouvrages existants. Il tente d'y retracer les origines lointaines de l'État national, au-delà des mythologies officielles et des archétypes imposés par le colonisateur. Nous citons sa récente réédition. Sur la colonisation et la guerre d'indépendance, il existe une historiographie foisonnante, dont nous ne prétendons pas ici mener l'analyse. Nous mettrons respectivement en valeur deux synthèses, celle relativement récente de Djamel Kharchi pour la période coloniale (Kharchi, D. (2004), *Colonisation et politique d'assimilation en Algérie 1830-1962*, Alger, Éd. Casbah, et le classique d'Alistair Horne (1980) sur la guerre d'indépendance. Sur les enjeux de la mémoire et de l'histoire autour de la guerre, le livre écrit par Hassan Remaoun et Gilles Manceron est précieux (1993). (Voir les références bibliographiques en fin de l'article).

société et la segmentation sociale aux mythes qui en réduisent les enjeux politiques<sup>7</sup>.

Dans son ouvrage classique sur l'Amérique latine, *La parole et le sang. Politique et société en Amérique latine*, Alain Touraine tentait de définir le modèle d'action collective, en Amérique latine, en contraste avec d'autres modèles ailleurs<sup>8</sup>. Tandis qu'il percevait une certaine univocité dans les luttes anticoloniales en Afrique et en Asie, où la différenciation entre société nationale et agents coloniaux facilitait l'établissement d'un antagonisme, il montrait comment, en Amérique latine, l'action collective ne pouvait se construire à partir d'un principe unique – lutte anticoloniale, lutte des classes et intégration nationale – et comme elle empruntait et articulait donc des éléments de chacun de ces modèles. Non sans ironie, cela lui faisait situer l'Amérique latine au « centre du monde ». Néanmoins, au regard des évolutions sociopolitiques de l'Algérie postcoloniale dont l'action collective articule différentes dimensions, ainsi que de la portée irréductiblement postcoloniale des conflits multidimensionnels de l'Amérique latine contemporaine, des rapprochements semblent pouvoir être faits. La comparaison de leurs modèles d'États (« sociaux », « nourriciers », « populistes ») ne fait que le confirmer.

### **« États nourriciers » et libéralisation économique**

L'État national mexicain a une histoire de déjà deux siècles et l'Etat national algérien existe depuis à peine cinquante ans. Mais, quoique situées dans des temporalités différentes, leurs similitudes et dissemblances sont éclairantes. Malgré la distance géographique et les disparités évidentes entre eux, les deux pays présentent certaines analogies territoriales, économiques et démographiques.

Ses caractéristiques culturelles et historiques relient naturellement le Mexique à l'espace régional de l'Amérique latine, tandis que, sur le plan continental, il appartient à l'Amérique du Nord, comme le Canada et les États-Unis avec qui il partage un accord de libre échange (ALENA). Le Mexique est donc frontalier aux États-Unis, c'est-à-dire à la première puissance mondiale. Cela lui procure une position ambivalente entre l'Amérique du Nord et l'Amérique latine, entre le « nord » et le « sud ». L'Algérie partage un destin territorial relativement équivalent. Elle se

---

<sup>7</sup> À propos des problèmes d'identité et de citoyenneté, on peut consulter l'ouvrage de Salhi, M.-B. (2010), *Algérie, citoyenneté et identité*, Tizi-Ouzou, Ed. Achab.

<sup>8</sup> Touraine, A. (1988), *La parole et le sang. Politique et société en Amérique latine*, Paris, Edile Jacob.

située au carrefour de l'Afrique par sa position continentale, du monde arabe, avec lequel elle entretient des liens structurants, et appartient au bassin méditerranéen, espace qu'elle partage avec des pays européens et où elle se caractérise par la matrice arabo-berbère commune aux pays maghrébins. Autant que le Mexique, elle est donc située à la frontière du « sud », auquel elle appartient, et du « nord » avec lequel elle a développé ses principaux échanges économiques, bien plus qu'avec ses voisins maghrébins et l'Afrique subsaharienne.

Par ailleurs, le Mexique et l'Algérie sont des pays exportateurs d'émigration vers les pays au nord de leurs frontières, étant respectivement la première source d'immigration aux États-Unis et en France. Ils ont chacun connu une forte croissance démographique (accompagnée de migrations internes) dans les dernières décennies, jointe à une faible capacité d'intégration économique. L'émigration de la main d'œuvre, très souvent de façon clandestine, se fait respectivement vers les États-Unis et l'Europe, surtout la France, à cause de la proximité, de leur pouvoir d'attraction économique, des liens historiques et des réseaux migratoires constitués.

Le rapport de l'immigration mexicaine, qualifiée d'hispanique, à la société étatsunienne est conditionné par sa provenance d'un pays du Tiers-monde, même s'il est voisin, et par l'hybridité postcoloniale de son hispanité qui lui confère une position ambivalente, plutôt subalterne, face aux catégorisations dominantes aux États-Unis, elles-mêmes issues d'une histoire marquée par l'esclavagisme, la colonisation et l'expansionnisme occidental. L'immigration algérienne vers la France est directement confrontée à l'ex-colonisateur. En ce sens, la portée postcoloniale de l'identité algérienne engage son immigration et ses descendants, même si ceux-ci problématissent également, en ce sens, leur rapport à l'identité et à la citoyenneté françaises<sup>9</sup>. Cela ne veut pas dire que cet héritage soit assumé par tous, ni de façon homogène, tant les transmissions, perceptions et situations de cette immigration sont variées. Malgré les mélanges entre la société française, la population immigrée et ses descendants devenus français, les rapports sociaux demeurent fortement

---

<sup>9</sup> À ce propos, on peut notamment consulter : Bouayed, A. (2012), « Les variables de citoyenneté en France : le cas des Algériens en France et de leurs descendants, une question aux multiples enjeux » in Remaoun ? H. (dir.), *L'Algérie aujourd'hui : Approches sur l'exercice de la citoyenneté*, Oran, Ed. Crasc (Chap. VIII) et Bouamama, S. (1993), *De la galère à la citoyenneté. Les jeunes, la cité, la société*, Paris, Desclée de Brouwer. (Voir aussi ses ouvrages plus récents). On voit actuellement, en ce sens, se consolider une conscience dé-coloniale dans le contexte français, notamment dans le Parti des Indigènes de la République : <http://www.indigenes-republique.fr/pir>

marqués par le poids du passé colonial qui, au-delà de la seule immigration algérienne, engage les immigrations postcoloniales, notamment maghrébine et africaine.

Le manque d'intégration économique explique aussi le poids du secteur informel dans l'économie en l'Amérique latine (30,6% du PIB) et en Afrique du Nord (37,7% du PIB), ces deux régions du monde étant les deux plus touchées par ce phénomène, après l'Afrique subsaharienne et avant l'Asie, parmi les économies dites « émergentes » ou « sous-développées »<sup>10</sup>. Il débouche sur une forte pression sociale qui revête un caractère générationnel saillant, puisque les jeunes sont les principaux touchés par le chômage et l'insuffisance de perspectives. En découle la forte présence de jeunes dans les manifestations qui ont engendré le « printemps arabe » et notamment dans celles qui ont lieu en Algérie, à la fin de l'année 2010 et au début de l'année 2011. C'est également une jeunesse discriminée et socialement vulnérable, principalement celle des banlieues, qui est à l'origine des « émeutes » de 2005, en France. Il est frappant de voir comment des deux côtés de la Méditerranée, des jeunes déshérités et à la généalogie commune entrent en contradiction avec le pouvoir étatique, postcolonial en Algérie et ex-colonisateur en France.

Au Mexique, la jeunesse universitaire s'est aussi manifestée, en 2012, durant l'élection présidentielle, dans le mouvement « #YoSoy132 » (« Je suis 132 »), né de la protestation de 131 étudiants identifiés par l'administration universitaire comme « agitateurs » dans une université privée de Mexico contre la visite pour sa campagne du candidat du Parti de la Révolution Institutionnelle (PRI) et actuel président de la République. La protestation s'est étendue, au travers des réseaux sociaux, à de nombreux autres campus d'universités privées et publiques, en prenant la forme d'assemblées et de manifestations contre l'imposition du « candidat des médias » et l'iniquité du processus électoral, mais aussi contre l'ensemble des partis politiques, l'état du processus de démocratisation et la situation sociale du pays. Cela entretient, sans aucun doute, des rapports avec le rôle qu'a aussi joué la jeunesse, notamment étudiante, relayée par les réseaux sociaux et aux marges des partis politiques dans les manifestations arabes.

Sous-jacente aux contradictions des stratégies d'alliance territoriale, aux migrations et aux difficultés à répondre aux défis sociaux, la variable économique est sans aucun doute un élément central de conditionnement

---

<sup>10</sup> <http://www.afriqueexpansion.com/le-secteur-informel-en-afrique-/5792-le-secteur-de-linformel-en-afrique-lapanage-des-pays-sous-developpes.html>

des processus sociopolitiques de ces pays, autant que cet élément est lui-même conditionné par les réalités politiques et sociales qui sont la cause et la conséquence de la dépendance. Outre la dépendance économique, il faut relever, en ce sens, un autre aspect convergent entre l'Algérie et le Mexique, justement impliquée dans la comparaison (citée auparavant) menée par Corten et Tahon sur la construction de ces États dits « nourriciers » et leurs rapports aux populations. Elle consiste en l'importance de la rente dans leurs économies nationales.

On sait le rôle politique que joue la rente, en Algérie. Elle est d'abord importante pour la construction de consensus sur la base de relations clientélares entre l'État et les différents groupes sociaux. Elle a aussi un impact dans le fonctionnement du pouvoir. En ce sens, Rachid Ouaisa a consacré un livre intéressant à la « classe-État algérienne », entre 1962 et 2000, en montrant comment les fluctuations de la rente déterminent, non seulement la solidité ou l'affaiblissement des consensus sociaux, mais aussi les forces centripètes et centrifuges, les recherches de compromis et les luttes de clans à l'intérieur de cette « classe-État<sup>11</sup> ». Selon lui, loin de favoriser le « développement », la rente a contribué à consolider cette « classe-État », dont les segments adaptent leurs stratégies et les politiques à ses variations, face à la réactivité des classes sociales, notamment des classes moyennes, et des oppositions, en particulier islamistes. Malgré l'affaiblissement de sa légitimité, malgré les politiques réformatrices menées dans les années 1980 et la « décennie sanglante » des années 1990, le régime politique basé sur l'exploitation étatique de la rente s'est maintenu.

Cinquième producteur mondial de Pétrole, le Mexique a nationalisé l'industrie pétrolière en 1938, sous la présidence de Lázaro Cárdenas (1934-1940). Dès lors, la rente est devenue le pilier fiscal de l'État mexicain. Actuellement, presque 40% des rentrées fiscales de l'État proviennent de l'exploitation pétrolière<sup>12</sup>. Pourtant, la mauvaise gestion de l'entreprise nationale PEMEX oblige le Mexique à importer des produits raffinés des États-Unis et accroît sa dépendance économique déjà très forte avec son puissant voisin. Dans les années 1930, c'est-à-dire à l'époque de la nationalisation du pétrole, le Mexique a construit un modèle d'État corporatiste, également fondé sur des relations clientélares avec les différents secteurs sociaux. Puis, comme en Algérie, des mesures de « modernisation » économique et de libéralisation politique ont été

---

<sup>11</sup> Ouaisa, R. (2010), *La classe-État Algérienne 1962-2000. Une histoire du pouvoir algérien entre sous-développement, rente pétrolière et terrorisme*, Paris, Publisud.

<sup>12</sup> Rapport de la CEPAL (Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes) à ce propos : <http://www.eclac.cl/publicaciones/xml/6/34616/lcw188e.pdf>

prises qui se sont combinées avec les pratiques clientélares et logiques corporatistes héritées du passé.

Il existe donc bien une similitude entre le type d'État qui s'est construit en Algérie et au Mexique, fondé sur l'exploitation de la rente, l'hégémonie d'intérêts politiques et économiques parasites, le paternalisme de l'État « protecteur » et la conservation de régimes politiques de parti unique ou hégémonique. La dépendance à la rente et la dépendance structurelle avec l'extérieur s'y sont agencées, au profit du type de « prolétarisation » défini par Corten et Tahon et de l'hyperautonomie de la classe politique vis-à-vis de la population encadrée sur un mode clientélaire. On y est passé d'une phase « développementiste » aux politiques de réforme libérale des années 1980 qui ont affaibli des régimes en crise de légitimité, comme conséquence de facteurs internes et internationaux.

Cela témoigne de positions plus ou moins équivalentes du Mexique et de l'Algérie dans le processus d'intégration au capitalisme mondial, où dans la phase postcoloniale, elle a engagé déterminismes économiques et indéfinitions sociopolitiques, dépendances externes et hégémonies politiques internes, parfois en tension mais aussi indissociables et très souvent complices. L'importation des modèles de « développement » et de « modernisation » combinée à la persistance des pouvoirs factices constitués à l'intérieur sur la base d'une idéologie nationaliste étroite en est le meilleur témoignage. Si les économies rentières n'ont pas abouti au développement prétendu, ceci étant même impossible du point de vue d'Ouaissa, rien n'indique que les politiques libérales y parviennent mieux. L'analyse des processus politiques rend compte de ces tentatives de libéralisation, non seulement économiques mais aussi politiques, et des difficultés objectives qu'elles rencontrent dans les deux pays.

### **Crises de légitimité et changement politique**

Quand on songe à comparer le Mexique et l'Algérie, le premier aspect qui interpelle, c'est précisément la nature similaire des régimes politiques respectifs, tel qu'il s'est conservé au Mexique durant plus de 70 ans (1929-2000) et qu'il s'est imposé dans l'Algérie indépendante, à chaque fois à l'issue d'une « révolution » dont l'héritage imprègne le régime.

Tandis que la « révolution algérienne » correspond à la lutte pour l'indépendance nationale, la révolution mexicaine est éloignée d'un siècle

de l'indépendance auparavant conquise<sup>13</sup>. Pourtant, si l'indépendance algérienne a revêtu un caractère révolutionnaire, au moins assumé comme tel dans le discours national, la révolution mexicaine a aussi signifié la refondation du projet national. En ce sens, il n'est pas anodin qu'elle se soit initiée juste après les festivités du centenaire de l'indépendance. Outre les frustrations sociales et politiques de l'époque, elle est aussi née de mutations idéologiques opérées antérieurement autour de la définition du projet national.

La révolution (1910-1917), suivie des luttes entre *caudillos* régionaux (1917-1928), s'est terminée avec l'instauration du régime postrévolutionnaire, dont les piliers ont été l'institutionnalisation du parti hégémonique, en 1928-1929, sous l'impulsion de Plutarco Elías Calles et l'hyper-présidentialisation du régime, surtout à partir de la présidence de Lázaro Cardenas (1934-1940) et la construction, à la même époque, de ses bases corporatistes<sup>14</sup>. Le régime a permis l'existence d'une opposition politique, comme notamment le Parti d'Action Nationale (PAN), toutefois condamnée à perdre des élections truquées dans un contexte de simulation démocratique. C'est pour cela qu'il est plus juste de le qualifier de régime de parti hégémonique, non-compétitif, que de régime de parti unique. En Algérie, il s'agissait plus rigoureusement d'un régime de parti unique. Or, la nature des régimes autoritaires conditionne les éventuels changements politiques postérieurs.

Au-delà des similitudes des régimes politiques construits autour de l'hégémonie d'un parti politique, le Front de Libération Nationale (FLN) et le PRI se sont caractérisés par la prégnance de leur idéologie nationaliste et l'usage politique monopolistique de l'héritage révolutionnaire<sup>15</sup>. Si le FLN a construit son nationalisme dans le contexte de la lutte anticoloniale, le nationalisme du PRI se définit, en premier lieu, comme un projet intégrateur. Dans les deux cas, l'anticolonialisme

---

<sup>13</sup> La révolution mexicaine a également donné lieu à une historiographie prolifique, en français on trouve l'ouvrage de Jauffret. E. (1986), *Révolution et sacrifice au Mexique : naissance d'une nation (1910-1917)*, Paris, Cerf.

<sup>14</sup> Deux ouvrages, parmi d'autres, rendent compte de cette genèse : Garrido, L.-J. (1982), *El partido de la revolución institucionalizada. La formación del nuevo Estado en México (1928-1945)*, Mexico, Siglo XXI., et Córdova A. (1995), Córdova, A. (1995), *La revolución en crisis. La aventura del Maximato*, Mexico, Cal y Arena.

<sup>15</sup> Un livre collectif sur le PRI réalise un bilan depuis sa fondation à son déclin relatif, à la fin des années 1990 (il est actuellement au pouvoir et reste sans aucun doute la première force politique du pays, ce qu'il n'a jamais cessé d'être dans les Etats et très souvent dans l'assemblée nationale, même s'il n'a plus l'« hégémonie » passée): Muñoz-Patrarca, V. M. (coord.), (2005), *Partido Revolucionario Institucional 1946 – 2000. Ascenso y descenso del partido hegemónico*, Mexico, Siglo XXI.



et l'anti-impérialisme ont été un vecteur d'unification subordonnée à un pouvoir autoritaire, dont les rapports avec les puissances externes, malgré les défiances officielles, ont été bien plus ambivalentes qu'il n'y paraît. Dans les deux cas, la dimension de la « lutte des classes » a été reléguée, voire combattue, au profit de l'encadrement des masses joint à des politiques de protection sociale, conditionnées par la subordination. Dans les deux cas aussi, il s'est agi d'un nationalisme de type laïc, combattu par des contre-mouvements de politisation du religieux ou de mobilisation du religieux par l'action politique<sup>16</sup>.

Dans les deux cas, finalement, la monopolisation de l'héritage révolutionnaire par l'Etat a été une base essentielle de leur légitimité. Le PRI a prétendu « institutionnaliser » les supposées conquêtes révolutionnaires. D'abord appelé Parti National Révolutionnaire (1928-1938), puis Parti de la Révolution Mexicaine (1938-1946), il s'est construit sur deux termes antinomiques, soit un oxymore : « révolution » et « institutionnelle ». En même temps que les guérillas latino-américaines trouvaient, au Mexique, une base-arrière et que le régime soutenait une politique extérieure de « neutralité » entre les États-Unis et Cuba, les expressions de la gauche mexicaine étaient réprimées ou cooptées. Dans le même sens, l'usage politique de l'héritage anticolonial par le régime algérien a pris une signification profondément réactive. Loin de creuser le potentiel décolonial, la conscience critique et la portée universelle de la lutte anticoloniale face à l'évolution postcoloniale du régime et aux nouvelles menaces impérialistes, il les a neutralisés, en enfermant cet héritage dans l'opposition binaire entre le passé colonial et son nationalisme autoritaire, non exempt de paradoxes et de compromissions.

Pour des raisons diverses, ces régimes ont connu une crise de légitimité aux conséquences politiques distinctes. En Algérie, les révoltes et la libéralisation politique de 1988, concrétisée dans la pluralisation du système de partis et l'organisation d'élections, jointes à la montée du Front Islamique de Salut (FIS) et l'interruption du processus électoral, le 11 janvier 1992, ont abouti à un conflit armé, à l'issue duquel le régime a pu se perpétuer. Le Mexique a suivi, dans une certaine mesure, la voie de

---

<sup>16</sup> Nous n'approfondirons pas cet aspect, hautement complexe. Pour le Mexique, les travaux de Roberto Blancarte autour de la laïcité et de la sécularisation sont très significatifs (2001). En ce qui concerne les contre-mouvements, on trouve celui des *Cristeros*, à la fin des années 1920, puis la théologie de la libération, à partir des années 1960-1970. Sur le second thème qui recouvre toute l'Amérique latine, la littérature est abondante et l'auteur de cet article a lui-même développé des recherches et écrit des textes à ce propos. Sur le premier, l'ouvrage classique de Jean Meyer est incontournable (1974).

la plupart des pays latino-américains et du sud de l'Europe, notamment de l'Espagne, en s'engageant sur la voie de la « transition » à la démocratie. Le début de la transition mexicaine est généralement situé en 1977, quand des réformes dans la législation des partis et des élections ont favorisé la pluralisation du système de partis<sup>17</sup>. La fraude électorale massive fortement présumée, lors de l'élection présidentielle de 1988, a ensuite débouché sur des pactes politiques en faveur de meilleures garanties de transparence électorale et d'arbitrage des élections.

Pourtant, des soupçons de fraude continuent à peser sur les résultats électoraux et ceux-ci sont contestés avec récurrence, tant au niveau local que national. Si le PRI a perdu l'élection présidentielle de 2000, après avoir aussi perdu la majorité absolue au Congrès, suite à l'élection législative de 1997, la confiance dans les institutions électorales, patiemment construite dans les années 1990, a perdu du terrain dans la décennie suivante, c'est-à-dire après le changement politique. Au-delà de la dimension électorale, le Mexique a connu une transition à part, dont les pactes entre élites ont été presque exclusivement centrés sur les processus électoraux. Cela a fait dire à Mauricio Merino qu'il s'agissait d'une « transition votée », qui a abouti au changement politique par la voie électorale et les garanties données en ce sens, mais inachevée sur le plan de la refondation du régime<sup>18</sup>. Le passage de la simulation des principes démocratiques inscrits dans la constitution à leur « récupération » a abouti au changement politique, donc à une discontinuité certaine dans le système politique, mais sans véritable rupture, à différence d'autres transitions dont le caractère progressif introduit certes des ambiguïtés équivalentes, mais où la rupture est davantage palpable.

Dans la phase de la post-transition, et ceci (jusqu'à preuve du contraire) malgré le retour du PRI au gouvernement en 2012, il ne fait nul doute que le régime de parti hégémonique a laissé place à un régime électoral plus compétitif. En même temps, il existe un désenchantement incontestable, non-exclusif du Mexique, sur les dérives oligarchiques, voire mafieuses, de la démocratie conquise. Dans ce cas, il porte notamment et plus précisément sur les mirages de la pluralité des partis, à l'ombre de laquelle le système politique se serait perpétué, presque inchangé, tant au niveau du personnel politique (qui migre entre les partis), des réseaux de pouvoir (transversaux aux partis) que des pratiques

---

<sup>17</sup> L'ouvrage le plus complet sur ce thème a été écrit par Cansino, C. (2000), *La transición mexicana, 1977-2002*, Mexico, Centro de Estudios de Política Comparada.

<sup>18</sup> Merino, M. (2003), *La transición votada. Crítica a la interpretación del cambio político en México*, Mexico, FCE.

systémiques de pouvoir<sup>19</sup>, dont les effets de monopolisation rendent vain le choix électoral et marginalisent d'autres formes de participation politique. Selon la littérature canonique sur le thème, après le changement politique, la démocratie mexicaine devrait être entrée dans une problématique de consolidation. Or, la réalité-même de la démocratie mexicaine et de l'achèvement de la transition est questionnée, sans qu'on puisse continuer à parler de transition. Cela remet en cause le modèle linéaire des transitions autant que le type de démocratie qu'il consacre (au-delà du cas mexicain qui accentue le problème)<sup>20</sup>. En effet, il semblerait que les dérives oligarchiques partout signalées de la démocratie représentative et celles propres au système politique mexicain (corruption, autoritarisme, violence) ne fassent que se renforcer mutuellement.

Le rôle et le poids politique de l'armée constituent sans aucun doute l'un des principaux facteurs qui distinguent la situation politique des deux pays. On sait le pouvoir politique qu'ont les forces armées, en Algérie, derrière la façade civile du régime. Au Mexique, même s'il y a eu une phase de présidents militaires dans la période postrévolutionnaire (dans un contexte *sui generis*, où la figure du « *caudillo* révolutionnaire » prédominait sur celle du militaire professionnel), l'armée a été subordonnée au pouvoir civil. Malgré tout, dans la guerre anti-narcotrafic actuellement en cours, le déploiement de l'armée dans le pays lui a rendu un rôle important, dont on méconnaît le poids politique qu'il lui donnera.

Bref, la comparaison introduit une différence fondamentale autour de la variable du changement politique qu'il faut, toutefois, relativiser. En fin de compte, malgré les différences qui séparent la façon dont on les qualifie, les deux systèmes politiques s'inscrivent dans une équation commune indépassée. L'autoritarisme algérien n'exclut pas la présence d'éléments de changement. Le changement mexicain ne débouche pas sur des logiques systémiques fondamentalement différentes de celles qui opèrent dans le contexte algérien.

En Algérie, après une tentative partiellement ratée de libéralisation, il n'y a pas eu de changement politique. Cela invite à penser que le régime s'est perpétué, derrière la façade d'une pluralisation politique cooptée et sans effets, bien qu'il demeure des éléments potentiels de transition, par définition porteurs d'incertitudes. Transition poursuivie, avortée ou

---

<sup>19</sup> L'auteur classique sur les élites politiques mexicaines est Camp, R. (1996), *Reclutamiento político en México, 1884-1991*, Mexico, Siglo XXI.

<sup>20</sup> Il est symptomatique que Cesar Cansino, reconnu comme étant l'un des principaux « transitologues » mexicains, ait lui-même opéré un virage critique, en ce sens : Cansino, C. (2008), *La muerte de la Ciencia Política*, Buenos Aires, Sudamericana.

jamais commencée, cela dépend avant tout d'une bataille politique. Au Mexique, le changement politique a clos la phase de la transition, produisant une rupture apparente dans le système politique, mais le changement demeure soumis aux logiques héritées de ce système, irréductibles à des problèmes de consolidation. Au-delà de la situation nationale, les asymétries entre les Etats de la République, où persistent des enclaves autoritaires, ne font que renforcer ce diagnostic. La dynamique va plus dans le sens du renforcement de ces enclaves, au détriment du changement national, que dans celui d'un changement qui les emporterait avec lui. De ce point de vue, le retour du PRI au gouvernement fédéral constitue autant une régression, liée à son rôle généalogique dans la conformation de ce système politique, qu'il s'inscrit dans la continuité de la transition manquée, d'une fuite en avant qui implique tous les partis et qui, aux logiques héritées, joint les déboires de la libéralisation.

En ce sens, le changement politique s'est même accompagné d'une violence nouvelle qui réduit les espaces de liberté, menace les droits fondamentaux et affaiblit les perspectives démocratiques. En effet, si l'Algérie a connu une période de violence extrême, dans les années 1990, le Mexique en expérimente actuellement une qui n'a certes pas le caractère politique de la « décennie sanglante » algérienne, mais répond, finalement, à des problèmes sociaux structurels, à l'issue de sa « transition » démocratique et des politiques libérales, et bien entendu aussi au facteur du crime organisé qui a grandi à l'ombre du PRI. Les dizaines de milliers de morts et de disparus provoqués par la « guerre contre le narcotrafic » (violence sans équivalent, depuis la révolution mexicaine, il y a juste 100 ans), lancée par le gouvernement Calderón, à partir de 2006, et la montée antérieure des organisations criminelles de tous types peuvent-elles vraiment être appréhendées en dehors des conditions politiques et sociales spécifiques du pays, où violences criminelle, politique et sociale sont difficilement dissociables ? La violence politique, en Algérie, n'a-t-elle pas elle-même débouché sur des dérives à caractère criminel et mafieux, dans un contexte social non moins tendu ? Ces « guerres », dont la nature semble si distincte, qualifiée de « civile » ou d'« antiterroriste » en Algérie et d'« anticriminelle » au Mexique, n'ont-elles pas aussi des airs de « guerres contre la société »<sup>21</sup> ?

---

<sup>21</sup> Expression utilisée par Daniel Pécaut pour le conflit armé colombien. Pécaut, D. (2001), *Guerra contra la sociedad*, Bogota, Editorial Planeta. Sur la violence en Algérie, on peut consulter le numéro 10 de *Insaniyat* « Violence : contributions au débat » de 2000.

En ce sens, le dernier trait qui relie, finalement, l'Algérie et le Mexique, c'est l'habitude de ces deux pays à se situer à contre-courant de leurs régions respectives. Quand l'effondrement des régimes politiques et le phénomène des guérillas gagnaient toute l'Amérique latine, dans les années 1960-1970, le Mexique demeura relativement aux marges. Malgré le mouvement étudiant de 1968, la stabilité du régime ne fut jamais réellement menacée. En contrepartie, sa révolution, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, fut *sui generis*, sans autre point de comparaison dans la région. Autant que l'indépendance algérienne, en Afrique et dans le Tiers-monde, la révolution mexicaine constitua un référent central dans l'imaginaire sociopolitique latino-américain, ensuite détrôné par la révolution cubaine de 1959. Tandis que l'Algérie fut le premier pays arabe à se soulever contre son régime politique, en 1988, et malgré les protestations de 2010-2011, elle semble pour l'instant se maintenir aux marges du « printemps arabe ». Quelles qu'en soient les raisons, cela confirme que la comparaison de ces deux pays prend sens, non seulement dans la perspective de la comparaison entre leurs espaces régionaux, mais aussi parce qu'ils en constituent, dans une certaine mesure, des miroirs inversés.

### **Conclusion : les perspectives comparatives**

Dans cet article, des pistes ont été ouvertes en faveur de la comparaison entre l'Algérie et le Mexique, bien entendu extensibles à leurs espaces régionaux. En tant que processus politiques distincts positionnés dans une équation similaire, leur comparaison contient des enseignements respectifs, au carrefour de leurs différences, et permet d'appréhender les variations de problématiques communes. Une comparaison fertile, menée depuis ces régions périphériques, se soutient sur une vision critique face aux catégories et modèles dominants de pensée, combinée à une exigence analytique contre les mythologisations et binarismes tiers-mondistes. Les fermentations historiques, politiques et intellectuelles de l'Algérie et du Mexique, ainsi que de leurs régions respectives, y trouveraient sans aucun doute des stimulations nouvelles.

## Bibliographie

- Becerra, R., Salazar, P. et Woldenberg, J. (2000), *La mecánica del cambio político en México*, Mexico, Cal y Arena.
- Blancarte, R. (2001), “Laicidad y secularización en México” in *Estudios Sociológicos*, Mexico, El Colegio de México, Vol. XIX (n° 57), p. 843-855.
- Bouamama, S. (1993), *De la galère à la citoyenneté. Les jeunes, la cité, la société*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Bouayed, A. (2012), « Les variables de citoyenneté en France : le cas des Algériens en France et de leurs descendants, une question aux multiples enjeux » in Remaoun H. (dir.), *L'Algérie aujourd'hui : Approches sur l'exercice de la citoyenneté*, Oran, Ed. Crasc, (Chap. VIII).
- Brahim Salhi, M. (2010), *Algérie, citoyenneté et identité*, Tizi-Ouzou, Ed. Achab.
- Camp, R. (1996), *Reclutamiento político en México, 1884-1991*, Mexico, Siglo XXI.
- Cansino, C. (2000), *La transición mexicana, 1977-2002*, Mexico, Centro de Estudios de Política Comparada.
- Cansino, C. (2008), *La muerte de la Ciencia Política*, Buenos Aires, Sudamericana.
- Chevalier, F. (1993), *L'Amérique latine, de l'indépendance à nos jours*, Paris, PUF.
- Córdova, A. (1995), *La revolución en crisis. La aventura del Maximato*, Mexico, Cal y Arena.
- Corten, A. et Tahon, M.-B. (1988), *L'État nourricier : prolétariat et population, Mexique/Algérie*, Paris, l'Harmattan.
- Elizondo, C. et Nacif, B. (comp.), (2006), *Lecturas sobre el cambio político en México*, Mexico, FCE.
- Garrido, L.-J. (1982), *El partido de la revolución institucionalizada. La formación del nuevo Estado en México (1928-1945)*, Mexico, Siglo XXI.
- Horne, A. (1980), *Histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel.
- Insaniyat, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, (2000), *Violence : contributions au débat*, n° 10, Oran, Crasc.
- Jauffret, E. (1986), *Révolution et sacrifice au Mexique : naissance d'une nation (1910-1917)*, Paris, Cerf.
- Kharchi, D. (2004), *Colonisation et politique d'assimilation en Algérie 1830-1962*, Alger, Éd.Casbah.
- Labastida, J., Camou, A. et Luján, N. (coord.), (2001), *Transición democrática y gobernabilidad en México y América Latina*, Mexico, IISUNAM, FLACSO et Plaza y Valdés.

- Merino, M. (2003), *La transición votada. Crítica a la interpretación del cambio político en México*, Mexico, FCE.
- Meyer, J. (1974), *Apocalypse et révolution au Mexique. La guerre des Cristeros (1926-1929)*, Paris, Gallimard.
- Muñoz-Patrarca, V.-M. (coord.), (2005), *Partido Revolucionario Institucional 1946 – 2000. Ascenso y descenso del partido hegemónico*, Mexico, Siglo XXI.
- Ouaisa, R. (2010), *La classe-Etat Algérienne 1962-2000. Une histoire du pouvoir algérien entre sous-développement, rente pétrolière et terrorisme*, Paris, Publisud.
- Pécaut, D. (2001), *Guerra contra la sociedad*, Bogota, Editorial Planeta.
- Remaoun, H. et Manceron, G. (1993), *D'une rive à l'autre. La guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Paris, Syros.
- Touraine, A. (1988), *La parole et le sang. Politique et société en Amérique latine*, Paris, Edile Jacob.

---

# De l'invention à l'innovation, l'énigmatique mutation

Hocine KHELFAOUI\*

---

La situation de l'Algérie en matière d'innovation suscite nombre d'interrogations. D'abord, qu'est-ce qui fait que des dispositifs industriels, conçus à l'image de ce qui se fait dans les pays les plus industrialisés- d'où ces technologies matérielles et organisationnelles sont importées- deviennent ici si peu favorables à l'innovation ? Ensuite, à quoi peut-on attribuer cette différence d'inventivité entre, d'une part, des organisations industrielles puissamment dotées et structurées selon les règles d'un « management » se qualifiant de moderne et, d'autre part, des groupes, voire parfois de simples individus, relativement dénués de moyens, se fiant aux simples codes informels du bricolage et agissant parfois dans un contexte de semi clandestinité ? Enfin, pourquoi, les inventions réalisées par ces individus et ces groupes informels dépassent-elles rarement le stade du prototype, sachant que les obstacles habituellement évoqués au parachèvement de ce processus (financement, soutien institutionnel, entrepreneuriat) ne le sont pas dans ce contexte ?

## **Prescriptions formelles et pratiques sociales**

Technologie et société ne sont pas des entités distinctes l'une de l'autre, où la société serait prête à adopter la technologie pour peu qu'elle soit disponible, mais interdépendantes et interactives. Dès lors que la technologie s'inscrit dans le collectif, l'usage se transmute en pratiques sociales pouvant mener à l'appropriation. L'appropriation se définit alors non seulement par la capacité d'utiliser l'objet technique, mais aussi de l'incorporer à sa propre vision du monde, et d'accéder par-là même, à la capacité de l'adapter, de le créer et de le recréer.

---

\* Sociologue, Centre Interuniversitaire de Recherche sur la Science et la Technologie, UQAM, Montréal, Canada.



L'appropriation signifie le dépassement du stade de l'utilisation passive et l'entrée dans celui de la créativité et de l'innovation. Ainsi, appropriation, créativité et innovation se conditionnent mutuellement au sens où l'une ne peut s'envisager sans les autres. Le lien appropriation-créativité-innovation sur lequel revient Serge Proulx<sup>1</sup> renvoie au lien innovation-liberté que l'on retrouve chez nombre d'auteurs. Georges Friedmann<sup>2</sup> appelle déjà, dans sa critique du taylorisme, à la « libération du potentiel de l'individu », tandis qu'Yves Schwartz<sup>3</sup> note que « L'innovation est (...) proportionnée aux degrés de liberté économique et politique des innovants ». De son côté, Norbert Alter<sup>4</sup> associe l'innovation au potentiel d'initiative de l'utilisateur dans la mesure où celui-ci ne peut créer sans « transgresser » l'ordre établi.

C'est en ce sens qu'autonomie et liberté constituent le terreau de la « culture technique » que Josiane Jouët<sup>5</sup> définit comme un ensemble de connaissances et de savoir-faire, combiné à une attitude critique à l'égard de la technique. On ne peut omettre également de se référer à Cornélius Castoriadis<sup>6</sup>, pour lequel l'autonomie et l'imaginaire social conditionnent toute créativité sociale.

### **Ancrage ou extériorité de l'objet technique ?**

Ce bref rappel théorique m'a paru nécessaire pour comprendre ce qui se passe dans des contextes qui, comme ceux d'Algérie, peinent à « embrayer », selon le mot Michel de Certeau<sup>7</sup> pour passer de l'utilisation passive à l'appropriation-innovation. Alimenté et entretenu de l'extérieur, le flux technologique tend à s'imposer comme une entité a-historique. Ainsi, les structures formelles sont organisées autour d'un certain rapport à la technologie, qui est un rapport d'extériorité tant technique que culturelle : technique parce que la technologie est vécue comme « universelle », donc indépendante de soi ; culturelle parce que le système industriel est fondé sur

---

<sup>1</sup> Proulx, S. (2002), « Trajectoire d'usage des technologies de communication : les formes d'appropriation d'une culture numérique comme enjeu d'une société des savoirs », in *Annales des télécommunications*, t. 57, 3-4, p. 180-189.

<sup>2</sup> Friedmann, G. (1956), *Problèmes humains du machinisme industriel*, Paris, Gallimard.

<sup>3</sup> Schwartz, Y. (1991), « La dimension anthropologique de la technique et ses défis », in Perrin, J. (dir.), *Construire une science des techniques*, Limonest, L'Interdisciplinaire Technologie(s), p. 87-109.

<sup>4</sup> Alter, N. (2000), *L'innovation ordinaire*, Paris, PUF.

<sup>5</sup> Jouët, J. et Sfez, L. (dir.). (1993), « Usages et pratiques des nouveaux outils de communication », in *Dictionnaire critique de la communication*, Paris, PUF.

<sup>6</sup> Castoriadis, C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.

<sup>7</sup> Certeau de, M. (1990), *Arts de faire*, Vol.1, Paris, Gallimard.

l'individu, mais un individu ne jouissant pas de cette autonomie responsable, nécessaire à la création, dont parle Cornelius Castoriadis.

Ce rapport à la technologie se heurte pourtant à la conjonction de deux formes de résistance sociale : l'une résulte des rapports internationaux de domination où l'extériorité est vécue par les dominés comme hostilité, l'autre dérive de référents sociaux locaux fondés sur la primauté du groupe sur l'individu<sup>8</sup>. Ainsi, tandis que l'encadrement technico-administratif veille au respect des « règles du jeu », perçues comme universelles et transcendantes, les agents sociaux se chargent de « mettre les formes » qui sont, selon la formule de Bourdieu « autant de jeux avec la règle du jeu<sup>9</sup> ».

De ce rapport d'extériorité résulte une sorte de fétichisme de la technologie, fétichisme fondé sur la croyance qu'elle contient en elle-même toutes les conditions de son succès. Ce fétichisme inhibe toute volonté d'agir sur elle et explique, corrélativement, les conduites de relégation du facteur humain, qui caractérisent tant les politiques que les pratiques managériales. Ainsi, même dans les situations où elle est parfaitement maîtrisée dans ses principes de fonctionnement, la technologie est rarement envisagée comme quelque chose de perfectible.

Cette réification de l'objet technique semble prévaloir de manière particulière dans les contextes sociaux qui sont dépourvus des conditions sociopolitiques de sa création et de sa re-création : autonomie des agents sociaux et inscription de la technologie dans le collectif. En Algérie, elle prévaut notamment chez les cadres technico-administratifs, dont la carrière est souvent tributaire du respect absolu des prescriptions, qu'ils soient un patronat, familial et paternaliste dans le secteur privé, ou dépendant du pouvoir politique dans le secteur public. À cette absence d'autonomie dans l'action viennent s'ajouter des conduites de déterminisme technologique qui creusent l'écart entre les prescriptions formelles du dispositif industriel et les usages sociaux de la technologie.

Directifs, les rapports de pouvoir laissent peu d'espace à l'initiative non contrôlée et suscitent en conséquence des stratégies effectivement « opportunistes » de contournement. D'autant plus que souvent, ces « patrons-dirigeants » concentrent et conservent pour eux l'essentiel de l'information, et se montrent peu soucieux de mettre en place les mécanismes de sa diffusion au reste du personnel. Dépendant du champ politique davantage que du champ économique, les dirigeants reconduisent sa logique de domination et

---

<sup>8</sup> Harbi, M. (2007), « Culture et démocratie en Algérie : retour sur une histoire », in *Le Mouvement Social*, 219-220/2-3, p. 25-34.

<sup>9</sup> Bourdieu, P. (1986), « Habitus, code et codification », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, septembre, p. 40.

font tout pour ne pas apparaître des *outsiders* au sein du système sociopolitique.

C'est pourquoi, on ne voit pas dans l'industrie algérienne ces pratiques collectives, semi autonomes, qui sont les lieux où s'expriment la créativité et la découverte de solutions au quotidien. À l'inverse, les entreprises algériennes laissent peu de place, dans leur mode de fonctionnement, à la construction d'une identité apprenante, fondée sur le droit à l'essai-erreur, le sens du partage et les relations de confiance qui sont à la base de cette stimulante sensation de « présence sociale » indispensable au travail collaboratif.

### **Technologie et système sociotechnique**

À ces décalages entre « prescrit » et « réel », s'ajoute, dans le cas de l'Algérie, un autre, celui qui résulte de la différence de système social, voire de « vision du monde », entre les sociétés dans lesquelles et pour lesquelles la technologie a été conçue et produite et celle vers lesquelles elles sont « transférées ». Car, l'importateur de technologies n'acquiert pas seulement des principes de physique ou de mécanique mais aussi un système de performance social articulé à ces technologies, défini dans et par le contexte de sa conception et de sa production.

Car, là où les technologies sont importées, il ne s'agit pas seulement de s'adapter ou de contourner un nouveau système de normes, mais de transiger avec une « vision du monde » différente, qui est en outre parfois perçue comme porteuse d'une ambition de domination économique et culturelle. C'est cette différence de contexte social dans toutes ses dimensions (relationnelles et organisationnelles aussi bien que culturelles et politiques), doublée ici d'un soupçon de domination, qui fait que certains courants (notamment au sein de la mouvance islamiste) voient dans les promoteurs de technologies importées des porteurs de cultures étrangères, une sorte de cheval de Troie, cherchant à introduire, si ce n'est à imposer, des valeurs étrangères à la société.

C'est la raison pour laquelle, certains groupes sociaux ont vécu les expériences d'industrialisation menées par le haut, imposées par une élite occidentalisée ou perçue comme telle, comme une « agression » culturelle. Ce malaise, aggravé par le désarroi qui a accompagné la crise du modèle de développement étatique - auquel l'industrialisation est associée - a été astucieusement exploité par les différents courants de la mouvance islamique ou patrimonialiste de manière générale, en l'imputant aux courants laïcs et industrialistes. En Algérie, il est facile d'observer que l'industrie est, qu'elle soit publique ou privée, le domaine d'investissement des groupes sociaux de

tendance laïque, alors que l'économie marchande est le domaine de prédilection de la mouvance islamique. Conjugué à la crise sociopolitique, ce « murmure des sociétés » - qui évoque chez Michel de Certeau le mouvement imperceptible des résistances sociales face aux impositions des systèmes techniques - s'est transformé en Algérie, au cours des années 1990, en furie.

## **Technologie et temporalité**

Le temps joue un double rôle dans le processus d'inscription sociale des technologies : en inscrivant la technologie dans la durée, elle permet d'élargir l'usage à un nombre significatif d'individus et de contribuer à la construction d'une mémoire technologique. Il s'agit donc ici des temps sociaux et non du cycle de vie d'un objet technique donné, de plus en plus court d'ailleurs. La notion de temporalité ne concerne ainsi pas le rapport à une technologie particulière mais la *continuité* du rapport à la technologie dans son sens générique. Elle renvoie à la présence au quotidien de l'objet technique. Robert Dalpé a montré comment le processus de construction des technologies a un caractère à la fois cumulatif et localisé, c'est-à-dire fortement ancré dans une « tradition technologique » propre à une firme donnée et inscrit dans ce que cette firme a été capable de faire dans le passé.

En Algérie, aux difficultés d'intégration de la technologie dans l'espace social local viennent s'ajouter des discontinuités qui viennent déstabiliser le processus de sédimentation des savoirs et des savoir-faire, et la constitution d'une culture de travail collectif, qui ne manquent pourtant pas dans les formes d'organisations traditionnelles.

Dans la mesure où, comme le note Josiane Jouët, « les usages sont souvent le prolongement de pratiques sociales déjà formées<sup>10</sup> », ces perturbations de divers ordres ont empêché l'achèvement du processus d'apprentissage et d'appropriation technologiques qui, malgré les multiples entraves, commençait à chaque fois à se mettre en place. Elles ont ainsi affecté la dimension temporelle de la technologie, une des conditions de son inscription dans le corps social, et constituée une entrave à l'affirmation d'un compagnonnage dans la durée qui permet au savoir de se relayer d'une génération à l'autre tout en se perfectionnant. À défaut de continuité, le processus d'inscription sociale des technologies n'a pu produire une accumulation suffisante pour « embrayer » et passer à la vitesse supérieure de l'innovation, qu'elle soit incrémentale ou (encore moins) radicale. Situés et évalués dans le temps, ces restructurations, plans sociaux et dispositifs de régulation successifs ont donc surtout conduit à déstabiliser et à interrompre

---

<sup>10</sup> Jouët, J. (2000), *Retour critique sur la sociologie des usages*, Réseaux/Hermès, 100, p. 489-521.

ce que Gilles Pronovost<sup>11</sup> appelle un « continuum d'usages sociaux », cette inscription dans la durée qui permet l'émergence d'une vision partagée de la technologie et d'une mémoire technologique partagée.

Généré et entretenu par le champ politique, ce cycle d'instabilité empêche l'accumulation de « traditions » indispensables aux processus d'« assimilation à soi » de la technologie, processus qui conditionne toutes formes d'innovation. Le système industriel a certes imposé des « lieux » qui sont des points de concentration comme des « usines » ou des « zones industrielles », avec leurs ateliers, leurs bureaux, leurs cantines et parfois même leurs cités ouvrières. Mais ces espaces sont restés comme des isolats dans le corps social, sorte de lieux « impurs », au sens de Mary Douglas<sup>12</sup>, affectant peu le substrat social et ne parvenant même pas à s'imposer à l'intérieur de leurs propres frontières, c'est-à-dire au sein même de l'usine.

L'éclatement de l'espace social et les discontinuités temporelles, conjugués à des rapports de pouvoirs bridant l'autonomie et la responsabilisation apparaissent ici comme les principaux obstacles à l'inscription sociale des technologies et à l'émergence de réseaux sociaux à même de traduire les inventions en innovations. Ainsi peut s'expliquer ce constat que les inventions se produisent le plus souvent en dehors de toute structure ou organisation formelle et sont presque toujours le fait d'individus isolés, même lorsqu'elles ont pour cadre un atelier d'entreprise. Car si ces facteurs, et leurs corollaires le fractionnement du travail et l'opacité des canaux de communication, entravent la constitution de réseaux sociaux innovants, ils n'empêchent pas que des individus, tel le héros du roman de Tahar Djaout<sup>13</sup>, expriment leur créativité dans la solitude et envers et contre tous.

## Conclusion

L'antagonisme entre les normes prescrites par le système industriel et les pratiques sociales affecte le mode d'inscription sociale des technologies dans sa double dimension spatiale et temporelle.

Dans l'espace, le système industriel et le système politique (constitutif du champ de la domination) convergent pour nier aux agents sociaux toute marge d'autonomie dans le collectif, reléguant l'acte créatif dans la solitude du domaine individuel. En reprenant à son compte, sans regard critique, les normes sociotechniques importées, le système « local » ignore par là même sa

---

<sup>11</sup> Pronovost, G. (1994), « Médias : éléments pour la formation des usages », in *Technologies de l'information et société*, n° 6-4, p. 377-400.

<sup>12</sup> Douglas, M. (2002), *De la souillure*, Paris, Maspero.

<sup>13</sup> Djaout, T. (1984), *Les Vigiles* [Roman], Paris, Seuil.

propre localité, et donc sa capacité de s'émanciper de la « vision du monde » incorporée dans un dispositif industriel mis au point dans et pour d'autres contextes sociaux. Or, l'assimilation à soi du dispositif sociotechnique importé est la condition de l'innovation locale. C'est faute d'avoir réalisé cet objectif que les managers et les cadres algériens se sont trouvés, de façon indépendante de leur volonté, dans une situation d'alliés objectifs du système industriel importé, d'agents acculturés et travaillant à l'acculturation de leur propre société.

Dans le temps, l'instabilité sociale organisée au bénéfice de la stabilité politique, conduit à des interruptions continues des processus de mise en place des réseaux sociaux de la technologie, empêchant les groupes sociaux, et par delà la société, de s'inscrire dans leurs propres histoires, de produire les éléments d'une culture qui leur est propre et qui n'est que la façon particulière dont ils se prennent pour résoudre les problèmes tels qu'ils se présentent dans leur contexte. Faute de s'inscrire dans cette posture, la technologie est restée un élément étranger, un isolat que l'on ne peut perpétuer que par le recours à l'importation.

## **Bibliographie**

- Alter, N. (2000), *L'innovation ordinaire*, Paris, PUF.
- Bourdieu, P. (1986), « Habitus, code et codification », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, septembre, p. 40-44.
- Castoriadis, C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- Certeau de, M. (1990), *Arts de faire*, Vol. 1, Paris, Gallimard.
- Certeau de, M. et Giard, L. (1983), *L'ordinaire de la communication*, Paris, Dalloz.
- Douglas, M. (2002), *De la souillure*, Paris, Maspero.
- Friedmann, G. (1956), *Problèmes humains du machinisme industriel*, Paris, Gallimard.
- Harbi, M. (2007), « Culture et démocratie en Algérie : retour sur une histoire », in *Le Mouvement Social*, 219-220/2-3, p. 25-34.
- Jouët, J. (2000), *Retour critique sur la sociologie des usages*, Réseaux/Hermès, 100, p. 489-521.
- Jouët, J. et Sfez, L. (dir.). (1993), « Usages et pratiques des nouveaux outils de communication », in *Dictionnaire critique de la communication*, Paris, PUF.
- Pronovost, G. (1994), « Médias : éléments pour la formation des usages », in *Technologies de l'information et société*, 6-4, p. 377-400.
- Proulx, S. (2002), « Trajectoire d'usage des technologies de communication : les formes d'appropriation d'une culture numérique comme enjeu d'une société des savoirs », in *Annales des télécommunications*, t. 57, 3-4, p. 180-189.
- Sainsaulieu, R. (1977), *L'identité au travail*, Paris, FNSP.

Sallnä, E.-L., Rasmus-Gröln, K., et Sjöström, C., (2000). « Supporting Presence in Collaborative Environments », by Haptic Force Feedback ACM Transactions on Computer-Human Interaction. 7(4), p. 461-476.

Schwartz, Y, (1991), « La dimension anthropologique de la technique et ses défis ». in Perrin, J. (dir.), (1991), *Construire une science des techniques*, Limonest, L'Interdisciplinaire Technologie(s), p. 87-109.

---

## **Algérianité et onomastique. Penser le changement : une question de noms propres ?**

**Farid BENRAMDANE\***

---

Nous proposons de penser le changement à partir des données onomastiques. L'onomastique est la science des noms propres ; ses domaines de recherche les plus connus restent la toponymie (les noms de lieux) et les anthroponymes (les noms de personnes), auxquels nous pouvons associer les noms de tribus, de peuplement, de cultes, de reliefs, de voies de communication, etc. Parler des noms propres, c'est ressusciter des rapports historiques, réveiller et renaître des ressorts culturels, symboliques, identitaires enfouis et intériorisés dans la mémoire collective. C'est en même temps, attribuer, de manière consciente ou inconsciente, une dimension très socialisée, voire historicisée, à un espace et à une population, forgés du point géographique et événementiel, par de forts re/positionnements historiques, géopolitiques et identitaires, de colonisation/ décolonisation/ recolonisation, donc, d'occupation/ libération/ réoccupation des lieux et des territoires, et par conséquent, de leurs re/dé/nominations.

Nous rattacherons cette thématique à la problématique du changement de la question culturelle dans ses déclinaisons symboliques, institutionnelles et fonctionnelles, aussi bien économiques, administratives, commerciales que sécuritaires, au travers de lectures d'un type de représentations mentales onomastiques façonnées par la praxis historique ainsi que par un mode d'intervention langagier structurant : une société à tradition orale, plurilingue et multilingue du point de vue synchronique et diachronique.

---

\* Linguiste, Université d'Ibn Badis, Mostaganem, 27000, Algérie  
Rasyd, Crasc, Associé, Oran, 31000, Algérie.



Quel est le degré de pertinence référentielle des institutions nationales par rapport à la continuité spatio-temporelle de l'identité onomastique véhiculée par les noms propres, la connaissance patrimoniale et l'intelligence des principes de réinterprétation des faits de culture, de société et de dé/nomination, et de leur intégration dans un processus de changement du pays ?

En effet, les champs de l'activité humaine, pour leur simple identification, sont tissés par des millions de noms dits « propres », qu'il s'agisse de patronymes, de prénoms, d'ancêtres éponymes, de télécommunications, de médias étrangers, de sécurité aérienne et maritime, d'état civil, de banques, de renseignements, de cartographie, de transport international, de tourisme, que d'œuvres de fiction, littéraire ou filmique, de sobriquets ou de pseudonymes, de noms de compte ou de mots de passe. Le domaine des noms propres et sa gestion n'ont pas un intérêt uniquement scientifique ou culturel, mais ils relèvent de la plus haute importance pour le fonctionnement et la gestion d'une société. Ils relèvent, à la fois, d'enjeux « quantitatifs » et « qualitatifs »<sup>1</sup>, que ce soit, aussi bien, dans la pérennité des faits de société et de culture que dans l'insertion des entités nommées dans le concert mondialisé des hommes et des biens. Les dimensions transfrontalière et transnationale se heurtent, en dépit d'un processus d'anglicisation des dénominations autochtones dans les carrefours de l'information, aux propriétés patrimoniales et identitaires de l'onomastique, et de la toponymie, « reflet et mémoire des sociétés qui l'ont produite et conservée<sup>2</sup> ».

Effectivement, si on interroge l'identité algérienne et/ou maghrébine, dans une perspective de changement, à partir des données onomastiques, la question de la formation des noms propres et notamment, celle des noms de famille (ou patronymes), est inévitable, actuellement, eu égard au degré de dysfonctionnements linguistiques, sources de dérèglements généralisés à l'échelle de la société, dont souffrent jusqu'à présent aussi bien les concitoyens que les institutions de ce pays<sup>3</sup>. La numérisation des documents d'identité, à traitement biométrique, donnent une dimension exponentielle à cette problématique. Quant à la toponymie et à sa normalisation internationale, elle relève, depuis une quarantaine

---

<sup>1</sup> Dorion, H. (1994), (avec la collab.) de Poirier, J., Vallières, A., et Richard, M., « La toponymie : un patrimoine menacé ? » in *Langue nationale et mondialisation : enjeux et défis pour le français*, Actes du Séminaire, Québec, Éditions du Conseil supérieur de la langue française. .

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> La presse écrite rapporte de manière régulière le nombre de requêtes de modifications formulées par les citoyens quant à l'écriture de leurs noms.

d'années, de la négociation entre Etats<sup>4</sup>, en raison des enjeux qu'elle renferme sur le plan géopolitique et géostratégique, notamment sur le plan sécuritaire.

Nous soumettons à notre réflexion, dès lors, les enjeux, les actions, les projections liés à la conception de la diversité linguistique et culturelle de l'Algérie et ses implications sur son développement durable, à partir d'un questionnement sur la réalité ou le degré de réalité d'une modalité linguistique précise (la dé/nomination) dans ses dimensions aussi bien anthropologiques qu'institutionnelles au travers de ses déclinaisons les plus fonctionnelles. Quelle est la place et l'importance des ancrages territoriaux et à leurs diversités référentielles culturelles, par rapport aux dis/continuités spatiotemporelles de type identitaire à dominante onomastique dans la conception d'une « modernité autocentrée<sup>5</sup> ». Ce type de précaution méthodologique devient incontournable, dès lors qu'il interroge la pertinence de l'objet que nous estimons analyser, et la position du problème que nous tenterons de construire au travers des concepts usités, des ancrages de type linguistique et anthropologique et leur relative temporalité : « il faut donc englober, dans notre problématique, les justifications et les pratiques qui découlent des approches patrimoniales ; on constate, par exemple, que ce souci de défense du patrimoine peut à la fois justifier une politique libérale qui ignorerait les processus antérieurs d'imposition d'une langue et les politiques de récupération linguistique<sup>6</sup> ». L'objectif de la réflexion sur le changement, dans ce domaine, est la difficulté de restituer à travers notre approche des faits de langue et de dé/nomination, un visée spécifiquement historique, à l'effet de réunir deux domaines, à la fois de connaissance et d'intervention, dans le traitement de l'onomastique locale, « où il n'existe ni données pures, ni données parfaitement objectives. Seul l'examen du cadre épistémologique limite le risque de confusion entre données perceptives et données du problème<sup>7</sup> ».

---

<sup>4</sup> Bulletin GENUING (Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques), New York, Imprimé aux Nations Unies, Organisation des Nations Unies, 2001.

<sup>5</sup> Djeghloul, A. (1984), *Éléments d'histoire culturelle*, Alger, ENAL, p. 145.

<sup>6</sup> Guillorel, H. (2008), (dir.), *Toponymie et politique. Les marqueurs linguistiques du territoire*, Bruxelles, Éd. Bruylant, p. 5.

<sup>7</sup> Siblot, P. (1999), « Appeler les choses par leur nom. Problématique du nom, de la nomination et des renominations », in Akin, S. (dir.), *Noms et re-noms. La dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, (Coll. Dyalang), Rouen, Publications de l'Université de Rouen-CNRS, p. 14.

## Modernité onomastique et refoulé historique

Deux types d'entrées sont possibles :

- Celle d'une perception du changement dans une optique institutionnelle, et l'on verra l'Etat civil, à titre d'exemple, comme un simple service administratif,

- Ou celle qui privilégie une approche multidimensionnelle, et on verra cette institution comme étant le dépositaire de la généalogie d'une société, dont « la filiation est établie depuis la plus haute antiquité »<sup>8</sup>.

Forcément, l'on évoquera un système de nomination traditionnel au travers des noms de lieux, de tribus, de personnes, de saints, etc., à leurs lignages et à leurs lointaines généalogies, séculaires, voire plusieurs fois millénaire, pour montrer en fin de parcours, la gravité du déficit identitaire contenu dans les noms de famille, conséquences in /conscientes et dévastatrices, opérées par la pense coloniale française. « Il nous semble que, dans une société en crise comme la nôtre, il s'agit moins prioritairement de s'attarder à penser un futur, à (ré) inventer une modernité que de réactualiser des tranches du passé « refoulé ». Question cruciale, périlleuse diront d'autres, néanmoins incontournable si nous imaginons un instant que l'état civil actuel continue la représentation mentale de la filiation coloniale française. Il est même la représentation symbolique de la non-filiation, cristallisée par deux paradigmes de refondation, à la même période, de la personnalité algérienne par l'administration et l'armée françaises coloniales, la Terre et la Personne : le Senatus Consulte et la loi sur l'Etat civil (1882)<sup>9</sup> ».

Deux faits méritent d'être soulignés.

Premièrement, la nomination dans cette région du monde l'Algérie et/ou le Maghreb (l'Algérie est une unité politique, le Maghreb est une unité anthropologique) restitue une totalité irréductible de données de fonds sociologiques, démographiques, symboliques et linguistiques structurant une société dans la pluralité de son patrimoine historique et de ses parcours identitaires et culturels (libyque, berbère, punique, latine, arabe, espagnole, turque, française etc.), de ses croyances religieuses et mystiques (païenne, juive, chrétienne, musulmane), de ses dimensions africaines aussi.

---

<sup>8</sup> Lacheraf, M. (1998), *Des noms et des lieux. Mémoires d'une Algérie oubliée*, Alger, Casbah Éditions, p. 178.

<sup>9</sup> Benramdane, F. (2000), « Qui es-tu ? J'ai été dit. De la destruction de la filiation dans l'état civil d'Algérie ou éléments d'un onomacide sémantique », in *Insaniyat*, n° 10, p. 79.

Deuxièmement, l'observation, sur la très longue durée, de ces faits de culture, au travers de ses noms propres, témoins fidèles et irrécusables, nous apprend à nuancer les certitudes du jargon politique dominant de ce qu'il est convenu de nommer *thawabet* « les constantes ».

Quant aux noms de lieux, l'analyse des politiques toponymiques à l'échelle du Maghreb restent tributaires, à quelques nuances près, des stratégies de production générées et, profondément surdéterminées par des représentations coloniales et postcoloniales, qu'elle soit, pour cette dernière, à dominante nationale, régionale ou internationale.

### **De l'indépendance à la normalisation : confusion conceptuelle et dérives idéologiques**

Du point de vue historique, nous pouvons considérer que l'Algérie indépendante a connu deux opérations de « normalisation » de sa toponymie locale, celle débutant en 1962 et celle de 1981. Si la première peut être perçue comme une entreprise de réappropriation symbolique et de reconquête politique d'un patrimoine ayant valeur de souveraineté nationale et de son recouvrement ; la deuxième, par contre, est un échec, consommé juridiquement, car confondant « normalisation », « uniformisation » et « standardisation ».

Dès 1963, sont promulgués dans le journal officiel de la République Algérienne (JORA) des décrets portant changement de noms de communes en Algérie. Une étude détaillée des noms contenus dans la nomenclature officielle nous permettra de faire ressortir des lignes de conduite qui ont présidé à l'élaboration de cette liste. Dans son ensemble, cette opération de changement des noms semble réhabiliter les schémas traditionnels de la toponymie locale, sur la base d'un ordre logique de priorités :

- un remplacement systématique des appellations de souche française ;
- une restitution des appellations restées ancrées dans les usages locaux de la région, des appellations aussi bien berbères qu'arabes,
- une attribution de nouveaux noms, inexistantes dans la toponymie locale.

Une grande partie de cette nomenclature sont des désignations « systématiques<sup>10</sup> », c'est-à-dire, le fruit d'une décision politique d'un pouvoir conquérant ou dominant, et non un produit de l'imaginaire populaire. Désignations rares, elles font référence, à l'évidence, à des

---

<sup>10</sup> Dauzat, A. (1960), *La toponymie française*, Paris, Éd. Payot, 2<sup>ème</sup> éd., 1960, p. 7.

catégories sémantiques en rapport à des dates et à des figures marquantes de l'histoire des deux pays.

En 1981, trois textes officiels ayant un rapport avec l'onomastique algérienne furent promulgués.

Le décret n° 81-26 du 07 mars 1981 portant établissement d'un lexique national des noms de villages, villes et autres lieux<sup>11</sup> fait obligation aux assemblées populaires communales (APC) :

- « d'étudier et d'arrêter, de manière précise, la dénomination de tous les lieux possédant déjà un nom ;

- de revoir certaines dénominations non conformes à nos traditions et de prévoir, le cas échéant, une nouvelle dénomination adaptée aux spécificités locales<sup>12</sup> ».

Les assemblées sont en outre tenues de consigner par écrit : « les noms en langue nationale vocalisée. (...) les noms sont transcrits en caractère latins sur la base de la phonétique arabe<sup>13</sup> ».

Cela supposait à la date de la promulgation de ce décret que la toponymie algérienne n'était pas fixée, du moins du point de vue des usages traditionnels : « on pouvait croire le processus achevé, du moins bien structuré... (...), ce qui évidemment pouvait susciter des difficultés, au moins administratif ; que la transcription en langue arabe posait des difficultés de lecture : on imagine que certains noms prêtaient à confusion ou à ambiguïté...<sup>14</sup> ».

En plus, aucune indication n'est donnée sur cette non-conformité aux traditions contenue dans la nomenclature toponymique et qu'il faudrait revoir. Remarquons que dans le texte officiel aucune mention n'est faite à la toponymie berbère ou amazigh (le terme *berbère* /*amazigh* n'est mentionné à aucun moment dans le texte officiel).

La démarche qui devait aboutir à une « normalisation » de la toponymie algérienne et de son écriture a tenté d'imposer un usage différent de celui usité par les locuteurs, fruit d'un très long processus historique de sédimentation linguistique : *Skikda* devient ainsi *Soukaykida*, *Qsentina*<*Qousentina*, *In Aménas*<*AinAmenas*<*Ain Oumenas*, *Tiyaret*<*Tiaret*<*Tihart*<*Tihart*, *Ghilizane*<*Ighil Izane*, *Blida*<*Al Bouleida*...

Aussi, il est important de relever que ce décret a été abandonné par les autorités du pays, en raison des très vives réactions qui l'ont accompagné.

---

<sup>11</sup> Journal Officiel de la République Algérienne, JORA, du 10/03/1981, p. 163-164.

<sup>12</sup> *Ibidem*.

<sup>13</sup> *Ibidem*.

<sup>14</sup> Morsly, D. (1983), « Histoire et toponymie. Conquête et pouvoir », in *Voyager en langues et en Littérature*, Alger, OPU, p. 234.

N'ayant pas été abrogé officiellement, la toponymie algérienne se trouve devant un vide juridique, qui n'est, par ailleurs, nullement l'expression de la dynamique linguistique onomastique dans sa dimension culturelle et historique la plus féconde.

Quant à l'état civil et à l'anthroponymie, Lacheraf, plus incisif, écrira, à ce propos: « C'est un peu ce qui est arrivé à l'état-civil de l'Algérie dans les funestes années 1970 quand des farfelus, eux aussi tard-venus à la langue arabe et au nationalisme, décrétèrent que ce vieux pays devait renouveler les appellations, noms de villes et lieux dits, etc. sans prendre en considération la forme correcte de ces noms, ni le fait pour eux de correspondre à la logique d'une histoire nationale et humaine plusieurs fois millénaire, s'agissant de vieilles cités connues universellement, de lignées de personnes au très long passé d'une double origine berbère et arabe qui avait marqué depuis les temps anciens la terre, les gens, les villes et villages, les hauts-lieux de mémoire et cimetières des aïeux et de fabuleuses légendes inscrites dans le roc de la géographie et vécues, à part égales, comme dans toutes les nations<sup>15</sup> ».

Sur un plan conceptuel, nous pouvons considérer l'opération de 1981 à :

- *une action d'uniformisation* car une seule langue (la langue arabe) a servi d'unique référence à l'effet de « corriger » le paysage toponymique national ;

- *une entreprise de standardisation*, car un seul modèle, linguistique, l'arabe « classique », écrit, a servi de norme exclusive dans la restitution aussi bien orale qu'écrite des toponymes: « il semble enfin qu'un souci d'hypercorrection ou de sur norme ait été à la base de certaines transcriptions pour lesquelles on s'est plus soucié de restituer la norme de l'arabe institutionnel *classique* (...) que la prononciation réelle des Algériens »<sup>16</sup> ;

- *une tentative de dérèglement* car la manipulation politique des faits de culture et de langue, situés à l'extrême bout de la pratique langagière, c'est-à-dire dialectologique, produit d'une population sur un pays aux régions aussi vastes que l'Algérie, peut être considérée comme une atteinte, en fin de compte, au caractère patrimonial symbolique pluriel de la toponymie locale: « les noms doivent être transcrits en caractères latins, sur la base de la phonétique arabe » ;

---

<sup>15</sup> Lacheraf, M, *Des noms et des lieux, op.cit.*, p. 165.

<sup>16</sup> Morsly, D., *op.cit.*, p. 241.

- *une volonté politique* de type jacobin de rejet, sur un plan synchronique et diachronique, du caractère plurilingue et multilingue de la société algérienne.

Si, à un niveau opérationnel transparaisent quelques éléments de la normalisation toponymique au sens où l'entendent les recommandations de la Conférence des Nations Unies<sup>17</sup>, exemple de l'obligation de l'unicité du nom, dans l'orthographe et dans les usages, l'emploi de dénominations identiques au niveau d'une même commune est non-recommandé ; il n'est exagéré de dire, à cet égard, qu'il a eu, à un niveau doctrinal, confusion entre « normalisation » et « arabisation ». Nous avons déjà qualifié cette dernière d'« arabisation idéologique » par opposition à « arabisation linguistique » : « celle qui ne confond pas l'arabisation comme ré/aménagement linguistique et l'arabisation idéologique ; cette dernière, elle, équivaut à une *désalgérianisation* par une désorganisation des cadres qui peuvent asseoir toute filiation : les langues algériennes, l'histoire (substrat et apports étrangers), les cultures, les religions, les traditions... Entre une présence historique effective, une synthèse mouvementée, pulsionnelle, pétillante à plusieurs dimensions, un imaginaire fécond, nos idéologues et les visions d'appareil encore tenaces, ont opté pour une filiation fantasmagorique; à l'invariance de l'identité lui substituer la contingence d'une idéologie aux angles et à la nature inexorablement conflictuels et dualistes, fussent-ils d'essence linguistique (arabe, berbère ou autre) ou religieuse: occidentale / orientale, arabe / berbère, arabe classique / arabe maghrébin, arabe/français, français / anglais, juif / musulman etc... Une approche d'une pauvreté et d'une stérilité accablantes, comme le dit Lacheraf « ne tenant aucun compte de la géographie, de l'esthétique, du caractère affectif de la transmission identitaire propre à notre pays depuis la plus haute antiquité " (1998)<sup>18</sup> ».

En définitive, cette opération (1981) ne peut être considérée comme un acte de « normalisation » en raison des faits suivants :

- une opération de restructuration du patrimoine toponymique local, lésant les usages linguistiques traditionnels consacrés (amazigh et arabe algérien, mais aussi ottomans, espagnol, latins, puniques... ) ;

---

<sup>17</sup> Organisation des Nations Unies (ONU), *Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*, Montréal, 18-31 août 1987, Vol. 1. Rapport de la Conférence.

<sup>18</sup> Benramdane, F. (2001), « Identité et complexe généalogique. À propos de la lettre de Abdelkader Hadjar », in *Algérie Action, Littérature*, Paris /Alger, Éd. Marsa, p. 214.

- un déni identitaire d'un substrat fondateur de la toponymie locale : la souche amazigh ;

- une des continuations de la représentation mentale onomastique coloniale, en matière d'exclusion et de marginalisation des us et coutumes nominatives et dénomminatives des Algériens: « Si la politique de dénomination coloniale avait pour but de maximiser le contrôle sur la tribu en effaçant jusqu'à son nom pour couper toute référence à un passé commun, celle de l'Algérie indépendante qui suivit la même politique, menée par la puissance coloniale d'alors, fut de maximiser l'unité nationale en éliminant toute référence à des noms de groupes ou de tribus qui pourraient être utilisés comme prétexte de division de l'unité nationale<sup>19</sup> ».

Si, depuis les années 1990, des faits marquants vont restructurer le paysage linguistique officiel, avec la création du Haut-Commissariat à l'Amazighité en 1995 et la constitutionnalisation de tamazight comme langue nationale en 2002, la problématique de l'écriture des noms propres algériens de souches aussi bien amazigh qu'arabe reste entière. De manière régulière, la presse nationale et locale rend compte des irrégularités dans l'état civil<sup>20</sup> et dans la transcription des noms propres algériens, aussi bien de lieux que de personnes.

La gestion actuelle de la toponymie et de l'anthroponymie algérienne se caractérise par des dysfonctionnements structurels que nous résumerons comme suit :

- on a reproduit les mêmes représentations mentales onomastiques contenues dans le dispositif mis en place par l'administration coloniale;

- des a priori idéologiques et politiques ont présidé à l'élaboration des textes officiels de 1980 ;

- l'absence d'une base de données toponymiques et anthroponymiques nationales et régionales. Son existence aurait jeté les bases d'une politique sérieuse de normalisation et adoption d'un système de transcription et de translittération des noms algériens aussi bien de langues amazigh qu'arabe algérien et/ou maghrébin.

---

<sup>19</sup> Atoui, B. (2004), « L'odonymie d'Alger. Présent et passé : quels enseignements ? », in *Nomination et dénomination. Des noms de lieux, de tribus et de personnes en Algérie*, Oran, Éd. Crasc, p. 37.

<sup>20</sup> « Des parents se sont vus rabroués par des préposés au guichet au seul motif de leur profonde algérianité. Certains ont accepté, la mort dans l'âme, de choisir un prénom figurant aux annexes du décret 81. 26 ; d'autres, par contre, ont porté l'affaire devant les juridictions compétentes, laissant leurs enfants sans réelle existence légale. Cela a été des jumeaux Belkhiri, dont le père Rachid choisi de pérenniser Gaïa et Micipsa». cf. Merahi, Y. (2004), « Prénomination berbère et contraintes administratives en Algérie », in *Des noms et des noms. Anthroponymie et État civil en Algérie*, Oran, Éd. Crasc, p. 97.



## Incompatibilité de gestion : refoulé historique et modernité civile

La systémique de l'onomastique ne pourrait également se contenter d'une approche éclatée des faits de langue et culture : si l'*amazighité*, l'*arabité*, l'*islamité* sont et restent des composantes de l'identité nationale, l'*Algérienité* est une centralité, aboutissement d'un très long processus historique de mise en morphologie des langues et des cultures, depuis le libyco-berbère jusqu'à la langue française. Des phénomènes d'hybridation, d'interpénétration intra et inter-linguistiques ont façonné l'univers onomastique algérien, et le sémantisme de certaines formations ne peuvent être élucidé que par la convocation des différentes strates qui les ont constitués et les ont fait évoluer du point de vue phonétique, morphologique et sémantique.

En matière d'anthroponymie, la tradition onomastique algérienne, de souche amazigh ou arabe, était différente du système français, patrilinéaire et matrilinéaire (touareg) pour la première, plus complète et systématique pour la deuxième, sous la forme : ism, alam, kunya, laqab, nisba (exemple : 'Abd al Rahmân Abou Zayd Walî al Dîn Ibn Khaldouïn al Tûnsî). De nombreuses études, menées par Parxymies, Yermeche, Lapiere, Soufi, Benramdane, Cheriguen, Benkada...<sup>21</sup> considèrent que le système de nomination traditionnel était archaïque, non économique et que la loi de 1882 (Etat civil) a introduit une certaine rationalité dans le système de nomination par l'imposition du patronyme. Les qualificatifs usités par ces auteurs rendent compte de la nature de l'entreprise de re/restructuration mise en place par l'administration coloniale : « rationalité coloniale », « syndrome nominal » « fracture du nom », « catégorie de la modernité civile », « processus redénominatif<sup>22</sup> »... Il est vrai que l'identification des personnes est beaucoup plus aisée avec le patronyme, dénomination dès lors commune et juridiquement invariable à toute une famille et sa filiation.

C'est, cependant, moins la validité intrinsèque de ce nouveau système de nomination qu'il faut analyser que les conditions historiques et administratives de son imposition<sup>23</sup>, unique dans l'histoire ancienne et

---

<sup>21</sup> Benramdane, F. et Atoui, B. (2004), (dir.), *Toponymie et anthroponymie. Recueil bibliographique générale*, Oran, Éd. Crasc.

<sup>22</sup> Benramdane, F. et Atoui, B. (dir.), *Des noms et des noms. Etat civil et anthroponymie en Algérie, op.cit.*

<sup>23</sup> « Il est intéressant de remarquer cependant que, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la colonisation française n'a pas imposé partout dans l'empire les mêmes normes, et en tout cas pas aux mêmes dates. Pour limiter la comparaison au continent africain, on peut opposer par exemple les politiques adoptées par

moderne de l'humanité; le seul à avoir travaillé à un double niveau de la conscience dans un objectif de dislocation identitaire: « fonder ou refonder autoritairement une nation homogène, sur la base d'une langue unique au mépris des populations qui la composent, dont le passé et la culture sont déniés et dont les droits sont bafoués »<sup>24</sup>. En France, le patronyme a connu une évolution historique « naturelle » d'une durée de dix siècles pour s'imposer comme catégorie de nomination. En Algérie, la constitution de l'état civil (était) et (devait) être « une œuvre de dénationalisation<sup>25</sup> », c'est-à-dire « franciser plus résolument les patronymes indigènes pour favoriser les mariages mixtes ». Il a été réalisé. « en 13 ans, à peine<sup>26</sup> ».

Si des mesures ont été prises dès l'indépendance avec la suppression de l'innommable SNP (sans nom patronymique), il reste que les types de requêtes de changement des patronymes s'expliquent si on observe le corpus des noms : *Tahane, Kelb, Beghal, Ferkh, Khamadj, Zebiba, Chaddy, Rassenadja...* « Cette permissivité quant à l'attribution d'un nom patronymique par les officiers d'état civil laisse deviner les dérives nominatives auxquelles se sont adonné les officiers d'état civil qui ont attribué des noms sortant des normes de nomination traditionnelle locale : noms onomatopéiques, noms d'animaux ou de choses, d'excrément, obscènes, injurieux et humiliants<sup>27</sup>: *Khra, Khakha Khamadj, Zebila/ Zbel,*

---

l'administration française en Algérie et à Madagascar. En Algérie, où la structure des noms avant l'intervention de la puissance coloniale était assez comparable à celle que nous venons de voir pour les Comores, une politique de normalisation du système des noms sur le modèle français fut assez tôt adoptée. Très significativement, la première tentative remonte à une loi sur la constitution de la propriété individuelle ; il s'agissait alors d'éviter les confusions qui auraient pu résulter dans les actes et les inscriptions d'hypothèques du grand nombre d'indigènes qui seraient désignés par les mêmes noms, tels que Mohamed ben Ali ou Fatma Bent Mohamed. On ordonna alors "l'adjonction d'un nom de famille au prénom ou surnom sous lequel est antérieurement connu chaque indigène déclaré propriétaire" (loi du 26 juillet 1873, art. 17). Cette mesure avait deux graves défauts... ». Gueunier, N.-J. (1999), « Nom, Prénom », une étape vers l'uniformisation culturelle ? Identité et statut juridique à Mayotte (Océan Indien Occidental) », in *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, n° 26, p. 45-53.

<sup>24</sup> Lapiere, N. (2001), « L'emprise du national sur le nominal », in Brunet, G., Darlu, P. et Zei, G. (eds.), *Le Patronyme. Histoire, anthropologie, société*, Paris, CNRS éditions, p. 115-132.

<sup>25</sup> Ageron, Ch.-A. (1968), *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, t. I, Paris, PUF, p. 176.

<sup>26</sup> Milliot, L. (1937), in Benet, H., *L'État civil en Algérie. Traité théorique et pratique de la constitution de l'État civil des indigènes algériens*, Alger, Imprimerie Minerva.

<sup>27</sup> Ageron, Ch.-A., *op.cit.* Certains patronymes imposés Algériens étaient « odieux, obscènes, injurieux, marqués au coin de l'offense dépréciative et de l'humiliation caractérisée ».

*Troum, Zamoum, Tati, Debdabba, Didi, Teztouzi, Dib, Kelb, Dadja, Dik, Fekroun, Chady, Begraa, Rasselkelb, Demaalatrous, Debbah, Dar, Guittoune, Guignol / Guignoule, Casemate*<sup>28</sup> ».

Mais la partie invisible de l'iceberg reste l'écriture des noms : des centaines de milliers de requêtes sont déposées chaque mois au niveau des daïras et tribunaux algériens. La « francisation coloniale », en touchant à la forme des noms, a atteint le signifié : ainsi Farid devait devenir *Alfred, Kaci/ Cassis, Naima/Noémie, Adjemi/Eugene, Lahcen/Lancel, Slimane/Simon, Toumi/Thomas...*<sup>29</sup>. Il n'est pas étonnant que *Belhoussine* ait plus de 100 orthographes en Algérie. Avec la numérisation (exemple de l'extrait de naissance *12 S*), la mondialisation et son corollaire, la normalisation, en caractères latins, tolérant la circulation des biens et des personnes et interdisant la mobilité orthographique de leurs noms, la problématique a pris une dimension exponentielle. L'onomastique algérienne est l'objet de pratiques allographiques systématiques.

### **Pratiques allographiques généralisées et « onomaphagie »**

La transcription graphique des toponymes et des anthroponymes algériens est loin d'être résolue. Il faut retenir qu'aucun système de transcription ou de translittération n'est parvenu à imposer ses règles. Les procédés de transcription graphique qui caractérisent l'écriture des noms propres algériens sont des systèmes à dominante allographique au sens où l'entendent Dorion et Poirier. Ce type de réalisation se nomme « allographe » ; il se dit de « chacune des deux ou nombreuses formes d'origine commune que peut prendre un nom de lieu. L'on suggère de caractériser d'allomorphes les noms dont à la fois l'écriture et la prononciation diffèrent, lorsque la prononciation diffère, on parle d'allophone ; seule l'écriture diffère, on parle d'allographe<sup>30</sup> ».

On ne peut faire abstraction d'un tel degré de généralisation allographique sans (s') interroger (sur) les probables et possibles explications d'un mode d'intervention n'établissant en fin de parcours aucune règle dans la procédure de mise en place d'un usage normalisé dans l'écriture des noms propres. « A cette forme naturelle

---

<sup>28</sup> Yermeche, O. (2004), « L'état civil algérien : genèse d'un processus redénominateur », in *Des noms et des noms...*, *op.cit.*, p. 20.

<sup>29</sup> Quemeneur, J. (1963), « Liste des communes d'Algérie », *Cahiers Nord-Africains*, n° 99, Novembre-Décembre., p. 65.

<sup>30</sup> Dorion, H. et Poirier, J. (1975), *Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux*, Québec, Les presses de l'Université de Laval, p.14.

d'extermination par assimilation qu'on appelle *glottophagie* (Calvet, 1974), s'ajoute une autre, baptisée *linguicide*, qui relève de l'action volontariste des gouvernements tendant à anéantir les langues minoritaires par la violence régaliennne, (...) Ce phénomène de la mise à mort d'une langue par la liquidation de ceux qui la parlent ou par la violence symbolique portée sur le corps même de la langue...<sup>31</sup> ».

Pour quitter cet état d'hypothèses, il s'impose aux institutions et aux chercheurs algériens<sup>32</sup> un type de recherches à base de plusieurs paramètres: traces écrites les plus proches possibles de la création de la forme graphique de ces noms; recoupements d'éléments historiques de nature différente :légale, administrative, technique, linguistique (étymologique, morphologique, orthographique...); relectures, à posteriori, forcément post-coloniales et inéluctablement relevant de traitement d'un type précis de pathologies relevant de périodes historiques précises. L'accumulation des matériaux soumis à la description et l'exploitation des données onomastiques depuis une vingtaine d'années par les institutions et les chercheurs algériens au regard au nombre de thèses de masters et de doctorats soutenus, de projets PNR et d'établissements agréés, de manifestations scientifiques organisées ont été concrétisées, sur un plan institutionnel, par l'érection d'une unité de recherche sur les systèmes de dénomination (RASYD), la forme la plus aboutie en matière de recherche sur l'onomastique locale (deux divisions « anthroponymie » et « toponymie », 13 équipes de recherche (toponymie antique, toponymie médiévale, toponymie coloniale, patronymes et état civil, prénoms, onomastique littéraire, onomastique commerciale, onomastique électronique...).

Le cadre académique, eu égard à l'ampleur des traumatismes historiques menés à l'échelle de l'individu comme de la société, est en mesure d'exploiter ce genre de données grâce aux recoupements statistiques et techniques et aux procédures délibérément voulues et construites sur un traitement systématique dans la mesure où il s'agit de rappeler la dimension stratégique de la matrice ethno-linguistique dans la pérennité des faits de culture et de société.

---

<sup>31</sup> Ngalasso-Mwatha, M. (2012), (dir.), « L'environnement francophone en milieu linguistique », *Études africaines* n° 4, p. 15.

<sup>32</sup> Une unité de recherche sur l'onomastique est créée au Crasc, intitulée *Unité de recherche sur les systèmes de dénomination en Algérie (RASYD)*, DGRST, MESRS, Février 2013.

## **Changement, langues et nomination : permanence et totalité**

C'est dire, en fin de compte, les questions linguistiques, quel que soit le degré de technicité institutionnel de leurs modes de traitement dans les politiques publiques de régulation et de gestion, ne doivent cacher ou occulter des problèmes et des enjeux à caractère sociétal. La nature et la profondeur des bouleversements structurels de longue durée engagés sous la colonisation et dans la logique développementaliste postcoloniale dans la gestion de la société, de son espace et territoire, de sa « personne » et de son « groupe » est symptomatique de toute la difficulté à gérer à la fois la patrimonialisation d'un passif colonial, le caractère plurilingue et multilingue de la société et les impératifs de normalisation dans le cadre du développement moderne du pays.

La dénomination, les noms propres et leurs gestions relèvent désormais du fonctionnement moderne de la société. Des événements d'ordre sécuritaire, comme ceux de Tiguentourine, la disparition des touristes dans le grand désert algérien ou carrément leur kidnapping, les tremblements de terre (Boumerdes, Ain Temouchent, Chlef...), la gestion des frontières suite aux bouleversements politiques régionaux montrent de manière irréfutable l'intérêt de la connaissance des lieux, des personnes, des groupes, et surtout de leurs dénominations pour la localisation en toute rapidité et sûreté de tout événement à caractère national ou international, quel que soit sa nature.

Les dysfonctionnements de la dénomination sont structurels et leur solution relève d'une thérapie de type diachronique. La question de la dénomination est à inscrire dans le cadre d'un développement durable de la société et dépasse largement le cadre de la vie politique, administrative et culturelle actuelle, trop étroit, à la lecture des réactions à dominante exclusivement institutionnelle, pour restituer dans sa totalité, du moins dans ses grandes articulations, quelques faits de permanence, de données de fonds historiques, sociologiques, linguistiques, démographiques, religieuses, symboliques... structurant l'Algérienité dans la pluralité de son patrimoine historique et de ses parcours identitaires. Ces éléments structurants pris, de plus, dans la dialectique de leurs forces de généralisation régionale ou mondiale et de différenciation locale, semblent complètement échapper à cette démarche et aux représentations qui l'anime, parce qu'incapables de manière consciente ou inconsciente, raisonnée ou subjective, de poser une entité comme l'Algérie, le plus vaste pays d'Afrique, du monde arabe et du bassin méditerranéen, comme Permanence, à le penser et à le restituer comme Totalité.

Toute notre démarche consiste à :

- Premièrement, à démontrer les limites objectives et opérationnelles d'une démarche strictement institutionnelle et administrative, quand bien même des efforts existent, tels ceux de mettre sur pied un dispositif actuel conforme ou proche au schéma organisationnel international, recommandé par les Nations Unies et mis en œuvre dans les pays développés et même sous-développés.

- Deuxièmement, de mettre en exergue le rapport du patrimoine culturel immatériel à la problématique des référents culturels structurants, source de malentendus et de préjugés matériels et symboliques quand ils sont insuffisamment, voire maladroitement convoqués ou ne le sont pas du tout par les institutions et les élites nationales et locales, mais, qui constituent, du point de vue anthropologique et de manière intrinsèque, des éléments constitutifs de l'identité de cette nation.

Les faits de dénomination et les actions publiques qui les supportent et les organisent posent au - delà de la question sur quelques instruments de la filiation en Algérie, entre autres, l'état civil, le code de la famille, le découpage administratif de l'espace national, la consistance territoriale des communes et des wilaya, toute la non/pertinence des paradigmes anthropologiques de l'action publique quand elle n'est pas capable de charrier avec elle les mutations et leurs significations, les usages et leurs déterminations, les réformes et leurs représentations.

Dès lors, à quelles logiques historiques et fonctions sociales, à quelles symboliques et usages rationnels, en somme à quelle représentation mentale onomastique de l'espace, du temps et de la personne obéissent-ils ?

## Bibliographie

Ageron, Ch.-A. (1968), *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, t. 1, Paris, PUF.

Atoui, B. (2004), « L'odonymie d'Alger. Présent et passé : quels enseignements ? », in Benramdane et Atoui (dir.), *Nomination et dénomination. Des noms de lieux, de tribus et de personnes en Algérie*, Oran, Éd. Crasc.

Benramdane, F. et Atoui, B. (2004), (dir.), *Toponymie et anthroponymie. Recueil bibliographique générale*, Oran, Éd. Crasc.

Benramdane, F. et Atoui, B. (2004), (dir.), *Des noms et des noms. État civil et anthroponymie en Algérie*, Oran, Éd. Crasc.

Benramdane, F. (2001), « Identité et complexe généalogique. À propos de la lettre de Abdelkader Hadjar », in *Algérie Action, Littérature*, Paris/Alger Éd. Marsa.

Benramdane, F. (2000), « Qui es-tu ? J'ai été dit. De la destruction de la filiation dans l'état civil d'Algérie ou éléments d'un onomacide sémantique », in *Insaniyat*, n° 10 « Violence en Algérie : contribution à un débat ».

Bulletin GENUNG (Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques), Imprimé aux Nations Unies, New York, Organisation des Nations Unies, 2001.

Dauzat, A. (1960), *La toponymie française*, Paris, Éd. Payot, 2<sup>ème</sup> éd. 1960.

Djegloul, A. (1984), *Eléments d'histoire culturelle*, Alger, ENAL.

Dorion H. et Poirier J. (1975), *Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux*, Québec, Les presses de l'Université de Laval.

Dorion, H. (1994), (avec la collab.) de Poirier, J., Vallières, A. et Richard, M., « La toponymie : un patrimoine menacé ? » in *Langue nationale et mondialisation : enjeux et défis pour le français*. Actes du Séminaire 25, 26 et 27 Octobre, Québec, Éditions du Conseil supérieur de la langue française.. <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubF149/F149ch12.html>, consulté le 02/05/2008.

Gueunier, N.-J. (1999), « Nom, Prénom », une étape vers l'uniformisation culturelle ? Identité et statut juridique à Mayotte (Océan Indien Occidental) », *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, n° 26, p. 45-53.

Guillourel, H. (2008), (dir.), *Toponymie et politique. Les marqueurs linguistiques du territoire*, Bruxelles, Éd. Bruylant.

Journal Officiel de la République algérienne (JORA) du 10/03/1981.

Lacheraf, M. (1998), *Des noms et des lieux. Mémoires d'une Algérie oubliée*, Alger, Casbah Éditions.

Lapierre, N. (2001), « L'emprise du national sur le nominal », in Brunet, G., Darlu, P. et Zei, G., (eds.), *Le Patronyme. Histoire, anthropologie, société*, Paris, Éd. CNRS.

Merahi. Y. (2004), « Prénomination berbère et contraintes administratives en Algérie », in *Des noms et des noms. Anthroponymie et État civil en Algérie*, Oran, Éd. Crasc.

Milliot, L. (1937), in Benet, H., *L'Etat civil en Algérie. Traité théorique et pratique de la constitution de l'Etat civil des indigènes algérien*, Alger, Imprimerie Minerva.

Morsly, D. (1983), « Histoire et toponymie. Conquête et pouvoir », in *Voyager en langues et en Littérature*, Alger, OPU.

Ngalasso-Mwatha, M. (2012), (dir.), « L'environnement francophone en milieu linguistique », *Études africaines*, n° 4.

Organisation des Nations Unies (ONU), *Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*, Montréal, 18-31 août 1987, Vol. 1. Rapport de la Conférence.

Quemeneur, J. (1963), *Liste des communes d'Algérie, Cahiers nord-africains*, n° 99, Novembre-Décembre.

Siblot, P. (1999), « Appeler les choses par leur nom. Problématique du nom, de la nomination et des renominations », in Akin, S. (dir), *Noms et re-noms. La dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, (Coll. Dyalang), Rouen, Publications de l'Université de Rouen-CNRS.

Yermeche, O. (2004), « L'état civil algérien : genèse d'un processus redénommatif », in *Des noms et des noms. Etat civil et anthroponymie en Algérie*, Oran, Éd. Crasc.



## مقالات متنوعة

### التراث الأثري بتونس أمام رهان الذّكرات

عماد صولة\*

إنّ الاهتمام بالماضيّ الذي يتحوّل أحيانا إلى ضرب من الهوس والعبادة يتنزّل ضمن الإشكالية الكلاسيكيّة المتعلقة بهاجس الزمن أو ما يسميه "إلياد" رعب التاريخ من جهة، وبالتقطعات العنيفة التي مسّت مجتمعاتنا اليوم ففككت أواصرها التقليدية، أو أتلقتها، بما غدّى نزعة الارتداد الزمّني في محاولة لإنقاذ حاضر مفارق والظفر برأسمال رمزي مشترك قابل للاستثمار في تشكيل الهويات وتثبيت المراجع من جهة أخرى، فليس هناك ماض كحقيقة فيزيائية أو حتّى تاريخيّة محضة، بل ثمّة تمثّلات واستخدامات له على أساس ما يطلق عليه بعض الأنثروبولوجيين "التركيبات الثقافية للزمن"<sup>1</sup> التي عادة ما تشبع تطلّعات ورغبات معلنة أو دفيئة، ذلك أنّ الماضي لا يمكن المحافظة عليه، وإنّما يعاد إنتاجه كما كان يردّد هالفاكس.

و تكوّن هذه المقولة الفرضية العامّة التي تقود التحليل المقترح للعلاقة بالماضي في إطار بناء الذاكرة واستخداماتها، وذلك استنادا إلى الموضوع الأثري الذي يكتسي أهميّة فريدة، ليس فقط لأنّه إحدى التظاهرات الأساسية لما يسمّى تراثا، وإنّما أيضا وقبل كل شيء لدلالته الزمنية المكثّفة، فإذا ما اعتبرنا الزمن

\* مؤرّخ، جامعة تونس الأولى، تونس.

<sup>1</sup> Gell, A. (1992), *The anthropology of time, cultural constructions of temporal maps and images*, University Michigan, Éd. Berg.

علامة كما يقول باشلار<sup>2</sup>، فإنّ الطبيعة الماديّة للبقايا الأثرية تمنحها أفضلية في تمثيل الماضي بوصفها شاهدا ملموسا يمارس دوره في تثبيت الزمن وتشيئته. إنّ التوصيف التقليدي عادة ما يكتفي بالحديث عن الوشائج العميقة التي تشدّ عناصر الماضي إلى الذاكرة الجماعيّة دون أن يأبه بالمسارات الحقيقية للتفاعل بينهما والتي لا تخلو من تنوّع وتوتّر ونسيان وإعادة اكتشاف، حيث تأخذ الذاكرة شكل استراتيجيّة أكثر منها مقاسمة عفويّة لتجربة معيشة ومتناقلة<sup>3</sup>، وهو ما نرمي إلى إثباته عبر تحليل العلاقة بالتراث الأثري القديم بتونس بوصفه موضوع رهان لذاكرات مختلفة ومتغيّرة تتنازع فيما بينها من أجل السيطرة عليه، حسّاً ومعنى، ضمن مسارات صراع المصالح والمواقع والهويّات.

فكيف تشكلت العلاقة بين الذاكرة الجماعية الشعبية والتراث الأثري في المجتمع التونسي التقليدي؟

وما هي خصائص الممارسة الأركيولوجية وما ارتبط بها من ذاكرة بديلة تمّ العمل على تكريسها استناداً إلى الفضاء الأثري لحظة تركّز المشروع الاستعماري؟ وفيما تجسّدت ردّة فعل كلّ من الذاكرتين الشعبية والوطنية على السياسة الاستعماريّة الرامية إلى الهيمنة على الحقل الأثري بالبلاد؟ وما هي السياقات السياسية والاجتماعية التي أفضت إلى الانتقال من استثمار التراث الأثري في بناء ذاكرة وطنية، إلى تفقيره الرمزيّ وإخضاعه لاستخدامات نفعية؟

وليس التراث الأثري القديم أكثر من مدخل لدراسة الذاكرة في علاقتها بالماضي، وهو ما يفسّر الاستخدام المكثّف لمفهوم الذاكرة الجماعية الذي صار كلاسيكياً في الأدبيات الاجتماعيّة، وقد ارتبط تشكّله بهالفاكس الذي ظلّ يدافع باستماتة عن فكرة أنّ الذاكرة مشروطة بالاستناد إلى ما يسمّيه "الأطر المرجعية"، إذ فقط عبر التفاعل مع الآخرين يمكن للفرد استحضار ماضيه الشخصي<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> باشلار، غاستون. (1992)، *جدلية الزمن*، ترجمة خليل، أحمد خليل، بيروت، المؤسسة الجامعيّة للدراسات والنشر والتوزيع، ص. 133.

<sup>3</sup> Candau, J. (2005), *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Armand Colin, p. 110.

<sup>4</sup> Halbwachs, M. (1994), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, p. 38-39.

وبينما أنكر ستراوس وجود الذّكرة الجماعيّة أصلاً، أشار "باستيد"، إلى طابعها التّسبّي حسب الفئات والظرفيات ملاحظاً أنّ الجماعة لا تحافظ سوى على بنية الترابطات بين مختلف الذّكرات الفردية<sup>5</sup>. ورغم تشكيك الكثيرين في علميّة مفهوم الذّكرة الجماعيّة الشّيء الذي أدّى بهم إلى رفضه نظراً لما ينطوي عليه من غموض والتباسات<sup>6</sup>، فإنّه يمكن النّظر إلى الذّكرة المشتركة كمفهوم عمليّ كما يقول "كاندو"<sup>7</sup>. فالذّكرة لا تتجلّى بصفة مباشرة، وإنّما تحتاج دائماً إلى أطر تثبّتها وتؤيّبها لعلّ من أهمّها الفضاء، وهو ما يشرّع لاستخدام هذا المفهوم في معالجة تمثّل الماضي اعتماداً على التراث الأثريّ القديم، ولكن بعد تأكيد طابعه المتحرّك والمتعدّد، حيث تكون الذّكرة في الجمع بديلاً عن الذّكرة في المفرد، والذّكرة المتحرّكة مقابلاً للذّكرة الساكنة.

## I. المواقع الأثرية القديمة بين سلطة الأركيولوجيا والذّكرة الاستعمارية

طلّت المواقع الأثريّة القديمة منحصرة في قيمتها النفعيّة المباشرة، فاستخدمت في أحيان كثيرة كمقاطع حجارة، كما أعيد استعمال بعض مكوّناتها المعماريّة، كالأعمدة والتيجان، في تشييد المباني الخاصّة والعامة. وتقدّم عديد المعالم التاريخيّة، كجامع الزيتونة، شواهد على ذلك بفضل ما احتوته من عناصر أثريّة اقتطعت من معالم ومواقع قديمة. وفي هذا السّياق وافانا ابن خلدون بشهادته من خلال ما نقله عن معابنته لاقتطاع الحجارة من الحنايا المعلقة بقرطاج، حيث "تحتاج أهل مدينة تونس إلى انتخاب الحجارة لبنائهم، وتستجيد الصنّاع حجارة تلك الحنايا، فيحاولون على هدمها الأيام العديدة"<sup>8</sup>.

كانت السلطات التونسيّة لا تمنع في السّماح للأثريين بأخذ ما يستخرجونه من قطع أثريّة قبل أن تستثنى المعادن الثمينة من هذا الترخيص<sup>9</sup>، حتّى أنّ

<sup>5</sup> Bastide, R. (1970), « Mémoire collective et sociologie du bricolage », in *L'Année Sociologique*, p. 65-107.

<sup>6</sup> خواجه، أحمد. (2006)، "الثقافات الشعبيّة بين التاريخ والذّكرة الجماعيّة وإشكاليات التدوين والتوظيف"، *الحياة الثقافيّة*، تونس، العدد 174، جوان، ص. 15.

<sup>7</sup> Candau, J., *op.cit.*, p. 69.

<sup>8</sup> ابن خلدون، عبد الرحمان. *المقدمة*، بيروت، دار الكتب العلميّة، (دون تاريخ)، ص. 273.

<sup>9</sup> الأرشيف الوطني التونسي، *السلسلة التاريخيّة*، صندوق 70، ملف 824.

الباي نفسه كان يقدّم الآثار هدايا إلى جهات أجنبية، أو يسمح بالتفريط فيها مجاناً كما حدث بالمعرض العالمي بلندن سنة 1851 وهو ما سيكرّر سنة 1867 بمعرض باريس وسنة 1881 بمناسبة عرض آثار أوتيك بإحدى الفضاءات المجاورة لمتحف اللوفر<sup>10</sup>.

وما إن فرضت الحماية، حتى تدفّقت الرّحلات الاستكشافية وحملات التنقيب في شكل ممارسة منظمة تجري تحت إشراف الإدارة الاستعمارية نفسها. وكان للمؤسّستين العسكريّة والتبشيرية دوراً رئيساً في هذا الحراك وإن اختلفتا في الخلفيات والأهداف، فقد أخذ الآباء المبشّرون على عاتقهم مهمّة إعادة إحياء الكنيسة الرومانية بالبلاد انطلاقاً من جمع وحفظ النقائش والبقايا الأثرية التي تعود إلى تلك الفترة. ولقد بدأ ذلك فعلياً إثر احتلال الجزائر عام 1830 حين منح حسين باي لشارل العاشر قطعة أرض على هضبة بيرصا قرطاج، لإقامة معلم تخليداً لذكرى "سان لويس" المتوفى بقرطاج في الحملة الصليبية الثامنة<sup>11</sup>.

وكما يبدو واضحاً فقد خضع التراث الأثريّ إلى عملية انتقائيّة تمّ بمقتضاها حصره في الفترة القديمة لا سيّما الرومانية منها مقابل تغييب كامل للفترة الإسلاميّة، والحال أنّ شواهد العمارة والإثنوغرافية لا تزال حيّة في مكونات المدينة كما في ممارسات الناس وذاكرتهم. ولئن كان التقادم هو الذي يمنح الفترة الرومانية هذه المكانة، بحيث تكون بقاياها معطرة بعبق الماضي، فإنّ فترات ما قبل التاريخ لا تقارن بها من هذه الزاوية، ومع ذلك لم تجد اهتماماً مماثلاً.

لقد كان الأمر بمثابة تلاعب بالماضي من أجل تأسيس ذاكرة جديدة هي الذاكرة الاستعمارية اعتماداً على بقايا أثرية نظر إليها باعتبارها وثائق ملكيّة للماضي طالما أنها تقدّم حججاً لحقّ تاريخي على الفضاء<sup>12</sup>، وبالتالي يصبح الحضور الاستعماري ما هو إلّا استعادة لشرعيّة تاريخية افتكت يوماً ما مع مقدم المسلمين الفاتحين، أو الغزاة كما يسمّيهم خصومهم، لتدخل البلاد في قرون من الظلام وفق تعبير "غوتيي" Gautier.

<sup>10</sup> Karamti, Y. (2009), *Patrimoine, Economie et Altérité, Essai sur la muséologie des mémoires entre deux rives*, Paris, Museum National d'Histoire Naturelle, p. 182.

<sup>11</sup> Gutron, C. (2004), « Mise en place d'une archéologie en Tunisie: Le musée Lavignerie de Saint Louis de Carthage (1875-1932) », in *Revue IBLA*, Tunis, n° 194, p. 171.

<sup>12</sup> Payot, J.-P. (2001), *La guerre des ruines. Archéologie et géopolitique*, Paris, Choiseul, p. 46.

## II. الذّكرة الجماعية الشعبية أمام الآثار القديمة

إنّ التوصيف الشعبي الشائع للبقايا الأثرية من منظور الذّكرة الجماعية الشعبيّة هو أنّها تعود إلى "الجهال"؛ هو تعبير للتحقيب الزّمني يعبّر عن فترة تاريخية طويلة جدّاً هي تلك التي سبقت الإسلام أو أنّه أدركها، وبالتالي فهي خارج الزمن الذي أخذت فيه ذاكرتهم تتشكل قبل أن تستقرّ على ما هي عليه الآن. ولئن كان المصطلح في أصله تصنيفياً، فإنّه في الثقافة الشعبيّة يحمل بعداً مخيالياً يكاد ينال من جوهر معناه في الإسلام الرسميّ. فما دامت هذه الآثار خالية من أيّة دلالة تربطها بالمنظومة الإسلاميّة، فقد اعتبرت هامشية وعرضية عفا الزمن عليها، لتسقط من الذّكرة الجماعية.

أمّا القطع الأثرية التي تمثّلها، فهي تكاد تنزاح عن سياقها التاريخيّ الحقيقيّ لتأخذ وضعاً ملغزاً يقحمها ضمن عوالم الأسطورة والسّحر والخيال، لذلك أعتبر المتحف "دار العجايب" وليس دار الذّكرة كما يشتهي المؤرّخون والأثريون وخصّائيو المتاحف أن يكون، والسبب في ذلك أنّ ما يعرض من مجموعات قديمة داخل الفضاء المتحفّي لا علاقة لها بذاكرة المجموعة، وغرابتها ليست لأنّها كذلك في حدّ ذاتها، إذ أنّه من المؤكّد أن بعض القطع على الأقلّ كانت مشابهة لما ينتجونه أو يستخدمونه، وإنّما لأنّها تقع بعيداً عن الزّمنية التي شهدت ميلاد كيانهم الاجتماعي القائم أصلاً على القرابة، ونحن نعلم مدى تأثر تمثّل الزّمن بمرجعية "الإنتماء الجنيولوجي" ذلك أنّ التاريخ يبدأ بالمؤسّس. فلا وجود لتاريخ خارج السّلالة إلاّ إذا كانت المجموعة هي المعنيّة بالأمر، وفي ما وراء ذلك يبدو الواقع غامضاً وكأنّه غريب، فالتاريخ يتطابق حينئذ مع سلسلة النّسب ويبدأ انطلاقاً من العرب وظهور الإسلام، أمّا البونيون والرومانيون والوندال، فلا سبيل حتى إلى افتراض وجودهم<sup>13</sup>.

وهنا يتعدّد علينا أن نتجاهل السؤال الكلاسيكي التالي: كيف تعامل العرب مع المعالم والمواقع الأثرية التي وجدوها بالبلاد؟ وهو سؤال تاريخي بقدر ما هو أنثروبولوجي بما أنّه يضعنا للتوّ في مجال الذهنيّات والمتخيّل والتمثّلات وكلّ ما يشكل "حساسيتنا الثقافيّة" بتعبير أركون.

<sup>13</sup> فلنسي، لوسات. (1994)، المغرب العربي قبل احتلال الجزائر (1790-1830)، تعريب الساحلي، حمادي، تونس، دار سراس للنشر، ص. 42.

طبعاً هناك جواب جاهز ومعروف يربط بين هجرة المواقع الأثرية والخلفية البدوية سواء للعرب الفاتحين أو البربر الذين لم يكن " لهم تشوّف إلى المباني فضلا عن المدن " كما يقول ابن خلدون<sup>14</sup>، بحيث "سقطت الكثير من القرى خراباً"<sup>15</sup>، وانهارت الحياة الحضريّة التي ارتبطت بالمدن وبالمراكز القديمة. بيد أنّه، وبعيدا عن مناقشة هذه الإشكالية التاريخية، فإنّ التعامل مع المواقع الأثرية كان يخضع إلى منطق الإنتشار في الفضاء وما يفرضه من معطيات أكثر منه تعبيراً عن موقف إيديولوجي سلبي إزاءها، إذ تنطوي العلاقة بالفضاء على أبعاد خفية تجعل منه شرطا محددا للسلوك<sup>16</sup>. وهذا المنطق ليس مغلقا، وإنّما في تفاعل مع شروط الحياة الخاصة بكلّ جماعة، وهو ما يفسّر هجرة أكثر المواقع الأثرية بشمال البلاد رغم عدم إنشاء قرى ومدن بديلة عنها، مقابل إعادة تأهيل مدن قديمة أخرى.

فبما أنّ الوظيفي يتداخل بالرمزيّ، كان من الصّوري إعادة تمثّل الموضوع الأثريّ والتلاعب به بما يسمح بإعادة حيّزته ماديا ورمزيا باستعمال الأدوات التالية:

## 1. التسمية

لاحظ لفي شتراوس اعتمادا على أعمال دي سوسير أنّ مسار التسمية يشمل ثلاث عمليات مترابطة هي التعريف والتصنيف والدلالة<sup>17</sup>، بحيث تتحوّل التسمية نفسها إلى مصدر متعال تصدر عنه جميع الحقائق، فما من تسمية إلاّ وهي ترجمة لرهان مفتوح بين المسمّى والمسمّى باعتبارها تسعى إلى التملك أو الحيّزة الرمزيّة، لذلك لا تخلو ممارسة التسمية من هيمنة وتوترات وتلاعب تبرز في وجود أكثر من اسم لنفس الموضوع وفي ظاهرة تعاقب الأسماء وفي اختفاء بعضها قبل إعادة الظهور، وهو ما يمكن معاينته اليوم في إحياء المعجم التوبونومي اللاتيني الخاصّ بالمدن والشخصيات واستخدامه أسماء جديدة لعديد الفضاءات العصريّة مثل النزّل والمطاعم والمغازات. ولتسمية الأماكن وظيفية مركزيّة بالنسبة

<sup>14</sup> ابن خلدون، عبد الرحمان. مصدر مذكور، ص. 282.

<sup>15</sup> Bonniard, F. (1934), *La Tunisie du nord, le Tell septentrional*, Paris, Paul Geuthner, p. 335.

<sup>16</sup> Hall, E.-T. (1978), *La dimension cachée*, Paris, Seuil.

<sup>17</sup> Lévi-Strauss, C. (1990), *La pensée sauvage*, Paris, Plon, p. 194-259.

إلى الذاكرة الجماعية بالنظر إلى أنّ المجتمع ينزع إلى تقطيع الفضاء بصفة تسمح بتشكيل إطار ثابت يوضع فيه ذكرياته ويستعيدها<sup>18</sup>، وهو ما يسمّيه البعض تمييز أو ترتيب الذاكرة (territorialisation de la mémoire) أي التجسيد الترابي للذاكرة.

من البديهيّ القول إنّ المقتضيات اللسانية كانت الدافع الرئيسي لتغيير تسميات المدن والمراكز القديمة، فأحلال اللغة العربية مكان اللغة اللاتينية استوجب تغيير أسماء الأماكن الأثرية، لكنّ العملية تتعدّى مجرد التعريب لتخضع لنظام تسمية راح يشتغل وفق جملة من المبادئ والنماذج التي تحكم الجماعة في إطار التحوّلات الهيكلية التي أخذت طريقها داخل الثقافة الشعبية في تلك الفترة، فالمهمّ هنا هو فعل تفكيك البنية الإسمية القديمة ثم إعادة بنائها بما يتوافق مع رهانات المجموعة ومتخيلها، وهو ما يعني تملك الفضاء الأثري ليخلص من حالة اللامعنى والغموض، فيصبح جزءاً من الذاكرة الجماعية.

## 2. سرديات التأسيس

حيال التحدّيات التي فرضها المشهد الأثريّ بما يحويه من مكونات ومعالم غير مألوفة بالنسبة إلى الثقافة الصحراوية أو البدوية، لجأ المتخيّل الشعبي إلى نسج قصص حول نشأتها بغية تأصيلها في ذاكرة الجماعة، حيث تتكرّر نسبة المباني الأثرية الضخمة إلى كائنات فوق طبيعية أو استثنائية في هذا الجنس من السرديات الشفوية و إن تسربت بغطاء شخصيات مختلفة ذات تسميات خاصّة مثل الرّجال الطوال والغول والصّالحين أو الصّلاح. ويمكن اعتبار هؤلاء امتداداً أو معادلاً للأقوام العمالقة الغابرين الذين تردّد ذكرهم في الأساطير وفي القرآن الكريم. إن عملاقة بناة المعالم الأثرية تعكس الذهنية الشعبية بقدر ما تعبّر عن محاولات الذاكرة استيعاب الفضاء المكاني، ذلك أنّ انفصاله عن المقدّس يضي عليه طابع الإبهام وتفكك المعنى والفقر الدلالي فيتحوّل إلى مجال سردي espace narratif وموطن للتخيّل والأحلام واللامعقول والتهيئات<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> Halbwachs, M. (1997), *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, p. 283.

<sup>19</sup> الرّاهي، نور الدين، (2005)، *المقدس الإسلامي، الدار البيضاء، دار توبقال للنشر، ص. 33.*

### 3. الزوايا والمزارات

مثلا كانت الطرق والزوايا وسيلة لأسلمة إفريقية بصورة كاملة كانت أيضا إطارا لاحتواء الموروث ما قبل الإسلامي بمحتوياته الإثنوغرافية الغزيرة، فقد راحت الخارطة الولائية تتمدد جغرافيا لتشمل مختلف المناطق بما في ذلك الأثرية منها حيث حولت بعض مواضعها إلى مزارات واستخدمت موادها كالحجارة والأعمدة لتشبيد زوايا سرعان ما أضحت هي نفسها عناصر تاريخية تسم المشهد الأثري وعلامات معمارية ورمزية تعين حضور جماعات اجتماعية مجسدة هويتها وذاكرتها الجماعية.

بل أكثر من هذا، وفي بعض الأحيان، يتم استيعاب ما تمثله هذه المواقع الأثرية من ممارسات طقوسية وثنية من جنس الأضاحي والنذور والخرجات الموسمية على النحو الذي نجده بموقع "دقة" بمناسبة الاحتفال بللا أم خولة عبر ذبح بقرة يقدمها أهالي المنطقة كأضحية تماما كما كان يفعل أسلافهم الرومان بنفس المكان.<sup>20</sup>

إن المعنى الحقيقي لحضور المقدس الشعبي في قلب المواقع الأثرية لا يخرج عن منطق إشغال الذاكرة الجماعية بنزعتها نحو التجسيد المادي والرمزي بانتحال أمثلة ومواقع وشخصيات وممارسات، واستبدال الفراغ الدلالي للأماكن والأشياء بنوع من الثقل الأنطولوجي تأصيلا لها في الذاكرة.

### III. تمثل الماضي وصدام الذاكرات

#### 1. المواقع الأثرية ساحات صراع

لقد تحدّث الإخباريون والمؤرخون والجغرافيون المسلمون عن خلاء العديد من المدن القديمة من سكانها الأصليين وعدم تعمير العرب لها، فأمست شعري ومواتا وغياضا بتعبير القدامى<sup>21</sup>. حتى أن موسى بن نصير كان أثناء عودته من القيروان

<sup>20</sup> Bachchaoech, E. (2000), « Epigraphie et ethnographie d'une fête populaire de Dougga, en Tunisie, à la dédicace de 'laque duc de Thugga, en Afrique romaine », in *comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, n° 114, p. 117-118.

<sup>21</sup> القيرواني، ابن أبي زيد. (1999)، *النوادر والزيارات على ما في المدونة من غيرها من الأمهات*، بيروت، جزء 10، ص. 493.



نحو المشرق " إذا مرّ بخربة عادية أو مدينة من مدائن الأولين، نزل وركع ركعتين ومشى فيها وفكر في معالمها وفي آثارها، ثم بكى بكاء كثيرا"<sup>22</sup>.  
لكن يبدو أنّ هذا الوضع قد تغيّر على الأقلّ في الفترتين الحديثة والمعاصرة بدليل وجود مداخل عديدة، لا سيّما بشمال البلاد قد شيّدت فوق مواقع أثرية، بما فرض حقيقة اجتماعية تضاف إلى الحقيقة التاريخية التي كان المستعمر يسعى إلى إعادة اكتشافها وإحيائها.

وتصوّر تقارير الأثريين والجغرافيين ومختلف الفاعلين المرتبطين بالإدارة الإستعمارية مشاعر الإمتعاض والنفور من حضور الأهالي داخل هذه المواقع أو حتى حولها، فقد اعتبروا عناصر دخيلة ونشازا تاريخيا ينبغي إزالته لحماية المواقع والمحافظة على أصالتها مقابل ذلك تماما، كانت الجماعات المحلية تعتبر المجال الأثري الذي استوطنته جزءا من هويّتها الترابية في الحاضر.

ويكشف مثال "دقة" سيرورة المجابهة بين ذاكرتين متناقضتين في التعامل مع الموضوع الأثري دارت رحاها على أرض الواقع و في سياق موسوم بالهيمنة السياسية والمعرفية لطرف على آخر. فتماما كقرطاج والجمّ، جلبت "دقة" اهتمام الرحالة الغربيين الذين زاروا البلاد<sup>23</sup>، فمجدّوا مكوّناتها المعمارية التي تشكّل نموذجا متكاملًا للمدينة الرومانية يندر العثور عليه، وما إن بدأت الأشغال سنة 1892 تحت إشراف الطبيب كارتون Carton حتى نشبت النزاعات مع السكّان المحليين الذين وجدوا أنفسهم يواجهون الترحيل لإخلاء الموقع للوافدين الجدد. والواقع إنّ التعالي الذي بادر به الطبيب كارتون منذ احتكاكه الأوّل بالأهالي هو الذي أحدث هذه الفجوة<sup>24</sup>، الشيء الذي دفعه إلى جلب عمال مغاربة للحفريات هناك منذ بداية سنة 1891 تاريخ انطلاق الحفريات الاستكشافية الأولى<sup>25</sup>.

<sup>22</sup> المالكي، أبو بكر عبد الله. (1983-1981)، *رياض النفوس*، تحقيق البكوش، البشير، بيروت، جزء 2، ص. 120.

<sup>23</sup> Poinssot, C (1983), *Les ruines de Dougga*, Tunis, Institut National d'Archéologie et d'Arts, p.17.

<sup>24</sup> مسعود، محمد. (2006)، "الذاكرة الشعبية والتاريخ، حفريات دقة 1892-1902"، تونس، مجلة الحياة الثقافية، عدد 174، جوان، ص. 33.

<sup>25</sup> *La Dépêche tunisienne* du 15 août 1891.

وحتى أولئك الذين تخلّوا عن عقاراتهم على وجه البيع لفائدة الدولة، فإنهم سرعان ما عادوا لمواصلة التصرف في فضاء المدينة معتبرين إياها ملكا جماعيا غير قابل للتفريط فيه رغم كلّ الضغوطات والمساومات والغرامات التي سلّطت على عدد منهم. في حين استمرّ الأطفال في اللعب بالتمائيل وكسرها أحيانا وخاصة إفساد أرضية الفسيفساء التي أمكن الكشف عنها، وأخيرا ترك الأهالي الحيوانات ترعى بكل حرية<sup>26</sup>، كما ظلّت الحجارة الأثرية تستخدم لصناعة الجير بعدما أقيمت أفران للغرض بالموقع.

لقد أعاد أهل "دقة" النّظر في علاقتهم بالموقع في ضوء حضور الفاعلين الجدد، ففي الوقت الذي كانت فيه الإدارة الرسمية تتحصّن بمشروعية المعرفة العلمية وما تقتضيه من استحقاقات ولو على حساب الأهالي، كان هؤلاء يتسلّحون بمشروعية إجتماعية وأخلاقية بإعتبارهم أصحاب هذه المواقع والمدن القديمة وقد ترتّب على هذا التعارض جملة من النتائج في مستوى التّصورات والممارسات، إذ اعتبر الأثريون وجود الأهالي تشويها للتاريخ وتهديدا لهذه الآثار، لذا كانت محاولات ترحيلهم والاستحواذ على بعض الأراضي التي كانوا يستغلونها وإزالة مبانيهم بما في ذلك تلك التي تحمل صبغة مقدّسة لديهم ولا سيما الزوايا كزاوية سيدي أحمد الصيد بقرطاج التي هدمت بالكامل لإنشاء معالم كاثوليكية<sup>27</sup>.

وفي أحيان كثيرة مسحت جميع المعالم القائمة بالمواقع التي تمّ التدخّل فيها بما في ذلك الإسلامية منها واعتبرت لا تحمل أيّة قيمة تاريخية، بل إنّها جاءت لتطمس التاريخ الحقيقيّ الذي حتما هو رومانيّ مسيحيّ أو لا يكون.

## 2. بين الأركيولوجيا الشعبية والأركيولوجيا الاستعمارية

ارتبطت الآثار دائما في الذهنية الشعبية بوجود ذخائر من المعادن النفيسة، وظلّ الحفر على الطريقة الشعبية ممارسة شائعة تختلط في الكثير من جوانبها بالسحر، بل لعلها تمثلّ أحد أهم أبوابه وربما من أقدمها. وهي تنبني على فكرة تسخير الجان واعتماد أسرار الحروف وحسابات الأعداد مجدولة لكشف الحجب ودفائن الأرض أو ما يسمّى شعبيا "فتح المالية أو الذخيرة". وقد سبق لابن خلدون

<sup>26</sup> المصدر نفسه.

<sup>27</sup> Gutron, C., *op.cit.*, p. 173.

أن أشار إلى هذه الظاهرة واصفا أصحابها بقوله: يعتقدون أموال الأمم السالفة مختزنة كلها تحت الأرض مختوم عليها كلها بطلاسم سحرية لا يفض ختامها ذلك إلا من عثر على علمه، واستحضر ما يحلّه من البخور والدماء والقربان، فأهل الأمصار بإفريقية يرون أنّ الإفرنجة الذين كانوا قبل الإسلام بها دفنوا أموالهم كذلك وأودعوها في الصحف بالكتاب إلى أن يجدوا السبيل إلى استخراجها<sup>28</sup>.

وإنّه لمن المثير أن تستمرّ تلك الممارسات دون أن تنحلّ متّخذة شكل منظومة تقنية موحّدة نسجتها الثقافة الشعبيّة سعيا إلى السيطرة على ما تختزنه المواقع في جوفها من معادن ثمينة. ويمكن أن نجد البعض من عناصر هذه الثقافة مدوّنا قديما أو حديثا كما فعل دوتي منذ أكثر من قرن<sup>29</sup>، أو ماثلا في ممارسة الحفريات السريّة اليوم والتي لم تجلب بعد اهتمام الباحثين في الحقلين الاجتماعي والأنثروبولوجي، رغم أنّها ظاهرة قديمة متجدّدة ذات حمولة دلالية ثقيلة.

لكن المهمّ هو أنّ هذه الأركيولوجيا الشعبيّة قد أخذت نفسا جديدا بدخول فاعلين اجتماعيين وافدين إلى الحقل الأثري، إذ أنّ هؤلاء لم يكونوا فقط من الأثريين المحترفين، وإنّما أيضا من المهتمين بالآثار القديمة والمجمّعين والتجار، بحيث فتحت سوق جديدة ساهمت إلى حد بعيد في إعادة اكتشاف الموضوع الأثري ومن ثمة إعادة استغلاله لتتولّد بذلك تجارة الآثار لدى الأهالي التي لم يكونوا يعرفونها من قبل، فصار البعض منهم يقبل على بيع القطع الأثريّة للأوروبيين حتى أمام متحف قرطاج نفسه<sup>30</sup>، فإن لم يدركوا قيمتها التاريخية، فقد باتوا متفطنين على الأقلّ لقيمتها المادية.

غير أنّ التنازع لم يكن بين مفاهيم وتصوّرات مجردة تمثل ذهنيّتين متقابلتين: ذهنية علميّة تاريخية يمثلها الوافدون الأوروبيون وذهنيّة أسطورية مخيالية يمثلها الأهالي. فهذا التقسيم رغم موضوعيته الظاهرة لا يكاد يفلت من مخاتلات الإيديولوجيا، إذ أنّه يبسط الاختلاف فيستخدم العلم وسيلة للتصنيف والترتيب بما يكرّس أولوية المعرفة التاريخية على المعارف الأسطورية التي بحوزة الأهالي

<sup>28</sup> ابن خلدون، مصدر مذكور، ص. 303.

<sup>29</sup> Doutté, E. (1909), *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, Adolphe Jourdan, p. 265-268.

<sup>30</sup> Gutron C., *op.cit.*, p. 173.

والحال أن ذلك يخفي الإستراتيجيات والرّهانات الحقيقيّة التي تحرّك الفاعلين الاجتماعيين، المحليين أو الوافدين، في الحقل الأثري. لذا فإنّ الانخراط ضمن مشروع واحد من استعادة الذاكرة التاريخية الرومانية، لم يحل دون حدوث صدامات بين الأثريين من رجال الدين المسيحيين والأثريين الرّسميين التابعين للإدارة الاستعمارية، وفي هذا المسار يندرج صراع الأب دلترة Delattre مع غوكلر Gauckler مدير إدارة الآثار القدية و الفنون.

و إذا كان ذلك ناجما في جانب منه عن نقص الكفاءة لدى الآباء المسيحيين المباشرين للحفريات، فإنّه في جوانب أخرى منه متولد عن طبيعة الرّهانات التي كانت تقودهم في معالجتهم طالما أنّ هذه الآثار لا تعنيهم إلا بقدر ما تجسّده من الحضور المسيحي لهذا كانت ملكية الأراضي التي تقع عليها المواقع الأثرية بقرطاج تحديدا من أهمّ مصادر التنازع بين الأثريين ورجال الدين المسيحيين<sup>31</sup>، ذلك أنّ المكان هو أحد أهمّ مجسّدات الذاكرة، وبالتالي فإن السيّطرة عليه استدامة للذاكرة نفسها، فكان إصرار الآباء المسيحيين على التصرف في هذه المواقع الأثرية من منطلق أنهم الورثة الشرعيون لها وبدافع إعادة إحياء المشروع المسيحي بالبلاد ضمن أطره التاريخية الأصلية التي تشكّل فيها. غير أن انخراط الجميع ضمن المشروع الإستعماري وفرّ الأرضية المعيارية اللازمة لتكامل الأدوار بين هؤلاء و أولئك، فالمهمّ كان بلورة ذاكرة جديدة اعتمادا على المعطيات الأثرية والتاريخية تسمح بربط الماضي بالحاضر، ومن ثمة تؤصّل الحضور الاستعماري، فتقدّمه بوصفه رسالة حضارية تاريخية أو دينية من الواجب استكمالها.

#### IV. التراث الأثري وتشكّل الذاكرة الوطنية الرسمية

احتكرت الأجهزة الإستعمارية الرسمية وغير الرّسميّة الخطاب حول الفترة القديمة من تاريخ البلاد في إطار صياغة الذاكرة الإستعمارية مستغلة في ذلك تفرّدها بالمعرفة التاريخية مقابل ذاكرة شعبية مشدودة إلى الأسطورة و المخيال، حتّى بدا الأمر يقمّم وكأته العلم في مواجهة الخرافة والجهل، فكان أن لجأ بعض الباحثين التونسيين إلى الفترة الإسلامية التي تكاد تكون قد طمست في البحث التاريخي الرّسمي آنذاك.

<sup>31</sup> Karamti, Y., *op.cit.*, p. 95.

وقد شدّد المؤرّخ رؤوف حمزة على أهميّة سلاح التاريخ في تكريس مشروع الاحتلال عبر إلغاء الذاكرة الجماعية القائمة وإحلال ذاكرة بديلة محلها هي حتما الذاكرة الاستعمارية بجذورها الرومانية وما حملته من إيديولوجيا الجمهورية<sup>32</sup>.

ولمقاومة هذه السياسة في إطار معركة الذاكرة والهوية، كان لا مفرّ من استيعاب الماضي ما قبل الإسلامي و إدراجه ضمن مسار خطّي نحو بناء هوية متميّزة هي الهوية الوطنيّة. وبذلك تصبح الفترة القديمة ليست مناقضة لهذه الهوية وإنّما إحدى تكويناتها الأساسية، "فراح المؤرّخ الأهلي، وهو في الغالب من الرّعاء المؤسّسين للحركة الإصلاحية والوطنية، ينهمك بالتّنبّش عن الماضي ما قبل الإسلامي الذي لم يكن يجد قبل ذلك أيّ اهتمام ليحي ذكرى أبطاله ويعيد قراءة التاريخ واضعا الحروب القرطاجنية والرومانية وبطولات الأجداد الأبعاد من البربر وفي المرحلة الإسلامية في سياق واحد يصنعه التعارض القديم المتجدّد بين العنصرين الشرقيّ والأوروبيّ والرّوح الإستقلالية بل الوطنيّة التي تحرك شعوب المغرب منذ العهود الغابرة"<sup>33</sup>.

وبعد أن انحصرت الكتابة التاريخية في الحديث عن العائلات والأعيان على غرار ما نجده في "الحلل السندسية" و"إتحاف أهل الزمان"، اتّجهت أنظار النخبة إلى كتابة تاريخ عامّ ومضاد للرّواية الإستعمارية. و"جاءت كتابات البشير صفر وعبد العزيز الثعالبي وحسن حسني عبد الوهاب في مرحلة أولى، والصادق مازيغ وصلاح الدّين التلاتلي وعلي البلهوان وغيره منذ الأربعينات لتنحت صورة مغايرة، إذ تعاملت مع الماضي ما قبل الإسلامي كجزء من التّاريخ الوطني وصاغته بطريقة تبرز مقاومة السكان الأصليين لهيمنة الإمبراطورية الرومانية في مرحلتها الوثنية والمسيحية"<sup>34</sup>. مقابل ذلك، "فقد جاء الإسلام ليتيح للبربر التحرّر من اضطهاد الروم والرّجوع إلى أصولهم المشرقية"<sup>35</sup>.

<sup>32</sup> Hamza, R. (1995), « L'Histoire nationale, d'une histoire-mémoire à une histoire-problème, Tunisie, in *Rawafid*, n° 1, première année, p. 38.

<sup>33</sup> الهرماسي، عبد اللطيف. (2006)، *استراتيجيات المواجهة الرمزية للحدّاتة الاستعمارية: مثال تونس والجزائر، ضمن الثقافة والآخر،* تأليف جماعي، تونس، الدار العربية للكتاب، ص. 173.

<sup>34</sup> المرجع نفسه، الصفحة نفسها.

<sup>35</sup> Hamza, R. (1998), « L'Histoire nationale et édification étato-nationale dans la Tunisie moderne et contemporaine », Tunisie, in *Rawafid*, n° 4, p. 16.

لكن مع إعلان الإستقلال وزوال الخصم السياسي التقليدي، أي الإستعمار تغيّرت قواعد لعبة الذاكرة، إذ تزايدت مطالب صياغة الهوية الوطنية بوصفها شرطا لبناء الدولة الوطنية نفسها، وهو ما استدعى مزيد الأشغال على الذاكرة وتكريسها فضاء للاستثمار الرمزي للماضي، وبذلك راح يتبلور مفهوم "التونسية" باعتبارها إطارا موجّها ومنظما لتمثل الماضي. غير أنّ مضمون التونسية لم يعد يتحدّد بالقياس إلى الفرنسية *La francité*، أو بالأصحّ إلى الرومية *La roumité*، وإنّما بالقياس إلى العربية الإسلامية، وذلك عبر التمايز عنها<sup>36</sup>. وغير خاف أنّ هذا التحوّل قد نجم عن تشكل فكرة الدولة الوطنيّة كمعطى جغرافي وثقافي والتي باتت مطلبا سياسيا لا غنى عنه، لتصبح النظرة إلى التاريخ محكومة ليس بمسألة الهوية فحسب، بل وكذلك بالحقيقة الوطنية التي تجسّد الرّوح المحرّكة لهذا التاريخ وغايته القصوى. واستتبعا لذلك، تمّ التركيز على إحياء المناسبات الوطنية التي وضعها التاريخ الرّسمي وفي نفس الوقت الاهتمام بالفضاءات التاريخية من معالم ومواقع اثرية قديمة.

و الواقع أنّه لم تكن هناك قطيعة في نظرة النّخبة السياسية والثقافية الصاعدة للتراث الأثري، فقد ظلّ الاهتمام منصباً على الفترة الرومانية والبيزنطية بينما أهملت الفترات السابقة لها<sup>37</sup>. ولم يأت الأمر المتعلّق بتنظيم المعهد الوطني للآثار والفنون الصادر بعد سنوات من الاستقلال بجديد في هذا المجال<sup>38</sup>. وغير خاف أنّ ذلك وثيق الصّلة بطبيعة تكوين هذه النّخبة والأصول الإجتماعية المنحدرة منها، فهي من البرجوازية الصّغرى التي أمكن لها الاندماج في التعليم الحديث بالبلاد ودخول الجامعات الفرنسية بما يعني تبنيها للمفهوم الغربي للتاريخ.

وإذا كانت الممارسة الأركيولوجية لم تتغيّر، فإنّ التغيّر الحقيقي يكمن في الإطار السّياسي والإيديولوجي الذي بات يهيكلها، فقد صارت موجّهة أكثر فأكثر نحو بناء ذاكرة وطنية رسميّة بدل الذاكرة الإستعمارية. و بما أنّ هذه الذاكرة قد تمحورت حول شخصية الزعيم بورقيبية بعد إزاحة خصومه السياسيين، فقد وظفت كل المعطيات التاريخية لرسم صورة البطل الاستثنائي

<sup>36</sup> *Ibid*, p. 22.

<sup>37</sup> Khouaja, A. (2007), « Diversité culturelle : mythe ou réalité ? (Réexamen de la notion du « patrimoine populaire » dans la société tunisienne), in (Collectif), *Diversité et similitude culturelle*, Tunis, CERES, p. 48.

<sup>38</sup> *Ibid*.

وارضاء نرجسية الزعيم الأوحى بورقيبة، ليتشابه في ذلك مع أتاتورك<sup>39</sup>. فهو مخلص البلاد وباعث "الأمة التونسية" كهوية ذات مكونات محددة متعارضة مع فكرة الأمة العربية. وكما لاحظ هشام جعيط، "فطيلة ثلاثين عاما، حكم بورقيبة مع التاريخ، إذ جاز التعبير، إذ أن كل خطاب لم يكن سوى تذكير بالحركة الوطنية المتمركزة حول شخصه: إنه التاريخ المنظور إليه كسيرة تقريبية وتمجيدية"<sup>40</sup>.

كان بورقيبة مسكونا بفكرة أن نضاله يندرج ضمن خط متواصل لنضال هؤلاء العظماء مع تفوق طفيف له لأن كفاحه أثمر. فهو كما يقول عن ذاته يوغرطة الذي نجح<sup>41</sup>. وظلت شخصية حنبل ملهمة لبورقيبة حتى بلغ انبهاره بها حد التماهي معها. وبذلك كتب عمر جديد للعصر القديم، فنفتخ الحياة في المواقع الأثرية واكتست حلّة تونسية نسجتها مفاهيم الوطن والأمة والدولة، فأضحت قرطاج ودقة والجمّ وبلاريجيا مجالا لإستثمار الماضي من أجل تكريس ذاكرة وطنية لم يكن يخفى طابعها الإيديولوجي الإقصائي بما دفع إلى الإحتجاج عليها، بل ورفضها عبر التشبث بالذاكرة الشعبية وتأويلاتها للموروث القديم.

ولم تفلح المعرفة التاريخية التي راحت تنشر مع تعميم التعليم في وضع حد لهيمنة الذاكرة الشعبية في مجال التراث الأثري القديم، بل تبلورت ثنائية بين ذاكرة وطنية رسمية ترعاها الدولة والنخب الرسمية وذاكرة شعبية مهمشة، ولكنها حية معتمدة على منطق خاص في الانتقاء والتأويل. ولعل من مؤشرات هذا الانقسام هو أن المواقع الأثرية ظلت محل رعاية رسمية أكثر منها شعبية، بينما حظيت المدن العتيقة ذات الأصول العربية الإسلامية بنوع من التعاطف الأهلي كما يبدو في كثرة الجمعيات التي أنشئت بهدف صيانتها وحمايتها. فباستثناء بعض النخب السياسية والثقافية التي سمح لها تموقعها الإجتماعي ببلوغ درجة من الوعي التاريخي، فإن أكثر القطاعات والفئات الإجتماعية ظلت ذاكرتها بمنأى عن المخزون الأثري القديم.

<sup>39</sup> الذواوي، محمود. (2006)، *الوجه الآخر للمجتمع التونسي*، تونس، دار تير الزمان، ص. 34.

<sup>40</sup> المرجع نفسه، الصفحة نفسها.

<sup>41</sup> طبّاي، حفيظ. (2008)، "التراث والهوية بين الإرث الاستعماري والبناء الوطني"، مجلة *روافد*، المعهد الأعلى للحركة الوطنية، تونس، العدد 13، ص. 145.

## ٧. من الذاكرة الوطنية إلى الذاكرة الانتفاعية

مع تتالي إخفاقات مشروع الدولة الوطنية وتنامي الوعي الشعبي بالطابع الإقصائي والتمويهي الذي تخفيه إيديولوجيتها بما فتت الاعتقاد في فكرة الوطنية ودور الدولة من جهة<sup>42</sup>، واقتناع النظام السياسي بعد بورقبيّة بتعذر الاستمرار في استثمار هذه الذاكرة بحكم تكوينه والظروف التي قادته إلى السّلطة، تبدّلت شروط التعامل مع التراث الأثري، فحلف السياسة الرسميّة المعلنة وأجهزتها البيروقراطية المختلفة تارة، وحتى داخلها تارة أخرى، راحت تنشأ منظومة من الممارسات الأثرية الموازية لم تعد فيها الذاكرة الأثرية سوى تركة أو غنيمة تسخر كل الوسائل للإنتفاع بها، فمنذ بداية التسعينات من القرن المنقضي أخذت تبرز ظاهرة الإستخدام المكثف للقطع الأثرية عبر الحفر والإتجار والتداول التجاري والاجتماعي لها.

لا مندوحة من أن الحصول على الكنوز ظلّ حلما قديما راود الإنسان، وهناك إرث كامل في هذا المجال على غرار ما يعكسه الأدب الشعبي مثل كتاب ألف ليلة وليلة في حكاية جودر مع أخويه سالم وسليم<sup>43</sup>. فكان التنقيب عن الآثار هو تجسيد ملموس لأسطورة الكنوز المخفية التي يعثر عليها بضربة حظ أو بواسطة معرفة خاصّة لم تتح سوى لفئة قليلة من الناس ممن يسخرّون الجان والسحر وتقنيات غامضة تسمح بكشف الحجب لبلوغ الذخائر المستقرّة في بواطن الأرض والمباني القديمة.

لكن المال ليس مخيالا فقط، بل هو أيضا قيمة مادية واجتماعية، حيث يمثّل الوسيلة المطلقة<sup>44</sup>، أو "القطب الذي تدور عليه رحي الدنيا" بتعبير الجاحظ<sup>45</sup>، ثمّ وعبر عملية تحويل نفسيّ تصبح الوسيلة نفسها غاية<sup>46</sup>، وبذلك

<sup>42</sup> الهرماسي، عبد القادر. (1992)، *المجتمع والدولة في المغرب العربي*، بيروت، مركز دراسات الوحدة العربية، ص. 143.

<sup>43</sup> كتاب ألف ليلة وليلة، بيروت، الدار النموذجية للطباعة والنشر، ط: 3، 2000، جزء 4، ص. 39-66.

<sup>44</sup> Simmel, G. (2008), *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF/Quadrige, p. 7.

<sup>45</sup> الجاحظ، عمرو بن بحر. (1971)، *كتاب، البخلاء*، تحقيق الحاجري طه، القاهرة، دار المعارف، ص. 170.

<sup>46</sup> Simmel, G., *op.cit.*, p. 8.



فالمال هو بمثابة الوهم الموضوعيّ لحالة التبعية المرسومة في كل إنسان على النحو الذي بينه " زيمل " في " فلسفة المال"<sup>47</sup>.

عادة ما كانت الحفريات السريّة تقدّم بوصفها استمرارا لممارسات قديمة تنمّ عن جهل وشعوزات دافعها الأساسي هو الطمع والبحث عن مخارج واهمة للفقير وصراف الحرمان. وتعرّز هذا التفسير التقارير الأمنيّة والمحاكمات القضائيّة المتّصلة بالتنقيب والآثار والتي عادة ما كان يتورّط فيها أشخاص منحردون من الأوساط الشعبيّة. ولم يكن ذلك في الحقيقة سوى ضجيج يشوّش على نشاط منظمّ داخل شبكات حقيقية للإتجار بالآثار على غرار ما تمّ كشفه سنة 2010.

وفي الوقت نفسه شرعت في البروز ممارسة تجميع القطع الأثرية والإحتفاظ بها كمجموعات نادرة أو لإستخدامها ديكورات منزليّة داخلية أو عناصر معمارية ذات وظيفة زخرفيّة أو حتّى إنشائيّة. ويبدو أنّ فئات اجتماعية بعينها هي التي كرّست مثل هذا الإستخدام. ففي ظرف زمني وجيز أطلّ أثرياء جدد لم تكن لهم أصول طبقيّة تسمح لهم بالصعود في السلم الاجتماعي، و إنّما استثمروا صلات القرابة و المصاهرة والزبونية clientélisme مع سلطة 7 نوفمبر 1987.

ولأنّهم كانوا يفتقدون إلى الوجاهة الاجتماعية الضرورية لتكريس وضعهم الجديد، فقد سعوا إلى انتحالها بمضاعفة رأسمالهم الماليّ بما يفسّر تعطشّهم اللامحدود للسّطو على المؤسسات الاقتصاديّة العموميّة في إطار برنامج الخصخصة وتحقيق تمايزهم الاجتماعي اعتمادا دائما على قوّة المال لأنّه لم يكن لديهم، بالنظر إلى طبيعة هويتهم السوسيو-ثقافية، أصولا وتكويننا، بديلا حقيقيا عنها، كالمعرفة والماضي النضالي وعراقة النّسب، فكان أن لجؤوا في تأييد قصورهم إلى هذا المخزون الأثريّ الذي كان في متناول أيديهم لما يحظون به من حماية مستغلّين في سبيل ذلك أجهزة الدولة المعنيّة.

وبهذا فقد احتكروا استخدام الإرث الأثري، فجعلوا منه علامات تجسّد نمطا ذوقيا يتفرّدون به عن سائر الفئات الاجتماعية. "إذ الأذواق هي الإثبات العملي لاختلاف لا مفرّ منه كما يقول بورديو، والذوق القائم على التحديد ما هو في

<sup>47</sup> Ibid.

الحقيقة إلا نفيها أي رفضاً لأذواق أخرى و بالتالي للآخرين<sup>48</sup>. فثمة وظيفة تمييزية fonction distinctive لأي غرض objet على وجه الإجمال، لكن ما هو قديم ينطوي على فائض دلالي بتعبير "دوران"، فعلاوة على محتوياته النفسانية حيث الانبهار بأصالة الماضي ونقاوة الأصل، وبعتماد تحليل "بودريار"، فإن الغرض كثيراً ما ينهض على التفرد والغربة الثقافية على النحو الذي يفصح عنه الفنّ والموضة أين تشتدّ نزعة التمرد على الأنماط المألوفة رغم حداتها، ذلك أنّه "في الغرض القديم تختفي سمات الإنتاج الصناعي والوظائف الأولية"<sup>49</sup> ليصبح تذوق القديم محاولة لتحويل التفوق الاقتصادي والاجتماعي إلى تفوق طبيعي يتعيّن القبول به، ومن ثمة احترام التفاوت الاجتماعي القائم عليه. ولعلّ ههنا تكمن أهمية ملاحظة "توكفيل" بشأن ارتباط تذوق القديم والاستغراق في الماضي بالأرستقراطية<sup>50</sup>، وإن اختلف سياق الدراسة. وبصيغة أخرى، إنّ العلاقة بالماضي لا تنشأ بصورة شفافة عفوية و مجردة، بل هي على العكس تماماً، "فالقديم ليس غير النجاح الاجتماعي الذي نبحت له عن شرعية ووراثة وإقرار نبيل"<sup>51</sup>.

ومما لا يخطئه التحليل أنّ هذا الاستخدام الجديد وفرّ تربة مناسبة لانتعاش الحفريات السريّة التي ما لبثت أن تحوّلت إلى عمليات سطو منظّمة حتى داخل المتاحف والمخازن والفضاءات التي تحفظ فيها القطع الأثرية لجردها أو معالجتها كمقرّات المعهد الوطني للتراث نفسها، دون أن ننسى عمليات النهب المنظّمة التي كانت تتمّ حيناً بإيعاز من بعض المسؤولين في الإدارات والمصالح المعنية بالآثار أو بتواطؤ منهم أحياناً. وقد كشفت القصور الرئاسية بعين دراهم وسيدي الظريف وقرطاج والحمامات وتلك التي تعود إلى عدد من الشخصيات ذوات النفوذ السياسي والماليّ عن حجم النهب الذي تعرّضت له الذاكرة الأثرية، فمئات القطع بعضها مهربّ والآخر مسجّل ضمن دفاتر الجرد الخاصّة بمتاحف الدولة، عثر عليها مستعملة بكيفيّات مختلفة لا تخلو من رعونة وسوء ذوق في

<sup>48</sup> Bourdieu, P. (1995), *La distinction, critique sociale du jugement*, Tunis, Cérès Editions, p. 82.

<sup>49</sup> Baudrillard, J. (1995), *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Tunis, Cérès Editions, p. 24.

<sup>50</sup> Tocqueville, A. (1986), *De la Démocratie en Amérique*, Paris, Robert Laffont, p. 467.

<sup>51</sup> Baudrillard, J., *op.cit.*, p. 24.

كثير الأحيان. وفي الوقت نفسه تمّ فيه اقتطاع عشرات الهكتارات من الموقع الأثري بقرطاج، المدرج ضمن التراث العالمي، بنزع الصبغة الأثرية عنها قبل التفويت فيها بالبيع بأسعار تفاضلية لأشخاص معينين تولوا تحويلها إلى مقاسم سكنية سرعان ما بيعت بأثمان باهظة لتشيّد فوقها فيلات فخمة باتت واقعا مفروضا، بحيث يصعب إجراء أية تسوية لإسترجاع الصفة الأثرية لأكثر هذه المناطق ناهيك عن الكلفة المادية العالية لذلك. بل أكثر من هذا، حوّلت بعض شبكات الاتجار في الآثار العالمية أنظارها إلى تونس، فأخذت لها فيها قاعدة تباشر انطلاقا منها نشاطها عبر شمال إفريقيا كلّها، وقد أثبتت بعض الاختبارات الفنية التي أجراها المعهد الوطني للتراث على قطع أمكن حجزها وهي بصدد التهريب، أنّ العديد منها متأت من الجزائر وليبيا.

سيكون من الضروري أخلاقيا وعلميا بالمعنى التاريخي والسوسيولوجي خاصة إجراء دراسات حول مسارات النهب والتخريب التي تعرّضت لها المكونات المادية للذاكرة الأثرية لا سيّما وأنها باتت تستأثر بالكثير من النقاشات الإجتماعية العامة بعد كشف الإعلام بأنواعه الخزائن الأثرية بعديد القصور والمنازل بعد 14 جانفي 2011، وأخذ الأمر صبغة قضائية بما أنّ عديد القضايا المرفوعة ضدّ وجوه النظام السابق والتحقيقات حول ملفات الفساد تتعلق بالآثار. إلا أنّ ما يهّمنا في هذا المجال رأسا هو التغير الدراماتيكي الذي حدث في التعامل مع التراث الأثري عبر الإنتقال من استثماره في بناء ذاكرة مشتركة في إطار مشروع ثقافي استعماري ثم وطني، إلى التلاعب به بوصفه رأسمال يخضع إلى احتكارات فئات اجتماعية جديدة لا صلة لها بمسائل الهوية والذاكرة والوطنية بقدر ما لها علاقة بالحصول على أكبر قدر من الإمتيازات المادية وتكريسها علامة للتمايز الإجتماعي.

## خاتمة

كشف تحليل التراث الأثري من منظور ارتباطاته بالذكريات التناقض بين سكونيته كصورة مادية كائنة في الحاضر وتمثيله المادي الآني لشيء غائب من الماضي من جهة، وديناميته المتولدة عن تمثله في الحاضر من جهة أخرى. فليست البقايا الأثرية محض حجارة للحفظ والصيانة من حيث هي مادة رئيسة للبحث التاريخي والأركيولوجي والمعماري والفني، وإنما هي أيضا ذاكرة مشكلة

حولها، بل إنَّها لا تُدرك إلاّ من خلالها، حيث تأخذ العناصر الأثرية قيمة العلامة *de valeur de signe*، وذلك بفضل الدلالة الفينومولوجية للصورة- الذكرى وماديّة الأثر كشيء غير محايد، وإنّما مشحون دلاليًا ينكشف عبر استخدامات مضبوطة وفق تحليل بودريار لنظام الموضوعات أو الأشياء. بحيث يتداخل الماضي بالحاضر والماديّ بالرّمزي تداخلًا تتجلى فيه الدّكرة بوصفها رهانا وسيرورة بناء أكثر منها معطى جاهزا ثابتا. من هنا تعدّد مفهوم الماضي القديم وصور الآثار المجسّدة له طبقا لتعدّد الذكريات وما يحركها من رهانات واستراتيجيات، فكلّ ذاكرة، هي بشكل ما خالقة لزمانها، وبالتالي لماضيها.

ولئن استثمرت هذه الآثار في البداية لبناء ذاكرة استعماريّة تزعم التواصل مع الماضي الروماني المسيحيّ من أجل إثبات "حقّ تاريخي" على الفضاء، مقابل ذاكرة شعبية أدرجتها خارج دائرة زمنها الأصليّ الخاصّ بهويتها الجماعية، فإنّها ما لبثت أن حملت بدلالات جديدة مرتبطة بمفاهيم الوطن والدّولة والأمة في سياق تشكّل الدّكرة الوطنية، قبل أن تأخذ مضمونا سياسيا أكثر منه وطنيّا، وتستحيل قيمة للتبادل السّلعي ضمن شروط إعادة تشكيل وتوزيع المراتب الاجتماعية والأنساق المعيارية في المجتمع التونسي اليوم. وما انتشار حمى الحفريات السريّة والاتّجار في الآثار و كلّ ما هو قديم ضمن شبكات أنشئت للغرض سوى إحدى المؤشرات الخطيرة على التفجير الرمزي للمخزون الأثري بفعل بتره من مشاريع التأسيس والتأصيل الثقافي أو حتى الإيديولوجي بالمعنى التقليدي للكلمة، ناهيك عن مسألة الهوية والوطنية، لينكفئ على نفسه موضوعا للمعرفة العلمية لدى المختصّين وذاكرة ماديّة سلعيّة للتفاخر والتمايز أو النّهب تكاد تكون مفرغة من محتوياتها التاريخية والأنثروبولوجية الحقيقيّة.

## المصادر والمراجع

- الأرشيف الوطني التونسي، السلسلة التاريخية، صندوق 70، ملف 824.  
ابن خلدون، عبد الرحمان. المقدمة، بيروت، دار الكتب العلمية، دون تاريخ.  
الجاحظ، عمرو بن بحر. (1971)، كتاب، البخلاء، تحقيق الحاجري طه، القاهرة، دار المعارف.  
الذوايدي، محمود. (2006)، الوجه الآخر للمجتمع التونسي، تونس، دار تير الزمان.

القيرواني، ابن أبي زيد. (1999)، النوادر و الزيارات على ما في المدونة من غيرها من الأمهات، جزء 10، بيروت.

المالكي، أبو بكر عبد الله. (1981-1983)، رياض النفوس، تحقيق البكوش البشير، جزء 2، بيروت.

الهرماسي، عبد القادر. (1992)، المجتمع والدولة في المغرب العربي، بيروت، مركز دراسات الوحدة العربية.

الهرماسي عبد اللطيف. (2006)، استراتيجيات المواجهة الرمزية للحدثة الاستعمارية: مثال تونس والجزائر، ضمن الثقافة والآخر، تأليف جماعي، تونس، الدار العربية للكتاب.

باشلار، غاستون. (1992)، جدلية الزمن، ترجمة خليل، أحمد خليل، بيروت، المؤسسة الجامعية للدراسات والنشر والتوزيع.

جعيط، هشام. (2000)، أزمة الثقافة الإسلامية، بيروت، دار الطليعة.

خواجة، أحمد. (2006)، "الثقافات الشعبية بين التاريخ والذاكرة الجماعية وإشكاليات التدوين والتوظيف"، الحياة الثقافية، تونس، العدد 174، جوان.

الزّاهي، نور الدين. (2005)، القُدس الإسلامي، الدار البيضاء، دار توبقال للنشر.

طَبّاي، حفيظ. (2008)، "التراث والهوية بين الإرث الاستعماري والبناء الوطني"، مجلة روافد، المعهد الأعلى للحركة الوطنية (تونس) العدد 13.

فلنسي، لوسات. (1994)، المغرب العربي قبل احتلال الجزائر (1790-1830)، ترجمة الساحلي حمادي، تونس، دار سراس للنشر،

كتاب ألف ليلة وليلة، (2000)، بيروت، الدار النموذجية للطباعة والنشر، جزء 4.

مسعود، محمد. (2006)، "الذاكرة الشعبية والتاريخ، حفريات دقة 1892-1902"، مجلة الحياة الثقافية، تونس، عدد 174، جوان.

Bachchaoech, E. (2000), « Epigraphie et ethnographie d'une fête populaire de Dougga, en Tunisie, à la dédicace de laque duc de Thugga, en Afrique romaine », in comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, n° 114.

Bastide, R. (1970), « Mémoire collective et sociologie du bricolage, in L'année sociologique.

Baudrillard, J. (1995), Pour une critique de l'économie politique du signe, Tunis, Cérès Editions.

Bonniard, F. (1934), La Tunisie du nord, le Tell septentrional, Paris, Paul Geuthner.

- Bourdieu, P. (1995), *La distinction, critique sociale du jugement*, Tunis, Cérès Editions.
- Candau, J. (2005), *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Armand Colin.
- Doutté, E. (1909), *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, Adolphe Jourdan.
- Hall, E.-T. (1978), *La dimension cachée*, Paris, Seuil.
- Gell, A. (1992), *The anthropology of time, cultural constructions of temporal maps and images*, University Michigan, ed. Berg.
- Gutron, C. (2004), « Mise en place d'une archéologie en Tunisie : Le musée Lavigerie de Saint Louis de Carthage (1875-1932) », in *IBLA*, Tunis, n° 194, Février.
- Halbwachs, M. (1994), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel.
- Halbwachs, M. (1997), *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel.
- Hamza, R. (1995), « L'Histoire nationale, d'une histoire –mémoire à une histoire-problème, Tunisie, in *Rawafid*, n° 1.
- Hamza, R. (1998), « L'Histoire nationale et édification étato-nationale dans la Tunisie moderne et contemporaine », in *Rawafid*, n° 4.
- Karamti, Y. (2009), *Patrimoine, économie et altérité. Essai sur la muséologie des mémoires entre deux rives*, Paris, Museum National d'Histoire Naturelle.
- Khouaja, A. (2007), « Diversité culturelle : mythe ou réalité ? (Réexamen de la notion du « patrimoine populaire » dans la société tunisienne), in *Diversité et similarité culturelle*, Collectif, Tunis, Ceres.
- La Dépêche tunisienne* du 15 août 1891.
- Lévi-Strauss, C. (1990), *La pensée sauvage*, Paris, Plon.
- Payot, J.-P. (2001), *La guerre des ruines. Archéologie et géopolitique*, Paris, Choiseul.
- Poinsot, C. (1983), *Les ruines de Dougga*, Tunis, Institut National d'Archéologie et d'Arts.
- Simmel, G. (2008), *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF/Quadrige.
- Tocqueville, A. (1986), *De la Démocratie en Amérique*, Paris, Robert Laffont.

## Position de recherche

---

# La didactisation des opérations de textualisation propres à la nouvelle à travers des situations - problèmes expérimentées par les élèves\*

Nassima BEDDOUBIA \*\*

---

Le nouveau programme de français, langue étrangère en cycle secondaire, s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle réforme du système éducatif dont la question a pris, ces dernières années, une dimension particulière dans les préoccupations de la société.

Les approches actuelles se distinguent par une participation plus large des partenaires sociaux et la tendance à se libérer des attitudes corporatistes et sectorielles.

La décision d'une nouvelle réforme est née à partir d'un constat qui est fait que l'école ne demeure plus pour l'apprenant la seule détentrice des connaissances car les moyens technologiques submergent le monde c'est pourquoi l'apprenant peut se trouver « en avance » sur l'enseignant s'il est plus familiarisé avec ces nouveaux vecteurs de transmission des connaissances.

Cet état de fait a interpellé les formateurs sur leur conception de l'école, sur les objectifs et les pratiques mis en place dans le système éducatif algérien.

En revanche, la mutation attendue et les réformes, souhaitées restent dépendantes de l'élaboration d'un projet social partagé.

---

\* Mémoire de magister en didactique sous la direction de Abdelhamid Krideche, Université de Mostaganem, 2011.

\*\* Linguiste, Centre universitaire de Relizane, Relizane, 48000, Algérie.

La question de l'école se pose bien en termes de consensus minimum dans la mesure où l'une de ses missions essentielles est la formation du citoyen ainsi que la consolidation du socle culturel sur lequel s'édifie la nation.

Il est indéniable que dans toute société moderne, le but de l'école consiste à préparer les générations aux défis auxquels elles seront confrontées.

À l'horizon d'un nouveau millénaire, ces défis semblent réels, complexes et pressants en même temps.

## **1. Analyse du corpus**

Dans le cadre de notre recherche, nous avons étudié des productions écrites d'apprenants

inscrits en 1<sup>ère</sup> A.S, notre échantillonnage se divise en deux parties, en fonction des branches : tronc commun lettres et tronc commun sciences ; l'âge de ces élèves varie entre 14 et 19 ans. Les classes se composent d'apprenants des deux sexes (masculin et féminin), ils sont issus de quatre villages différents mais qui demeurent proches les uns des autres. L'établissement scolaire se situe au centre de ces villages. Les élèves sont scolarisés en français langue étrangère. Le niveau d'apprentissage de ces élèves plurilingues (arabe scolaire, arabe dialectal et parfois berbère).

Il faut noter aussi que les apprenants de 1<sup>ère</sup> A.S, le français n'est pas la seule matière enseignée mais encore il y a l'enseignement de l'arabe qui est la langue officielle et d'autres matières dans la même langue. Ces élèves parlent aussi l'arabe dialectal qui est la langue de communication sociale, c'est-à-dire, avec leurs camarades, au sein de leurs familles...

D'autre part, il existe certains élèves dont la langue maternelle est le kabyle, ce qui mène à déduire que ces derniers pratiquent trois langues.

La deuxième partie de notre corpus consiste à analyser des cours de grammaire que nous avons filmé, dans cette perspective nous avons pu observer la démarche du cours, le comportement des élèves en classe, leur capacité à évoluer en phase d'apprentissage, quelles sont leurs lacunes...

Cela dit, notre corpus n'est qu'un échantillon parmi d'autres qui peut, toutefois, nous donner un aperçu sur l'adaptation des élèves, notamment les enseignants au nouveau programme.

Il est indéniable que le déroulement des cours dépend de la méthode sur laquelle s'appuie chaque enseignant afin d'atteindre les objectifs visés en classe. Néanmoins, cette méthode influence sur l'apprentissage des élèves car l'on ne peut négliger le fait que l'enseignant en dépit du



changement des programmes qui s'appuient sur une méthode d'apprentissage plutôt qu'une méthode d'enseignement, demeure le guide ainsi que le facilitateur qui aide l'apprenant à acquérir des connaissances, ensuite à les concrétiser que ce soit en classe en particulier ou bien au sein de la société de manière générale.

Toutes les lacunes que nous avons pu relever de notre corpus sont plus au moins présentes dans la plupart des productions écrites des apprenants. Le cours de syntaxe demeure à son tour indispensable quant à l'évolution de l'écrit chez l'élève car c'est en comprenant les règles de base que l'on peut produire un texte plus au moins cohérent. Cependant, il existe plusieurs types de grammaire telles que la grammaire traditionnelle, la grammaire explicite et implicite, les grammaires structurales, et qui ne sont pas pour autant adoptées dans l'enseignement/apprentissage du français langue étrangère.

Il faut noter également que lors de l'analyse de notre corpus filmé, nous avons pu déceler des lacunes qui étaient dues entre autres aux cours proposés par les enseignants ainsi qu'à la manière dont étaient transmises les informations.

## **2. Choix du corpus**

L'expression écrite que nous avons choisi porte sur la rédaction d'un texte narratif. Il a été donné aux élèves une liste de thèmes élaborée par l'enseignant et qui a été mise à la disposition des élèves, où chacun d'entre eux doit choisir un seul thème qu'il développera à son tour.

Le choix du thème demeure primordial dans le but de motiver les apprenants et favoriser leur disponibilité à traiter le sujet.

À partir de ce passage initial, imaginez la fin de cette histoire tout en respectant les trois étapes du récit et, en utilisant tous les moyens linguistiques que vous avez appris en classe.

Dans le cadre de la réalisation de notre recherche, nous avons réuni en phase d'expression écrite (205) copies d'élèves de 1<sup>ère</sup> année secondaire traitant la rédaction à dominance narrative sachant que ce type de texte s'inscrit dans le programme de cette même année aussi bien pour les classes de sciences que pour les classes littéraires.

Nous avons trié les copies en fonction des classes qui représentent une différence dans les deux branches.

Nous avons obtenu dans la filière de sciences (85) copies, tandis que dans la deuxième branche celle des classes littéraires, nous avons pu collecter (115) copies.

Dans le but de rendre homogène notre corpus, nous avons établi des critères de sélection de copies dont :

- présence du thème dans la rédaction narrative ;
- la production doit être faite en 15 lignes environ ;
- l'assiduité permanente dans le projet de narration ;
- la lisibilité de l'écriture ;
- élève résidant dans une zone rurale ;
- âge requis entre 14 et 16 ans.

Afin d'élaborer notre recherche, nous avons établi pendant le cours de syntaxe des enregistrements filmés d'une durée de 5 heures afin de les analyser et voir quel impact peut avoir le cours de grammaire sur la production écrite de l'élève dans les classe de 1<sup>ère</sup> A.S tronc commun « lettres » et « tronc commun sciences ».

Ensuite, nous avons recueilli les copies des apprenants dans ces mêmes classes où les enregistrements ont été faits.

## **Conclusion**

notre recherche consistait à repérer et analyser les lacunes que peuvent avoir les apprenants dans leurs productions écrites suite à un enseignement/apprentissage à partir d'un programme qui s'avère récent et qui s'appuie sur de nouvelles approches.

Ceci dit, l'enseignement/apprentissage contient multiples éléments qui permettent à l'élève d'apprendre et de s'instruire.

La grammaire permet au même titre que les autres éléments de doter l'élève d'un bagage assez riche en langue française.

L'enseignement de la grammaire permet aux apprenants de développer leurs capacités à produire des textes cohérents à condition qu'elle soit enseignée aux élèves de manière à les motiver et de prendre en considération les obstacles auxquels ils se heurtent au fur et à mesure qu'ils apprennent, de tenter de trouver des solutions en fonction des situations problèmes rencontrées en classe.

IL est nécessaire aussi de développer chez les apprenants un savoir-faire et non pas une masse de savoirs accumulés de manière incohérente.

Il faudrait mettre l'élève dans une situation d'apprentissage et pas seulement dans une situation d'enseignement ou d'instruction.

Il est important d'une part de proposer aux apprenants des types de textes à lire pour qu'ils puissent en produire à leur tour.

D'autre part, un apprentissage de la production de l'écrit qui ne prendrait pas en considération la grammaire textuelle ne pourrait atteindre les objectifs visés, c'est pourquoi il est nécessaire de prendre en

considération les notions fondamentales telles que la cohérence, la cohésion ainsi que les typologies textuelles car, produire un texte dans une langue étrangère pour l'élève nécessite la maîtrise de la grammaire dans la mesure où cette dernière a pour fonction d'expliquer et décrire la langue.

Il faudrait aussi favoriser l'intégration des savoirs, savoir-faire et savoir-être par l'application de l'approche par compétences. Cette dernière permet de ne pas couper les apprenants de leur environnement culturel et social par le transfert à l'extérieur, des habiletés acquises à l'école.

Il est nécessaire de favoriser chez les apprenants des attitudes sociales positives comme l'esprit de recherche et de coopération ; de stimuler la curiosité ainsi que l'envie d'apprendre par la réalisation collective des projets.

Ce dernier obéit à des intentions pédagogiques, par conséquent, il constitue le principe organisateur des activités et la manifestation des rapports dialectiques entre l'enseignement et l'apprentissage.

Le principe fondamental est d'appliquer la démarche d'apprentissage et non d'enseignement, en d'autres termes, appliquer des démarches qui font de l'apprenant un partenaire actif dans le processus de sa formation, démarches qui le mèneront progressivement vers l'autonomie.

Ceci dans le but d'installer chez l'apprenant des compétences qui lui permettront de continuer à apprendre de manière naturelle et spontanée même après sa sortie de l'école.

Cela dit, pour aboutir à un enseignement/apprentissage adéquat, il faudrait aussi fournir les moyens appropriés afin de le concrétiser, de doter l'enseignant ainsi que l'apprenant des outils qui leurs permettraient de concrétiser la tâche de l'enseignement/apprentissage et qui demeurent indispensables à ces derniers.

## **Bibliographie**

- Adam, J.-M. (1984), « Des mots au discours. L'exemple des principaux connecteurs », In *Pratiques*, p. 43.
- Adam, J.-M. (1991), « Analyses pragmatiques et textuelles. », *Langue et littérature*, Paris, Hachette.
- Ait Boudaoud, I. (1999), « L'évaluation dans le système scolaire (en Algérie) », *Guides, Approche*, p. 6.
- Allaoua, M. (1998), « Manuel des méthodes et des pédagogies de l'enseignement », Palais du livre, Alger.

- Bakhtine, M. (1988), *Esthétique du roman, traduction française*, Paris, Gallimard.
- Benveniste, E. (1996), *La nature des pronoms, Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- Besse, H. et Porquier, R. (1984), *Grammaire en didactique des langues*, Paris, LAL ; Credif –Hatier.
- Charaudeau, R. (1992), *La grammaire de sens et de l'expression*, Paris, Gallimard.
- Charolles, M. (1978), « Enseignement du récit et cohérence du texte », dans *Langue française*, n°38, Larousse.
- Charolles, M. (1978), « La cohésion de propositions dans la macro- structure narrative. », In, *Langue française*, p. 58.
- Charolles, M. (1982), *Études sur la cohérence et l'interprétation des discours*, Université de Franche Comté, Besançon.
- Charolles, M. (1988), « Les études sur la cohérence, la cohésion et la connexité textuelles depuis la fin des années 1960 », *Modèles linguistiques*, Tome X, Fascicule, p. 45-46
- Charolles, M. Fischer, S., et Jayez, J. (1990), *Le discours Représentations et interprétations*, Éditions Presses Universitaires de Nancy.
- CherVEL, A. (1997), *Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.

## Position de recherche

---

# Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ? L'expérience de la Fédération des Élus Musulmans du Département de Constantine\*

Julien FROMAGE

---

Dès longtemps, Jacques Berque repéra au cœur des années 1930 le franchissement d'un « versant décisif » de la mobilisation des Maghrébins contre le régime colonial français. Historiographiquement, cependant, l'effervescence politique algérienne d'alors demeure mal connue, et a souvent été liée à la seule aspiration provoquée par l'espoir de réformes suscité par le Front populaire. Sous la plume des acteurs, on retrouve l'expression d'un « malaise algérien », mêlant désir de « révolte » et de « réforme » (*islah*), appelant à l'union, aux sens profane et sacré, (*ittihad* et *tawhid*), à la modernisation des mœurs, à l'égalité civile, civile et sociale, enfin, s'efforçant de créer une opinion publique algérienne et un espace public franco-musulman. La métaphore printanière ne paraît pas abusive, tant les discours envisagés indiquent la récurrence des appels à un réveil, voire à une renaissance (*Nahda*). Le cadre chronologique décennal de mon objet d'étude est celui d'un cycle de mobilisation qui débute en Algérie avec les célébrations du Centenaire de la prise d'Alger en 1930 et s'achève en 1938-1939 avec l'enterrement des espoirs de réforme du régime colonial nés du Front populaire.

---

\* Thèse de doctorat, sous la direction de M. Omar Carlier, Paris, EHESS, mai 2012, 2 vol., 862 p.

Cette décennie cruciale des années 1930 fut une période au cours de laquelle les paradoxes de la situation coloniale algérienne se révélèrent particulièrement créateurs de sens du point de vue des luttes politiques entreprises par les Algériens. Il s'agit du troisième cycle de mobilisation politique initié par les Algériens après ceux qui s'ordonnent, de 1907 à 1914, puis de 1919 à 1923, autour de la question du devenir des populations colonisées, soumises à l'obligation militaire, intégrées au compte-goutte dans la cité française et préoccupées par la déchéance de la culture arabo-musulmane algérienne, face à la culture des colonisateurs. Les Jeunes Algériens d'avant-guerre, rassemblés autour de la figure du petit-fils d'Abdelkader, l'Émir Khaled, voient leur mouvement s'étioler après le départ de leur porte-drapeau, en 1923. En 1926, dans l'orbite du Parti Communiste Français (PCF), naît à Paris le premier parti nationaliste algérien revendiquant l'indépendance, l'Étoile Nord-Africaine (ENA). En 1927, Maurice Viollette, gouverneur général qui se qualifie d'« indigénophile », parraine la création de la première Fédération des Élus Musulmans d'Algérie (FEMA). Lors des célébrations fastueuses du centenaire de la prise d'Alger, les « notables » algériens, humiliés et éconduits, créent, de mai à juillet 1930, des Fédérations d'élus des musulmans dans les départements d'Oran (FEMDO), de Constantine (FEMDC), et d'Alger (FEMDA). En 1931, l'Association des Ulémas Musulmans d'Algérie (AUMA) fut fondée et contribua, elle aussi, à la montée en puissance du militantisme.

Des trois associations d'élus, c'est celle du département de Constantine (FEMDC), qui a retenu mon attention parce qu'elle fut un moteur essentiel du combat politique des Algériens au cours de cette décennie. Leur combat se focalisa principalement sur la lutte contre ce « goût très prononcé [de la colonisation] pour la 'motion spéciale' », selon les termes de Ferhat Abbas, et sur l'effort de définition d'un imaginaire collectif à l'usage des Algériens, pensé à l'échelle de l'Algérie. Le choix d'une monographie régionale consacrée à la Fédération des Élus Musulmans du Département de Constantine (FEMDC) se justifie d'abord par l'impact de cette association politique d'un genre nouveau sur les pratiques militantes et les pensées politiques développées par les Algériens au cours de cette période clé du basculement vers la revendication nationaliste.

Si la FEMDC n'a jamais fait l'objet d'une étude circonstanciée s'appuyant sur la très riche masse documentaire produite par les services de renseignement coloniaux, elle apparaît pourtant comme un objet historique nettement prédéfini. Dès 1952, Charles-André Julien, historien, militant socialiste et acteur politique au cours des années 1920 et 1930, en

dressait le *portrait-robot*. Son analyse, agrémentée de quelques traits et corrigée à la marge, n'a pas été fondamentalement remise en cause. Selon lui, les élus fédérés peuvent être décrits comme des « notables », des « évolués », un groupe d'« intellectuels francisés », dont l'engagement souffrait d'une faiblesse doctrinale intrinsèque, et dont le modèle militant n'avait ni la rigueur, ni l'efficacité des modèles référentiels de la SFIO et du PCF. Plus ponctuellement, il ne cachait pas une certaine antipathie à l'égard du leader Mohamed Salah Bendjelloul et, *a contrario*, valorisait la figure de l'intellectuel Ferhat Abbas, son lieutenant. Les travaux de Charles-Robert Ageron affinèrent l'analyse, en reconnaissant un « rôle pionnier » aux militants fédérés, tout en soulignant leur illusoire confiance en une France rêvée défendant les valeurs de 1789. C.-R. Ageron insistait, en outre, sur le fossé existant entre les préoccupations des « masses » et celles des élus fédérés. Il versait du reste le groupe des « évolués » dans un moule quelque peu anhistorique, en ne distinguant pas les Jeunes Algériens du début du 20<sup>ème</sup> siècle, des militants khalédiens des années 1920 et des militants fédérés des années 1930. Parallèlement, en Algérie, Mostefa Lacheraf décrivait les élus comme des « bourgeois » enfermés dans les villes, entretenant des rapports « stériles » ou « ambigus » avec les colonisateurs. Leur militantisme était dépeint, au mieux, comme « inefficace », au pire, comme un acte de « trahison » à la nation algérienne. Dans la majorité des travaux, le schème général d'appréhension du mouvement fédéral contribue donc à fabriquer une figure archétypale servant d'appui à la mise en valeur d'autres mouvements (Ulémas, ENA-PPA, PCF-PCA, etc.).

Héritiers des Jeunes Algériens et du khalédisme, les militants fédérés se distinguent de leurs aînés à compter de 1932-1933. Une nouvelle génération militante se groupe autour de son leader, le docteur Mohamed Salah Bendjelloul, et s'attelle à créer la confrontation avec le régime colonial sur son propre terrain. Leur idéologie anticoloniale, réformatrice et républicaine, emprunte à l'argumentaire rationnel-légal développé par Maurice Viollette. Par bien des aspects, ils participent aussi à la définition d'un imaginaire « nationalitaire » algérien, phénomène notamment perceptible dans les rapports d'alliance et de concurrence entretenus par les militants fédérés avec le mouvement des Ulémas réformateurs. Sur le terrain, leur tactique consiste à se saisir des espaces d'expression interstitiels ouverts aux Algériens par la puissance coloniale afin de mobiliser les populations. L'investissement associatif et l'utilisation du ressort électoral sont ainsi deux piliers majeurs du militantisme fédéral qui permettent aux élus fédérés de se muer en entrepreneurs de mouvement social durant la décennie.

Dès 1932, le Dr Bendjelloul se démarque de ses pairs en organisant la résistance fiscale à Aïn M'Lila et Aïn Beïda. En juin 1933, il conduit une délégation d'élus de toute l'Algérie à Paris qui trouve portes closes dans les ministères suite à l'intervention personnelle du gouverneur général Carde. Les élus fédérés lancent alors leur premier mouvement de démission générale, saboté par les interventions et les pressions exercées par l'Administration coloniale. Au printemps 1934, Élus et Ulémas lancent une tournée de meetings de masse, rassemblant parfois plus de 10 000 auditeurs, comme à Constantine. On a souvent souligné que les émeutes antisémites de Constantine, du 3 au 5 août 1934, résultèrent de la profonde misère sociale des populations colonisées, mais aussi des tensions intercommunautaires renforcées par le « privilège » civique accordé aux populations « indigènes » israélites. Elles sont aussi, et peut-être d'abord, une preuve tangible de la rapide politisation des populations algériennes sous l'égide de la Fédération des Élus. On oublie ainsi souvent que l'étincelle qui mit le feu aux poudres du mouvement émeutier du 5 août fut la rumeur de l'assassinat du Dr Bendjelloul par un membre de la communauté israélite constantinoise. En 1934-1935, la FEMDC remporta des deux-tiers aux trois-quarts des 6814 mandats que comptait le département de Constantine. La FEMDC contribua de façon décisive à la réalisation du premier front commun algérien lors du Congrès Musulman Algérien (CMA) réuni à Alger le 7 juin 1936. La délégation du CMA présenta sa Charte revendicative au gouvernement Blum en juillet 1936. Jusqu'à la fin des années 1930, avec 4400 membres revendiqués et plusieurs centaines de milliers de sympathisants et d'électeurs, la FEMDC fut, sans conteste, l'appareil politique le plus solidement implanté parmi les populations algériennes.

L'action de la FEMDC contribua au développement d'un pluralisme politique en Algérie, phénomène particulièrement visible au cours des périodes de scrutin avant 1936, puis au travers des âpres luttes entre appareils politiques algériens, de 1936 à 1938. La Fédération fut, par ailleurs, en première ligne dans la massification des actions protestataires impliquant les populations colonisées. Fait symptomatique, l'ensemble de la riche production historiographique consacrée à l'histoire politique algérienne a passé sous silence les manifestations du 11 avril 1939, initiées et coordonnées par la FEMDC et son parti, lancé à l'été 1938, l'Union Populaire Algérienne pour la conquête des droits de l'homme et du citoyen (UPA). Ces manifestations groupèrent pourtant, le même jour et selon un rituel manifestant similaire, de 150 000 à 220 000 personnes dans 35 villes et villages d'Oranie, du Constantinois et des Territoires du Sud sous régime militaire. Enfin, en forçant le Gouvernement et le



Parlement français à trancher par la négative, en mars 1938, sur la question hautement symbolique de la participation des Algériens aux élections législatives, le mouvement fédéral fit, en partie à son corps défendant, le lit de la radicalisation nationaliste des revendications algériennes. En 1939, l'occlusion de la voie réformiste paraissait acquise. Le champ politique algérien était appelé à une profonde reconfiguration. La formule fédérale avait vécu.

Mes recherches confirment aussi le changement d'horizon spatial du jeu politique algérien au cours des années 1930. À travers le cas de la FEMDC, la polarisation et la diffusion de pratiques militantes dites « modernes » apparaissent comme des phénomènes intrinsèquement liés, ce qui revient à dire que l'émergence de pôles urbains et de pôles ruraux d'envergures diverses favorise la différenciation des terroirs politiques. Sous réserve d'études complémentaires portant sur les départements d'Alger et d'Oran, l'unification politique précoce de l'Est algérien sous la houlette de la FEMDC pourrait contribuer à expliquer pourquoi cette région fut, ultérieurement, le cadre d'évènements aussi lourds de conséquences pour le futur de l'Algérie que les manifestations du 8 mai 1945 ou le soulèvement du 1er novembre 1954. *A contrario*, dès les années 1930, l'unification politique régionale de l'Est algérien fait le lit de revendications algériennes pensées à l'échelle nationale et favorise le transfert d'une part grandissante des luttes politiques vers Alger.

Les résultats de mon enquête contribuent, par ailleurs, à remettre en cause une vision archaïsante et fixiste du rôle des familles dans le processus de politisation. En tant que matrices du pouvoir social, elles surent s'adapter aux changements du jeu politique : de nouvelles stratégies matrimoniales, causes et conséquences de l'activisme politique, sont observables ; les alliances familiales n'empêchèrent pas le changement progressif du sens du vote et de la valeur des mandats ; elles ne constituèrent nullement un obstacle aux dynamiques d'institutionnalisation visibles au sein de l'appareil fédéral, pas plus qu'à l'inscription, de plus en plus nette, des rapports politiques dans l'espace public, voire à l'individualisation des choix politiques. Supports du militantisme, elles contribuèrent aussi à la constitution d'out-groups associatifs, comme les cas de Constantine, Biskra ou Sétif le montrent clairement.

L'incapacité de la FEMDC à se muer en véritable parti politique découle, pour nombre d'historiens, d'un dilettantisme militant qui expliquerait également sa relative inefficacité. Cette argumentation paraît dénaturer fondamentalement les faits. En premier lieu, il y eut bien deux FEMDC. En tant qu'appareil, une fois conquise par la génération

Bendjelloul, en 1932-1933, la Fédération changea profondément de nature. Cette seconde FEMDC, purgée à l'été 1933 de ses éléments les plus tièdes, déploya une étonnante énergie à se repenser et à se réformer jusqu'à la création de son parti, l'UPA, à l'été 1938. L'analyse historique paraît avoir vu juste en soulignant l'existence d'un dilemme militant au sein de la FEMDC. Mais ce dernier ne tient pas à une lutte d'hommes, qui opposerait Ferhat Abbas au Dr Bendjelloul, vision trop commode et relativement simpliste du jeu politique. Ce dilemme ressortit bien plus sûrement de la difficulté à arbitrer entre la souplesse de la formule associative – matrice initiale du mouvement fédéral – et l'efficacité militante supposée de la forme partisane. Plus précisément, le mouvement ne parvint pas à trancher entre la tactique du front commun et celle du parti. Il paraît possible de considérer que cette question se posa aussi, mais en d'autres termes, pour une association comme l'AUMA, ou des partis comme l'ENA-PPA et le Parti communiste, notamment au moment du lancement du Congrès Musulman. Ce dilemme paraît tenir à une série de facteurs différents : le caractère récent de l'éthique militante et, *a fortiori*, partisane dans les consciences algériennes ; l'idéalisation de l'unité, qui renvoie à celle de la communauté religieuse musulmane (*umma*) ; la domination de l'opportunisme dans le jeu politique algérien et l'existence, éprouvée de 1936 à 1938, du bloc colonial des élus européens d'Algérie ; enfin, la réprobation, variable d'un gouvernement à un autre, de la forme partisane par les autorités coloniales. L'indécision des élus fédérés paraît davantage être le produit de ces contingences historiques que le fruit d'une immaturité politique. Il convient aussi de rappeler que la FEMDC fut la première structure militante pérenne et dynamique née en Algérie et que, en partie grâce à elle, l'appareil militant y acquit une valeur politique en lui-même.

Pour conclure, si l'on s'intéresse aux revendications et aux répertoires d'action, il paraît d'abord essentiel de réviser l'analyse ayant trait à l'« assimilationnisme » des élus fédérés. Pour le dire simplement, même chez les plus fervents partisans des valeurs républicaines, tels Ferhat Abbas ou Mohamed el-Aziz Kessous, l'assimilation réclamée par les militants fédérés ne fut jamais cette dépersonnalisation des Algériens représentée dans l'histoire nationaliste du nationalisme algérien. Par ailleurs, contrairement à l'idée émise par Jean-Claude Vatin à la fin des années 1970, le mouvement fédéral paraît bien avoir été porteur d'un « projet de société ». Sa formule d'entente franco-musulmane peut, a posteriori, apparaître comme utopiste. Elle positionnait pourtant les élus fédérés en situation d'intermédiaires entre les propositions des « indigénophiles » français, l'idéal de revivification culturelle arabo-

musulmane défendu par les Ulémas et les demandes de justice économique et sociale émanant des populations algériennes. Dans la pensée des élus, ce qui peut être conçu comme utopique en 1939 put paraître réaliste avant cette date.

Un certain nombre de présupposés historiographiques méritent donc d'être révisés. Il apparaît ainsi que, hormis une année de fortes tensions en 1936-1937, mouvements Ulémas et mouvement fédéral conjuguerent leurs efforts à tous les niveaux, tout en partageant une base militante commune. L'effort de création associative, traditionnellement porté principalement au crédit des Ulémas, releva d'abord d'élus devenus de véritables entrepreneurs politico-associatifs, à l'instar des docteurs Benkhellil et Saadane à Batna et Biskra, ou de Si Hamida Djendi à Annaba. Par ailleurs, autour de 1934-1935, une rupture essentielle dans la démarche militante des élus se dessine : la légitimation de leurs revendications par le peuple algérien acquiert une valeur première par rapport à la légitimité de leurs demandes aux yeux du pouvoir colonial.

L'élection elle-même, d'abord simple reconnaissance d'un pouvoir établi, acquit une valeur véritablement compétitive et conflictuelle au milieu de la décennie. L'« apprentissage » de la résolution des conflits par la voie des urnes paraît cependant en grande partie faussé et interrompu par la « situation coloniale ». Dès 1937, le vote affecte un caractère plébiscitaire et les manipulations et les fraudes électorales s'imposent comme des pratiques « normales » du répertoire coercitif colonial. La dénégation de la valeur des mandats par les autorités françaises concourt en retour à déplacer les attentes des militants algériens hors du temps électoral et, sans doute aussi, en partie au moins, hors du projet démocratique. On observe alors un très net rapprochement des discours des ulémas, fédérés et nationalistes. Ce glissement majeur conduit les Élus à valoriser la seule communauté arabo-musulmane, au détriment d'une communauté civique franco-musulmane. Le rapprochement des positions défendues par les appareils n'est évidemment pas exempt de divergences et procède d'un processus bien plus compétitif qu'on ne l'a longtemps pensé autour de la « juste » énonciation de l'Algérie.

Si les élus fédérés ne furent pas « nationalistes », ils n'en jouèrent pas moins un double rôle d'accoucheurs du nationalisme et de diffuseurs de ses prénotions fondatrices auprès des populations algériennes. Sur le terrain, ils proposèrent aussi une nouvelle forme de leadership. Le Dr Bendjelloul fut bien un professionnel de la politique, à la fois homme de réseaux, logisticien hors pair et homme de théâtre. Le charisme du personnage permit l'identification du peuple à son héros révolté et

favorisa le passage à l'acte, la recherche d'une confrontation directe avec le pouvoir colonial. Contrairement à ses adversaires algériens, la FEMDC possédait, en outre, un ancrage rural puissant et un spectre sociologique très large. Représentative de la société des années 1930, la FEMDC apparut sans doute aux Algériens, dans l'Est du pays au moins, comme le vecteur le plus efficace de la résistance à l'ordre colonial.

## COMPTES RENDUS DE LECTURE

**Amar MOHAND-AMER et Belkacem BENZENINE (dir.),**  
*Le Maghreb et l'indépendance de l'Algérie, Oran, Tunis, Paris,*  
**Crasc, Irmc, Karthala, 2012, 262 p.**

Fruit d'une collaboration scientifique entre le Crasc et l'Irmc, cet ouvrage collectif se caractérise par sa volonté d'offrir une visibilité aux travaux de jeunes chercheurs parmi lesquels figurent cinq doctorants. Il participe également d'une démarche pluridisciplinaire. L'effort est louable tant l'enjeu du décloisonnement apparaît déterminant pour l'objet concerné. L'ancrage historien – et historique – du propos n'exclut, cependant, pas la possibilité d'interroger les bouleversements contemporains que connaît la région en offrant des outils d'analyse et de compréhension pour mieux les mettre en perspective, et rompre en cela avec un certain présentisme.

Cette entreprise s'inscrit toutefois dans un contexte particulier et bien national : le cinquantenaire de l'accession de l'Algérie à son indépendance dont il faut souligner le traitement différé et différencié selon que l'on se situe d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée. Un même événement, ô combien fondateur tant pour une France qui devient hexagonale que pour une Algérie en quête de souveraineté, a suscité des controverses autour des enjeux de sa commémoration, les rythmes de celle-ci, ainsi que son contenu.

Mais le livre ne se focalise pas uniquement sur l'Algérie, et c'est bien heureux. Il tente d'élargir le questionnement au Maghreb, échelle d'analyse dont la pertinence souvent relevée demeure encore trop rarement utilisée. On se souvient d'un colloque stimulant organisé en 2009 par le Crasc en hommage à Mahfoud Kaddache. Les universitaires de diverses provenances s'accordaient à favoriser les approches transnationales pour des objets qui ne s'arrêtaient pas aux frontières terrestres. Citons au passage *L'histoire du Maghreb* d'Abdallah Laroui qui, dès 1970, plaidait pour une histoire scientifique en critiquant à la fois la bibliothèque coloniale et une certaine historiographie maghrébine. Ainsi, avant d'envisager une dénationalisation de l'histoire, il convient de relire événements et trajectoires des acteurs en articulant les dimensions locales, nationales et régionales.

Le projet initié par les deux centres de recherche susnommés regroupe dix-huit contributions d'auteurs rattachés à des institutions universitaires algérienne, française mais aussi marocaine, canadienne ou portugaise.

Dépasser le sempiternel tête-à-tête franco-algérien demeure un enjeu riche de promesses. Condition nécessaire mais non suffisante, il n'implique pas mécaniquement de suivre les courants théoriques en vogue ou de tourner le dos à la production binationale. Bien au contraire.

Dans leur introduction, les deux coordinateurs du livre affirment que l'indépendance « clôt une situation historique et ouvre une nouvelle ère ». On serait tenté de modérer ce propos et de déplacer le questionnement sur la transmission des institutions coloniales, le maintien du personnel politico-administratif, et l'entretien d'un habitus colonial en décalage avec la situation nouvelle. Il s'agirait alors de savoir ce qui se produit quand « le mort saisit le vif », comme l'y invitait Pierre Bourdieu dans un article de 1980.

Cette démarche n'est pas incompatible avec le fait de prendre au sérieux les termes « révolution » et « révolutionnaires » – même sans guillemets – pour désigner le processus de décolonisation en Algérie et ses acteurs. Il existe une réticence compréhensible chez certains universitaires (algériens) à utiliser ces termes, autant par scepticisme normatif que par volonté de se démarquer de l'instrumentalisation nationaliste. Pourtant, certains sociologues américains comme Jack A. Goldstone ou Jeff Goodwin ne rechignent pas à utiliser ces appellations. La guerre des classements, déjà contemporaines des événements, doit nous conduire à interroger la manière dont nos objets sont étudiés et les effets des délimitations arbitraires, qu'elles soient spatiales ou temporelles.

Dans le même ordre d'idées, la revendication légitime de l'interdisciplinarité doit conduire à relire de manière critique les travaux pionniers des historiens spécialistes du mouvement indépendantiste ou de la révolution anticoloniale. Au-delà des nouvelles sources étatiques ou privées qui permettent d'affiner ou de réviser certains écrits, c'est surtout par l'appropriation de la production (classique ou contemporaine) en sciences sociales que nous pouvons dépoussiérer nos objets et les relier à des problématiques plus générales qui ne sont pas toutes confinées au rapport colonial.

Toujours est-il que les thèmes abordées à travers les diverses contributions couvrent un spectre assez large. Rares sont les questions capitales et pourtant maltraitées par certains entrepreneurs de mémoire à ne pas être analysées avec clarté dans cet ouvrage : messalistes, juifs, pieds-noirs, harkis. Sans oublier la place des femmes, de l'islam ou du théâtre dans l'Algérie indépendante car l'histoire se poursuit après le 5 juillet 1962. On ne pourra pas reprocher à ce livre de faire obstacle au progrès de la connaissance historique. Malgré cette indéniable richesse,

une part trop belle est concédée aux sources imprimées, au détriment des témoignages oraux qui peuvent encore être recueillis auprès des protagonistes de cette période.

On ne peut que reprendre à notre compte la proposition d'Abdelmalek Sayad qui, dans son texte *Histoire et recherche identitaire*, appelait à libérer l'histoire et la science sociale en réponse au célèbre pamphlet de Mohamed Chérif Sahli qui souhaitait lui « décoloniser l'histoire ». Ainsi, libérer l'histoire de la décolonisation exige de préserver les marges d'autonomie dont disposent les chercheurs afin de construire eux-mêmes leurs objets sans céder aux injonctions ou aux pressions d'où qu'elles viennent.

**Nedjib SIDI MOUSSA**

**Wassyla TAMZALI (dir.), *Histoires minuscules des révolutions arabes*, Alger, Éd. Chihab, 2012, 359 p.**

Ce recueil d'articles dirigé par Wassila Tamzali, écrivaine et militante algérienne, ancienne directrice des droits des femmes à l'UNESCO, aborde l'histoire des « révolutions » qui ont marqué « le printemps arabe ». Quarante-trois écrivains originaires de la Tunisie, Maroc, Egypte, Syrie, Liban, Algérie, et la France, nous font voyager dans une fiction sous forme d'histoires-témoignages singulières, chacun à sa manière, pour raconter comment, en 2011, des personnages ordinaires (héros minuscules) ont fait et/ou vécu les « révolutions arabes ». Les textes prennent forme de « mise à nu », où le corps occupe une place centrale. Une réflexion sur le plaisir, l'être et la politique dans un monde arabe marqué à vif par les stigmates de la guerre civile, où les rapports hommes-femmes semblent aussi bien compliqués que les crises politiques qui ont touché les pays arabes ces dernières années.

Dans le préambule de l'ouvrage, Behja Traversac souligne que les textes recueillis précèdent les différentes élections qui ont eu lieu dans les pays en question, et qui ont ensuite, pour une large majorité, consacré la victoire des partis islamistes. Ces révolutions sont, selon les auteurs, motivées par l'aspiration à la liberté et à la dignité, émanent d'un profond désir de prise en main des peuples arabes de leur propre destin.

L'idée de la rencontre amoureuse au cœur de la révolte s'exprime chez des auteurs algériens comme Malika Allel dans *Amour* ou Aziz Chouaki dans *Marouane et Souad*. Quant à la condition des femmes par laquelle la genèse de ces soulèvements passe aussi, certains auteurs traitent de la question de l'obsession de leurs corps qui est devenue l'inconscient refoulé (optique psychanalytique, selon Nédra Ben Smail) de nos sociétés emmaillottées de religion. Dans un monologue imaginaire,

la romancière Cécile Oumhani, nous décrit la scène des deux « blogueuses rebelles » ; l'égyptienne Aliaa Magda El-Mady, 20 ans, qui revendique sa nudité honnie en paraissant nue sur son blog et la tunisienne Lina Ben Mhenni qui a manifesté contre l'interdiction de son blog « Tunisian Girl ». Les textes de Hadjer Charef, Simone Molina et Waciny Laredj abordent la même problématique. Ces textes apportent des éclaircissements pour comprendre la société arabe au féminin.

Plusieurs scènes ont pour décor la place *Tahrir* du Caire comme symbole de « l'éveil du peuple égyptien ». Cette spatialité de mobilisation est présente dans l'article de la journaliste Dina Heshmat, qui rappelle dans « Tahrir : l'obsession du balai » les instantanés de rassemblements qui ont marqué cette place et qui ont conduit au départ de Hosni Moubarak. Ce *Maydane El Tahrir* est devenu le point de ralliement de toutes les manifestations des quartiers populaires. Les dizaines de milliers des manifestants du 24 Janvier 2011, ne se trouvaient pas seulement au Caire, mais aussi dans tout le pays. Tous répétant le slogan « fierté, liberté, justice sociale », nous dit l'historienne de l'art Shahira Mehrez dans sa « topographie cairote ».

Pour comprendre la crise qui a secoué les régimes arabes, il est important de rappeler leur origine historique et la nature du système politique qui leur donnait de la légitimité. Telle est l'idée que suggère la philosophe Fawzia Assaad, qui nous trace le portrait de son héros Yahia Saad et de son passé nostalgiquement édifié. Ce vieux intellectuel cairote, né pendant la révolution de 1919 conduite par le Wafd, sort de son isolat et se dirige vers la place *Tahrir* pour se mêler aux flots de la jeunesse, avec qui, enfin il fait, tout en rêvant de renaître un enfant. D'autres textes évoquent des figures devenues non seulement célèbres, mais mythiques, à l'exemple du tunisien Mohammed Bouazizi, dont l'immolation fut à l'origine du soulèvement populaire en Tunisie, comme le montre le texte de Sofia Djama.

La libanaise Hyam Yared se plaint du silence de sa société en analysant certain réalisme politique et social, notamment l'enfermement dans les querelles confessionnelles. Ce malaise social est exprimé aussi dans la poésie d'Aicha Arnaout qui questionne notre présence au monde, avec sobriété et exigence en prenant en considération les aspirations et les revendications des gens de l'intérieur. Pour la poétesse, revendiquer son droit de liberté, c'est rester fidèle à sa voix, sans y ajouter des ingrédients personnels qui pourraient dévier de la réalité sur place. Quant à Nadine Ltaife, elle présente une série de poèmes autour de la question des libertés individuelles et de l'enfermement de l'individu dans son propre corps, sujet aux répressions.



Pourquoi l'Algérie n'a-t-elle connu *l'effet domino*, si tant qu'il existe ? Y aurait-il donc une exception algérienne ? S'interroge l'auteur algérien Mohamed Kacimi. Selon lui, l'armée algérienne est le socle même du régime et elle en est la principale bénéficiaire. Affirmer que le peuple algérien est indifférent à ce qui se passe dans les autres régions et qu'il est tout à fait démobilisé et découragé, c'est nier que la société algérienne est en ébullition, d'après l'auteur. Wahiba Khiari, de son côté, fait le parallèle entre des événements qui ont marqué l'histoire de l'Algérie et les révolutions arabes. Dans une discussion « au paradis des martyrs », l'auteure fait parler un tunisien, un égyptien tué dans la place *Tahrir* et un algérien tué en octobre 1988. Dans ce même ordre d'idées, l'écrivain et chroniqueur Kamel Daoud estime que les causes du mécontentement sont les mêmes qu'en Tunisie, en Lybie, en Syrie ou en Égypte: chômage, corruption, jeunesse marginalisée...

Ces histoires écrites en Majuscules, se referment sur un texte de l'écrivain algérien Benamar Mèdiene, intitulé « Voyant » dans lequel, l'auteur interpelle l'intellectuel en rappelant l'engagement de l'écrivain Kateb Yacine et la révolte que véhiculent ses écrits.

Cet ouvrage porte un regard pluriel sur les soulèvements qui ont secoué les sociétés arabes. Un regard plein d'optimisme et d'espérance, parce qu'un verrou a été brisé par ces révolutions, peut-on conclure, des différents textes. Leurs auteurs montrent, dans une vision subjective et atemporelle, comment des histoires peuvent traverser nos vies intimes, comment des conflits font émerger des personnalités emblématiques. Enfin, ils nous donnent une grille de lecture d'un changement qui réside dans le foisonnement de ce que les historiens appellent des contres révolutions ; le dénouement d'une période et l'entrée dans une autre. Plus rien ne sera jamais comme avant, les sociétés du monde arabe sont obligées de prendre en considération ce qui s'est passé. Il s'agit bien d'une prise de conscience du peuple arabe pour créer l'espoir...

**Samir REBIAI**

## عروض لكتب

ناصر جابي<sup>1</sup>: لماذا تأخر الربيع الجزائري، منشورات الشهاب، الجزائر، 2012، 232 ص.

صدر هذا الكتاب في سياق ما أصبح يعرف بالربيع العربي، وهو يسعى للإجابة من خلاله على السؤال التالي: لماذا بقيت الجزائر على هامش ذلك الحراك العربي؟ ولماذا يستعصي التغيير السياسي في الجزائر؟ وما الذي يجعل أي محاولة للتغيير في الجزائر مكلفة ولا تحقق المطلوب؟ يتألف الكتاب من مقدمة وخمسة فصول وهي وأن كانت تشكل فيما بينها وحدة موضوعية إلا أنه يمكننا قراءة كل فصل بمعزل عن بقية الفصول الأخرى ذلك أنها عبارة عن دراسات أجريت من طرف المؤلف في فترات متباينة افترض الكاتب وجود ثلاثة أجيال سياسية في الجزائر: جيل الثورة الذي قاد ثورة التحرير وتأثر بتلك المرحلة المؤسسة من تاريخ الجزائر المعاصر، مرحلة تميزت بالصراع الشامل مع المستعمر بعدما فشل النضال السياسي السلمي في جزائر ما بين الحربين. وهي مرحلة صنعت الثقافة السياسية المتميزة بالتوجس من العمل الحزبي التعددي، غياب الشفافية وتفضيل العمل السري، سيطرة العسكري على المدني، تفضيل قيم الانضباط شبه العسكري و النفور من النقاش السياسي العلني لدى هذا الجيل. أما الجيل الثاني فهو جيل الاستقلال والبناء الوطني الذي ولد في أواخر المرحلة الاستعمارية وفي السنوات الأولى للاستقلال واستفاد من فرص التعليم التي مكنته من أن يخدم الجيل الأول المسيطر على مقاليد الحكم في عملية التسيير الإداري والاقتصادي. دفع به هذا الوضع إلى أن يكون في تواصل مستمر مع الجيل الأول تواصل انعكس إيجابا على العلاقة بينهما بأن ولد لديه حالة من الاحترام والامتنان لمن أتاحوا له فرصة المشاركة في

---

<sup>1</sup> ناصر جابي أستاذ علم الاجتماع السياسي بجامعة الجزائر والمدرسة الوطنية العليا للعلوم السياسية. صدرت له عدة كتب ودراسات من بينها: "الجزائر تتحرك: دراسة سوسيوسياسية للإضرابات العمالية" عن دار الحكمة، 1995 "الانتخابات: الدولة والمجتمع" عن دار القصة للنشر، 1998 مواطنة من دون استئذان، منشورات شهاب، 2006: الدولة والنخب عن منشورات شهاب، 2008. الوزير الجزائري أصول ومسارات عن دار ابن خلدون، 2001. وآخر ما صدر له هو كتاب "لماذا تأخر الربيع الجزائري" عن منشورات شهاب، 2012.

البناء الوطني ولكن هذا الوضع خلق أيضا بحسب رأي الكاتب جيلا خاملا سياسيا يعاني من عجز في المبادرة. ومما ساهم في هذه النزعة حالة الإنقسام التي تميزت بها هذه النخبة ما بين المفرنس والمُعرب. أما الجيل الثالث فهو جيل "الفعل المباشر" و"الحركات الاحتجاجية" وهو جيل نشأ وترعرع في ظل تراجع الدولة الوطنية التي عجزت أولا عن تلبية حاجاته وثانيا عن تأطيره، النتيجة كانت سلسلة من الحركات الاحتجاجية العنيفة في أغلب الأحيان واستغلال الإسلام السياسي لها بكل النتائج التي نعرفها. إن الانتقال السياسي في الجزائر ضرورة تفرضها في آخر الاحتمالات الضرورة البيولوجية فجيل الثورة قد شاخ. وهنا يقدم الكاتب سيناريو هين ممكنين للانتقال السياسي: سيناريو هادئ في حال جرى الانتقال ما بين الجيل الأول والجيل الثاني وسيناريو عنيف وثورى في حال جرى الانتقال ما بين الجيل الأول والجيل الثالث. تمت عوامل موضوعية مساعدة و أخرى ذاتية معوقة لحصول هذا الانتقال الهادئ فالوضع المالي المريح والتجربة السابقة والظرف العربي والدولي، كلها عوامل تعمل في اتجاه الانتقال السياسي الهادئ. ولكن العوامل الذاتية التي تشكل عناصر خصوصية الحالة الجزائرية تشكل عائقا أمام هذا السيناريو، تتمثل هذه العوائق الذاتية في خصوصيات وآليات تسيير النظام السياسي وضعف الأحزاب السياسية وطبيعة الطبقات الوسطى في الجزائر، وقطاعيتها والثقافة السياسية الشعبية المطالبة والمساواتية .

يشكل كل عنصر من هذه العناصر بنحو الإجمال فضلا من فصول الكتاب. تمثلت المقاربة المنهجية لهذا الكتاب أولا في الاستفادة من المذكرات السياسية الكثيرة التي نشرت مؤخرا. إلى جانب الدراسات الميدانية للأحزاب من خلال المقابلة والمتابعة المباشرة ومقاربة كمية إحصائية في ما يخص الانتخابات ودور المرأة في الحقل السياسي.

نجد من ضمن معوقات الانتقال السياسي ضعف الأحزاب السياسية التي لم تستطع أن تخرج عن الأدوار " التقليدية " في العمل السياسي في الجزائر فظلت مغلقة أمام الفئات الاجتماعية الحية وعجزت بذلك عن احتواء الحراك الاجتماعي الاحتجاجي الواسع بحيث عجزت حتى عن احتواء نخبتها التي ضاقت ذرعا بانعدام الديمقراطية داخلها و محدودية فرص الترقية داخل الحزب وإمكانيات التموقع داخل الحقل السياسي. مما خلق ظاهرة الانشقاقات والترحال

السياسي في المشهد السياسي الجزائري. أدى هذا الواقع إلى عزوف المواطنين عن المشاركة السياسية في الانتخابات بسبب فقدان الحزب كمؤسسة مصداقية تمثيل الشرائح الفاعلة والتعبير عنها.

مثلت الأحداث التي رافقت مرحلة الاستقلال ومن بينها مؤتمر ووثيقة طرابلس مثالا منيرا لفهم الثقافة السياسية في الجزائر فقد تم تبني الوثيقة من دون مناقشة برفع الأيدي رغم أنها لم تكن محل إجماع بينما احتدم الخلاف حول توزيع المناصب إلى أن عُلقت الجلسة إلى يومنا هذا. يوضح هذا المثال بجلاء هامشية القضايا الفكرية والإيديولوجية وهيمنة إرادة الوصول والتموقع في مراكز اتخاذ القرار وفق منطق جهوي ولائي، أما الدرس الثاني فهو أن القرارات المصيرية والمهمة لا تتخذ في إطار المؤسسات الرسمية وإنما خارجها وفق موازين القوى السياسية. أدى هذا الواقع إلى صعوبة تتبع مسار اتخاذ القرار في الجزائر. درس الكاتب هذا الأمر من خلال مثالين هما قرار التعددية السياسية وتسيير ملف المحروقات في الجزائر. يُبيّن هذان المثالان بأن القرارات في الجزائر لا تتخذ في المؤسسات الرسمية للدولة، وسبب ذلك هو هيمنة العسكري على المدني وسيطرته على مراكز اتخاذ القرار، انتشار قيم الانضباط والسرية على حساب الشفافية والنقاش العلني بحيث أصبحت السرية أداة من أدوات ممارسة السلطة. لا يكاد يمر أسبوع من دون أن نشهد حركة احتجاجية هنا وأخرى هناك. ولكن ولحد الآن عجزت كل هذه الحركات عن التعبير عن نفسها سياسيا لتتحول من حركة احتجاجية إلى حركة سياسية اجتماعية قادرة على توفير بديل عن النظام القائم وفرض التغيير. والسبب في ذلك بحسب الكاتب يرجع إلى ضعف التنظيم والتأطير لدى هذه الحركات الاحتجاجية وهو ما يفسر ولو جزئيا بغياب الطبقات الوسطى والمتعلمة عنها، وهي بدورها تتوجس من هذه الحركات الاحتجاجية وترفض الانخراط معها - وإن كانت هي الأخرى تشاركها في سخطها من الأوضاع الحالية - لاستعمالها العنف وضعف التنظيم لديها لنجد أنفسنا أمام حركة مفرغة.

أفرد الكاتب فصلا لدراسة المشاركة الاجتماعية والسياسية للمرأة وقد توصل إلى أنه وبالرغم من المكتسبات التي حصلت عليها المرأة في حقلي التعليم والعمل بفضل عزيمة المرأة الجزائرية واتخاذها من التعليم استراتيجية للخروج من الوضع الدوني الذي يضعها فيه المجتمع التقليدي إلا أن النزعة المحافظة لدى النخب

السياسية لازالت تحُول دون التمثيل الحقيقي للمرأة في العملية السياسية هذا بالإضافة إلى أن طبيعة اشتغال الحقل السياسي الجزائري ذي الخصوصيات الآنفة الذكر يصعب هو الآخر من فرص تمثيل المرأة.

فريد مركاش

## NOTES DE LECTURE

**Tewfik GUERROUDJ, *Pourquoi faire de l'urbanisme ?* Paris, Éd. Confluences, 2011, 236 p.**

À la fois architecte et urbaniste, Tewfik Guerroudj se qualifie lui-même comme un artisan urbaniste, selon l'appellation de son atelier d'études, de conseil et de formation, créé au bout d'une quarantaine d'années de pratique de l'urbanisme. On saisira l'allusion plus avant, en rapport aux tâches « sur mesure » qu'il préconise pour toute démarche d'intervention urbaine, sans doute pour exprimer sa récusation de la répétitivité des modèles. Il associe à cet effet, pratique urbanistique et études opérationnelles à ses activités pédagogiques et autres questionnements qui ont jalonné sa carrière.

La problématique abordée se noue autour de la pratique de l'urbanisme face à l'adaptation continue de la ville aux nouveaux besoins et aux changements sociaux. Le laisser-faire conduit à une homogénéisation de la ville, à un accroissement de la ségrégation socio-spatiale, et en fin de compte, à une dégradation de la qualité urbaine. L'accès aux ressources urbaines (emplois, équipements, service...) devient plus difficile, la qualité du fonctionnement et des espaces publics se dégrade. C'est ce qui a conduit de nombreuses autorités urbaines de villes en crise à mener énergiquement des projets d'agglomération, de ville, et des projets urbains.

La nécessité d'une nouvelle culture urbaine, telle qu'exposée dans la préface de Francis Cuiller, recentre l'idée de ville en tant qu'œuvre collective impliquant de la compétence, de la technique, de la sensibilité et de la créativité afin de savoir traiter au mieux toutes les dimensions (p. 8).

La question de « Pourquoi faire de l'urbanisme<sup>1</sup> ? » renvoie, d'emblée et inévitablement, aux interrogations subsidiaires du qu'est-ce que et comment[en] faire si l'on n'a pas une représentation de la ville, de ses caractéristiques, de ses avantages et inconvénients, ou encore des possibilités et modalités d'actions des acteurs et de leurs logiques ? (p. 15). Les études d'urbanisme requièrent de la clarté dans les intentions d'aménagement en fonction des dépenses qui peuvent être supportées. Elles imposent en outre, d'opter pour des choix compte-tenu des usages, de la réduction des risques, de la réponse à des besoins, de l'exploitation

---

<sup>1</sup> Du même auteur, les éditions Confluences ont publié en 2010, un manuel intitulé *Petit vocabulaire de l'urbanisme*.

des ressources,... bref, à accomplir du « sur mesure » orienté par des objectifs, en articulant plusieurs thématiques et à différents niveaux. Selon l'auteur, le recours aux « PLU intercommunaux (plan local d'urbanisme, qui a succédé au plan d'occupation de sol, l'instrument le plus proche du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme algérien), est un moyen de réduire [la] difficulté, et de faire face aux enjeux importants des études d'urbanisme auxquels les citoyens sont très sensibles » (p. 163).

L'ouvrage enrichi de notes et d'une bibliographie indicative commentée, présente clairement les enchaînements de causalités, les possibilités d'actions à l'épreuve des situations complexes, et permet une lecture, soit en continu, soit par thème, de manière à accéder aux sujets de recherche grâce à un index détaillé.

La première partie intitulée, *Une nouvelle pratique sociale*, porte sur l'histoire de l'urbanisme, le sens de la ville, et la nécessité de l'action publique. Entre autres références, les idées de la Charte d'Athènes (1933) et les travaux de Françoise Choay (1979 ; 1992) fournissent un éclairage sur les évolutions respectives qui ont conduit à légiférer -ou non- pour réglementer les procédures d'intervention urbaine. En France, une série de lois de 1919 (Loi Cornudet) à 2010 (Loi Grenelle 2), se sont succédées avec toujours de nouveaux défis relatifs aux conséquences mondiales du réchauffement climatique. Pour assurer de la qualité à la vie urbaine, les enjeux anthropologiques et les ressorts de l'action humaine, prônent de considérer les rapports des hommes entre eux et avec leur milieu. « La concrétisation du lien social, ciment qui permet aux sociétés de fonctionner, est un des objectifs des politiques. L'existence de ce lien doit être rappelé par les effets concrets de politiques publiques d'égalité de droit et de péréquation de ressources, comme par exemple les politiques de l'habitat et les volontés de rendre effectif le droit au logement » (p. 47).

La deuxième partie s'attache à démêler le foisonnant dispositif réglementaire pour agir sur la ville et le foncier. Un détour terminologique nous instruit sur le vocabulaire spécialisé des concepts utilisés en rapport à la fiscalité de l'urbanisme, et à la question foncière. Leur ingénierie dépendra de plusieurs facteurs et d'options d'usage de la plus-value de l'urbanisation orientée, en France, par le maire.

Au chapitre des normes et de leur actualisation, les définitions des périmètres, de la propriété et du droit, procèdent à la catégorisation des espaces et des lieux à protéger, sous le signe des compétitions économiques et financières. L'exigence de cohérence est mise au centre des agencements entre les procédures d'aménagement, la volonté des

habitants et le coût du foncier. Cet impératif de coordination, a donné lieu à la conception du SCoT (schéma de cohérence territoriale, dont l'équivalent le plus proche en Algérie serait le schéma directeur d'aménagement d'aire métropolitaine) qui « par son échelle et sa vision prospective est considéré comme l'outil le mieux adapté pour appuyer l'action des agglomérations par l'élaboration d'un projet à leur échelle » (p. 81).

Les méthodes de l'action proposées à la troisième et dernière partie de l'ouvrage, couvrent la composition urbaine, l'analyse morphologique de la ville, le projet urbain. Présenté comme une pratique peu insérée dans les procédures, même si au demeurant l'expression projet urbain s'est quelque peu banalisée, il se différencie du projet de ville en tant que processus de négociation qui construit des liens et du sens aux actions d'intérêt commun. « Il marque[en outre] la volonté de mettre en œuvre une nouvelle méthode d'élaboration des projets, en rupture avec les techniques, qualifiées de fonctionnalistes qui avaient été utilisées notamment pour la réalisation des grands ensembles » (p. 129). Mais comme pour toute intention prévisionnelle en matière d'urbanisme, des obstacles factuels peuvent contrarier la réalisation du projet urbain. « Une des difficultés est de maintenir dans le temps la relation avec les urbanistes qui ont commencé à élaborer le projet » (p. 139). Sont aussi signalés, entre autres, « ...le code des marchés publics qui ignore les personnes et l'espace... », notamment pour ce qui concerne le contexte français.

Du fait de la complexité qui caractérise les mécanismes de l'urbanisation, il est intéressant de pouvoir suivre le raisonnement sur l'action foncière et l'aménagement, et l'explication de la technique du compte à rebours pour fixer le prix du terrain à construire. Cette logique généralisée pousse à la hausse les montants ainsi déterminés en rapport à l'usage possible le plus rentable.

Les gestionnaires de l'urbain gagneraient à ...« mettre en place des dispositifs de collecte de données, de production d'indicateurs de montage d'observatoire(s) » (p. 151) pour orienter leurs actions en prenant mieux en compte la situation réelle. Ils pourraient ainsi proposer des alternatives et des opérations d'aménagement qui engagent l'avenir en adéquation avec les potentialités, les ressources et les investissements mobilisables, et les attentes des usagers. L'application sur le Schéma directeur du Grand Alger en 1982 illustre cet aspect de la prospective dite itérative, le pendant technique de la démarche scientifique hypothético-déductive.



Si la deuxième partie sur les procédures et instruments est spécifiquement traitée pour la France, elle décrit, néanmoins, des mécanismes valables en d'autres lieux. La première partie sur l'émergence de l'urbanisme, et surtout la troisième sur les méthodes de l'action ont une validité générale. L'ouvrage donne un aperçu relativement complet des questions d'urbanisme à l'intention de lecteurs voulant comprendre la pratique de l'urbanisme : étudiants, décideurs, citoyens, promoteurs, et autres praticiens.

Pour conclure, l'auteur revient sur le rôle de l'action publique et de sa nécessité pour la concrétisation du lien social face à des conditions urbaines de plus en plus contraignantes. Il constate qu'une réglementation d'urbanisme ambitieuse (et légitime), qui ne se donne pas les moyens d'atteindre les objectifs fixés, revient pour les praticiens de l'urbanisme « ... à vouloir faire courir un mouton à cinq pattes qui ne devrait normalement pas pouvoir marcher » (p. 166).

**Ammara BEKKOUCHE**

## عروض لمجالات

عمران للعلوم الاجتماعية والانسانية. يصدرها المركز العربي للأبحاث ودراسة السياسات، العدد 1، المجلد الأول، صيف 2012، الدوحة، قطر

يدور المحور العام للعدد الأول من مجلة عمران حول النمو المعاق والتنمية المستدامة في الوطن العربي مع الاهتمام بالمعوقات التي حالت دون قدرته على تخطي عتبة الركود. وإن كانت جُلّ الأبحاث ذات طابع اقتصادي، فإنها ركزت على الدراسات الميدانية لبعض الدول العربية. وقد جاء في مقال لعلي عبد القادر علي المعنون: "ملاحظات استكشافية حول النمو المستدام والتنمية في الدول العربية"، عرض لمسائل النمو والتنمية والسياسات التنموية الملائمة، حيث عمد إلى شرح المفاهيم والمصطلحات التي اعتمد عليها، نحو كلمة "إعاقَة" و"النمو المعاق". كما ركز الكاتب على قضية التنمية من حيث أنها عملية تسعى لتوسيع حريات البشر والسياسات التنموية الملائمة، ليختم الدراسة بالتوجهات الحديثة في صياغة السياسات الاقتصادية الكلية الملائمة لإحداث التنمية. وفي مقال طاهر حمدي كنعان حول "الفضاءات الثلاثة في دولة الانتاج"، يرى الكاتب أن النشاط الاقتصادي يجري ضمن فضاءيين، هما القطاع العام والقطاع الخاص، لكن الكاتب يعالج فضاءً ثالثاً يضم مؤسسات المجتمع المدني التي لا تسعى إلى الربح على الرغم أنها تتعامل بالسلع والخدمات إنتاجاً وتوزيعاً وتتعامل مع المواطنين كمنتجين مستهلكين. ولكنها تسعى إلى خدمة المجتمع والمصلحة العامة. ركزت الدراسة على العلاقة بين الفضاءات الثلاثة من زاويتين الأولى قيمية وتُعنى بـ "ما يجب أن يكون" والثانية هي الزاوية "الوضعية" وتُعنى بالواقع التطبيقي. وفي سياق حديث عن تجربة مصر يقدم لنا محمد عبد الشفيق عيسى بعنوان: الدور التنموي للدولة- دراسة مقارنة للخبرة المصرية المعاصرة على مشارف ثورة 25 يناير 2011 يعالج فيه الدور التنموي للدولة في مصر، منذ قيام ثورة 23 يوليو 1952 حتى ثورة 25 يناير مع اهتمام خاص بالمرحلة الممتدة من 1981 حتى 2011 نظراً لما يصفه الكاتب بـ "تصفية الدور التنموي للدولة"، تعتبر هذه الدراسة أن النظام الاقتصادي ارتكز خلال هذه الأعوام على دعائمين: قوى السوق الحرة والقطاع الخاص الكبير. وتقترح الدراسة مع قيام ثورة 25 يناير خمسة أبعاد أساسية للتغيير هي بالتنمية الشاملة، والتخطيط الوطني، والتركيز على الصناعة

التحويلية، ونتاج الخدمات العلمية - التكنولوجية واستعادة الوظيفة الاقتصادية والاجتماعية الإشرافية للدولة والقطاع العام بالتعاقد مع القطاع الخاص المنتج والقطاع التعاوني و تعبئة "الفائض الاقتصادي". وقد عمد الكاتب إلى تقديم بعض الشروحات على غرار الدور التنموي للدولة وتجارب بعض الدول الشرق أسيوية، لخص في الأخير النظام الاقتصادي قبل وبعد ثورة 25 يناير. مفهوم المجتمع المدني المروج في أدبيات التنمية ( نصوص من منظمة الإسكوا نموذجاً)، هو عنوان مقال لأحمد بعلبكي وهي دراسة تقوم على تفحص مفهوم المجتمع المدني عند المنظمات الدولية متخذاً منظمة الأمم المتحدة للتنمية لدول غرب آسيا (الاسكوا) نموذجاً وتوصلت هذه الدراسة إلى أن أدبيات "الاسكوا" تختزل المفهوم وتقنصره على المنظمات غير الحكومية مهما اختلفت ظروف وأهداف تأسيسها، متجاهلة منشأ هذه المنظمات وآليات تشكيلها وانتخاب وتداول هيئاتها ومدنية أدائها، حيث تبين الدراسة أن الشرط المضر لهذه المنظمات، هو عدم سعيها إلى السلطة، يرى الكاتب أن مفهوم المجتمع المدني يعرف عدة مقاربات أكاديمية عربية مختلفة. وفي نهاية المقال، تعرض الكاتب بالنقد لكيفية تعامل هذه المنظمة مع المجتمع المدني بحيث تغيب عن ورش العمل المجموعات الأكثر مسؤولية على نحو الجماعات المهنية والنقابات وتهتم باستضافة مندوبي الحكومات ومن معهم وكذا تقصير من الناحية التنظيمية لسير المؤتمرات. أما كريمة كريم في مقال لها بعنوان: الفقر في ثلاث دول عربية منخفضة ومتوسطة ومرتفعة الدخل (اليمن، مصر والبحرين)، انطلقت الكاتبة من الاختلافات المتواجدة بين هذه الدول وبالتحديد متوسط الدخل وعدد السكان و الهيكل الإنتاجي و تأثير هذه الاختلافات في نوع الفقر السائد ومدى انتشاره بين السكان، وأسبابه، والسياسات المتبعة لمجابهته. حيث تقدم تعريف الفقر و تصنفه إلى الفقر المطلق والفقر النسبي، وتقدم الأسباب المباشرة وغير المباشرة للفقر على المستوى النظري، من نتائج الدراسة وجود علاقة عكسية بين مستوى الفقر ومدى انتشاره من جهة، والمساعدات الاقتصادية والاجتماعية المقدمة للفقراء مع عرض لبعض السياسات لمجابهة هذه الظاهرة. وفي الأخير نجد حسن ضايض يقدم لنا في مقال حول تعدد مؤشرات الفقر واللوانه في الريف المغربي حال أرياف شمال مدينة فاس، يحاول الكاتب الكشف عن الأشكال المتعددة للتخلف البنيوي في الأرياف

(عينة البحث) حيث يرجع تخلفها إلى الأولويات القصوى التي أعطتها الدولة للمجالات الريفية "المروية" على حساب الريف التقليدي (لزراعة البورية). واختصاراً، يمكن اعتبار أن جل المقالات التي وردت في المجلة جاءت من أجل تدعيم الأفكار التي تسعى إلى دراسة التغيير الاجتماعي من خلال التعرف على طبيعة الخلل والبدائل، وذلك لكون معظم هذه الدراسات ميدانية و قد زاوجت بين دراسة الوضع الاجتماعي والاقتصادي الذي تعاني منه البلدان العربية.

**حمزة بشيري**

## ***REVUE DES REVUES***

### **Anadi Revue d'études amazighes, n°2, Juin, 1997 Publication du Club scientifique en langue et culture amazighes, Tizi-Ouzou**

Ce numéro 2 est entièrement consacré à des études sociolinguistiques. Sont à signaler entre autres, les articles d'Abderrazak DOURARI : *Malaises linguistiques et identitaires en Algérie* ; d'Abdennour HADJ-SAÏD : *Cheikh hend Uchallam : un poète de At GHOBRI* ; et de Mohamed Brahim SALHI : *Lignages religieux, confréries et société en Grande - Kabylie*.

***Fouad SOUF***

### **Annales de l'U.R.A.M.A / Constantine Vol. 1, 1997**

Publication trilingue (arabe, français, anglais), fondée «pour promouvoir (les travaux de recherches) de ses chercheurs. Les Annales de L'Unité de Recherche Afrique - Monde Arabe de l'Université de Constantine (U.R.A.M.A) présentent une Douzaine d'articles dans différentes disciplines: géographie, droit, linguistique, histoire, économie... Des problèmes aussi complexes que *l'environnement, la décentralisation, les Centres ruraux, l'apprentissage du français, la dette extérieure, le salariat* et même *le mythe Kabyle* etc., sont rassemblés dans une petite brochure de près de 150 pages d'écriture serrée et de petit caractère.

***Fouad SOUFI***

### **Confluences, Algérie Revue semestrielle, n°1, Automne 1997**

La naissance d'une revue dans notre pays est en soi une excellente chose. Une dizaine d'intellectuels universitaires oranais, à la faveur d'une convention entre l'Université d'Oran et la revue ***Confluences Méditerranée*** et avec le concours de l'Union Européenne, s'est lancée dans la plus noble des aventures : faire connaître au public le plus large la production intellectuelle nationale. Rabah SEBAA nous le dit dans son éditorial, il faut «... *nous atteler à mordre avec un féroce appétit sur les mouvements du réel...?* ». Pour bien mordre, il est pris l'engagement de consacrer chaque futur numéro à un dossier.

Dans ce numéro, 13 articles (2 en arabe, 9 en français et 2 en anglais) nous sont donnés à lire sur une «*Algérie, loin des stéréotypes*» ; sur les «*femmes : du mythe à la désocialisation*», sur les problèmes culturels en littérature et les questions actuelles.

Chaque article constitue autant d'interrogations angoissées sur l'état et le devenir du pays. Quelle place, quelles possibilités pour la *société civile* dans ses formes actuelles ? (A. MOUSSAOUI) ; quelle démocratie ? (R. SEBAA) ; comment identifier l'imaginaire tribal qui permet au trahentiste-hittiste de remettre en cause la modernité, le temps et le travail ? (O. BENBAKHTI) ; A partir de la *Hogra* [arbitraire et mépris], M. MEBTOUL analyse l'usage du mot et la réalité qu'il recouvre. L'article en anglais de Mohamed MILIANI sur «langue nationale et langues étrangères en Algérie : entre alibis politiques et aveuglement culturel» [traduction libre] pose au moins un problème, celui du lectorat. A qui s'adresse-t-il ? Le problème posé est tout de même celui des rapports entre l'arabe et le français. Cette remarque (en tout bien, tout honneur) s'applique déjà moins à l'article de Fadéla BENZAOUI que l'on peut lire comme contribution au débat sur l'enseignement de la langue anglaise en Algérie. Dans la seconde partie de la revue, Fatma-Zohra SAI et Fatéma Zohra SEBAA posent la question des femmes algériennes hier et aujourd'hui et le statut qui est le leur face à la montée du religieux et face au problème de la délinquance.

On ne peut que retrouver avec beaucoup d'émotion des textes de Zoubida HAGANI et Benouada BAKHTI. Le texte d'Ahmed ABID qui se veut une *nouvelle lecture de l'histoire des mouvements nationaux au Maghreb* mériterait un développement particulier.

Au total, une bonne revue mais qui mériterait d'être plus optimiste pour que soit dépassé cet « *élan d'inquiétude* » qui l'aurait fait naître.

**Fouad SOUFI**

## **Monde Arabe dans la Recherche Scientifique (M.A.R.S.), n°7, Automne-Hiver 1997**

### **La nouvelle Histoire face au Monde Arabe**

Ce numéro de MARS de l'Institut du Monde Arabe, nous intéresse au plus haut point. Les portraits / entretiens que Hassan ARFAOUI - le rédacteur en chef - nous présente de Lucette VALENSI, Hichem DJAIT, Jocelyne DAKHLIA mais également Jacques Le GOFF, Marc FERRO, et Jacques REVEL qui se retrouvent tous dans la revue *Annales, Histoire, Sciences Sociales* et François DOSSE qui en est en quelque sorte l'historien, nous interpellent. Une question importante est posée : quelle place la *Nouvelle Histoire* en général et les *Annales* en particulier accordent-ils au Monde arabe et à l'Islam ? Mais une seconde question surgit aussitôt : quelle est la pertinence d'une interrogation sur les relations entre une école historique, une revue et un champ de recherche ? Marc FERRO nous donne en quelque sorte la réponse : «*Les études sur le monde arabe n'étaient pas considérées en tant que telle... Nous jugeons les articles indépendamment de leur aire culturelle. Le critère qui*

*recouvre tous les autres est celui-ci : cet article est-il nouveau du point de vue de la méthode, de la problématique, voire de la connaissance ? »*

J. DAKHLIA tente d'expliquer la position des *Annales* face aux articles sur le monde arabe par l'absence de public. Ne s'intéresse au monde arabe qu'un public spécialisé qui se retrouve ailleurs, dans des revues spécialisées. L'itinéraire passionnant de Lucette VALENSI, la thèse de Jocelyne DAKHLIA n'ont-ils d'intérêt que pour un public spécialisé ?

Ne faudrait-il pas retourner la question et se demander ce que peuvent être l'impact et l'influence des travaux et propositions de la *Nouvelle histoire* dans le Monde arabe ? Oui, dans le monde arabe, lit les *Annales* ? Y a-t-il un effort de la traduction en arabe des principales thèses de la *Nouvelle histoire* lorsqu'elles ne sont accessibles ni en français, ni en anglais ?

La série d'entretiens menée par A. ARFAOUI nous introduit dans le coeur des débats qui se tiennent en France sur l'Histoire et la posture des *Annales*, sur l'histoire de cette revue, son rôle dans le développement des études historiques, et les tendances qui s'y développent.

*Fouad SOUFI*

### **Travaux et Documents, n°1-1996**

#### **URBAMA-URA 365 du CNRS, Université de Tours**

2000 thèses sur le Maghreb soutenues dans les universités françaises entre 1968 et 1994.

BRULE, J.C.- BERNARD, D.- SIGNOLES, P. : n° 1a (Corpus Algérie), 1b (Corpus Maroc), n° 1c (Corpus Tunisie) 1d (Corpus Lybie, Mauritanie, Maghreb, Monde Arabe et Musulman, Monde Méditerranéen) ; 4 vol. non paginés...

Répertoire de thèses en géographie humaine, économique et régionale, mais qui couvre imparfaitement quelques champs de la géographie physique, de la géologie, de l'économie, de la sociologie, de l'urbanisme, de la démographie, de l'ethnographie, de la politologie, histoire, droit...

2000 titres portent sur le Maghreb : Maroc (905 références), Algérie (643 réf.), Tunisie (303 réf.), le Maghreb (47 réf.), Mauritanie (44 réf.), Monde Arabe et Musulman (38 réf.), Libye (18 réf.), Monde Méditerranéen (4 réf.). Chaque thèse est codifiée selon les normes habituelles (auteur, titre, discipline, université, directeur, année) ; s'y ajoutent un classement par territoire géographique et thème. Cet énorme travail de collecte et de classification est enfin rendu accessible aux chercheurs sur cette vaste aire culturelle.

*Abed BENDJELID*

**Travaux et Documents, n°2-1996**

**URBAMA-URA 365 du CNRS, Université de Tours**

1000 thèses sur le Machrek et les Pays musulmans limitrophes, soutenues dans les universités françaises entre 1968 et 1995.

BRULE, J.C.- BERNARD, D.- SIGNOLES, P, 1996.

Présenté sur le même modèle que celui portant sur le Maghreb, ce corpus de 1021 références couvre une vingtaine de pays et territoires allant de l'Afghanistan (6 réf.) à l'Egypte (93 réf.) et de la Turquie (34 réf.) au Soudan (70 réf.) en passant par le Liban (406 réf.) et l'Iran (117 réf.), ces deux corpus constituent un outil de travail indispensable pour tout chercheur travaillant sur cette aire culturelle.

*Abed BENDJELID*



## INFORMATIONS SCIENTIFIQUES

### ***Juives et musulmanes en Méditerranée : négociations autour du genre. Colloque, 24-25 mars 2010, Aix en-Provence***

Ce colloque, organisé par la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme en partenariat avec le CRASC, est l'aboutissement d'un travail collectif mené depuis deux ans par des universitaires de différents horizons sous la direction de Lisa Anteby-Yemini (CNRS/IDEMEC). L'analyse *genrée* des identités des femmes en islam et dans le judaïsme aujourd'hui est placée au cœur de ce colloque. Le réseau international des centres de recherche en sciences humaines sur la Méditerranée (RAMSES 2) qui regroupe plusieurs universités et centres de recherche dont le CRASC, a voulu que ce colloque soit une occasion d'échanges et de réflexions, libres et conviviaux entre spécialistes des deux religions : l'islam et le judaïsme.

Dans son introduction au colloque, Lisa Antbey-Yemini a souligné l'intérêt de l'approche comparative dans les études sur les femmes juives et musulmanes de la Méditerranée. Qu'il s'agisse de la pureté, du mariage, de l'avortement, de l'homosexualité ou de l'accès des femmes aux fonctions religieuses, le genre induit une approche qui permet une compréhension plus approfondie des inégalités entre hommes et femmes qui, bien souvent, se justifient par des raisonnements religieux.

Comme le montre Nadine Weibel, professeure des universités de Strasbourg et de Fribourg, dans sa conférence d'ouverture, intitulée « *D'une foi à l'autre, d'une voix à l'autre : regards croisés sur la régulation du féminin* », de nombreuses femmes tentent aujourd'hui de (re)négocier le statut et les droits que leur confère la religion tout en restant fidèles aux références religieuses. La stratégie de négociation se concentre, d'après N. Weibel, sur les thèmes suivants : une approche féminine et herméneutique permettant une relecture des textes sacrés, une revendication du partage du pouvoir en ce qui concerne l'accès des femmes aux responsabilités religieuses, une réapparition des femmes de leurs corps et de la sexualité, enfin une nostalgie un âge d'or où la condition des femmes est considérée comme « *meilleure* » par rapport à aujourd'hui.

La première séance de ce colloque consacrée aux espaces féminins du culte, a été l'occasion de montrer comment les femmes occupent les espaces de culte dans le judaïsme et en islam. M. L. Boursin (IDEMEC/université de Provence), observe dans la présence féminine dans la mosquée d'Aix en-Provence plusieurs fonctionnalités liées au culte. La mixité dans certaines étendues de la mosquée exprime des formes de changement que connaît l'islam de France et qui rendent la présence des femmes dans les mosquées manifeste et distincte. Sur le même thème, Annie Benveniste (URMIS, Université Paris 8) tente de comprendre les changements dans la définition de l'espace de culte. Ces changements sont liés à un double mouvement qui est au fond paradoxal, celui de l'institutionnalisation et de l'individualisation de la religion et celui de la radicalisation de l'observance. A. Benveniste a montré l'évolution qu'a connue le partage sexué de l'espace dans la synagogue de Sarcelles (banlieue parisienne) et ce, sous l'influence des juifs maghrébins.

Dans une autre perspective, Elenore Armanet (université de Louvain – Belgique) a abordé le rôle des femmes de la communauté marocaine à Bruxelles, en redéfinissant le lien social à travers leur fréquentation des mosquées, les activités d'enseignement et de prédication qu'elles y exercent. Ce travail féminin au sein des mosquées s'adonne, à travers les « cercles coraniques », à participer à la construction d'un milieu islamique réservé aux femmes. Un tel travail constitue un croissant succès selon E. Armanet, un succès lié à un processus de (re)socialisation et d'étude initiée par des musulmanes émigrées en Belgique.

Dans la deuxième séance du colloque consacrée aux *nouvelles fonctions religieuses des femmes*, Sonia Sarah Lipsyc directrice du Centre d'Études Juives Contemporaines de Montréal et Belkacem Benzenine chercheur au CRASC ont présenté une communication à deux voix portant sur *l'accès des femmes aux fonctions religieuses publiques en islam et dans le judaïsme : de l'exclusion à l'intégration*. Cette étude a été l'occasion aux deux intervenants de cerner les enjeux d'appellation et les préceptes canoniques qui entourent la question de l'accès des femmes musulmanes et juives aux fonctions religieuses. Pour le judaïsme, S.S. Lipsyc n'a pas manqué de relever à quel point l'étude féminine du Talmud a constitué l'un des bouleversements majeurs du judaïsme contemporain. Grâce aux études talmudiques, certaines femmes sont devenues avouées rabbiniques (*to'enyot rabbaniyot*) et conseillères rabbiniques (*yo'etsot halakhah*). Les changements que connaît le judaïsme aujourd'hui touchent aussi le courant orthodoxe. Ainsi, des femmes

orthodoxes ont également envisagé d'être rabbins. Des femmes sont également formées pour être guides en matière de la loi juive, de la spiritualité et de la Torah. Une telle fonction est la même que celle d'un rabbin sauf que les femmes ne pourraient diriger entièrement un office ou faire partie d'un tribunal rabbinique. Voilà un point qui converge avec ce que connaissent quelques pays musulmans qui ont institué la fonction de « guides religieuses » (*murshidate diniyyate*). Sur ce sujet, B. Benzenine est revenu sur les expériences menées par l'Algérie, le Maroc et l'Égypte relatives à la formation des *murshidate* et les tâches qui leur sont confiées. Ces expériences, à quelques différences de détail près, montrent que l'institutionnalisation de cette fonction reflète l'intérêt des pouvoirs politiques à intégrer les femmes dans le processus de modernisation et de réforme du champ religieux. L'implication *officielle* des femmes dans la prédication et la propagation d'un islam tolérant et éclairé, mais aussi dans des programmes publics comme l'alphabétisation ou la prévention contre le Sida, est un indice d'émancipation sociale et religieuse des femmes musulmanes. La féminisation du corps des oulémas au Maroc (des femmes sont nommées *alimates* pour la première fois dans un pays arabe) témoigne d'une émancipation « courageuse » des femmes qui sont intégrées dans un corps naguère exclusivement réservé aux hommes. Dans une autre perspective, Mohamed Kerrou de l'université El-Manar (Tunis) montre, à partir de la clause dite du *Contrat kairaouanais* (qui donne à l'épouse le droit de divorce unilatéral si l'époux prend une seconde femme) comment les stratégies matrimoniales interfèrent avec les particularités sociales et les enseignements de l'islam. Sur le thème *Femmes, mariages et sociétés dans la cité historique de Kairouan*, M. Kerrou, a tenté à partir d'une approche sociohistorique du mariage, de comprendre la question de négociation autour du genre et de religion. Cette stratégie de négociation, qui a permis en grande partie d'élaborer un code de la famille très moderne par rapport à d'autres pays musulmans, ne peut être isolée du processus d'intégration des femmes dans la sphère publique et de leur participation dans la vie politique.

La deuxième journée du colloque était l'occasion pour les participants de se pencher sur la position des autorités religieuses dans le judaïsme et en islam à l'égard des questions comme l'avortement, la procréation artificielle, le don de sperme, le don d'ovocytes. La dimension du genre qui s'impose dans le débat sur ces questions permet de redéfinir certains préceptes et normes et de dépasser les positions traditionnelles et conformistes qui servent de prétextes pour justifier les inégalités entre les sexes dans le judaïsme et en islam.

En somme, ce colloque, par son importance et les réflexions qu'il a engendrées, a contribué, au-delà du fructueux rapprochement interdisciplinaire, à éclaircir de nombreux problèmes d'ordre religieux, juridique, social et politique et à rapprocher des points de vue sur des questions relatives à la condition des femmes juives et musulmanes de la Méditerranée.

**Belkacem BENZENINE**